



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



SOMMAIRE

EDITO	5
CABINET DU PRESIDENT	7
SERVICE DU CABINET.....	9
SERVICE DE L'ANIMATION DU SITE	11
SERVICE DE LA COMMUNICATION	14
DIRECTION GENERALE DES SERVICES.....	19
DIRECTION RESSOURCES ET INGENIERIE.....	23
SERVICE DES FINANCES ET CONTROLE DE GESTION.....	25
SERVICE JURIDIQUE ET ACHATS.....	35
MISSION DATA ANALYST	43
INGé43 : UN OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET DE LEURS PROJETS	45
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	59
DIRECTION DES SYSTEMES d'INFORMATION ET RESSOURCES NUMERIQUES	67
CELLULE administration	72
SERVICE SYSTEMES ET RESEAUX.....	72
SERVICE ETUDES ET APPLICATIONS – E-ADMINISTRATION	78
POLE DOCUMENTATION.....	82
CELLULE NUMÉRIQUE ET INNOVATION	84
PROTECTION DES DONNEES ET SECURITE.....	90
DIRECTION JEUNESSE CULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	93
POLE ADMINISTRATIF - FINANCIER - GRANDS PROJETS.....	95
POLE CULTURE, PATRIMOINES, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE.....	103
POLE TERRITOIRES, COLLEGES ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	133
LABORATOIRE TERANA HAUTE-LOIRE	151
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE	154
ARCHIVES DEPARTEMENTALES	164
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	169
BÂTIMENTS	171
GESTION DE LA ROUTE	177

TRANSPORT	182
ADMINISTRATION	183
PARC ROUTIER DEPARTEMENTAL	183
DIRECTION DE LA VIE SOCIALE.....	187
MISSION PMI ET PREVENTION SANTE	190
SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)	198
CELLULE D'AIDE ET DE SOUTIEN POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE (CASED)	204
FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	206
SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL - ACTION SOCIALE	210
MISSION INSERTION- ACTIONS SOCIALE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	213
RELAIS GERONTOLOGIQUE, SERVICE SUPPORT DE MAIA	223
MISSION LOGEMENT	216
SERVICE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE (SMA).....	225
POLE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET DES ETABLISSEMENTS (PAFE)	229
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)	231
MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA).....	234
ANNEXES.....	237

L'EDITO

L'Assemblée départementale a approuvé en juin 2019 un rapport cadre sur les objectifs et le calendrier de rénovation de la gestion des ressources humaines : les élus ont pris acte à cette occasion du plan d'action mis au point de façon concertée avec les agents et leurs représentants dans le cadre du dialogue social. C'est peut-être le fait qui, en 2019 est le plus de nature à infléchir durablement la vie interne de l'institution, même si les effets en sont programmés sur les mois et les années à venir. Quant à l'action du Département sur son territoire et pour ses habitants, l'année 2019 a permis une revue systématique des contrats de coopération avec les intercommunalités et la confirmation de cette dynamique structurante pour l'accompagnement des projets du bloc communal par le Département, dans des proportions qui vont au-delà des objectifs initiaux. Dans tous les autres domaines, la mise en œuvre des projets de la feuille de route s'est poursuivie à un rythme soutenu... ce qu'on ne pourra pas forcément dire de 2020 à la fin de l'année.

Les pages qui suivent vous permettront d'appréhender les travaux conduits en 2019 par chaque direction et les efforts déployés dans tous les secteurs du territoire départemental, pour que le Département soit effectivement le premier acteur des solidarités humaines et territoriales, ce qu'il a revendiqué dans le cadre du Grand débat National, par une contribution débattue devant les commissions spécialisées, puis adoptée à l'unanimité par la Commission permanente en mars 2019.

Les principaux points saillants de l'année 2019, s'il fallait en mettre en avant quelques-uns, à titre symbolique, il conviendrait de citer : la création par l'Assemblée, en juin, des 8 postes nécessaires à la mise en place du dispositif de suivi des enfants confiées à l'ASE du Département, conformément aux dernières évolutions législatives ; l'inauguration de la nef des tapisseries sur le site abbatial de la Chaise-Dieu, le 12 juillet, et la très forte fréquentation touristique qui s'en est suivie jusqu'à la fin de l'été ; l'acquisition du bâtiment dédié, avenue Foch au Puy-en-Velay, à l'accueil de la nouvelle Maison Départementale de l'Autonomie ; la labellisation au titre de l'appel à projets du ministère de la culture, « Réinventer le patrimoine », du projet de réhabilitation du site de la Visitation, au cœur de la Ville-Haute du Puy.

Ainsi, alors que les contraintes budgétaires demeurent, que la limitation juridique des compétences du Département par le cadre issu de la loi NOTRe perdure, les services départementaux ont persisté dans la mise en œuvre d'une action ambitieuse, résolument orientée vers l'accompagnement des dynamiques du territoire, vers la qualité du cadre de vie et vers le développement des solidarités.



Jean-Pierre MARCON
Président



Michel DECOLIN
1^{er} Vice-Président
en charge des Ressources humaines



DIRECTION
DU CABINET
DU PRÉSIDENT

Au sein du Cabinet, les collaborateurs du Président du Département assurent une bonne planification/organisation de l'emploi du temps et des déplacements du Président ; ils veillent au bon suivi des dossiers par l'administration départementale et au lien attentif avec les élus conseillers départementaux ainsi qu'avec les partenaires institutionnels, notamment l'État, la Région et les collectivités locales.

Dirigé par Éric Petit, le Cabinet du Président regroupe 3 services :

1 – Service du Cabinet **9 personnes**

- Secrétariat du Président et du Cabinet ;
- Suivi de la gestion administrative des élus départementaux ;
- Suivi du budget, des marchés du Cabinet, du Fonds de Secours Départemental ;
- Gestion d'une partie du parc de véhicules de services de la collectivité.

2 – Service de l'Animation du Site **16 ½ personnes**

- Suivi des manifestations externes accueillies à l'Hôtel du Département (*Espace Congrès*) ;
- Gestion du protocole ;
- Gestion des agents d'entretien intervenant sur le site de l'Hôtel du Département.

3 – Service de la Communication **6 personnes**

- Élaboration et suivi de l'ensemble des supports de communication externe de la collectivité départementale et de son Président ;
- Communication interne, en lien avec la Direction Générale des Services ;
- Relation avec la presse ;
- Actions promotionnelles concernant la collectivité.

SERVICE DU CABINET

Interventions individuelles

Les interventions du Président du Conseil Départemental portent sur des demandes ou des situations individuelles (*emploi, difficulté administrative ou financière, etc.*).

Elles représentent encore une grande partie de l'activité du secrétariat du Cabinet. Après une baisse significative (*510 envois en 2018 ; 570 en 2017 ; 616 en 2016 ; 726 en 2015 ; 1 162 en 2014*), 2019 marque une reprise, avec **547 départs "courrier"** dont :

- 116 pour recherche d'emploi (dont 14 pour des mutations dans le département) ;
- 99 pour demandes d'aides financières particulières (Fonds de Secours Départemental, aides à la formation et aux études, etc.) ;
- 8 pour des solutions d'hébergement (EHPAD, etc.).

174 nouveaux dossiers ont été créés en 2019 (*149 en 2018*), pour des interventions provenant très majoritairement des députés de la Haute-Loire (*53 pour Isabelle Valentin ; 14 pour Jean-Pierre Vigier*) et du Président de la Région Auvergne - Rhône-Alpes (13).

Gestion administrative des élus

Depuis 2018, le Cabinet assure la gestion administrative des 38 conseillers départementaux, appliquant le règlement intérieur adopté par les élus en 2015 :

- Suivi des présences aux réunions de la collectivité (*dont Commission permanente ; sessions de l'Assemblée départementale et commissions internes*) ainsi qu'aux manifestations auxquelles les élus sont conviés ou pour lesquelles le Président leur demande de représenter le Département ;
- Gestion administrative des frais de déplacement, conforme au règlement intérieur ;
- Collecte des données administratives en vue de l'établissement des indemnités et du prélèvement à la source, par le service des Ressources Humaines ;
- Gestion de la couverture assurantielle des élus.

Gestion du fonds de secours départemental

440 rapports d'enquête sociale établis par les assistants sociaux de secteur ont été présentés à la Commission de Secours.

386 secours financiers ont été accordés, pour un montant total de **59 983 €**. Cela représente un **montant moyen de 155 € par secours**, qui continue de rester à un niveau stable par rapport aux années précédentes.

La Commission peut solliciter le Service des Impôts aux Particuliers (*Direction Générale des Finances Publiques*), pour des dégrèvements fiscaux : exonération totale/partielle d'une taxe d'habitation ou foncière, ou d'une contribution à l'audiovisuel public.

Gestion du parc automobile

Depuis la rétrocession en septembre 2018, de 20 véhicules en propriété au service du Parc routier départemental, le Cabinet compte **21 véhicules loués** et **5 en propriété**, qui, sur l'année 2019, ont parcouru **590 235 km** (*506 500 km pour les véhicules en location ; 83 735 km pour les véhicules en propriété*).

Au sein de ce parc automobile, le Cabinet **gère les réservations de 18 véhicules de service**, domiciliés à l'Hôtel du Département. Dans le cadre de la **dématérialisation** déployée par la collectivité, la réservation des véhicules se fait directement par les agents grâce au logiciel eAttal. Un suivi est assuré par des agents du Cabinet.

Véhicules électriques de service : le succès se confirme.

Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial de la collectivité, le Cabinet a introduit des lots "véhicules électriques" dans les marchés qu'il a renouvelé en 2016.

- **1** véhicule **utilitaire** électrique ;
- **3** véhicules électriques **Renault ZOÉ** parmi les véhicules de service mis à la disposition des agents de la collectivité pour leurs déplacements professionnels.

Pour favoriser l'usage de ce mode de déplacement, le Département, au travers d'**Ingé 43** et avec le Syndicat d'Électrification de la Haute-Loire, prépare l'**installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire**.

SERVICE DE L'ANIMATION DU SITE

Animation du site

5 personnes (5 ETP)

1 cheffe de service

1 agent administratif (*temps partagé avec le Cabinet*)

3 agents de catégorie C (*filère technique*) : mise en place, accueil/service (*dont 2 affectés également à des tâches de nettoyage des bâtiments*).

1 agent de catégorie C, classé en retraite pour invalidité et remplacé par 2 prestataires privés (*Anis Production et JM Prod*).

Manifestations accueillies à l'Hôtel du Département

L'Hôtel du Département accueille des réunions internes à la collectivité, mais également de nombreuses manifestations extérieures grâce aux équipements spécifiques dont il a été doté dès l'origine avec le soutien de l'Union européenne.

Cet équipement intéresse de nombreux organismes locaux, qui y trouvent d'excellentes conditions pour l'organisation de réunions ou événements, dans la limite de 250 personnes assises. Il permet également d'accueillir des manifestations de niveau national voire international.

La venue de ces congrès permet de faire connaître notre département et la ville du Puy-en-Velay d'un point de vue touristique.

La location des espaces Jacques-Barrot et Lafayette est constante et comprend des clients fidèles. 2019 a accueilli dans ces locaux de nombreux événements d'envergure nationale et internationale : congrès, anniversaire de l'entreprise Sabarot.

155 manifestations internes, 41 manifestations extérieures payantes, accueillies en 2019 à l'Hôtel du Département, dont :

- **68** manifestations de dimension départementales ou régionales ;
- **4** manifestations de dimension nationale : congrès de la DRAC, du Club des Bécassiers, de l'Andass, Grand trail du Saint-Jacques ;
- **3** manifestations de dimension internationale : Interfolk, colloque Saint-Michel, Bicentenaire de l'entreprise Sabarot ;
- **17 000** participants accueillis à l'Hôtel du Département.

63 829 € de recettes enregistrés pour la location des salles, y compris prestations de service (*présence d'agent de sécurité, technicien régisseur, agent d'entretien*)

3 manifestations ont été exonérées par la Commission permanente pour la location de l'espace Jacques Barrot (*organisées par des associations à but non lucratif*).

Ces exonérations représentent **2 295 €** de non-perçu.

Les prestations de service (*pour les soirées et les week-ends*) du régisseur, de l'agent de sécurité et du personnel de nettoyage sont désormais facturées en plus de la location des salles, soit **41 prestations payantes**.

Pour 2019 le montant des prestations du régisseur pour les manifestations internes et externes s'élèvent à : **24 257,16 €**. Ces prestations externalisées permettent de :

- Faire travailler des entreprises locales ;
- Réaliser des économies ;

- Avoir un service qualitatif et approprié aux besoins (*cumul des journées et des soirées*).

À noter également, en termes d'activité économique :

- **55 repas** générés par ces manifestations, représentant pour les traiteurs un nombre total de 5 500 à 6 500 couverts sur l'année.
- **43 apéritifs** servis par des traiteurs lors de l'accueil de manifestations

Organisation de visites guidées pour des groupes : scolaires, échanges internationaux

- Une 15^{aine} de visites de l'Hôtel du Département, soit **600 personnes**.

Un travail collaboratif avec la MDDT a été mené : édition d'une plaquette "Congrès" ; mise en place d'un site avec la valorisation des espaces par des photographies d'événements exceptionnels ; tournage d'une vidéo.

Espace de restauration de l'Hôtel du Département

Une délégation de service public a été signée avec l'ESAT Les Horizons, le 17 avril 2019 pour l'exploitation de l'espace de restauration. Durée du contrat : 5 ans (*fin 2024*).

Une modification financière a été apportée au loyer comprenant une part fixe et une part variable liée au chiffre d'affaire.

Pour 2019, le loyer s'élève à : **7 062,77 €** contre 4 000 € en 2018.

À noter : les frais liés à l'occupation des locaux (électricité et eau) sont réglés par l'exploitant à compter de 2019.

Expositions présentées en 2019

6 expositions, de février à décembre 2019, dans la galerie Jean-Claude Simon :

Solange Berlier, Philippe Caspar, le festival d'aquarelle de Brioude, Adrian Anderson, Jérémy Mazet et Daniel Vincent, Photoclub de Guitard.

Les expositions sont programmées sur 2 mois.

- 2 visites privées en présence de la presse et des élus ont été organisées à l'issue de la commission permanente : Solange Berlier, Adrian Anderson.
- 2 vernissages ont été organisés : Ponots graphiques, Jérémy Mazet et Daniel Vincent.

La fréquentation, reste stable durant les deux mois d'accueil des expositions, à environ 300 personnes comptabilisées par les hôtesses d'accueil.

Cela représente **1 200 personnes** sur l'année 2019. *Ne sont pas pris en compte toutes les personnes qui assistent à des réunions à l'Hôtel du Département.*

Des achats d'œuvres par des particuliers ont été effectués, notamment pour les expositions de Solange Berlier et d'Adrian Anderson.

Réalisation en termes de communication

Édition pour toutes les expositions de marque-pages et de documents explicatifs sur l'exposition (*coût réduit car petit format*) ;

- Réalisation de 6 bâches pour les diverses expositions coût : **1 166,40 €** ;
- Édition de marque-pages pour la découverte du bâtiment à destination des touristes, aussi diffusés à l'Office de tourisme, à l'Hôtel-Dieu ainsi qu'au rocher Saint-Michel ;
- Parution d'un encart sur l'Hôtel du Département + programmation de la galerie Jean-Claude Simon dans la brochure Bon Séjour éditée par l'Office de tourisme ;

- Affichage des expositions sur le panneau lumineux de la ville du Puy.

À noter : les interviews d'artistes par le service communication sont un plus à l'animation de cet espace d'exposition.

Entretien ménager des locaux, Hôtel du Département

6 agents titulaires à 100 % dont 2 agents titulaires à l'animation à 100 %

2 agents titulaires à 80%

1 agent à 50%

Les remplacements pour maladies et congés sont effectués par les agents en interne suivant un planning d'intervention et un service minimum à assurer (à l'exception des maladies de longue durée). Les agents d'entretien sont en poste sur un service déterminé mais sont amenés à intervenir dans d'autres services de l'Hôtel du département. Les 2 agents de l'animation du site sont intégrés dans cette démarche.

Un poste est vacant dans le bâtiment des Remparts, suite à la demande de mutation d'un agent en 2017. Après une 1^{re} procédure de recrutement infructueuse, une 2^{de} a permis d'embaucher un agent titulaire par voie de mutation le 2 septembre. Dans l'attente, le service de l'animation du site a privilégié le remplacement par un contrat.

2 raisons : coût élevé par l'ADEF et surtout indisponibilité d'agent d'entretien.

Le service de l'animation du site avait lancé un recrutement pour le poste vacant suite à un départ en retraite mais étant donné le déménagement du service des ressources humaines, ce poste n'a pas fait l'objet d'un recrutement dans l'immédiat.

En attente de recrutement : remplacement par contrat, de janvier au 31 août : **18 755,20 €** ;

Remplacement maladie longue durée, de février au 31 juillet : **13 284,94 €** ;

= Soit un total de **32 040,14 €**.

Pas de remplacement d'été.

Accueil de l'Hôtel du Département

1 agent à 100 % (changement de service en décembre 2018)

2 agents à 80 %

Un travail étroit et collaboratif (réservations des salles, accueil du public, planning des salles) avec les agents d'accueil a conduit à leur intégration, en 2018, au sein de l'animation du site.

Un recrutement a été effectué, le 2 septembre, par voie de mutation, à la suite du changement de service d'un agent. Dans l'attente, il a été procédé à un contrat.

Une période de remplacement a eu lieu de mars au 31 août qui a coûté **8 283,61 €**.

Fonctionnement de l'accueil

Les hôtes d'accueil jouent un rôle déterminant. Leurs missions sont diverses :

- Accueil téléphonique
- Accueil physique des rendez-vous
- Contrôle des identités avec remise de badges pour accéder aux bâtiments
- Comptage des visiteurs de la galerie, gestion des réservations des salles
- Remise des clés des salles de réunion et gestion des livraisons.

L'accueil fonctionne actuellement avec 3 agents sur des horaires bornés de 7h45 à 17h30 afin de répondre à l'évolution des demandes.

L'organisation mensuelle est établie sur 15 jours afin que le planning soit équitable au niveau des ouvertures, fermetures et renforts.

Standard téléphonique

Les appels entrants enregistrés par mois sur l'année restent stables.

En moyenne : **2 400 appels** par mois.

Il est constaté que les appels sont plus réguliers tout au long de l'année.

Il n'y a plus de période creuse comme auparavant.

(Exemple du mois d'août → en 2018 : 284 appels, contre 1 507 pour 2019)

Le plus grand nombre d'appels téléphoniques a lieu de 9h à 12h, et de 14h à 17h.

SERVICE DE LA COMMUNICATION

En 2019, le service Communication a particulièrement travaillé à valoriser les politiques publiques conduites par le Département, auprès des concitoyens et du grand public.

Ce travail a également induit une communication interne menée en parallèle, indispensable à l'appropriation de la Feuille de Route par les agents de la collectivité.

Les grands axes de communication se sont orientés sur :

- Le déploiement de la nouvelle identité graphique de la collectivité sur tous les supports de communication.
- La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication.
- Une refonte du magazine Départemental.
- Une nouvelle ligne éditoriale pour notre page Facebook et la réalisation de campagne de communication ciblée, afin d'augmenter et de fédérer notre communauté.

Définition d'une nouvelle stratégie de communication

Aujourd'hui, la communication d'une collectivité doit répondre à des enjeux tant à l'externe (les habitants ont besoin de comprendre ce que fait le Département, à quoi servent les élus, où passe l'argent de la collectivité... expliquer les missions et le rôle de l'institution passe par des outils qui permettent de transporter le message au-delà des simples outils administratifs)

... **qu'à l'interne** (les agents ont besoin de comprendre les rouages de la collectivité qui les emploie, de connaître ce que fait le service voisin, d'être visibles comme acteur des missions portées par le Département).

Notre plan de communication est construit autour de **4 axes stratégiques** :

- 1· **Notoriété** : Accroître la visibilité en multipliant les "occasions d'être vu".
- 2· **Pédagogie** : Expliquer les missions et faire prendre conscience des actions.
- 3· **Politique** : Mieux faire comprendre le rôle des élus, les rendre plus visibles.
- 4· **Adhésion** : Fédérer nos agents pour en faire de véritables ambassadeurs.

Notre stratégie éditoriale s'appuie sur la complémentarité des médias de la collectivité avec une offre globale : magazines, sites et réseaux sociaux.

En s'adaptant aux contraintes de chaque support, les contenus sont déclinés / partagés en fonction des cibles sur chacun des outils.

Des passerelles sont également effectuées entre magazine, site et réseaux sociaux.

Objectifs opérationnels du service communication 2019 :

- Déploiement de notre charte graphique (1).
- Optimiser notre stratégie sur les réseaux sociaux (*Facebook*) et développer de nouvelles plateformes (*Instagram*) (1 · 2 · 3).
- Renforcer notre partenariat avec la presse en prenant en compte leur besoin (*réactivité, exclusivité, disponibilité,...*) et en ouvrant nos services à leur besoin (*routes, social,...*) (2).
- Déployer une nouvelle signalétique : routes (*charte travaux*), bâtiments (*collèges, CMS,...*) (1).

Magazine d'information du Département

En 2019, Haute-Loire Magazine a fait l'objet d'une refonte graphique et éditoriale.

Dans un 1^{er} temps, le service communication a repensé intégralement le sommaire et les rubriques du magazine.

Objectif : aider le lecteur à identifier + rapidement les compétences de notre collectivité.

Pour accompagner cette stratégie, de nouvelles rubriques ont été suggérées, différents traitements de l'information ont été mis en place : *portrait, interview, infographie, etc.*

Traduction graphique de la charte graphique, la nouvelle maquette du magazine conçue et réalisée par l'agence Trenta donne une grande place à la photographie et à l'infographie. L'information y est séquencée et les nombreuses entrées de lecture permettent une forte adhésion au contenu proposé.

Résultat de cette refonte globale → **un magazine répondant aux principales missions qui lui sont dévolues : assurer une mission de service public et d'information de proximité, promouvoir les politiques publiques, structurer la prise de parole des élus et valoriser l'image de la collectivité.**

Depuis le numéro d'automne 2019, le contenu et la maquette du magazine ont donc été modernisés. Il compte désormais 24 pages, et des rubriques supplémentaires telles que les cantons, l'Instagram, les portraits économie... ont apporté une vision nouvelle.

Une journaliste a été recrutée en septembre 2019.

20 000 exemplaires distribués en 2019. *Également transcrits en braille et en audio, disponible en téléchargement sur internet, et mis à disposition dans 60 points de dépôts.*

3 magazines parus au cours de 2019, communiquant sur les thèmes suivants :

- Printemps : **Le Département en action** (*Feuille de Route du Département*)
- Automne : **Séniors** (zoom sur la politique à destination des personnes âgées)
- Hiver : Viabilité Hivernale (*Routes*)

Affiches abribus

Les campagnes de communication 'Abribus' (120x175 cm) sont menées chaque année à travers un réseau de 84 supports abribus (*soit 168 faces*). Depuis septembre 2017, l'affichage des abribus alterne entre la Région et le Département, excepté pour les vœux, où chacun communique sur une face.

En 2019, les thèmes suivants ont été illustrés :

- **Vœux 2019** *Janvier*
- Page Facebook du Département *Février · Mars · Avril*
- **Rentrée scolaire** *Septembre · Octobre*

www.hauteloire.fr → le site web du Département

La gestion et la coordination des informations publiées sur le site à la demande des différents services de la collectivité est assuré par un technicien (*webmestre*) du service Communication.

Près de 1 000 pages d'information ; + de 1 000 fichiers PDF téléchargeables.

Sur 2019, les statistiques de fréquentation du site *www.hauteloire.fr* font état de :

- **276 921 visites** (274 500 visites en 2018), soit une moyenne de 758 visites/jour (752 visites/jour en 2018), dont 1/3 environ est le fait de visiteurs ayant déjà consulté des pages du site dans l'année (on compte 175 651 **visiteurs nouveaux** en 2018).
- 2,1 pages consultées en moyenne par visite pour un temps moyen de 1 mn 28 s.
- 53 % consulte le site depuis un ordinateur, 40 % depuis un mobile et 7% d'une tablette

Sur les **585 410 pages vues** lors de ces visites, les pages les plus consultées en 2019 :

- Accueil : 94 984 fois
- L'état des routes en Haute-Loire : 42 616 fois
- Horaires des lignes régulières : 29 980 fois
- Offres d'emploi : 22 862 fois
- Le Président : 15 844 fois → page où arrive l'internaute quand il clique sur la rubrique "Département"
- Le réseau routier départemental : 14 770 fois
- Un promoteur du lien social : 9 896 fois
- Les interruptions de circulation : 9 654 fois
- Transport scolaire : 9 617 fois

[Facebook](#) → la page du Département

La page Facebook du Département a été alimentée tout au long de l'année, avec une moyenne d'un post par jour.

Au 31 décembre 2019 :

- La page compte 10 098 fans : à 59 % de femmes et 41 % d'hommes.
- **+ 4 000 fans** (env. + 166 %) par rapport au 1^{er} janvier 2019 (6 097 fans).
- 61 % de nos fans ont entre 25 et 54 ans. Les 13/17 ans, cible "collégiens", représentent moins de 0,5 % de nos fans ; les + de 65 ans, 12 %.
- La page est consultée par les abonnés depuis la France mais aussi : Algérie (24), Belgique (23), États-Unis (22), Maroc (21), Portugal (19), Royaume-Uni (13), Canada (13).
- Nos fans réguliers habitent principalement au Puy-en-Velay (1 517) mais aussi à Saint-Étienne (1 040), Yssingeaux (332), Brioude (316), Monistrol / Loire (241), Langeac (199), Rouen (164), Clermont-Ferrand (160), Paris (150), Lyon (154).

La portée des publications varie selon le type d'information : d'environ 2 000 personnes pour les plus basses (*info sur l'Europe, conférences, sorties nature...*) à + de 12 000

personnes pour les informations type coupures de circulation ou viabilité hivernale, voire 26 000 personnes pour l'effondrement du mur de Bas-en-Basset (RD42) ou 54 520 personnes touchées pour l'arrêt du transport scolaire en janvier.

La moyenne des personnes atteintes par post s'est située autour de 4 500 pour 2019.

Des campagnes de sponsoring (*ou boost de post*) ont été faites durant l'année pour avoir une meilleure visibilité et un impact plus fort auprès de la population locale, telles que le Conservatoire botanique, le week-end nature, les Déboulés, RDV du Département, jeu des festivals, les Tapisseries, le recrutement de fans... pour un montant total de **1 540 €**.

Travaux graphiques, mises en pages, créations

Le service Communication a produit des travaux graphiques, création et/ou mises en page de nombreux supports pour les différentes directions de la collectivité, ainsi que pour des partenaires du Département, tels que le SDIS 43. Entre autres, de façon non-exhaustive :

- Déploiement de la charte graphique, visuels, signalétique, journal interne, newsletters, panneaux, affiches, bâches et roll-up, flyers, vignettes web, cartels, brochures, guides, rapports et plaquettes, invitations, insertion presse... et supports d'événementiels, concours et jeux-concours.
- Pour Ingé 43 : création du logo et des documents de communication.
- Pour la MDDT, l'application mobile, le magazine Expérience, entre autres supports...

Productions vidéo

Le service Communication a, en 2019, réalisé en interne de nombreuses productions vidéo :

CULTURE	Teaser Déboulés de Mai	Avril 2019
	Rendez-vous du Département	Mai 2019
	Teaser Festivals 43	Juin 2019
	MuMo - Camion Musée	Mars 2019
	Teaser Déboulés de Mai	Avril 2019
ÉLUS	Discours du Président en Salle de Session	Octobre 2019
	Vidéos élus	Avril 2019
DIVERS	Vœux du Département 2019	Janvier 2019
	Ruralitic	Février 2019
	SDIS 43	Mars 2019
	Conservatoire Botanique	Mars 2019
	Manger Bio ou Local	Avril 2019



DIRECTION
GÉNÉRALE DES
SERVICES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

François MONIN

Directeur général des services

Assistantes de direction : Patricia ASTIER, Pascale FARRUGIA

**Coordination des objectifs de gestion
de la Feuille de route**
Éric CHANAL, DGA

Coordination interne
Anne BELZ

**Mission feuille de route
Management et communication**
Jean-François PERBET

LES MISSIONS

- Pilotage de l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations du Président du Conseil Départemental et de l'assemblée délibérante.
- Animation de l'organisation de la collectivité dans le cadre d'une gouvernance collective (CODIR).
- Appui aux instances décisionnelles (Assemblée délibérante, exécutif,...) avec la mission « coordination interne ».
- Coordonner les objectifs de la feuille de route.

LES FAITS MARQUANTS 2019

- 14 Janvier : prise de fonction du nouveau Directeur Général des Services : François MONIN.
- 01 février : prise de poste du chargé de mission feuille de route.
- 24 juin : approbation par l'Assemblée Départementale des orientations stratégiques de la politique ressources humaines (dans le cadre du dialogue social).
- Septembre : validation des rapports numériques et signature avec le parapheur électronique par le DGS – fin de l'impression des procès-verbaux des séances de l'Assemblée Départementale.
- 11 septembre : séminaire des cadres sur le pilotage de la feuille de route et la relance de la gestion des ressources humaines.
- 16 septembre : séminaire de l'Exécutif sur le cadrage et les priorités pour la fin du mandat 2015 – 2021.
- 12 novembre : entrée au Comité de Direction (CODIR) d'une nouvelle directrice des Ressources Humaines : Sandrine MAUGUIN.
- 17 novembre : 1^{er} COPIIL de la feuille de route.

CHIFFRES – CLE

14 janvier : prise de fonction du nouveau DGS : François MONIN

727 notes au Président

5 séances publiques de l'Assemblée Départementale

101 délibérations prises par l'Assemblée Départementale

10 réunions de la Commission Permanente

331 délibérations prises par la Commission Permanente

32 réunions de l'Exécutif Départemental

135 dossiers examinés par l'Exécutif Départemental

17 novembre : 1^{er} COPIIL de la feuille de route



PERSPECTIVES 2020

- Préparation de l'installation de la nouvelle assemblée départementale pour 2021.
- Organisation de 3 COPIL de la feuille de route (Février, Juin et Octobre).
- Mise en place des bilans cantonaux.
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire.
- Accompagnement du dialogue social en lien avec les représentants du personnel et les instances paritaires.



DIRECTION
RESSOURCES
ET INGÉNIERIE

SERVICE DES FINANCES ET CONTROLE DE GESTION

Le Service des Finances et contrôle de gestion fait partie de la Direction ressources et Ingénierie.

L'équipe du service des finances et contrôle de gestion comprend 11 personnes (10 présentes durant l'année 2019) :

- 3 personnes (catégorie C) dédiées au mandatement des dépenses réalisées par les services et 2 personnes (catégorie C) dédiées aux frais de déplacement (1 présente en 2019),
- 1 personne (catégorie C) dédiée à l'émission des titres de recettes, au suivi des emprunts, des garanties d'emprunt et des dépenses relevant directement du Service des finances,
- 1 agent (catégorie B) en charge de la prévision et du suivi des recettes de la Collectivité,
- 1 gestionnaire administratif et financier du FSE (catégorie B) en charge du suivi des dossiers dans le cadre du positionnement du Département comme organisme intermédiaire de gestion,
- 1 agent (catégorie A) chargé d'ingénierie financière et du suivi des fonds européens (recherche de cofinancements publics nationaux et européens pour les projets du territoire, suivi de la subvention globale FSE, appui technique au gestionnaire administratif et financier du FSE
- 1 agent (catégorie A) adjoint au responsable du service en charge notamment du suivi de l'actif et référent des frais de déplacement,
- 1 agent (catégorie A) directeur délégué finances et contrôle de gestion, responsable du service.

La préparation budgétaire

Historiquement « cœur de métier », la préparation budgétaire est assurée par le Service des finances et contrôle de gestion. Ces budgets se déclinent au travers d'actes budgétaires que sont le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Le budget primitif est obligatoirement précédé du rapport d'orientation budgétaire.

Le suivi budgétaire du Département se décline sur 5 budgets :

- le budget principal sur lequel sont imputés l'essentiel des mouvements et des actions publiques (social, routes, actions culturelles...)
- le budget Accueil et Protection de l'Enfance qui regroupe les opérations comptables du Foyer Départemental de l'Enfance, et où depuis 2016, sont imputés également les salaires des assistantes familiales, de manière à permettre une lecture consolidée de la politique relative à la protection de l'enfance,
- le budget annexe de Haute-Loire Ingénierie,
- le budget de la TVA immobilière du Sauvage qui permet de suivre les écritures comptables liées à la délégation de service publique,
- Le budget de la TVA immobilière Val VVF des Estables qui retrace également les mouvements concernant la gestion de cette activité.

NB : le budget annexe des transports scolaires a été clos à la fin de l'exercice 2018.

En 2019, en raison de la signature du contrat avec l'Etat, nous avons décalé notre calendrier budgétaire habituel pour disposer d'un compte administratif définitif au moment de l'examen du budget primitif (BP).

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2019 a été présenté à l'Assemblée départementale le 11 février 2019. Le ROB a pour vocation de décliner nos engagements dans une dimension pluriannuelle qui intègre, outre l'exercice en cours, nos possibilités financières sur les années suivantes.

Le vote du compte administratif 2018 est intervenu le 1^{er} avril 2019. Il s'est soldé par un excédent de 12,406 M€. Son analyse a permis de montrer que le Département parvient à maintenir ses équilibres financiers à l'intérieur des critères normatifs qu'il a défini, à savoir :

- un niveau d'autofinancement (épargne nette) positif qui s'élève à 27,46 M€,
- un taux d'épargne supérieur à 10%, et qui s'établit à 15,64%,
- une capacité de désendettement de 2.18 années bien inférieure à la norme de 6 années fixée par la Collectivité.

Le vote du BP est intervenu le 2 avril. De ce fait, la préparation du BP 2019 s'est déroulée entre le 7 janvier, date de l'envoi de la lettre de cadrage à l'ensemble des Directions et le 31 mars, date des derniers arbitrages.

L'approche initiée lors du BP 2018 avec une présentation du budget suivant les priorités et programmes de gestion de la feuille de route a bien évidemment été reconduite.

Comme l'année précédente, le fil directeur de cette préparation a été le renforcement du dialogue interne de gestion, à travers des réunions de travail entre la Direction Générale, les Directions opérationnelles et la Direction ressources et ingénierie avec en point d'orgue les rencontres avec les élus référents les 5 et 6 mars.

Ces réunions ont eu pour objectif principal de permettre aux élus et à la Direction Générale de vérifier le respect de la lettre de cadrage budgétaire et notamment la compatibilité du budget proposé au respect du contrat financier avec l'Etat.

Le BP 2019 s'équilibre en mouvements réels à hauteur de 284,16 M€.

Le BP 2019 a aussi permis de conforter l'approche mise en place en 2016 sur notre architecture en section d'investissement, à travers le renforcement du pilotage de notre collectivité avec la mise en place d'une gestion pluriannuelle basée sur les Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements au travers de la création d'un plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.). Cette organisation constitue une déclinaison de la feuille de route qui prévoit 240 M€ d'investissement (priorité n° 11 : investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés) sur la durée de mandat.

Le vote de la décision modificative n°1 du budget 2018 est intervenu le 24 juin. Compte tenu de la date du vote du budget primitif et de l'affectation du résultat 2018 dès cette étape budgétaire là, la DM1 a simplement permis quelques ajustements de lignes de crédits et une augmentation des autorisations de programme du PPI de près de 4,12 M€.

Deux décisions modificatives supplémentaires sont intervenues le 14 octobre et le 9 décembre afin d'opérer les deniers ajustements entre chapitres permettant de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'optimiser la réalisation des investissements.

Lors de la session du 14 octobre, grâce à l'augmentation des recettes de fonctionnement constatée, nous avons pu inscrire 1,645 M€ de crédits de paiement en investissement. Les AP ont également été augmentés de 1,5 M€.

Le rapport d'orientation budgétaire 2020 a été présenté à l'Assemblée départementale le 9 décembre 2019.

Outre les budgets de la Collectivité, en 2019 comme les années précédentes, le service des finances a assuré les tâches **purement techniques** de l'exécution du budget du Syndicat mixte du projet Chaise-Dieu (**édition et transmission des documents budgétaires,**

mandatement, émission des titres). Il a été très ponctuellement force de conseil et d'appui pour le budget de la Maison départementale des personnes handicapées (M.D.P.H.).

Le suivi de la contractualisation avec l'Etat

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 adoptée par l'Assemblée nationale le 21 décembre 2017 acte la nécessité pour les grandes collectivités dont les Départements d'élaborer un contrat avec les Préfets.

Ce contrat détermine principalement :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Le contrat a été conclu pour une durée de 3 ans en juin 2018. Il convient de noter que nos engagements ont été tenus sur l'année 2019.

La qualité de la tenue comptable

Le Service des finances se trouve en fin « de chaîne » comptable en vue de formaliser les mandats et les titres. La chaîne comptable se décompose, pour la partie dépenses, de l'expression d'un besoin, d'un engagement (pris auprès d'un tiers), d'une liquidation (réception de la facture et validation du service fait) et d'un mandat (ordre donné au payeur départemental de régler la facture). L'expression du besoin, l'engagement et la liquidation sont effectués au niveau des services opérationnels ; le service des finances faisant le mandatement.

Les agents en charge de cette mission ont des « portefeuilles » de services et se positionnent donc comme les référents « comptables » desdits services.

Ce rôle doit être compris dans le sens d'un contrôle qualité avant envoi au payeur départemental et de conseil auprès de l'ensemble des agents comptables et des personnes responsables des budgets dans les différentes directions. Ces agents participent ainsi au contrôle comptable interne de la collectivité contribuant ainsi à **l'un des quatre programmes de gestion de la feuille de route « optimiser la gestion et renforcer notre culture d'organisation économe »**.

Plusieurs indicateurs permettent de faire ressortir un niveau satisfaisant d'exécution comptable avec notamment :

- un taux de rejet des mandats passés sur le budget principal très faible puisque sur 31 073 mandats, seuls 80 ont fait l'objet d'un rejet, soit 0.26%. Concernant les titres, ce taux est encore plus faible avec 13 rejets pour 7 386 titres émis soit 0.18%.
- un délai global de paiement qui s'établit en moyenne à 17.99 jours et qui reste très inférieur au délai réglementaire de 30 jours,
- enfin une note de qualité comptable attribuée par chaque direction départementale des finances publiques, sur la base de critères nationaux, qui s'établit à 18.79 en 2019 portant sur l'exercice 2018 (17.8 en 2018, indice national 16.9).

La Convention de services comptable et financier

La Convention de services comptable et financier a été signée le 23 mai 2016 avec la DGFIP en vue de renforcer la collaboration entre les équipes de la Paierie et du Département et d'améliorer l'efficacité et la qualité des procédures de gestion financière et comptable.

En 2019, le groupe de suivi s'est réuni à 4 reprises dans sa composition originelle (Paierie et service des finances) et à 4 reprises dans sa composition élargie à la DSIRN pour les questions relatives à la dématérialisation (cf. ci-dessous).

Cette convention s'est achevée à la fin de l'exercice 2019. Un bilan a été réalisé. Sur les 12 actions prévues, 7 ont été réalisées en totalité et 5 sont en cours de réalisation et seront reconduites dans la prochaine convention.

La dématérialisation des pièces justificatives et comptables

Conformément aux orientations nationales visant à la dématérialisation des pièces justificatives et comptables, le service des finances a engagé en février 2016 cette démarche pour notre collectivité, avec l'appui de la DSIRN ; ceci fait écho à la **priorité N° 7 de la feuille de route « être le chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité »** ainsi qu'à un des objectifs de gestion de cette même feuille de route **« accompagner l'évolution professionnelle des agents et des métiers de la collectivité »**.

En accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques, il a ainsi été convenu :

- de pouvoir traiter à compter du début de l'année 2017, toutes les factures dématérialisées déposées par les entreprises et les structures publiques sur le portail Chorus Portail Pro,
- de préparer le déploiement de la dématérialisation par blocs (un bloc = une direction) sur l'ensemble de l'année 2017, pour chacune des 3 chaînes comptables identifiées : commande publique, production interne et titres de recettes.

La mise en place de ce projet a nécessité différentes réunions techniques visant à préciser l'organisation et le choix des outils informatiques liés tant à la gestion sous Astre GF qu'au plan de classement. La validation de ces choix a été faite par le comité de direction de notre collectivité.

Le travail effectué en 2017 avec des rencontres régulières associant les gestionnaires comptables des différentes directions a abouti à ce que l'ensemble des pièces justificatives de dépenses de la collectivité soit dématérialisé à compter du 1^{er} mandat de l'exercice 2018.

En 2019 (comme en 2018), un travail de communication auprès des fournisseurs, les incitant à déposer leurs factures sous format numérique sur la plateforme Chorus-pro, a été accompli. Il convient, bien évidemment, en collaboration avec les autres directions, de poursuivre cette information aux fournisseurs afin de fluidifier le traitement des factures sur l'année 2020 car force est de constater que de nombreuses factures sont mal déposées nécessitant une intervention manuelle chronophage. De plus, à compter du 1^{er} janvier 2020, les entreprises de moins de 10 salariés ont également obligation de déposer leurs factures sur la plateforme Chorus-pro.

Concernant la mise en œuvre de la dématérialisation des pièces jointes de recettes, après de nombreuses rencontres avec les services (notamment le service maintien de l'autonomie, principal émetteur de titres de recettes de la Collectivité) et après divers « tâtonnements », il avait été décidé fin 2018, à l'instar de ce qui se fait pour les dépenses, que les services liquideraient et effectueraient la préperception des recettes compter de 2019. L'exercice 2019 a donc vu la mise en œuvre de ce nouveau processus.

Cette dernière étape de la dématérialisation des pièces jointes a permis de finaliser la dématérialisation totale de la chaîne comptable par la signature électronique des bordereaux de mandats et de titres de recettes dès le 1^{er} bordereau de l'exercice 2019.

La convention de contrôle allégé partenarial (CAP) des frais de déplacement et ses contrôles internes.

Une convention de contrôle allégé partenarial (CAP) avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a été signée le 16 février 2017. Le contrôle allégé partenarial doit permettre de sécuriser, de consolider et d'alléger la procédure de paiement des frais de déplacement. Seules les pièces justificatives des frais de déplacement supérieurs au seuil mensuel de 1 000 € par agent devront être transmises à la paierie départementale.

De ce fait, le Département de la Haute Loire a initié le projet de dématérialisation du traitement des frais de déplacement afin de simplifier et moderniser la chaîne de traitement en 2017. A ce jour, les frais de déplacement sont totalement dématérialisés et directement intégrés dans le bulletin de salaire des agents sauf pour les agents n'ayant pas accès à l'application informatique.

A la fin du déploiement de la procédure dématérialisée, le contrôle allégé partenarial prévoyait un contrôle de supervision à posteriori du remboursement des frais de déplacement.

Le contrôle a pour but de s'assurer du respect des procédures définies dans le règlement des frais de déplacement, de la qualité des contrôles réalisés par les chefs de service (valideurs n°1), de la bonne conservation et de l'archivage des pièces justificatives.

De plus, il vise à sécuriser la chaîne de traitement des frais de déplacements et à informer les acteurs de la gestion des frais de déplacement en dressant un bilan des points positifs et négatifs et des actions correctives à entreprendre.

Sur l'année 2019, le service des finances et contrôle de gestion a procédé à un contrôle à posteriori de 119 états de frais de déplacement pour 76 agents dans les différents services.

Les services audités

1. Service juridique et achats (DRI) le 11 avril 2019
2. Service des bâtiments départementaux (DIST) le 16 mai 2019
3. Service maintien de l'autonomie (DIVIS) le 20 juin 2019
4. Direction des ressources humaines (DRH) le 5 septembre 2019
5. Direction des systèmes d'information et des ressources numériques (DSIRN) le 12 septembre 2019

Suite à ces contrôles, des recommandations générales sur la tenue des dossiers ont été faites aux agents et aux valideurs en dressant un bilan des points positifs et négatifs. Quelques états de frais n'étaient pas signés, des ordres de mission permanents et des autorisations d'utilisation du véhicule personnel étaient absents dans certains dossiers. Toutefois, aucune anomalie majeure n'a été constatée.

Parallèlement aux audits internes, à l'automne 2019, la Paierie départementale a procédé au contrôle de 131 mandats portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019. La récupération des pièces a été longue et fastidieuse montrant quelques carences dans la tenue des dossiers de certains services. Au final, 5 anomalies ont été constatées soit un taux de 3,82%.

En outre, le nouveau règlement des frais de déplacement adopté par la Commission permanente le 5 mars 2018, a été revu lors de la session du 3 juin 2019 suite à l'évolution des barèmes des frais kilométriques et de nuitées.

Sous Intranet, une rubrique intitulée « Frais de déplacement » regroupe le règlement, les barèmes à jour, les guides d'utilisation et les formulaires.

La gestion des garanties d'emprunt et des emprunts

Les garanties d'emprunt

Rappelons au préalable que la garantie d'emprunt consiste à se porter caution pour un organisme pour le remboursement de son prêt bancaire.

La plupart des opérations garanties par le Département de la Haute-Loire sont destinées à financer des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice des prêts aidés par l'Etat, ainsi que des constructions et des travaux dans les établissements médico-sociaux.

Le service des finances est historiquement en charge de l'instruction administrative des garanties d'emprunts et des emprunts. A l'instar de la procédure mise en place depuis de nombreuses années avec le Service des établissements médico-sociaux pour les emprunts des établissements médico-sociaux, toute demande de garantie d'emprunt émise pour une opération de logement doit depuis le second semestre 2019 faire l'objet d'un avis circonstancié de la Mission logement avant présentation à la Commission permanente.

En 2019, le Département a instruit 11 demandes de garanties d'emprunt contre 14 l'année précédente.

Au 31 décembre 2019, l'encours des emprunts garantis par le Département s'élève à 229,02 M€ (208,43 M€ au 31/12/2018) pour une annuité 2020 de 13,28 M€ (13,03 M€ en 2019).

La part concernant le logement social s'élève à environ 88% de l'encours (85.5% de l'annuité). Le seul OPAC 43 pèse 56% de l'encours et 57% de l'annuité.

Les emprunts garantis pour des opérations dans le domaine du social et du médico-sociale représentent environ 12% du total de l'encours (14% de l'annuité).

Enfin divers emprunts pour des OGEC notamment représentent 0,22% de l'encours et 0,59% de l'annuité.

La gestion de la dette

Par délibération du 12 novembre 2018, l'assemblée départementale a délégué au Président la réalisation des emprunts, des opérations financières qui en découlent et des lignes de trésorerie.

Conformément aux dispositions réglementaires (Code Général des Collectivités Territoriales et circulaire du 25 juin 2010), le Conseil Départemental doit être informé des opérations effectuées dans le cadre de cette délégation à travers un rapport annuel exposant la politique d'endettement de la collectivité.

Les objectifs poursuivis en matière de gestion de la dette

En 2019, le Département a continué de se désendetter légèrement. L'encours de notre dette s'établit ainsi à 83,08 M€ fin 2019 contre 85.18 M€ fin 2018.

Il s'agit du 9ème exercice consécutif de baisse de l'encours de dette. Pour mémoire, nous culminions à 127.04 M€ fin 2010. En 10 ans, l'encours a diminué de près de 44 M€, soit environ d'un tiers. La Collectivité, dès 2011, avait fixé une capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) de 6 ans, comme un des objectifs de gestion à atteindre; elle est aujourd'hui de 1,88 ans.

Au 31/12/2019, l'encours de la dette départementale est en totalité classé 1 selon la charte Gissler, soit parmi les produits présentant le plus faible niveau de risque.

Cet encours se répartit en 30 contrats d'emprunt mobilisés auprès de différentes banques : auprès de la SFIL/CFFL, la structure qui a remplacé Dexia, de la Caisse d'Epargne, du

Crédit Agricole, du Crédit Coopératif, de la Banque Postale et du Crédit Foncier. Il est composé à 73.5% d'emprunts à taux fixe.

La durée de vie résiduelle de notre dette est de 8 années et 2 mois (contre 8 années et 8 mois au 31/12/2018) et la durée de vie moyenne est de 4 ans et 5 mois.

En termes de niveau de taux d'intérêt, la dette départementale se situe à un équivalent taux fixe de 2.03% au 31/12/2019 (contre 2.20% au 31/12/2018).

Les opérations réalisées en 2019

- **la mobilisation d'un emprunt auprès de la Banque postale en juin**

Pour mémoire, en 2016, nous avons souscrit 55 M€ d'emprunts auprès de 3 banques (Banque Postale, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole) mobilisables sur la période 2017-2021.

En 2019, parmi les 55 M€, nous avons mobilisé, en juin, un emprunt de **10 M€** contracté auprès de la Banque Postale. Il s'agit d'un emprunt d'une durée de **10 ans** au taux fixe de **1.25%**.

- **le réaménagement de 2 emprunts auprès de la Caisse d'Epargne en avril et en décembre**

Pour le 1er, le montant initial de l'emprunt était de 5 M€ sur 15 ans mobilisé le 25 mai 2013 au taux fixe de 2.79% sur les 5 premières années puis au taux variable Euribor « non flooré » +2.50 % (soit 2.39% au moment de la renégociation) sur les 10 années suivantes.

La négociation a abouti à un taux variable EURIBOR « flooré » à 0, +1.00% (soit 1% au moment de la renégociation) sans toucher à la durée et avec 6 000 € de frais de dossier. Pour la durée résiduelle du prêt, 9 ans, et un capital restant dû de 3 000 000.02 €, le gain pour le Département devrait être de l'ordre de 200 000 € frais de dossier compris si l'on suit les prévisions d'évolution des taux d'intérêt de notre conseiller Finances Actives.

Pour le 2nd, le montant initial de l'emprunt était de 5 M€ sur 15 ans mobilisé le 25 janvier 2014 au taux fixe de 3,19% sur les 5 premières années puis au taux variable Euribor « non flooré » 12 mois +2.50 % (soit 2.24% au moment de la renégociation) sur les 10 années suivantes.

La négociation a abouti à un taux variable EURIBOR « flooré » à 0, +1.00% (soit 1% au moment de la renégociation) sans toucher à la durée et avec 6 000 € de frais de dossier. Pour la durée résiduelle du prêt, 9 ans, et un capital restant dû de 3 000 000.02 €, le gain pour le Département devrait être de l'ordre de 200 000 € frais de dossier compris si l'on suit les prévisions d'évolution des taux d'intérêt de notre conseiller Finances Actives.

- **Le report de la mobilisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole du 22 novembre 2019 au 22/01/2020**

L'ingénierie financière et l'Europe

Le Services Finances et Contrôle de gestion assure le suivi, l'animation et la gestion des « FESI (Fonds européens Structurels et d'Investissement) » via la Mission Ingénierie Financière et Europe, son outil financier et de conseil qui revêt une dimension transversale, en interne mais également vers l'extérieur.

Les financements européens sont très importants pour l'économie auvergnate et alti-ligérienne. Le Département est présent dans toutes les instances de sélection, de programmation et de suivi des dispositifs.

L'année 2019 a été riche sur le sujet avec deux temps forts :

- la mise en œuvre des programmes 2014/2020 ainsi que le début des réflexions sur les prochains programmes 2021/2027 ;
- la gestion de la subvention globale FSE par la Cellule Fonds Social Européen (FSE).

Les programmes européens 2014/2020 en Auvergne

Cette nouvelle génération de programmes est impactée par le transfert de l'Autorité de gestion de l'Etat aux Régions, à l'exception du Programme Opérationnel National FSE emploi et inclusion géré par l'Etat et délégué pour partie aux Départements.

Il est à noter que les fusions de Régions n'ont pas eu d'impact sur les programmes européens qui coexistent en Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce transfert de gestion n'est pas sans incidence sur la Mission Ingénierie Financière et Europe, interlocuteur départemental des autorités de gestion de ces programmes, et véritable interface entre le Département, les autorités de gestion, les porteurs de projet publics et privés, avec le souci permanent d'optimiser les financements européens dans un contexte budgétaire restreint.

Sur les projets portés par le Département, une réflexion a été conduite sur les outils à mettre en place afin de développer la transversalité en interne et rechercher ainsi à optimiser les financements (un des 4 programmes de gestion de la feuille de route). Cette démarche est complémentaire à la mise en place du PPI (recherche de financements extérieurs). Ont notamment été mis en place des réunions régulières avec les directions fonctionnelles ainsi qu'un tableau de bord de suivi des subventions régionales, nationales et européennes allouées au Département sur la période 2014/2020 (de la demande de subvention au paiement du solde de la subvention). A la demande de la Mission Ingénierie Financière et Europe, des « référents Europe », correspondants directs de celle-ci ont été mis en place à la DIST, DJCDD et DSIRN à partir de 2017.

La Mission Ingénierie Financière et Europe intervient ponctuellement auprès de la Mission Haute-Loire Ingénierie.

Elle apporte, par ailleurs, un appui à la Mission Départementale du Tourisme et à la Bibliothèque Départementale de Prêt pour la recherche de financements européens.

L'Auvergne dispose de deux programmes régionaux : le Programme Opérationnel FEDER/FSE (249,8 millions d'euros) et le Programme de Développement Rural Régional FEADER (1,2 milliard d'euros), auxquels s'ajoute un programme national : le Programme Opérationnel National FSE emploi et inclusion géré par l'Etat (45,8M€).

Elle bénéficie également de deux programmes interrégionaux : le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif Central (40 millions d'euros) géré par le GIP Massif central et le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire (33 millions d'euros) géré par la Région Centre. Ces deux programmes sont eux-mêmes adossés à des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Région (CPIER). A noter que, pour la première fois, les Départements sont signataires du CPIER Massif central.

L'objectif de ces programmes est de renforcer la compétitivité des entreprises auvergnates, soutenir l'emploi et la cohésion sociale, lutter contre les exclusions, et favoriser l'attractivité de nos territoires.

Une communication ciblée à destination des Conseillers départementaux sur les opérations bénéficiant de fonds européens par canton a été mise en place au quatrième trimestre 2017 et poursuivie en 2018 et 2019.

Cet ensemble autour de l'ingénierie financière des fonds européens doit répondre à l'un des objectifs de gestion « développer une gouvernance collective du territoire au service de la réalisation des projets ».

La subvention globale FSE

Pour mémoire, l'année 2018 avait été marquée par la négociation d'une deuxième convention de subvention globale FSE 2018/2020 avec la Direccte Auvergne.

Cette deuxième convention de subvention globale, signée le 13 septembre 2018, attribue 1 453 851 € au Département, organisme intermédiaire pour la gestion du FSE 2018/2020, dont 63 851 € au titre de l'assistance technique (financement d'1 ETP à la Cellule FSE rattachée au Service des Finances et Contrôle de Gestion).

Un appel à projets FSE 2019 a été lancé en mars 2019 avec pour objectif d'augmenter le nombre et l'efficacité des parcours d'insertion socioprofessionnelle au travers de trois actions :

- l'accompagnement à la mobilité,
- l'accompagnement socio-professionnel et la mise en situation des salariés en chantiers d'insertion,
- l'accompagnement socio-professionnel renforcé et adapté des bénéficiaires du RSA (cible).

Les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, à l'exception des ateliers et chantiers d'insertion privés (aidés sur les fonds propres du Département), avaient un mois et demi pour y répondre.

6 porteurs de projet ont déposé un dossier, dont 4 ateliers et chantiers d'insertion publics, une association pour la mise en œuvre d'une plateforme de mobilité, et le Département pour l'action départementale d'insertion à visée professionnelle (ADIP).

Le montant FSE programmé au titre de cet appel à projets est de 450 512,86 €.

L'assistance technique FSE 2018/2020, dont bénéficie le Département, a également été programmée en 2019 pour un montant FSE de 63 851 €.

La réflexion sur l'appel à projets FSE 2020 et l'avenant à cette deuxième convention de subvention globale ont débuté fin 2019.

La fonction « contrôle de gestion »

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du 3 juillet 2015 pointait, page 15, « l'inexistence d'un contrôle interne comptable ». Si la formulation peut paraître un peu dure, il n'existe pas davantage à ce jour de contrôle interne comptable et financier formalisé. Si l'on veut mener à bien ce chantier d'envergure, il conviendra dans le cadre de la conception du projet de service (cf. Prospective 2020 ci-dessous) de prévoir les ressources nécessaires.

Prospective 2020

Des chantiers importants devront être poursuivis ou engagés durant l'année 2020.

Un projet de service à bâtir

Aujourd'hui, la quasi-totalité des tâches, hormis les actions de bases (engagement, liquidation, mandatement), ne sont maîtrisées que par un seul agent. C'est le cas notamment de la gestion de l'inventaire, de l'édition des documents budgétaires et de leur transmission, des déclarations de TVA et d'IS, de la préparation du dossier FCTVA, de la gestion administrative des dossiers d'emprunts et des garanties d'emprunts, de la gestion des frais de déplacements, des rattachements comptables ou encore de la gestion du FSE.

Parallèlement à cela, 5 agents (la moitié du service) vont faire valoir leur droit à la retraite en moins de 4 ans engendrant une perte importante de savoir-faire.

Sur l'année 2020, il est impératif de commencer à résorber cette fragilité en apportant plus de polyvalence au sein du service et en réfléchissant à une nouvelle organisation de la fonction comptable au sein de la Collectivité. Cela se recoupe également avec la mise en place d'un contrôle comptable formalisé impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne comptable.

Le renouvellement de la Convention de services comptable et financier

La convention 2016-2019 étant achevée, il conviendra d'établir une nouvelle convention de partenariat avec la DDFIP.

Elle devra comporter, en plus des actions non totalement finalisées sur la précédente, des thèmes comme le contrôle interne comptable et financier, la transition vers le compte financier unique (CFU) ou encore les échanges d'informations entre les deux administrations en matière d'aides sociales à l'hébergement des personnes âgées et handicapées, d'APA et de RSA.

L'accompagnement des services administratif et financier

Le Service des Finances et contrôle de gestion devra s'attacher à développer son rôle de conseil et d'assistance technique auprès des agents comptables déconcentrés et notamment des services administratifs et financiers des autres directions de la collectivité.

Cette mission sera encore plus importante en 2020 avec l'installation d'une nouvelle version du progiciel comptable Astre-GF dont l'ergonomie risque de désorienter les utilisateurs au départ.

L'amélioration des procédés suite à la dématérialisation des pièces justificatives et comptables

Le travail conduit depuis 2016 a abouti à ce que l'ensemble de la chaîne comptable de la collectivité (pièces justificatives de dépenses et de recettes, bordereaux de mandats et de titres de recettes) soit dématérialisé à compter des premiers mouvements comptables de l'exercice 2019. Néanmoins, force est de constater que de nombreuses factures sont encore mal déposées sur la plateforme Chorus-pro nécessitant une intervention manuelle chronophage et/ou des retards de paiement. De plus, à compter du 1^{er} janvier 2020, les entreprises de moins de 10 salariés ont également obligation de déposer leurs factures sur Chorus-pro.

Sur l'année 2020, il conviendra, en collaboration avec les autres directions, de poursuivre l'information aux fournisseurs les incitant d'une part à amplifier et d'autre part à améliorer leurs dépôts de factures sous format numérique sur la plateforme Chorus-pro afin de fluidifier le traitement des factures.

La réalisation de nouveaux tableaux de bord sous l'angle des priorités de la feuille de route

Depuis le BP 2018, une nouvelle approche a été initiée avec une présentation du budget suivant les priorités et objectifs de la feuille de route.

Afin de pouvoir suivre les réalisations budgétaires sous cet angle et de contribuer à la réalisation du bilan du mandat, il convient de mettre en place de nouveaux tableaux de bord permettant aux différentes directions de mieux appréhender le budget sous cette forme et de rendre l'action départementale plus lisible.

SERVICE JURIDIQUE ET ACHATS

La fonction juridique

Les missions contentieuses

La mission a consisté dans l'instruction, la rédaction et le suivi des mémoires contentieux en régie ou en lien avec les avocats.

La mission contentieuse consiste également dans l'exécution des décisions de justice : rédaction de mémoires financiers pour le recouvrement ou le paiement des frais de justice.

Nombre de contentieux nés ou réglés durant l'année de référence :

	2016	2017	2018	2019
DIVIS	22	17	13	21
DIST	9	5	4	5
DRH	2	3	5	4
DJC2D	2	8	3	0
DSIRN	0	0	0	0
Total	35	33	25	30

Nature des contentieux

Les contentieux comptabilisés dans le tableau ci-dessus sont ceux traités par le service juridique et achats (SJA).

Un certain nombre d'affaires dans lesquelles le Département intervient devant les juridictions sont traitées par d'autres services, comme les recours du Département contre les obligés alimentaires devant le juge aux affaires familiales, traités par le service maintien de l'autonomie ou les procédures en assistance éducative devant le juge des enfants suivies par le service de l'aide sociale à l'enfance.

9 affaires ont été portées devant les juridictions judiciaires. 1 référé-expertise a été introduit devant le tribunal de grande instance du Puy-en-Velay. Le SJA est intervenu pour trouver un avocat représentant le Département dans 8 dossiers devant le juge des enfants du Puy-en-Velay en matière d'assistance éducative. Parmi ces 8 dossiers, 7 concernent des mineurs non accompagnés que le Département considère comme étant en réalité majeurs.

La majorité des affaires est introduite devant les juridictions administratives.

9 instances nouvelles sont des recours contre des décisions prises par le Département de :

- retrait d'agrément d'assistante maternelle
- fonction publique

- refus de remise de dette du revenu de solidarité active (RSA)
- refus d'aide du fonds de solidarité logement
- refus de la carte mobilité-inclusion mention stationnement
- refus de révision de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Ces recours contre les décisions ont été accompagnés dans 3 cas, de référés-suspensions visant à suspendre provisoirement les effets de la décision du Département qui était contestée. 2 ont été rejetés, 1 autre est en attente.

Une instance nouvelle est un recours en indemnisation pour dommages de travaux publics. Un référé-expertise a été introduit pour dommage de travaux publics.

Jugements et arrêts

Sur les 22 décisions rendues par les juridictions en 2019, 16 ont été favorables au Département. Sur ces 16 décisions, 6 décisions sont favorables au Département en première instance mais ont été frappées d'appel par la partie adverse.

Le tribunal administratif (TA) de Clermont-Ferrand a accueilli un référé-suspension contre une décision de retrait d'agrément d'assistante maternelle puis annulé cette décision. Il a annulé une autre décision de retrait d'agrément d'assistante maternelle mais le Département a interjeté appel contre ce jugement auprès de la cour administrative d'appel de Lyon. Le TA a condamné le Département à verser des dommages et intérêts pour défaut d'entretien de la voirie.

La mission assistance et conseil

Le service Juridique et Achats intervient à la demande des services et des directions sur toute question et tous dossiers posant des difficultés d'ordre juridique : choix d'une procédure de lancement d'un marché public, problème d'exécution d'un marché, de résiliation, rédaction de contrats, conventions, arrêtés, procédures complexes (concession de service public).

Il s'agit donc d'une mission très transversale : réunions avec les services, rédaction de notes à la Direction Générale, aux directeurs et chefs de service, et qui se veut préventive, afin de réduire si possible les contestations des tiers et les actions contentieuses.

En moyenne, une dizaine de dossiers nouveaux à traiter par semaine avec un travail de recherche et d'étude pouvant aller de quelques minutes à plusieurs jours.

La mission veille juridique

Il s'agit d'identifier l'actualité réglementaire et jurisprudentielle ainsi que les évolutions prévisibles qui pourraient impacter l'activité de la collectivité, et de certains services en particulier.

Cette mission a une vocation informative et stratégique (anticiper les prises de décision).

La fonction assurances

Responsabilité civile et risques annexes

Le contrat d'assurance dit de responsabilité civile et risques annexes couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité administrative du Département, dans le cas où l'une de ses activités viendrait à causer un dommage à un tiers.

Dans le cadre de ce contrat, le SJA est chargé des déclarations de sinistres à l'exception des sinistres liés aux routes départementales qui sont gérés par le service administration de la DIST. L'essentiel des sinistres déclarés par le SJA portent sur des dommages causés ou subis par des enfants confiés à l'ASE.

Le nouveau contrat d'assurance avec la SMACL a pris effet au 1^{er} janvier 2019. Il prévoit l'application d'une franchise de 1500 € : lorsque son montant est inférieur à 1500 €, le SJA ne déclare pas le sinistre à l'assurance. C'est donc le Département qui paie directement pour ces sinistres.

Compte tenu de cette franchise, le nombre des sinistres déclarés à l'assurance qui se sont produits en 2019 est en nette diminution, la plupart ne dépassant pas 1500 €.

	2016	2017	2018	2019
Sinistres	23	15	23	5

Le SJA est chargé du suivi du marché d'assurance responsabilité civile et risques annexes.

	2016	2017	2018	2019
Coût assurance (€)	76 673,75	82 428,43	74 679,21	74 482,81

Assurance flotte automobile

En 2019, le SJA a assuré le suivi du contrat d'assurance de la flotte automobile du Département, qui comprend les véhicules gérés par le Cabinet et les véhicules gérés par le service du Parc routier départemental.

L'assurance flotte auto exclut la sinistralité liée aux bris de glace : la charge de cette dernière étant supportée directement par le Département sans passer par l'assurance.

	2016	2017	2018	2019
Sinistres responsables	21	21	27	32
Sinistres non responsables	15	13	8	9
total	36	34	35	41
coût assurances (€)	272 574,24	272 574,24	171 966,16	179 967,14

Le nouveau marché d'assurance flotte automobile avec le cabinet Roche-Chapuis/MMA a pris effet au 1^{er} janvier 2018. Ce nouveau marché d'assurance nous permet de bénéficier de tarifs très avantageux, soit un gain d'environ 100 000 € par rapport à la cotisation payée en 2017.

La fonction marchés publics

Le SJA apporte un appui aux services en matière de marchés publics sur les procédures à suivre, la rédaction des cahiers des charges, le conseil juridique.

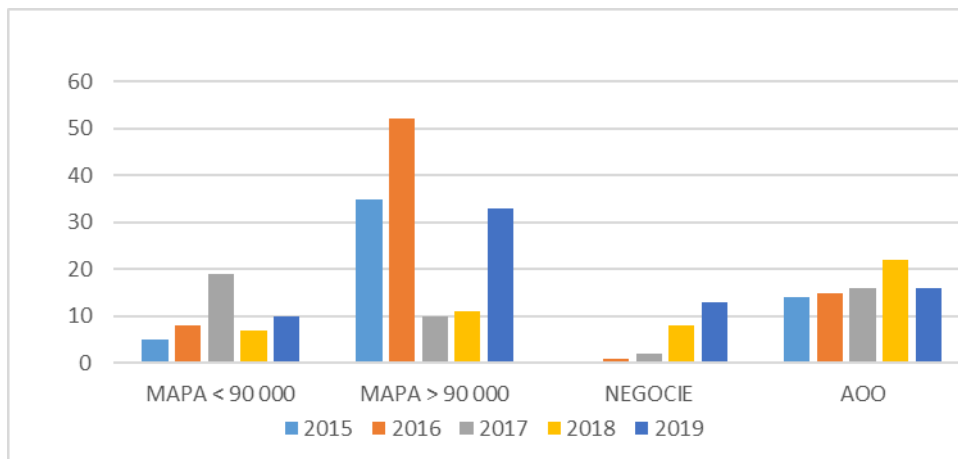
Le SJA assure le secrétariat de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission départementale des marchés (CDM – pour les procédures adaptées dès lors que le besoin estimé est supérieur à 50.000 € HT)

La réglementation imposant une dématérialisation complète des procédures depuis le 1^{er} octobre 2018, la collectivité s'est dotée d'un nouveau profil acheteur (AWS) et le logiciel Marco a évolué vers une version Web avec notamment l'acquisition d'un module pour les consultations de faible montant. Des agents référents des différentes directions ont été formés sur les différents modules rédaction, procédure, suivi technique et financier, suivi administratif, consultation de faible montant.

Publicités lancées par le SJA

L'envoi des publicités au BOAMP est assuré par le SJA (sauf pour les marchés de la DIST dont le montant estimé est inférieur à 209.000 € HT, ces marchés étant transmis par le service administration de la DIST)

Nombre de publicités lancées (par types de procédure) :



Types de procédure	2015	2016	2017	2018	2019
MAPA < 90 000	5	8	19	7	10
MAPA > 90 000	35	52	10	11	33
NEGOCIE	0	1	2	8	13
AOO	14	15	16	22	16
TOTAL	54	76	47	41	72

Nombre de marchés ayant fait l'objet d'une publicité au BOAMP + JOUE : **16**
(il s'agit de marchés de fournitures ou de services, dont le montant estimé est supérieur à 221.000 € HT)

Pour les marchés compris entre 90.000 € HT et les seuils formalisés :

Nombre de marchés ayant fait l'objet d'une publicité au BOAMP : **46**

Nombre de publications sur le profil acheteur (Marco Web) : **46**

Pas de publicité sur sites spécialisés

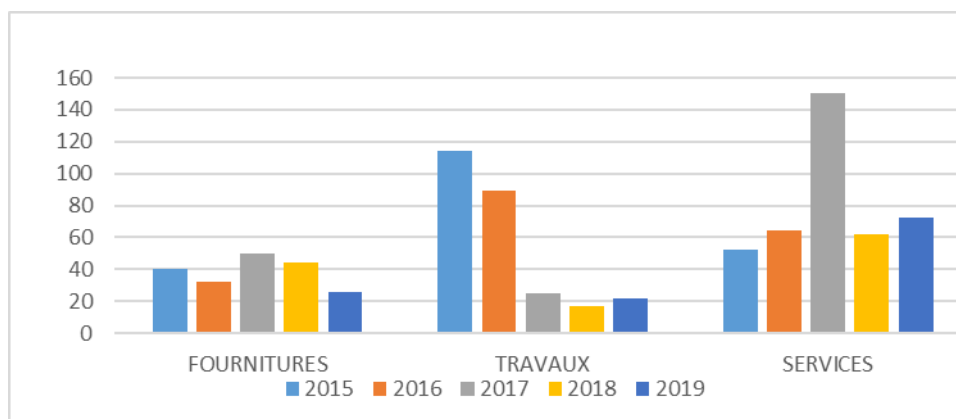
Pour les MAPA < 90.000 € HT :

Nombre de marchés ayant fait l'objet d'une publicité au BOAMP : **19**

Les publicités portant sur ces marchés sont mises en ligne sur le site Internet et le profil acheteur du Département.

Notifications de marchés

Nombre de marchés notifiés par le SJA (par catégories)



Types de marchés	2015	2016	2017	2018	2019
Fournitures	40	32	50	44	26
Travaux	114	89	25	17	22
Services	52	64	150	62	72
Total	206	185	225	123	120

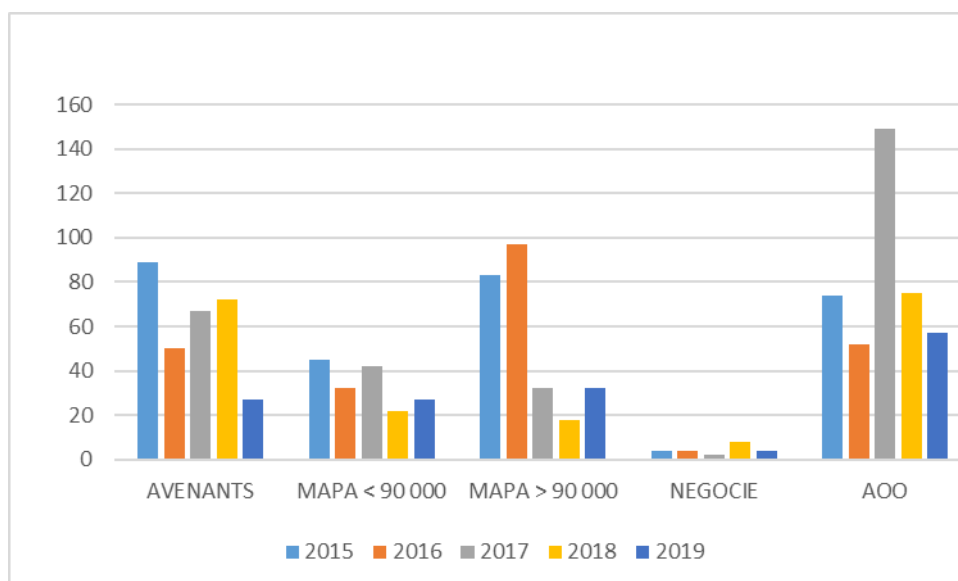
Le SJA a notifié en 2019 le même nombre de marchés qu'en 2018, soit **120 marchés**.

Pour mémoire, le SJA notifie les marchés > à 25.000 € HT pour toutes les directions, à l'exception des services de la DIST (en 2019, seuls les marchés de la DIST > à 209.000 € HT étaient notifiés par le SJA).

Les marchés notifiés sont majoritairement des marchés de services (60 %, essentiellement des marchés de transport pour élèves handicapés), puis viennent les marchés de fournitures (21,7 %). Les marchés de travaux représentent 18,3 % de l'ensemble des marchés notifiés.

Catégorie	2015	2016	2017	2018	2019
AVENANTS	89	50	67	72	27
MAPA < 90 000	45	32	42	22	27
MAPA > 90 000	83	97	32	18	32
NEGOCIE	4	4	2	8	4
AOO	74	52	149	75	57
TOTAL marchés	206	185	225	123	120

Nombre de notifications par le SJA (par types de procédure)



Répartition des marchés (par directions et par catégories)
et répartition des avenants (par directions)

Direction	MAPA				AOO					NEGOCIE			AVENANTS			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
DSIRN	2	8	2	3	5	0	2	1	4	1	7	4	7	8	4	2
DIST	100	22	15	23	44	145	61	53	0	0	0	0	39	56	67	22
DJC2D	10	15	8	12	0	0	3	0	0	0	1	0	2	1	0	3
DIVIS	2	8	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
CABINET	14	18	14	20	2	2	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0
DRH	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
DRI	1	1	1	1	0	0	9	3	0	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	129	74	40	59	52	149	75	57	4	2	8	4	50	67	72	27

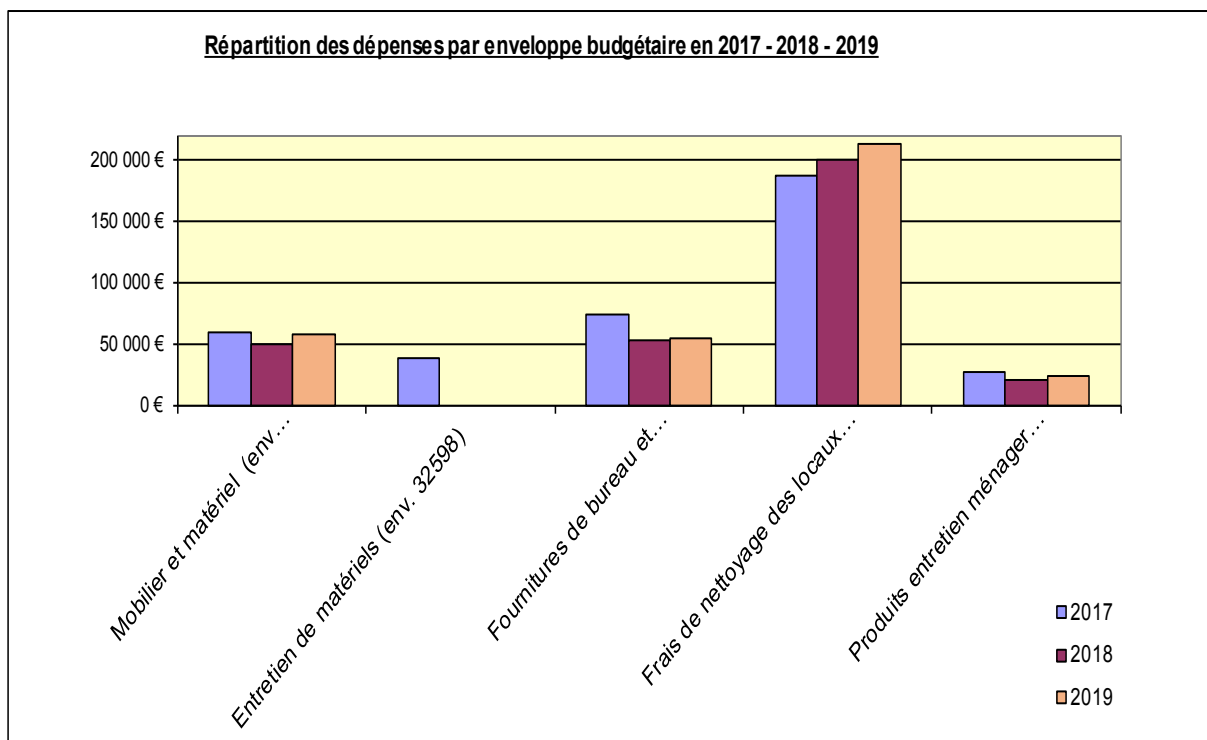
Réponses dématérialisées

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la collectivité doit publier sur la plateforme AWS les documents de la consultation pour les marchés publics dont la valeur du besoin estimé est égale ou supérieure à 25 000 € HT.

La fonction Achat et moyens généraux

Cette cellule assure les missions logistiques (hors informatique) nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Le budget d'investissement de la collectivité consacré aux commandes et achats de matériels et mobiliers s'est élevé à **73 000 €** et le budget de fonctionnement à **306 800 €**. Ils ont été réalisés respectivement à hauteur de 78.30 % et 95.00 %.

Il faut y ajouter le budget logistique du Foyer Départemental de l'Enfance (5 700 €).



Dans un souci permanent de recherches d'économies et du fait de contraintes budgétaires, le SJA a procédé à des réaffectations de mobilier de bureau propriété de la collectivité. Ainsi une dizaine de mobiliers divers tels que des armoires et plans de travail ont pu être réutilisés.

En 2019, le service a procédé au remplacement de mobilier plus adapté de la salle Dunières (acquisition de tables et de chaises dactylo).

Ainsi, grâce à des tables informatiques dotées d'écrans escamotables, la salle de formation sert également de salle de réunion. Le coût total de l'opération s'est élevé à 5 882 € T.T.C.

Le service a accompagné la Direction des Ressources Humaines dans son déménagement, pour le redéploiement et l'achat de mobilier de bureau à installer dans les nouveaux locaux, avec l'appui des fournisseurs dans le cadre des marchés mobilier en cours.

Ce travail a été mené conjointement avec le service des Bâtiments Départementaux.

Marchés d'appel d'offres

4 consultations (3 lots) ont été passées en 2019.

Mobilier de bureau

Les marchés de mobilier de bureau conclus en 2015 arrivant à échéance le 31/12/2019, une consultation a été lancée afin de pouvoir honorer les besoins en mobilier de la collectivité.

Les fournisseurs retenus sont Happy Monday, pour les lots bureaux/tables et meubles de rangement, et Philippe Malfatto Agencement pour le lot des sièges.

Entretien des locaux :

De nouveaux marchés ont été lancés pour le nettoyage des locaux des sites suivants et ont été attribués à l'entreprise JOURDA :

- pour les services de la DRH qui ont déménagé le second semestre 2019 sur le site du Bon Pasteur et pour le réfectoire mis à disposition de tous les agents travaillant sur ce site,

- pour le CMS de Langeac dont le contrat UGAP a été résilié en raison des nombreuses difficultés rencontrées dans l'exécution de la prestation (qualité défailante)

Distributeurs automatiques de boissons et confiseries :

Une mise en concurrence pour l'attribution d'une convention d'autorisation du d'occupation du domaine public a été lancée et l'entreprise DA 43 a été retenue.

Grâce à la redevance annuelle versée par le prestataire, la collectivité générera des recettes à hauteur de 15% du chiffre d'affaires généré sur les consommations au tarif public.

Ainsi en fin d'année 2019, de nouvelles machines plus performantes ont été installées permettant pour certaines le rechargement des clés de paiement par carte bancaire et billet.

Fonction Achat :

Durant l'année 2019, la nouvelle nomenclature Achat et la segmentation par famille d'achats ont été validées dans l'objectif premier de pouvoir établir la cartographie des achats de la collectivité, puis définir la stratégie Achat à adopter à partir des dépenses identifiées prioritaires.

Grâce à la collaboration des services de la collectivité et du data-analyste, les cartographies 2017 et 2018 ont pu être générées.

Une nouvelle rubrique Intranet intitulée « Fonction Achat » a été mise en place dans la page Juridique et Achats Publics, dans laquelle les éléments clés sont mis à disposition.

Des formations sur la définition et l'analyse du besoin (une session de 15 agents appartenant à toutes directions), et la négociation (deux sessions pour un nombre total de 30 agents de toutes les directions) ont également été organisées en intra et suivies par différents acheteurs afin d'appréhender d'un point de vue plus économique les techniques d'acquisition et de négociation.

Prospective 2020

Sur le contentieux

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle supprime les juridictions de l'aide sociale à compter du 1^{er} janvier 2019 : les tribunaux des affaires de sécurité sociale, les tribunaux du contentieux de l'incapacité, la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, les commissions départementales d'aide sociale et la Commission centrale d'aide sociale disparaissent.

Leur contentieux est réattribué et réparti entre les juridictions administratives et les pôles sociaux des tribunaux de grande instance.

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand est désormais compétent pour connaître des contestations des décisions du Président du Département en matière d'aide-ménagère à domicile ou d'accueil en établissement des personnes âgées, d'aide sociale aux personnes handicapées, d'aide personnalisée à l'autonomie.

Le service maintien de l'autonomie continue à rédiger les mémoires en défense, le SJA se charge d'envoyer le mémoire par l'application Télérecours au tribunal.

Sur les marchés publics et la fonction achat

Après la mise en place d'un nouveau profil acheteur (AWS) et du progiciel MarcoWeb, des réunions périodiques (toutes les 3 semaines) pilotées par le SJA et la DSIRN et comprenant des agents référents de chaque direction permettent d'assurer le suivi technique et juridique de ce projet.

- Des formations sur la définition du prix dans les marchés publics et mener une négociation efficace en matière de marchés publics (analyse et stratégie à

- développer), et l'apport des approches en coût global-coût complet au pilotage stratégique de la collectivité seront proposées par le CNFPT.
- Le SJA assurera une formation sur l'approche générale des marchés publics et les marchés en Procédure adaptée pour les différents services de la collectivité.
 - Analyse des cartographies des achats 2017-2018-2019, orientations stratégiques et travail sur les dépenses prioritaires seront mis en place en 2020.
 - Recrutement d'un conseiller en ingénierie d'achat et du renfort d'un rédacteur en charge de la dématérialisation et de la sécurisation des procédures en matière de marchés publics.
 - Lancement pour 2021 d'une consultation pour le nettoyage des locaux.

Sur les marchés d'assurance

Le nouveau marché d'assurance responsabilité civile 2019-2024 a pris effet au 1^{er} janvier 2019. Le SJA a mis en place une procédure pour le règlement en interne des sinistres inférieurs à 1500 €.

MISSION DATA ANALYST

La mission de Data Analyst (Analyste de données), fonction nouvelle au Département, a démarré fin 2018. Placé sous la responsabilité du Directeur des Ressources et Ingénierie, le Data Analyst travaille sur l'ensemble des données de la collectivité, de manière transverse avec toutes les directions. Les missions exercées sont variées avec, entre autres :

- Evaluation de la qualité et de la fiabilité des jeux de données.
- Construction d'indicateurs et de tableaux de bord.
- Mise en place d'outils, de process et de méthodes en lien avec la donnée.
- Construction d'un Système d'Information Décisionnel.

Structuration de la démarche Data Analyst

La démarche Data Analyst s'articule autour de 3 axes de travail :

- L'analyse de la donnée (identification, fiabilité, utilisation, exploration...).
- Réalisation d'indicateurs, de tableaux de bord, de reporting.
- Construction du Système d'Information Décisionnel

Construction du Système d'Information Décisionnel (SID)

Le SID se compose de 3 « briques », chacune de ces briques nécessitant une architecture technique, des outils et des ressources :

- La « Collecte » de données multi-source via un outil ETL (Extraction – Transformation – Loading (« Chargement »)).
- Le « Stockage » dans un entrepôt de données unique (Data Warehouse).
- Le « Traitement » via des outils de visualisation de données (DataViz), de reporting, d'exploration de données (DataMining) et de cartographie.

En 2019, les briques 2 et 3 ont été initiées avec :

- La construction de l'architecture pour la mise en place de l'entrepôt de données.
- Le choix et l'acquisition d'un outil de DataViz.

Cette mise en œuvre est réalisée en lien avec la DSIRN.

L'outil de visualisation de données (DigDash)

La visualisation des données (Data Visualisation ou dataViz) a considérablement progressé ces dernières années, multipliant les solutions et outils disponibles sur le marché.

En 2019, le choix d'une solution de DataViz pour le Département s'est fait en 3 étapes :

- Etude (Sourcing) du marché sur les meilleurs outils du moment.
- Choix d'un panel d'outils avec réalisation d'un benchmark (tests sur les besoins de la collectivité) et démonstrations.
- Choix définitif d'un outil et acquisition.

Ainsi, c'est la solution DigDash qui a été retenue. L'acquisition s'est faite en fin d'année, pour une mise en œuvre, en lien avec la DSIRN, début 2020.

Travail sur la cartographie Achats

En 2019 s'est poursuivie l'étude des Achats passés par la collectivité. Ce travail, piloté par le service Juridique et Achats, a amené à la construction d'une cartographie des achats d'investissement et de fonctionnement réalisés sur les 3 dernières années (2017-2018-2019). Cette construction a nécessité 2 phases de travail :

- Le rattachement, par les services, de leurs dépenses avec la nouvelle nomenclature achats.
- La réalisation de la cartographie avec un outil de Data Visualisation.

Travail sur les indicateurs de la Feuille de Route

En collaboration avec le chargé de mission de la Feuille de Route, un travail a été initié concernant les indicateurs définis pour le suivi et le pilotage des priorités de la Feuille de Route. Le but de ce travail étant :

- De recenser et d'identifier les sources de données nécessaires.
- De faciliter et fiabiliser la remontée d'informations pour alimenter ces indicateurs.

Travaux réalisés

En complément des travaux évoqués précédemment, plusieurs autres actions ont été réalisées en 2019 avec notamment :

- Une analyse avancée des données RH (identification de la source de données, évaluation de la fiabilité, définition et construction d'indicateurs pertinents). Après un cycle de validations et d'ajustement, ces indicateurs seront intégrés dans l'outil DigDash, sur le 1er semestre 2020.
- Un accompagnement pour la construction des indicateurs annuels de la DIVIS. En lien avec le référent du système d'information de la DIVIS, il a été mis en place une base de données unique, contenant toutes les informations nécessaires, et alimentant un document DataViz. Ce fonctionnement pourra être renouvelé chaque année.
- Un travail de définition des besoins en indicateurs et tableaux de bord concernant plusieurs thématiques : marchés (définition du besoin, passation et exécution), les dossiers 43.11 et fonds 199, suivi des effectifs et de pilotage de la masse salariale, frais de déplacement...

En 2020, la majorité de ces travaux va se poursuivre :

- Mise en œuvre et déploiement de DigDash
- Le SID avec l'entrepôt de données + des outils d'extraction et d'exploitation de données
- Alimentation des indicateurs de la Feuille de Route
- Egalement, la constitution d'un groupe de travail composé de Référents Data de chaque direction ainsi que de chefs de projets DSI doit renforcer le côté transverse et partagé de l'exploitation et de la valorisation des données de la collectivité.

INGE43 : UN OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET DE LEURS PROJETS

Outil d'ingénierie au service des collectivités, créé en mars 2017, InGé43 a connu en 2019, après plusieurs phases de montée en puissance, sa 2^e année pleine de fonctionnement.

L'équipe est aujourd'hui composée de 13 personnes dont 9 agents dédiés aux missions d'assistance dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des rivières.

Dans un souci de lisibilité, la présentation se structure en deux parties afin de permettre une lecture plus fine et détaillée des activités du SEA.

L'activité et les principaux développements d'InGé43

Le projet InGé43 a été concrétisé en mars 2017.

Traduction, parmi d'autres projets, de l'axe 12 de la feuille de route départementale qui structure la stratégie de notre collectivité autour des solidarités territoriales, InGé43 a pour mission d'apporter aux collectivités (communes et EPCI) une assistance technique, administrative et juridique pour la réalisation de leurs projets qu'elle qu'en soit la nature.

Après trois années de fonctionnement, il est aujourd'hui possible de dire qu'InGé43 apporte une offre de services particulièrement appréciée des collectivités, facilitant notamment la mise en œuvre des projets, y compris sur les territoires où les intercommunalités pourraient apparaître comme suffisamment dimensionnées en ressources d'ingénierie. La plus-value apportée par l'outil est généralement perçue au travers des fonctions suivantes :

- Rôle d'ensemblier de ressources et de compétences au service du projet, évitant au maître d'ouvrage de multiples contacts, synonymes généralement de perte d'efficacité et parfois d'agacement,
- Capacité à discuter avec les services de l'Etat pour anticiper l'application d'une réglementation spécifique, facilitant d'autant l'instruction des dossiers,
- Apport d'une expertise, d'un regard global, dépassant l'échelle stricte du projet, permettant d'enrichir la réflexion, d'intégrer des orientations, des directives supra-communales, de mettre en synergie les acteurs potentiellement concernés, etc.,
- Caution technique apportée aux prestations des maîtres d'œuvres rassurant potentiellement la maîtrise d'ouvrage,
- Capacité à interroger l'opportunité d'un projet pouvant conduire la collectivité à rechercher des pistes d'économie, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Plusieurs faits marquants ont jalonné l'année 2019 :

- Vote, en juin 2019, de l'Assemblée départementale confirmant la nécessité d'un rapprochement des ressources d'expertise entre InGé43 et CAUE de la Haute-Loire.

La coexistence de deux outils de dimension départementale intervenant sur les mêmes champs et mobilisant potentiellement les mêmes ressources est devenue, avec la montée en puissance d'InGé43, une source de confusion, voire d'incompréhension parfois exprimée par les collectivités. L'objectif est donc de rendre lisible et plus efficace l'assistance technique apportée aux collectivités en matière d'architecture et d'aménagement. Un scénario proposant une direction commune au départ à la retraite du directeur du CAUE a été travaillé en cours d'année et sera mis en œuvre en 2020 ;

- Premiers échanges initiés avec l'OPAC afin de compléter le réseau des partenaires pouvant être mobilisés par InGé43. L'objectif est de se doter d'une expertise dans le domaine du logement et pouvoir ainsi évaluer l'opportunité des projets de reconversion de bâtiments publics concernés. Un projet de convention a été rédigé en fin d'année 2019 et sera soumis au vote des instances décisionnelles courant 2020 ;
- Parution du décret relatif à l'assistance technique des Départements, en juin 2019. Ce décret est venu élargir le périmètre des collectivités pouvant bénéficier de cette assistance dans des conditions « assouplies » (non mise en concurrence, tarification adaptée). Le décret a également précisé les types d'intervention possibles dans les différents domaines de l'assistance : eau potable, assainissement, milieux aquatiques, prévention des inondations, voirie, habitat, aménagement. Le décret a eu un impact important en matière d'eau et d'assainissement, obligeant notamment l'Assemblée à revoir la grille des tarifs votés en 2018. Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités pouvant bénéficier de l'assistance techniques ont dû ainsi adopter une logique de tarification forfaitaire en remplacement des tarifs horaires ;
- Conception et édition d'un livret de présentation du fonctionnement et de l'offre de services d'InGé43. Ce document, travaillé en interne, servira de support aux réunions d'information prévues au printemps 2020 à l'échelle de chaque canton, afin d'informer les nouvelles équipes municipales des possibilités d'accompagnement de leurs projets.

On notera également, en 2019, le lancement des études de revitalisation des centres-bourgs dont le pilotage est assuré par InGé43, en lien étroit avec les services de la DDT. La réalisation de ces études s'inscrit dans le cadre de la mesure « Revitalisation des bourgs-centres » du CPER Auvergne 2015-2021.

Entre mars et avril 2019, 11 communes ont délibéré pour s'engager dans le dispositif : Allègre, Dunières, Langeac, Le Monastier-sur-Gazeille, Retournac, Saint-Julien-Chapteuil, Sainte-Florine, Tence, ainsi que le triptyque formé par les communes de Cayres, de Costaros et de Landos.

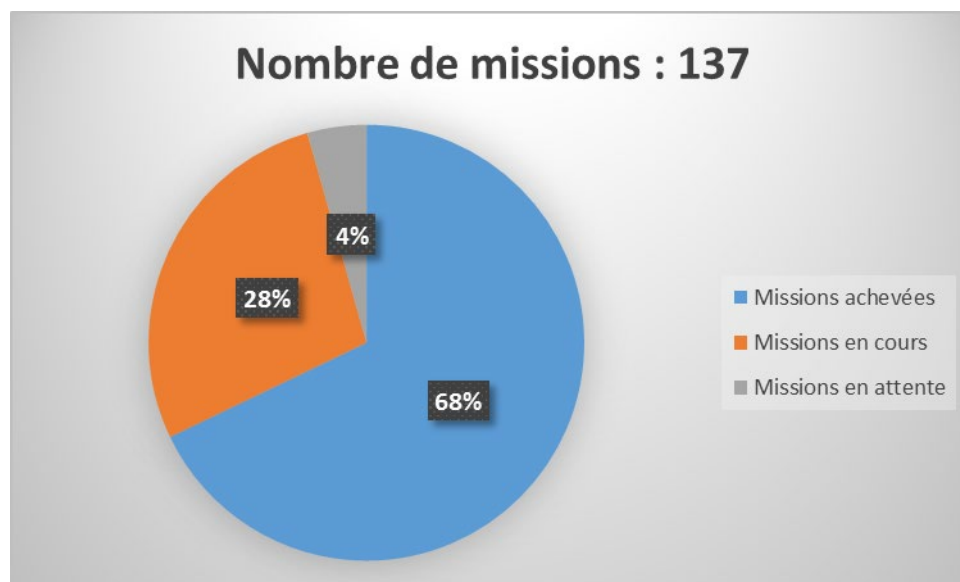
Le recrutement des prestataires, puis le lancement des études ont eu lieu lors du dernier trimestre 2019, sauf pour les communes de Tence et de Retournac qui ont choisi de reporter l'étude après les élections municipales de mars 2020.

Fin 2019, les prestataires ont présenté les premières conclusions de la phase de diagnostic. A la suite d'un travail conduit avec les élus, les habitants et les forces vives du territoire, les études ont mis en évidence des enjeux pour chaque collectivité.

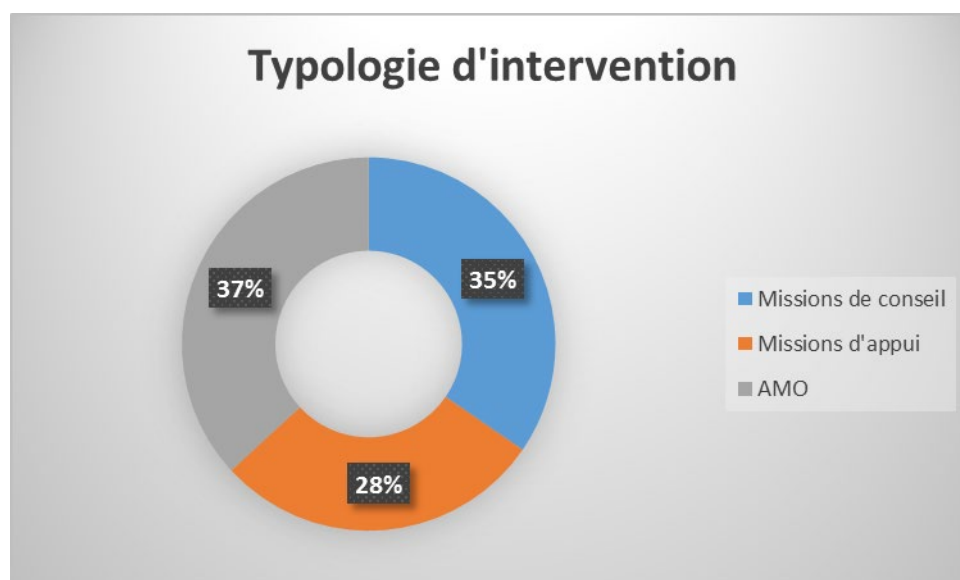
Le thème de la vacance en centre-bourg est commun à toutes les études et demande la mobilisation de moyens structurels importants, difficilement supportables pour les acteurs privés. L'intervention de la puissance publique apparaît d'ores et déjà indispensable et consistera probablement en un appui financier aux projets de réhabilitation du bâti ainsi qu'en une assistance technique et administrative aux porteurs de projets.

Indicateurs d'activités d'InGé43 (au 18/03/20) hors missions classiques d'assistance technique du SEA

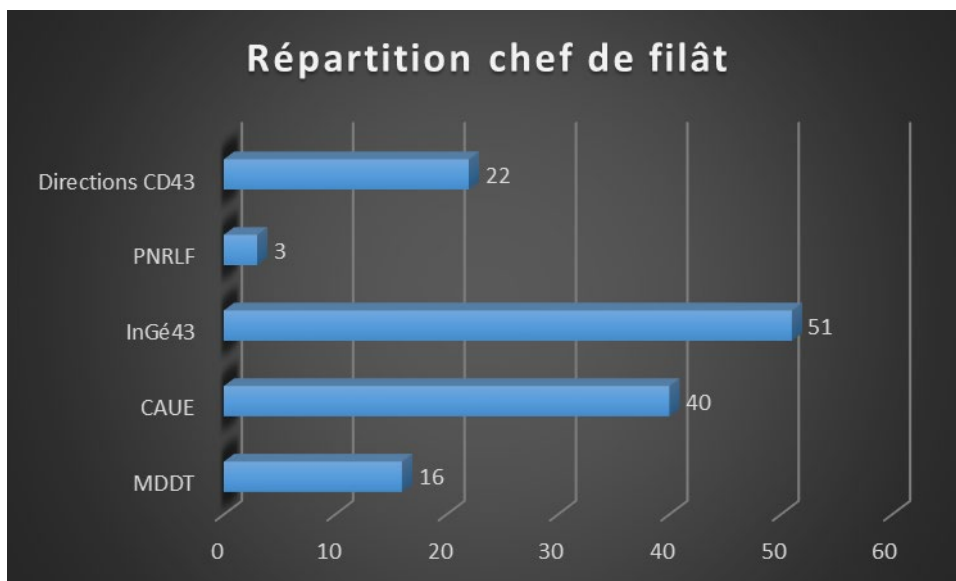
■ Nb de missions d'assistance :



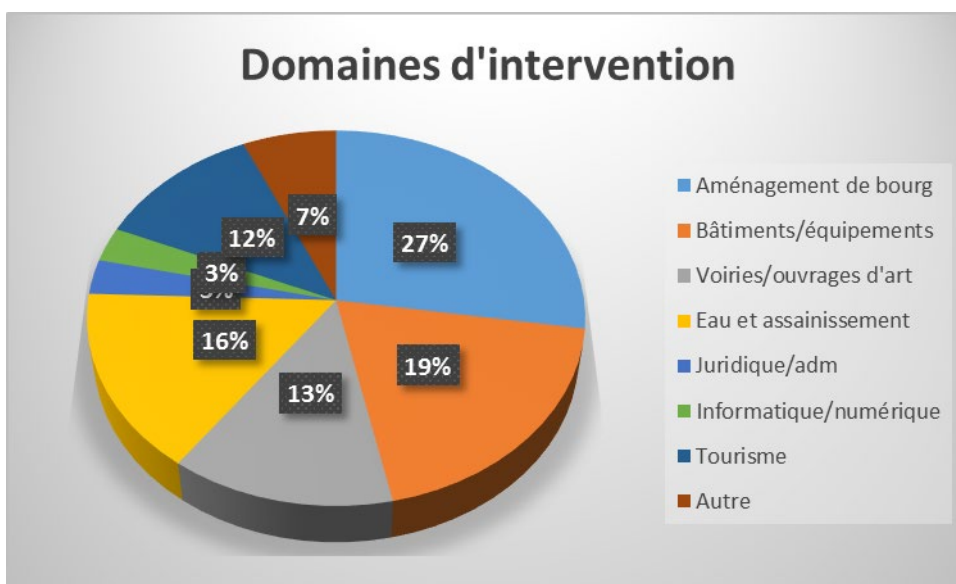
■ Typologie d'intervention :



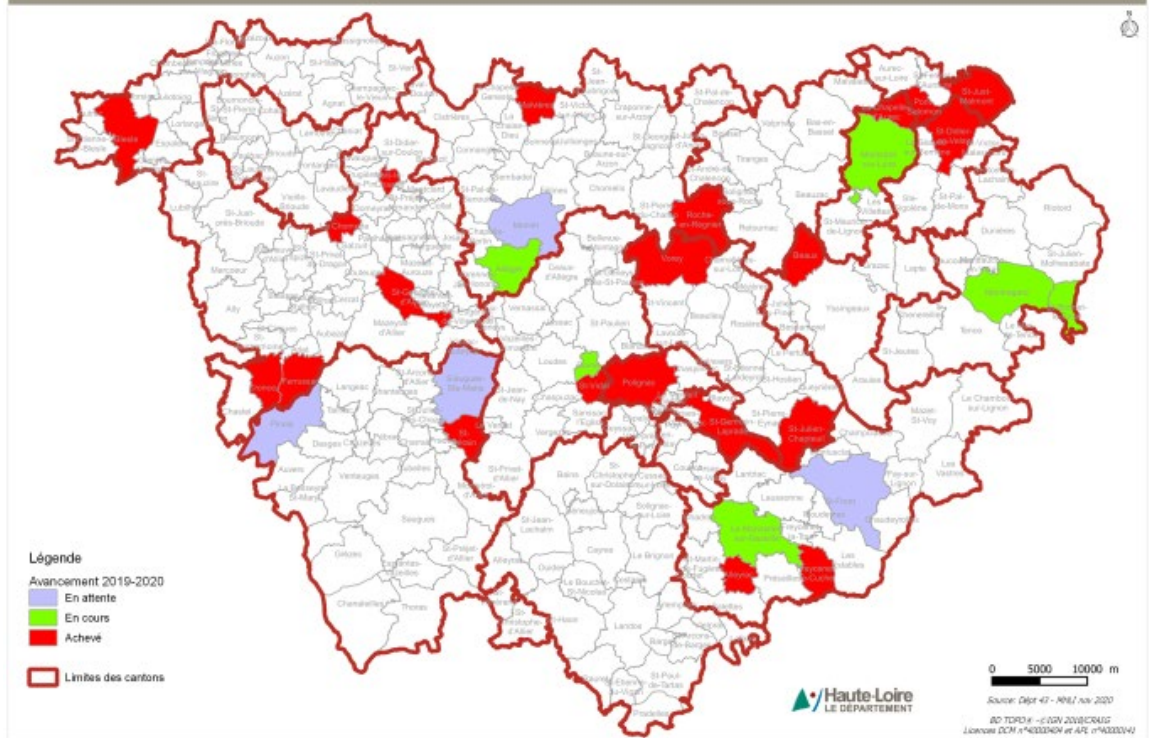
■ Répartition des missions entre chefs de file :



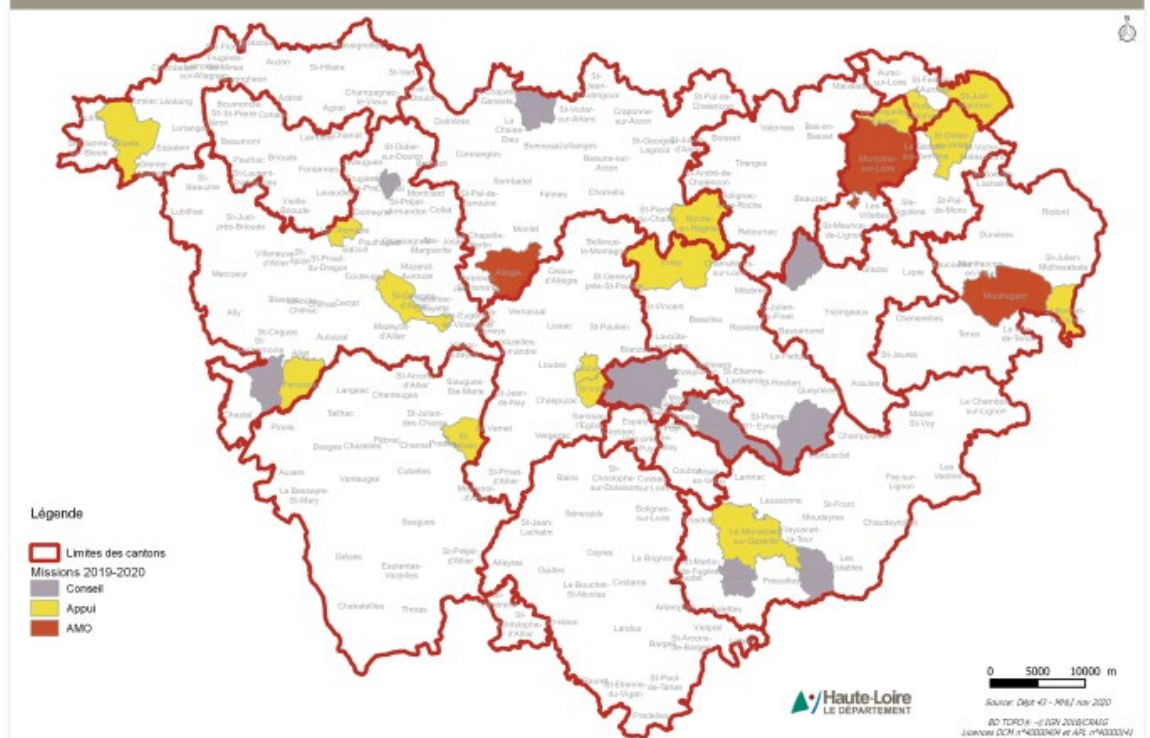
■ Répartition des missions entre domaines techniques :



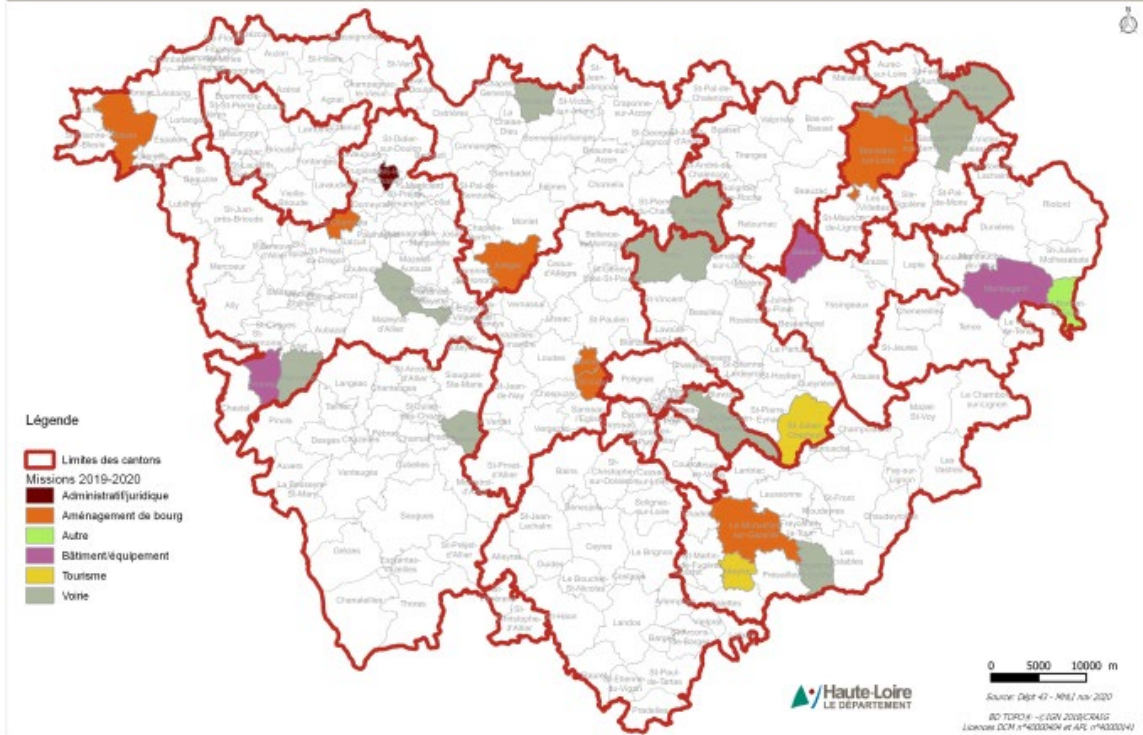
Missions d'assistance d'Haute-Loire Ingénierie - Etat d'avancement (Période 2019/2020)
(hors eau et assainissement)



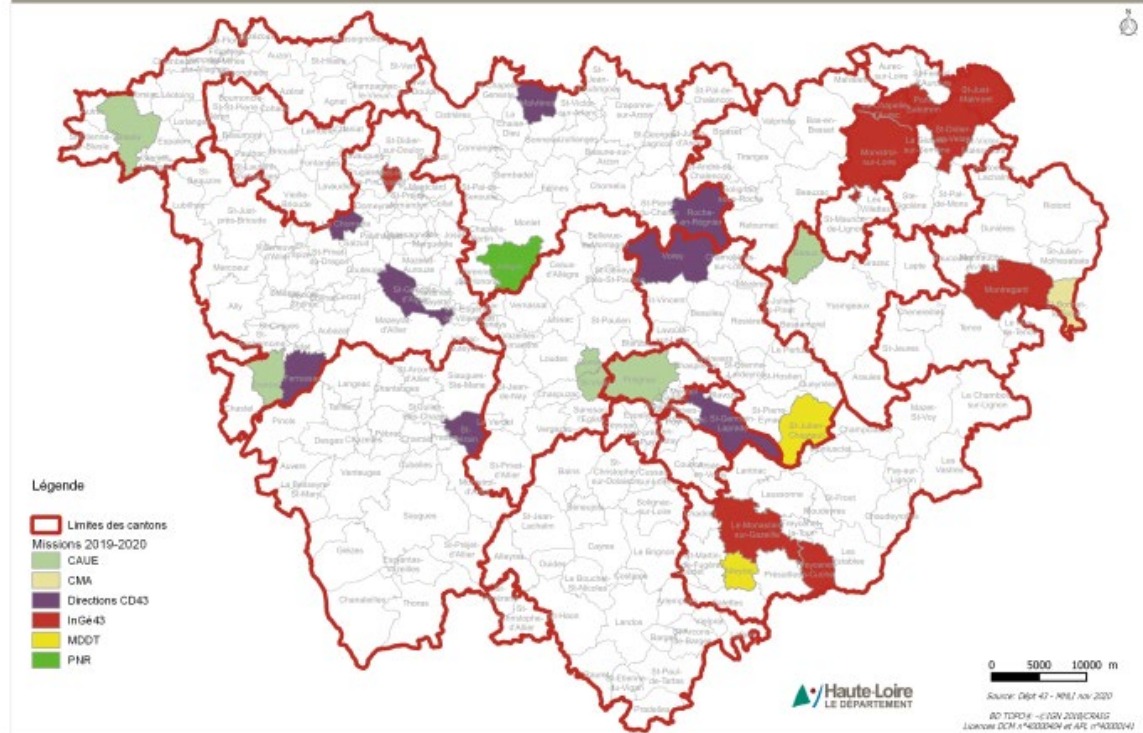
Missions d'assistance d'Haute-Loire Ingénierie - Répartition par type d'intervention (Période 2019/2020)
(hors eau et assainissement)



Missions d'assistance d'Haute-Loire Ingénierie - Domaines d'intervention (période 2019/2020)
(hors eau et assainissement)



Missions d'assistance d'Haute-Loire Ingénierie - Répartition par chef de file (Période 2019/2020)
(hors eau et assainissement)

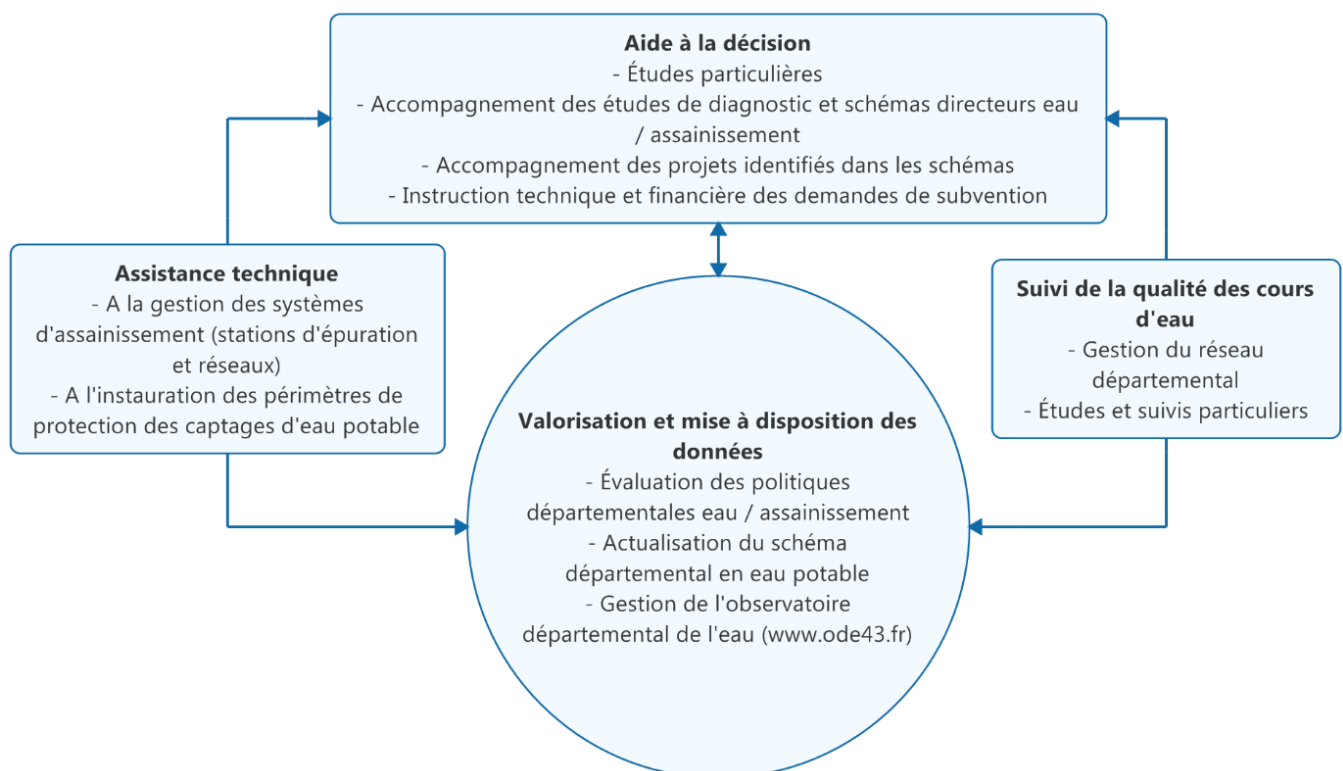


L'activité et les principaux développements du SEA au sein d'InGé43

Au sein d'InGé43, le Service Eau et Assainissement participe à la protection et la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et cours d'eau du département, en contribuant à la bonne gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable et des systèmes de collecte et traitement des eaux usées. A cet effet, le service assume 4 missions principales :

- Aide à la décision (définition des projets d'assainissement et d'eau potable, élaboration des schémas directeurs d'assainissement, élaboration des schémas directeurs AEP, réalisation des études diagnostics de réseaux, analyse technique et financière des projets pour l'attribution des subventions) ;
- Assistance technique (diagnostic et expertise du fonctionnement des stations d'épuration, diagnostic et expertise du fonctionnement des réseaux d'assainissement, mise en œuvre des obligations réglementaires des services publics à l'assainissement non collectif, mise en œuvre des procédures des périmètres de protection de captages d'eau potable) ;
- Suivi de la qualité des cours d'eau du département au travers de la gestion du réseau départemental de suivi de la qualité des eaux superficielles ;
- Valorisation et mise à disposition des données par l'évaluation de la politique départementale de l'eau et de l'assainissement et la gestion de l'Observatoire Départemental de l'Eau (www.ode43.fr).

La cohérence de l'articulation des missions du SEA est illustrée dans le schéma ci-après :



Bilan 2019 par mission

L'année 2019 a vu, le 14 juin, la parution du décret révisant les prescriptions de l'assistance technique fournie par les Départements. Ses dispositions concernent la plupart des missions assurées par le SEA. Son impact sur ces dernières porte cependant essentiellement sur les modalités de tarification aux collectivités pouvant bénéficier de cette assistance.

Mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre des diagnostics de réseaux et des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable

Cette mission s'applique dès lors qu'une collectivité doit engager une réflexion globale et prospective en matière d'assainissement et/ou d'eau potable. Ces procédures d'aide à la décision ont pour finalité première de rationaliser, sur les plans techniques et financiers, les choix que les collectivités ont à opérer.

Il s'agit pour le SEA d'organiser, d'encadrer et d'animer l'ensemble des procédures relatives à l'élaboration des études de diagnostic et des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable.

	En cours au 1 ^{er} janvier 2019	Engagé en 2019	Total
Etudes de diagnostic et schémas directeurs en assainissement	13	5	18
Etudes de diagnostic et schémas directeurs en eau potable	11	9	18
Réunions liées à l'élaboration ou au suivi des études	44		

Mission d'assistance technique à la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable

Cette mission consiste à assister toute collectivité ayant à mettre en œuvre une procédure administrative de périmètre de protection de captages.

Activité 2019	
Nombre d'EPCI assistés	3
Nombre de collectivités assistées	8
Nombre de procédures suivies (*)	21 (représentant 24 ouvrages)
Nombre de procédures achevées	6

(*) Une collectivité peut demander une assistance pour la réalisation de plusieurs procédures

Mission d’instruction technique et financière des projets eau et assainissement présentés par les collectivités en vue de l’attribution de subventions

Le SEA assure, en concertation avec le Pôle Territoire Collèges Développement Durable de la DJC2D, l’instruction technique et financière des projets d’équipement présentés par les collectivités en matière d’eau potable et d’assainissement. Depuis 2009, une étape de concertation technique avec le SEA au stade de l’avant-projet est systématiquement demandée au maître d’ouvrage ayant déposé un dossier. Cette étape permet par ailleurs d’optimiser l’analyse technique et financière des projets qu’a à effectuer le SEA par la suite.

Cette instruction porte sur les trois opérations suivantes :

- Eligibilité du dossier au regard du règlement départemental d’intervention et en correspondance avec les schémas directeurs,
- Validation technique et définition du montant de subvention à programmer en préparation de la décision de la Commission Permanente,
- Validation technique et financière des éléments de réalisation présentés par le maître d’ouvrage en préparation du versement de la subvention accordée.

	Nombre de dossiers traités en 2019			
	Eligibilité	Programmation	Versement	Total (*)
Eau potable	48	22	26	96
Assainissement	30	34	46	110
				206

(*) Un même dossier est étudié plusieurs fois, à différents stades, par le SEA

Actualisation du schéma départemental eau potable

Suite à l’étude de pré-actualisation menée en 2017 et terminée en janvier 2018, le Département a engagé l’actualisation du schéma départemental en eau potable, en concertation avec le Pôle Territoires Collèges et Développement Durable de la DJC2D, qui porte le projet.

En 2019, suite au travail de concertation mené avec les acteurs institutionnels départementaux de la thématique, le cahier des charges de l’étude a été finalisé dans le premier semestre et la consultation des entreprises lancée début octobre. A l’issue, le groupement d’entreprise Altério – AB2R a été retenu, pour un montant de 210 000 € HT et une durée de 3 ans au maximum.

L’année 2020 sera consacrée à la collecte de données auprès des maîtres d’ouvrages du département et la création d’un géostandard pour la structuration des bases de données cartographiques en eau potable.

Mission d'assistance technique pour le diagnostic et l'expertise des systèmes d'assainissement collectif et à la mise en œuvre des services publics d'assainissement non collectif (SPANC)

Cœur de l'activité du SEA, cette mission vise à obtenir, par la réalisation de diagnostics réguliers, le meilleur fonctionnement possible des systèmes d'assainissement et à permettre aux maîtres d'ouvrage de satisfaire à leurs obligations réglementaires.

Cette mission donne lieu à des visites d'ouvrages, au prélèvement d'échantillons d'effluents bruts et traités, à des vérifications métrologiques des équipements et à la production de rapports d'intervention. La réalisation des analyses physico-chimiques est confiée au laboratoire TERANA.

Nombre de systèmes d'assainissement assistés en 2019	630
- dont svstèmes de collectivités	617
- dont stations industrielles et structures privées	13

Assistance au bon fonctionnement des ouvrages - 2019	
Visites de diaagnostic des ouvrages de traitement	828
Expertises de fonctionnement et de performance sur 24 ou 48h	70
Prestations particulières	1
Réunions avec maîtres d'ouvrages	26
Rapports annuels de fonctionnement	617

Contrôle des dispositifs d'auto-surveillance - 2019	
Pré-audit sur le projet - mise au point marché	1
Audit/Contrôle conformité à l'installation	4
Expertise annuelle de fonctionnement	30

En matière d'assainissement non collectif, la mission du SEA consiste en l'animation d'un groupe départemental d'échange d'expériences et de concertation

Année 2019	
Réunion avec maîtres d'ouvrages	1
Nombre de SPANC concernés	7

Mission d'assistance à l'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité de service (RPQS) et la transmission des données par voie électronique (saisie SISPEA)

Cette mission consiste à proposer, aux collectivités qui en font la demande, l'aide du SEA pour la saisie des indicateurs techniques et de performance de leurs services dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Cette mission a été attribuée aux Départements par le décret du 14 juin 2019.

En 2019, 6 collectivités ont été assistées, représentant 18 unités de gestion de l'eau (UGE).

Gestion du réseau départemental de suivi de la qualité des eaux superficielles

Le Service Eau et Assainissement assure, depuis 1993, la gestion d'un réseau départemental de suivi de la qualité des cours d'eau du département. Ce réseau a pour finalité d'accroître la connaissance de la qualité des cours d'eau majeurs du département, d'identifier et de localiser les principales altérations, d'en suivre l'évolution à court et à moyen termes, de mesurer l'efficacité des actions entreprises en matière d'assainissement notamment.

En 2019, le réseau était constitué de 39 sites de prélèvements et de mesures. Les prélèvements, mesures et analyses ont été réalisés selon des procédures normalisées. Seules les analyses physico-chimiques et la détermination des indices diatomiques (IBD) ont été sous-traitées (analyses physico-chimiques confiées au laboratoire TERANA, déterminations IBD confiées au bureau d'études Artemis).

L'ensemble des données produites sont transmises à l'Agence de l'Eau et bancarisées au niveau national ; elles sont également valorisées via l'Observatoire Départemental de l'Eau et par la production d'une plaquette de synthèse annuelle, diffusée dans toutes les mairies et communautés de communes du département.

Nombre de sites de mesures et de prélèvements suivis	Nombre de prélèvements 2019			
	Qualité physico-chimique	Jaugeage du débit	Indices diatomiques	Indices biologiques
39	231	89	39	15

Mission d'évaluation, d'animation et de communication sur la politique départementale de l'eau

Mise en place courant 2009, cette mission répond à la double nécessité d'évaluer la politique menée, pour l'infléchir si nécessaire, et de communiquer sur cette politique pour susciter l'intérêt et l'adhésion de tous les acteurs. Sa finalité est de permettre le développement d'une politique de mise en œuvre d'investissements pertinents et de qualité, en lien avec le Pôle Territoires Collèges et Développement Durable de la DJC2D, qui pilote cette politique.

La gestion de bases de données spécifiques sur les performances des ouvrages d'assainissement et la qualité des cours d'eau, la vérification de la cohérence technique et financière des investissements, l'élaboration, la diffusion d'une plaquette d'information sur la qualité des cours d'eau du département et la tenue d'une conférence de presse, en collaboration avec le service communication, auront constitué les actions réalisées en 2019.



Plaquette de synthèse 2017



Plaquette de synthèse 2018

Gestion de l'Observatoire départemental de l'eau

La finalité de l'Observatoire départemental de l'eau est d'assurer la centralisation, l'analyse et la valorisation des données disponibles en matière de gestion de l'eau puis de favoriser, par l'intermédiaire d'un site Internet spécifique (www.ode43.fr), l'information d'un large public, allant du simple citoyen au professionnel averti.

Parmi les thématiques présentées peuvent être citées : le suivi de la qualité et des débits des cours d'eau, la qualité de l'eau potable par commune, la qualité des eaux de baignade, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux du département, la gestion des zones humides, l'assainissement collectif par commune et par bassin versant, l'assainissement non collectif.

Suite au départ du chargé de missions en 2017, la collectivité a fait le choix de ne pas maintenir ce poste.

En cours d'année 2018, un travail de réflexion a été engagé avec la DSIRN pour conserver l'outil et poursuivre son développement. En priorité, un toilettage du site a été réalisé, une méthode et des outils ont été établis pour mettre en ligne des données interprétées les plus récentes ; leur mise à jour a été faite jusqu'à mars 2019.

Le travail est à poursuivre, dans l'objectif d'intégrer la partie cartographique de l'ODE au portail WebCarto du Département et de l'adapter aux nouvelles normes de qualification des cours d'eau.

En 2020, ce travail consistera en la rédaction d'un cahier des charges, précisant les fonctions attendues du nouvel outil.

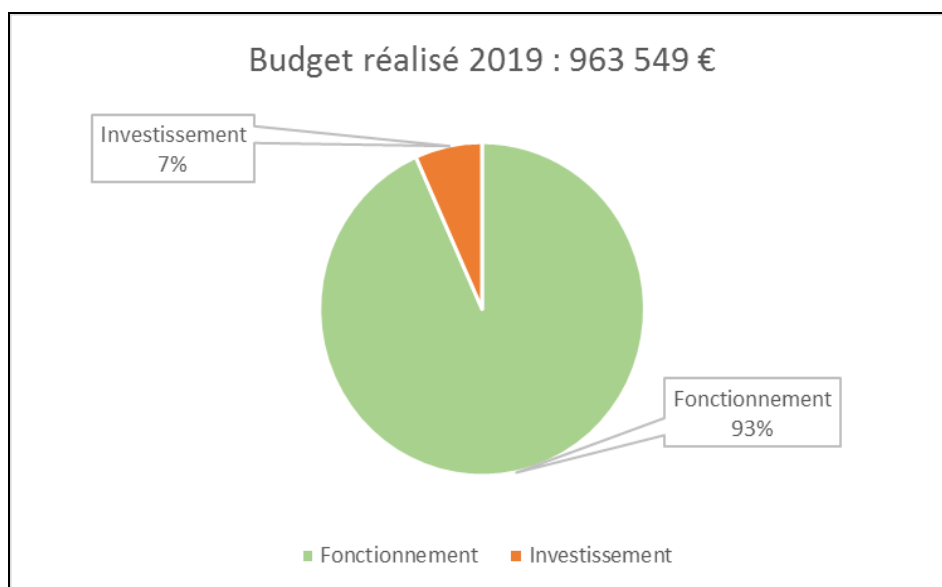
La certification ISO 9001 du SEA

Depuis l'année 2000, le Service Eau et Assainissement bénéficie de la certification ISO 9001 « management de la qualité » pour la réalisation de ses missions. Cette certification a été confirmée chaque année à l'issue d'audits de renouvellement.

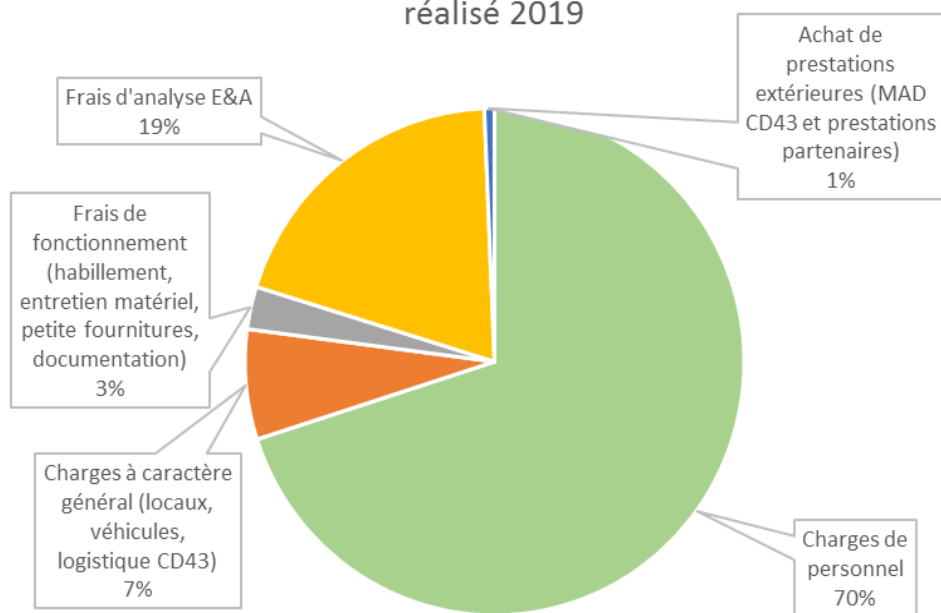
En 2019, le travail de refonte du système de management vieillissant, construit en 2000, a débuté : une formation des agents sur les fondements de la norme a été réalisée et des sessions de travail en ateliers thématiques ont démarré pour redéfinir les enjeux de ce système.

En 2020, ce travail sera poursuivi avec la définition des différents processus de l'activité du service.

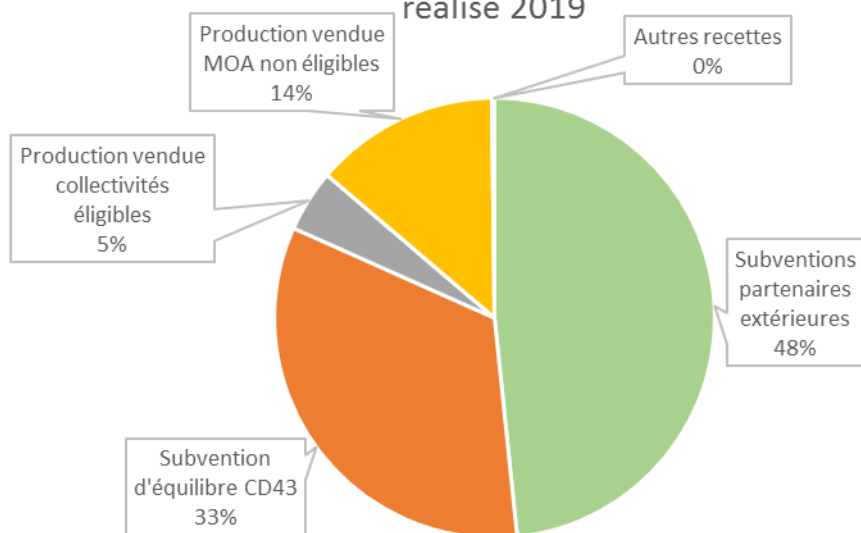
Budget annexe InGé43 – Synthèse 2019



Répartition des dépenses de fonctionnement - Budget réalisé 2019



Répartition des recettes de fonctionnement - Budget réalisé 2019





DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES

1 302 agents dont **128** assistants familiaux et **213** agents non titulaires contribuent à mettre en œuvre la feuille de route du Département au service des altiligériens en conjuguant la solidarité et la territorialité auprès de nos partenaires : exploitation et entretien des réseaux routiers, action sociale de proximité, entretien, maintenance et restauration dans les collèges.

Masse salariale

50 720 000€

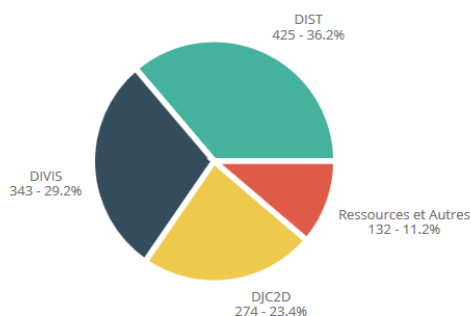
Effectifs

1 302 agents à gérer

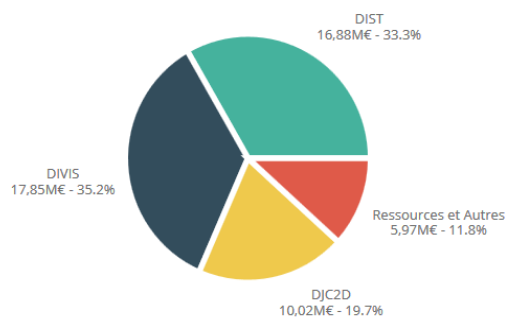
961 postes permanents de titulaire

Pour assister l'ensemble des directions, la Direction des Ressources Humaines (DRH) et ses **30** collaborateurs s'efforcent d'accompagner, de conseiller les élus, la direction générale, l'encadrement et les agents tout au long de leur parcours professionnel dans le cadre d'un dialogue social constructif avec les partenaires sociaux.

Répartition des effectifs par direction



Répartition de la masse salariale par direction



L'année 2019 a été une année charnière pour la DRH à plusieurs titres.

Après sa réorganisation intervenue en 2018, elle a bénéficié d'un nouveau cadre de travail avec son implantation sur le site du Bon Pasteur dans des locaux plus vastes. Ce déménagement a permis d'améliorer les conditions de travail des agents de la DRH et les modalités d'accueil des personnels.

Suite à la mobilité interne du directeur, un intérim de la direction a été réalisé par l'équipe de la direction générale (DG et DGA) avant la nomination d'une nouvelle directrice dans le courant du mois de novembre.

Le projet Dialogue Social : 2019 son aboutissement

Cette année a permis de voir aboutir le projet dialogue social et la détermination des grandes orientations de la politique départementale concertée en matière de Ressources humaines. Cela va permettre à la collectivité de répondre aux attentes et aux enjeux actuels et à venir dans ce domaine.

Elaborée en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et les directions, elle s'articule en 8 orientations stratégiques qui se déclinent également en axes prioritaires :

- Développer une politique de gestion des compétences
- Améliorer l'attractivité de la collectivité
- Adapter une démarche prospective de pilotage des effectifs et des compétences (GPECC)
- Promouvoir un management participatif basé sur une fonction RH partagée

- Mettre en conformité certains dispositifs RH
- Promouvoir la reconnaissance professionnelle
- Poursuivre la politique de prévention des risques professionnels
- Promouvoir une culture partagée en faveur de la QVT

La politique RH du Département a été adoptée le 24 juin 2019 par l'Assemblée Départementale et fera l'objet chaque année d'un agenda social.

Des actions prioritaires ont été menées dès le second semestre 2019 avec notamment la relance des Entretiens Professionnels Annuels qui ont été réalisés en fin d'année.

L'activité en chiffres

Dialogue social

Le dialogue social a été soutenu en 2019 avec de nombreuses réunions de groupes de travail pour l'élaboration de la politique RH mais aussi pour effectuer le bilan des conventions de participation à la protection sociale complémentaire et réfléchir à la construction du nouveau régime indemnitaire. Sous l'impulsion de la nouvelle direction générale, une charte régissant l'exercice des droits syndicaux au sein de la collectivité a été signée avec les 3 organisations syndicales représentatives.

Des rencontres bilatérales ont été organisées entre la direction et les syndicats pour évoquer des sujets d'importance.

Instances paritaires

- **6** réunions du comité technique, dont **2** extraordinaires
- **4** réunions du CHSCT ;
- **4** réunions des Commissions administratives Paritaires (dont 1 CAP.B, 1 CAP.C)
- **1** réunion du CTE du FDE.

Qualité de vie au travail

Dans le cadre du projet dialogue social, un groupe de travail spécifique a défini les axes prioritaires en matière de QVT pour la collectivité autour de deux orientations structurantes dans ce domaine :

- Poursuivre la politique de prévention des risques professionnels par l'actualisation du document unique qui a été initiée en 2019,
- Promouvoir une culture partagée en faveur de la QVT par la mise en place d'un observatoire de la QVT et le développement de la communication et le dialogue interne.

Volet santé

- **12** agents accompagnés par le référent diversité ont bénéficié d'adaptation de leur poste de travail dont **7** faisant suite à une étude ergonomique préalable
- **13** agents ont profité d'un aménagement de leur poste en télétravail.
- **2** agents accompagnés par le référent diversité ont bénéficié d'une aide afin d'améliorer leurs conditions de vie personnelle et professionnelle et promouvoir ainsi l'égalité des chances (prothèses auditives, orthèses, prise en charge transport domicile travail ...).
- **2** apprentis en situation de handicap ont été accueillis

Repositionnements et reclassements

- **24** agents ont été accompagnés par le référent diversité

Volet prévention

- 13 études de postes, dont 2 études sur l'ensemble des agents de deux services. Ces différentes études ont été réalisées en lien avec les différents agents du pôle vie au travail
- 30 analyses d'Accidents du travail (AT) réalisées conjointement par le préventeur et les APS
- 20 visites de sites (principalement dans le cadre du Document Unique) avec les APS
- 5 interventions dans les collèges pour la formation des agents chargés de l'entretien aux produits dangereux et de nouvelles techniques d'entretien des locaux
- Participation à 8 groupes de travail (QVT, équipements de protection Individuelle, etc....)
- Réalisation d'un livret d'accueil hygiène et sécurité à destination des vacataires du service des routes.

Recrutement

Une activité en très forte progression en 2019 par rapport aux années précédentes du fait de l'augmentation des départs à la retraite qui entraîne un renouvellement important des effectifs qui s'échelonne sur les 10 ans à venir :

- **201** recrutements (129 recrutements clos et 72 en cours) dont **75** en mobilité interne
- **1 577** candidatures reçues (**1198** suite à annonce sur un poste précis et **379** candidatures spontanées)
- **9** emplois d'été recrutés (hors FDE) pour **56** candidatures reçues
- **2** promotions internes réalisées suite aux CAP organisées en 2019.

Formation

BUDGET : 260167 € consommés dont **29487 €** de frais déplacements et de restauration (frais engagés par le service formation hors logiciel CEGID frais de déplacements)

751 agents formés et **4 094 jours** de formation répartis comme suit :

- Formation Perfectionnement : **3 305 jours**
- Formation de Professionnalisation (FPPE-FPTLC-FPPR) : **491.5 jours**
- Formation d'Intégration : **100 jours**
- Préparation pour concours / examens : **197.5 jours**

ANFH - Association Nationale pour la Formation du Personnel Hospitalier (FDE) :

- Plan de formation : **16 127 €** pour **120 jours** de formation et **44** agents formés
- Etudes promotionnelles et formations diplômantes :
 - 2 diplômes d'Etat Educateur spécialisé avec une prise en charge totale en 2018 de **27 230 €**
 - 1 CAFERUIS M1 avec une prise en charge totale en 2019 de **10 074 €**

STAGES

- **150** demandes de stage, **56** stagiaires retenus dont **11** gratifiés

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

- **45** demandes de contrat, **8** nouveaux contrats démarrés à la rentrée 2019 + **3** contrats en cours se prolongeant jusqu'en 2020 ou 2021.

Gestion des carrières et paies

- **14 526** fiches de paies produites
- **3 127** actes relatifs à la gestion de carrière
- **204** actes relatifs aux régimes indemnitaires
- **233** avancements d'échelon
- **93** avancements de grade

Mise en place du PASS au 1^{er} janvier 2019.

Reprise de la mise en œuvre du PPCR.

Santé au travail

- **167** agents ont été reçus par l'assistante sociale du personnel, **8** agents ont bénéficié de soutien psychologique, **20** séances ont été prises en charge par la collectivité et **25** séances par NEERIA (dans le cadre d'AT)
- **55 agents** ont été reçus par la psychologue du travail, **13** interventions ont été nécessaires dans la gestion de conflits, **10** séances de travail ont pu bénéficier à des managers dans le cadre d'un accompagnement.
- **14 683** jours d'arrêts pour raisons de santé
- CMO : **8 685**
- CLM : **1 771**
- CLD : **2 088**
- Congé grave maladie : **261**
- Maintien à demi-traitement : **0**
- Congé de maternité : **547** (11 agents)
- Congé de paternité : **97** (12 agents)
- Accidents du travail : **837** (69 accidents ont été déclarés et **43** ont bénéficié d'un arrêt de travail)
- Maladie professionnelle : **285**
- **640** arrêts initiaux
- **429** agents absents pour raison de santé (**452** agents absents au total, auxquels sont soustraits les **23** agents en congés paternité et maternité)
- **481** actes administratifs relatifs aux situations de congés maladie.

Médecine préventive

Le pôle Gestion RH assure le suivi des visites périodiques ou d'embauche.

En 2019, le docteur ROUANET a reçu **337** agents dont **89** agents des collègues. Elle a quitté la collectivité le 1/09/2019. Le docteur GREPPO a reçu **312 agents**.

116 visites d'embauche ont été réalisées et 191 visites de surveillance (dont 40 vacataires pour la viabilité hivernale).

Gestion des temps

1 168 jours d'absence exceptionnelle

Compte épargne temps

Fin 2019, **420** personnes ont épargné des congés 2019 dont **40** ouvertures et première alimentation d'un CET.

Au total, **638** agents ont un CET en cours et **10** agents ont soldé leur CET au cours de l'année 2019. (Départ en retraite ou utilisation sous forme de congés)

Droit d'option au 31 janvier 2020

Cette liberté d'option est ouverte uniquement pour des jours épargnés au-delà des 15 premiers jours du CET et a représenté 38 505 €.

Ordres de mission :

- En 2019, **1 065** ordres de mission permanents ont été créés / renouvelés.

Demande d'autorisation d'utiliser son véhicule personnel

- En 2019, **108** arrêtés ont été émis.

Action sociale

BUDGET : 460 085 €

Titres restaurant

Le nombre d'agents bénéficiant de tickets restaurants varie d'un mois à l'autre.

- En moyenne, **783** agents ont bénéficié de tickets restaurants, soit 131 453 tickets : **460 085 €**
- **488** dossiers de chèques vacances traités : **20 773 €**
- **135** dossiers séjours d'enfants :
- **9 115 €**
- **64** agents ont bénéficié de bons d'achat pour événements familiaux pour un budget de **18 400 €**.

Happykdo : **8 000 euros** (en sachant qu'ils n'ont pas tous été utilisés)

Chèques culture : **9 600 euros**.

Chèques cadeaux (mariage, retraite...)

- **88** dossiers de garde d'enfants de moins de 3 ans : **7 866 €**
- **13** dossiers d'enfants porteurs de handicaps : **23 859 €**
- **544** enfants de moins de 11 ans ont bénéficié de l'Arbre de Noël : **24 394 €**

AFAR : En 2018, l'Afar a bénéficié d'une subvention de **14 650 €**

Protection sociale

Les contrats de participation passés avec COLLECTEAM ont été prolongés d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019, de façon à permettre à la collectivité de pouvoir se positionner sur les modalités à venir de sa participation à la protection sociale complémentaire de ses agents.

En 2019 les cotisations des agents se sont élevées à :

- **234 700.76 €** en santé
- **125 800.32 €** pour la prévoyance

Santé : 197 adhérents, 375 bénéficiaires

- Régime 1 : **37** adhérents, **12** conjoints, **24** enfants
- Régime 2 : **160** adhérents, **54** conjoints, **88** enfants.
- Collège Retraités : 24 adhérents, 48 bénéficiaires

Prévoyance : **446** adhésions

- Régime de base : **446** adhérents
- Option 1 - Retraite : **91** adhérents
- Option 2 - R. Indemnitaires : **31** adhérents
- Option 1 et 2 : **21** adhérents

La participation de la collectivité s'est élevée à :

- Pour la santé : **30 152 €**
- Pour la prévoyance : **38 909 €**

GPEEC

La démarche métier, impulsée en 2018, s'est poursuivie en 2019. L'objectif est la mise en place d'outils permettant à la collectivité de se doter d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) :

En 2019 chaque poste de la collectivité a été rattaché à un métier au cours de séances de travail entre la chargée des compétences et les directions.


La cartographie des métiers du Département a été finalisée et présentée pour avis au Comité technique le 4 juillet 2019.

L'étape suivante est celle de l'élaboration du répertoire des métiers, c'est à dire l'écriture des fiches métiers de la collectivité. Elle a démarré avec la mise en œuvre des premiers groupes de travail « métier » et le paramétrage de l'outil informatique prévu pour porter la GPEEC.

Le référentiel des compétences, propre à la collectivité, a été affiné.

En fin d'année, lors de la campagne 2019 d'Entretien Professionnel Annuel une mise à jour des fiches de poste a été réalisée.

La démarche GPEEC (présentation, objectifs), ses modalités de gouvernance, la méthodologie, les étapes et le calendrier pour la préparation de la cartographie et le projet d'écriture du répertoire des métiers, ont été partagé à tous les niveaux de la collectivité. Réunions de travail et présentations : 5 comités de direction, 2 comités techniques, 2 séminaires des cadres, 2 notes au Directeur général des services. Un travail spécifique a été réalisé sur les niveaux hiérarchiques de la collectivité.



DIRECTION
DES SYSTÈMES
INFORMATION ET
RESSOURCES
NUMÉRIQUES

MISSIONS

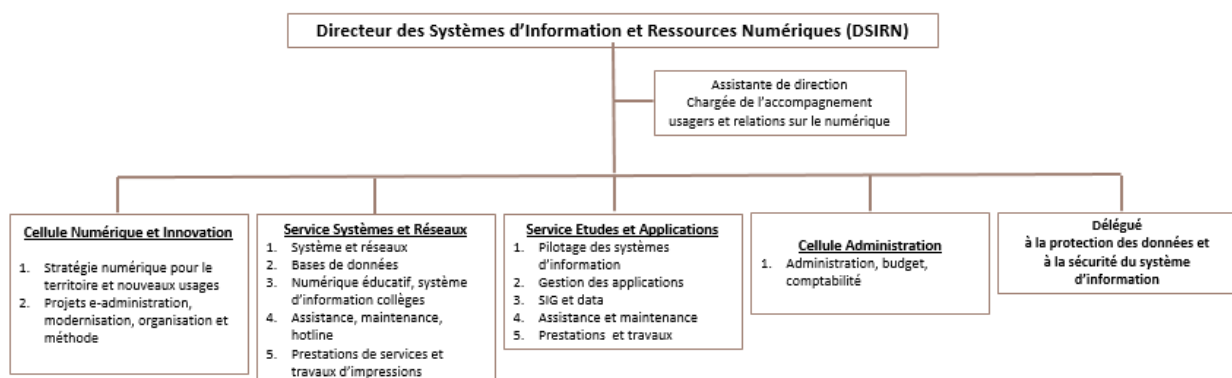
La Direction des Systèmes d'Information et Ressources Numériques (DSIRN) a pour missions de proposer, de mettre en œuvre et de maintenir en conditions opérationnelles différentes solutions informatiques et de télécommunications à destination des agents et des élus de la collectivité pour le meilleur exercice des compétences attribuées au Département. A ce titre, elle contribue à améliorer la performance du Département, à sécuriser les pratiques et les données de la collectivité, à se mettre en conformité avec les différentes exigences réglementaires, à faciliter le pilotage de la collectivité, à communiquer sur les projets et les résultats opérationnels.

Sur le territoire, elle a pour mission de gérer ou de contribuer à la mise en œuvre des différents projets d'infrastructures de télécommunications (filaires ou mobiles), visant à rendre connectable tout habitant, visiteur ou organisation du territoire. Elle a également pour mission de développer des usages numériques sur le territoire en mettant en œuvre différents projets à destination des habitants ou des visiteurs.

ORGANISATION ET MOYENS

Les activités de la DSIRN (Direction des Systèmes d'Information et Ressources Numériques) se répartissent, en 2019, en 5 grands domaines d'intervention :

- la Cellule Numérique et Innovation
- le Service Systèmes et Réseaux
- le Service Etudes et Applications
- la Cellule Administration
- le Délégué à la Protection des Données et à la Sécurité du Système d'Information



la **Cellule Numérique et Innovation** a mené divers projets, répartis selon les thématiques ci-dessous :

- infrastructures de télécommunications : téléphonie et très haut débit (THD), en support aux usages numériques
- usages numériques, avec l'étude et la mise en œuvre de projets concernant la transformation numérique du territoire (e-service territorial) et de la collectivité (e-administration).

Le **Services Systèmes et Réseaux** (SSR) intervient dans 4 domaines :

- la conception, l'architecture technique, l'ingénierie et la gestion des projets correspondants
- la maintenance technique du Système d'Information (SI)
- le courrier
- la formation bureautique
- les travaux à façon de l'imprimerie

Le **Service Etudes et Applications** (SEA) maintient en conditions opérationnelles une soixantaine d'applications informatiques différentes et conduit de nombreux projets, soit pour faire évoluer les applications existantes, soit pour en acquérir de nouvelles afin de répondre aux besoins des utilisateurs de l'ensemble des directions et services du Département.

La **Cellule Administration** centralise la partie administration, budget, comptabilité, élaboration et suivi des marchés, subventions, recettes, conventions.

Le **Délégué à la Protection des Données** (DPD) a pour **rôle** de conseiller et de s'assurer que le **RGPD** est bien respecté au sein de la collectivité et a également le rôle de garantir la sécurité du système d'information, avec analyse des risques.

BUDGET GLOBAL

Suite à la réorganisation de la DSIRN, le budget a été entièrement restructuré en 2019 pour correspondre aux nouveaux services institués et permettre une meilleure lisibilité.

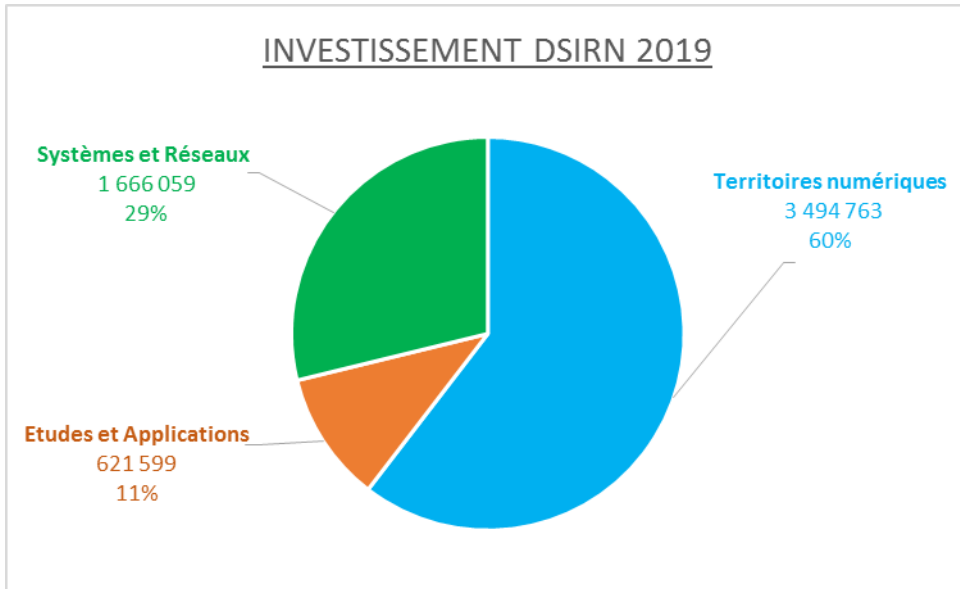
Ainsi, les 4 anciens services gestionnaires (SG) 42000, 43000, 44000 et 46000 ont été supprimés et remplacés par les 3 nouveaux suivants :

SG 40200	TERRITOIRES NUMERIQUES
SG 40300	SERVICE ETUDES ET APPLICATIONS
SG 40400	SERVICE SYSTEMES ET RESEAUX

REALISE 2019

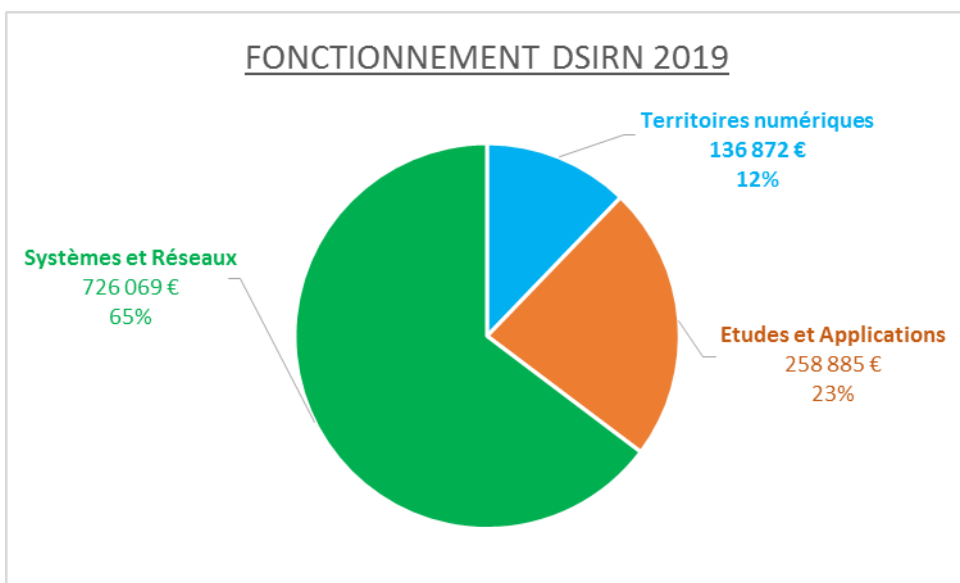
INVESTISSEMENT

Territoires numériques	Etudes et Applications	Systèmes et Réseaux	TOTAL
3 494 763 €	621 599 €	1 666 059 €	5 782 421 €



FONCTIONNEMENT

Territoires numériques	Etudes et Applications	Systèmes et Réseaux	TOTAL
136 872 €	258 885 €	726 069 €	1 121 826 €



CELLULE ADMINISTRATION

La cellule Administration, créée au sein de la DSIRN, est composée d'une responsable de cellule et d'un assistant de gestion.

Cette cellule assure le suivi du budget de la direction, la comptabilité, l'élaboration et le suivi des marchés, les demandes de subventions, la gestion des recettes, l'élaboration et le renouvellement des conventions relevant de la direction, l'achat des consommables informatiques, du papier et des enveloppes.

SERVICE SYSTEMES ET RESEAUX

Le Service Systèmes et Réseaux intervient dans 5 domaines :

- la conception du Système d'Information (SI), l'architecture technique, l'ingénierie et la gestion des projets correspondants
- la maintenance technique du SI
- la formation bureautique
- la reprographie de documents papiers
- la gestion du courrier

L'équipe en charge de la maintenance du SI regroupe 7 techniciens et 1 ingénieur. Elle a pour mission d'assurer l'exploitation, la surveillance, la maintenance et l'assistance des équipements informatiques en garantissant la sécurisation des données et des accès.

L'équipe technique intervient également sur le SI des satellites du Département :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- le Syndicat Mixte Projet Chaise-Dieu
- le GIP TERANA

Les quantités et les volumes présentés dans les différentes sous-parties englobent le matériel de ces entités.

Depuis la rentrée scolaire 2017, le Département a pris en charge l'acquisition et la maintenance des matériels informatiques et de télécommunications installés dans les collèges publics, conformément aux dispositions de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Ce sont environ 3500 équipements des collèges qui ont été ainsi récupérés fin 2017 par le Département, sans compensation.

En septembre 2019, pour gérer les incidents et demandes des 22 établissements publics, les 2 techniciens, venus renforcer l'équipe en 2018 et suite à d'excellents résultats, sont en stage (période probatoire) en vue d'une titularisation.

La distribution du courrier sur le site de l'Hôtel du Département, Bon Pasteur, le Foyer de l'Enfance, la Préfecture et le Tribunal était assurée par 2 ETP. L'agent parti à la retraite en 2019, n'a pas été remplacé. Une personne de l'imprimerie partage dorénavant son temps entre les 2 cellules.

En conséquence, 3 agents au lieu de 4 assurent désormais la gestion du courrier et la reprographie.

Le Département et ses satellites

Inventaire matériel

Les postes de travail et serveurs

Toutes catégories confondues, 192 postes de travail neufs ont été installés en 2019 dont 83 portables. La maintenance matériel des postes de travail (changement, réparation, etc.) représente plus de 260 jours / homme de travail par an.

ANNEE	Serveurs Physiques/ Virtuels	Postes	Imprimant es	Tablette s	Tel mobile
2011	43/10	761	183		
2012	47/55	781	178		
2013	48/71	815	173		
2014	59/87	844	169	20	
2015	58/115	851	151	64	
2016	54/137	898	148	700	
2017	47/133	937	209	700	496
2018	47/168	1024	209	92	496
2019	44/160	1204	185	113	511

Evolution des quantités de matériel

La sécurisation du système d'information et la demande croissante d'applications expliquent l'augmentation du nombre de serveurs virtuels, avec pour objectifs de :

- redonder les serveurs applicatifs critiques en doublant leur nombre
- dédier une infrastructure serveur de test pour qualifier les nouvelles installations, simuler les mises à jour et les montées de version.

Dans la continuité de la dynamique lancée en 2017, le déploiement de matériel nomade (pc portable et téléphone mobile) continue d'augmenter.

Le nombre total d'ordinateurs continue de croître en conséquence du nombre croissant de processus dématérialisés.

En parallèle, l'âge du parc PC est passé de 5 à 6 ans pour s'aligner sur l'âge du parc des collèges.

Les moyens réseaux : coûts internes & externes

Pour assurer l'interconnexion de tous ces sites distants et l'accès Internet, le Département doit disposer de plusieurs accès opérateurs. Les coûts **d'abonnement à Internet** pour 2019 ont été de **45 395 €** (+4% par rapport à 2018).

Les coûts du réseau Intracité (réseau « privé » du Département) ont été de **76 899 €** (moins 12% par rapport à 2018).

Télécoms et Téléphonie Fixe

Le Département dispose de :

82 sites dispersés sur son territoire

22 sites interconnectés via des liaisons professionnelles à haut et très haut débit

42 abonnements ADSL souscrits actuellement

Répartition des téléphones et autocom

SITE	type	Année d'installation	NB de T0	NB de T2	NB de tel numérique	NB de tel analogiques	NB de tel IP propriétaire	NB de tel IP SIP + DECT	NB TOTAL DE POSTE TEL
Hôtel du Département	caal server						208	645	853
Hôtel du Département	AXXD	2010		2	6	31			37
Bon Pasteur	AXL	2010		1	5	10			15
CMS BRIOUDE	NEXPAN XS	2010	4			3			3
CMS YSSINGEAUX	NEXPAN XS	2011	3		2	8			10
PDT-MONISTROL	NEXPAN XS	2010	4			9			9
PDT-BRIOUDE	NEXPAN XS	2008	2			6			6
PDT-CRAPONNE	NEXPAN XS	2011	2			5			5
PDT-LANGEAC	NEXPAN XS	2011	2		1	5			6
SPRD	NEXPAN XS	2013		1	4	5			9
Total			17	4	18	82	208	645	953

En 2019, une expérimentation du logiciel MiCollab de communication unifiée est lancée pour :

- piloter le téléphone depuis le poste de travail
- permettre des conférences téléphoniques
- permettre des appels vocaux et vidéo
- activer un canal de tchat

La suppression des téléphones numériques et analogiques permettra à terme la suppression des autocommutateurs sur l'Hôtel du Département et les sites distants, laissant uniquement la gestion des appels au serveur d'appels central.

Les réalisations

Infrastructure wifi

Le matériel de l'infrastructure wifi est obsolète, le Département profite de cette opportunité pour :

- étendre la surface de couverture à tous les bâtiments
- équiper plus de sites
- densifier la couverture pour accepter plus d'équipements
- améliorer les débits réseaux
- permettre le travail sur PC en réunion, pour les agents et les extérieurs
- augmenter la sécurité et la résilience de l'infrastructure wifi
- étendre l'accès « invité » à l'ensemble des sites

L'opération se déroule en deux phases :

- Phase 1 – 2019 :
 - passer de 50 à 90 bornes
 - couvrir l'Hôtel du Département, le Bon Pasteur, les Pôles, la BDP, les Archives, le SPRD ...
- Phase 2 – 2020 :

- couvrir l'ensemble des CMS

Automatisation du déploiement des postes de travail

L'arrivée de postes de travail en Win10 a permis une refonte complète des procédures de déploiement. Un important chantier d'automatisation de ces tâches a vu le jour :

- installation automatique du système d'exploitation qui reconnaît un poste Collège d'un poste Département
- déploiement d'une dizaine d'applications standards sans interventions manuelles
- vérification à la suite des étapes précédentes de la conformité du poste et application des politiques de sécurité

C'est plus de 10 minutes de gagnées par poste de travail, mais au-delà les gains sont :

- la garantie d'un parc y l'outil de télé-déploiement d'applications

Infrastructure de virtualisation

Profitant du changement nécessaire des infrastructures de virtualisation "Oracle et Applications", pour mutualiser les matériels, le Département s'est doté d'une plateforme permettant de :

- héberger les données des bases Oracle et des serveurs d'applications sur un même matériel
- sécuriser ces données en redondant les équipements, dans 2 salles distinctes
- augmenter la puissance de calcul pour faire face aux demandes croissantes

Cette opération s'étale sur 2 ans, avec comme priorité : la construction d'un "Entrepôt de données" :

- Phase 1 – 2019 :
 - mettre en œuvre la nouvelle infrastructure Oracle
 - créer l'entrepôt de données
 - déplacer les bases Oracles sur la nouvelle infrastructure
- Phase 2 – 2020 :
 - mettre en œuvre la nouvelle infrastructure applicative
 - déplacer les 160 serveurs applicatifs sur la nouvelle infrastructure

Les collèges publics

Les moyens informatiques

Pour réduire le taux d'obsolescence du parc informatique de moitié, 1/6 du parc d'ordinateurs a été renouvelé en 2019, ce qui représente 428 postes de travail, pour un montant total de 286 018 €.

Collège	RNE	Nb élèves 2019	Nb classes 2019	Nb PC	Nb tablettes	Ratio PC/tablettes par élève	Ratio PC/tablettes par classe	Nb élève/PC	Nb élève/tablette	Plan de renouvellement PC	
										2019	
										Nb	Coût TTC
ALLEGRE - collège du Mont Bar	0430001T	199	8	73	74	0,7	18	2,7	2,7	16	10 964 €
AUREC SUR LOIRE - collège des Gorges de la Loire	0430987P	275	12	88	63	0,5	13	3,1	4,4	11	7 180 €
BLESLE - collège des Fontilles	0430002U	61	4	35		0,6	9	1,7		4	2 610 €
BRIOUDE - collège La Fayette	0430854V	460	17	233		0,5	14	2		0	0 €
BRIVES CHARENSAC - collège de Corsac	0430917N	286	13	123	81	0,7	16	2,3	3,5	15	9 790 €
CRAPONNE - collège des Hauts de l'Arzon	0430010C	163	8	74	43	0,7	15	2,2	3,8	9	5 873 €
LA CHAISE DIEU - collège Henri Pourrat	0430006Y	66	4	39	33	1,1	18	1,7	2	5	3 263 €
LANDOS - collège R.L. Stevenson	0430012E	152	8	65	59	0,8	16	2,3	2,6	8	5 221 €
LANGÉAC - collège du Haut Allier	0430013F	205	9	83		0,4	9	2,5		10	6 526 €
LE CHAMON SUR LIGNON - collège du Lignon	0430820H	170	7	91	55	0,9	21	1,9	3,1	39	27 535 €
LE MONASTIER SUR GAZEILLE - collège Laurent Eynac	0430017K	248	9	73	50	0,5	14	3,4	5	9	5 873 €
LE PUY - collège Jules Vallès	0430043N	624	21	203	151	0,6	17	3,1	4,1	32	21 407 €
LE PUY - collège Lafayette	0430025U	397	16	174		0,4	11	2,3		22	14 359 €
MONISTROL SUR LOIRE - collège Le Monteil	0430663M	692	25	181	226	0,6	16	3,8	3,1	63	37 557 €
PAULHAGUET - collège du Val de Senouire	0430019M	121	5	59		0,5	12	2,1		7	4 568 €
RETOURNAC - collège Boris Vian	0430026V	276	12	104		0,4	9	2,7		13	8 485 €
SAUGUES - collège Joachim Barrande	0430032B	68	4	78	36	1,7	29	0,9	1,9	10	6 526 €
ST DIDIER EN VELAY - collège Roger Ruel	0430027W	656	24	134	147	0,4	12	4,9	4,5	17	11 095 €
ST JULIEN CHAPTEUIL - collège Jules Romains	0430030Z	386	15	165	95	0,7	17	2,3	4,1	75	52 965 €
STE FLORINE - collège Marguerite Thomas	0430029Y	243	10	54	67	0,5	12	4,5	3,6	7	4 569 €
TENCE - collège de la Lionchère	0430034D	173	8	55		0,3	7	3,1		7	5 442 €
YSSINGEAUX - collège Jean Monnet	0430135N	506	17	154	110	0,5	16	3,3	4,6	49	34 211 €
TOTAL :		6427	256	2338	1290					428	286 018 €

ETAT DES LIEUX DES MOYENS INFORMATIQUES AU 31/12/2019

Une mise à niveau des infrastructures réseaux et serveurs a été initiée pour permettre le déploiement du wifi dans les établissements ayant été retenus dans les appels à projets Etat.

Le remplacement des serveurs est réalisé en fonction des pannes et du taux d'obsolescence constaté. 2 serveurs restent à changer en 2020 et toutes les salles serveurs seront équipées d'onduleurs.

Les opérations de déploiement du réseau wifi dans les collèges se poursuivent. En 2019, 3 nouveaux établissements ont pu bénéficier d'une couverture sans-fil complète, ce qui porte le nombre d'établissements équipés à 15.

Le déploiement du THD sur le territoire continue, 2 collèges supplémentaires ont pu être raccordés au FTTH, soit 6 collèges au 31/12/2019.

Collège	RNE	Acquisition serveur et solution de stockage	Acquisition onduleurs baie principale et déploiement	Acquisition onduleurs baie distribution et déploiement	Cablage : Année de travaux câblage	Connexion FTTH
ALLEGRE - collège du Mont Bar	0430001T	✓	✓		2016	2020
AUREC SUR LOIRE - collège des Gorges de la Loire	0430987P	✓	✓	2019	2017-2018	2017
BLESLE - collège des Fontilles	0430002U	2020	✓	2020	2020	
BRIOUDE - collège La Fayette	0430854V	Région	Région	Région	Région	Région
BRIVES CHARENSAC - collège de Corsac	0430917N	✓	✓	2019	2017	2018
CRAPONNE - collège des Hauts de l'Arzon	0430010C	✓	✓		2014-2015	
LA CHAISE DIEU - collège Henri Pourrat	0430006Y	✓	✓		2014-2015	
LANDOS - collège R.L. Stevenson	0430012E	✓	✓	2019	2018	
LANGÉAC - collège du Haut Allier	0430013F	✓	✓	2020	2020	
LE CHAMBON SUR LIGNON - collège du Lignon	0430820H	✓	✓	2020	2020	2020
LE MONASTIER SUR GAZEILLE - collège Laurent Eynac	0430017K	✓	✓	2019	2017	
LE PUY - collège Jules Vallès	0430043N	✓	✓	2020	2020	
LE PUY - collège Lafayette	0430025U	2020	✓	2020	2020	
MONISTROL SUR LOIRE - collège Le Monteil	0430663M	✓	✓		2016 en partie	2017
PAULHAGUET - collège du Val de Senouire	0430019M	✓	✓	fin 2019	2019	
RETOURNAC - collège Boris Vian	0430026V	✓	✓		2013	
SAUGUES - collège Joachim Barrande	0430032B	✓	✓	2019	2018	2020
ST DIDIER EN VELAY - collège Roger Ruel	0430027W	✓	✓		2011	2017
ST JULIEN CHAPTEUIL - collège Jules Romains	0430030Z	✓	✓		2015-2016	
STE FLORINE - collège Marguerite Thomas	0430029Y	✓	✓	2019	2018	2019
TENCE - collège de la Lionchère	0430034D	✓	✓	2019	2018	2019
YSSINGEAUX - collège Jean Monnet	0430135N	✓	✓	2019	2017	2020
Réalisé		19	21		16	6
Prévu		2		5	5	4
déploiement en cours				9		

ETAT DES LIEUX DU DEPLOIEMENT DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE AU 31/12/2019

Le Pôle imprimerie départementale

La presse-numérique couleur donne entièrement satisfaction aux utilisateurs et aux usagers. Ce système permet une grande réactivité et un travail de très bonne qualité.

Les copies du photocopieur couleur pour l'année 2019 représentent plus que l'année dernière soit 719 407 copies (comprenant 666 973 copies couleurs et 52 434 copies noires), soit une augmentation de 26,96%, tandis que le photocopieur «noir et blanc» avec 249 917 copies représente une baisse de 31,55 % par rapport à l'année dernière.

Les travaux de reproduction sont complétés par des opérations de façonnage (massicotage, agrafage, encollage, pliage) qui doivent être le plus souvent mécanisées.

Le Pôle courrier

L'activité quotidienne du pôle courrier est répartie entre les tâches de :

- tri, distribution et affranchissement du courrier papier (pour les sites situés au Puy en Velay)
- tri et transfert des mails des boîtes departement@hauteloire.fr et sve@hauteloire.fr vers les boîtes mails des directions
- support aux agents pour la mise en place de visioconférences (salles équipées et kit visio : pc portable + barre audio/vidéo)

Les échanges entre certains sites extérieurs et l'Hôtel du Département (fournitures de bureau, petit matériel...) sont effectués par les agents du courrier.

Pour les dépenses d'affranchissements 2019, le budget final de 145 000 € (budget primitif de 165 000 €) a été réalisé en totalité.

SERVICE ETUDES ET APPLICATIONS – E-ADMINISTRATION

Le Service Etudes et Applications maintient en condition opérationnelle une soixantaine d'applications informatiques différentes, accompagne au quotidien les agents du Département dans leurs usages des outils informatiques et conduit de nombreux projets, soit pour faire évoluer les applications existantes, soit pour en acquérir de nouvelles afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

La conduite des projets liés à l'e-administration se fait en concertation avec la Cellule Numérique et Innovation qui gère ce volet et assure, en amont de la mise en œuvre de la solution dans le Système d'Information de la collectivité, la veille, le sourcing, l'étude d'opportunité, de faisabilité, l'AMOA pour l'organisation du projet par la direction concernée, notamment la rédaction de CCTP et l'optimisation dans la dématérialisation des processus de gestion et de décision.

Maintenir en condition opérationnelle des applications nécessite de mettre en place régulièrement les différentes mises à jour proposées par les éditeurs. Il s'agit parfois d'installations ou de nouveaux paramétrages ayant un faible impact et parfois de vrais projets informatiques nécessitant un investissement humain important, tant côté maîtrise d'ouvrage que maîtrise d'œuvre.

En 2019, le Service Etudes et Applications a mis à jour les applications suivantes :

- Scribe (progiciel de gestion des acquisitions foncières)
- Immos (progiciel de gestion des immobilisations comptables en lien avec Astre-GF)
- Orphée (gestion de la Bibliothèque départementale de prêts)
- IG4 (suivi d'activité du service des Routes)
- Civitas (logiciel de gestion des Ressources Humaines)
- la GED (Gestion Électronique de Document) MultiGest, utilisé notamment pour gérer les documents du domaine social, de la finance et des marchés
- IODAS (solution de gestion des prestations sociales)
- Implicit (gestion de la paye des ASFAM notamment)
- IXBus (parapheur électronique)
- AirsDelib (logiciel de gestion dématérialisée des délibérations)
- Microsat (application de gestion des services assainissement de structures départementales)
- Arkheia (logiciel de gestion des services d'archives)
- HORUS (gestion des actes de santé)
- Marcoweb (gestion des marchés publics)

Un Système d'Information est en perpétuelle évolution pour répondre au mieux aux besoins de la collectivité. Les évolutions priorisées durant l'année 2019 ont été menées à travers de nombreux projets.

Système d'Informations de l'Aide Sociale (IODAS)

L'interface avec nos partenaires pour l'échange des heures réalisées dans le cadre de l'APA est techniquement validée avec le partenaire UNA. Elle évite la saisie manuelle des quantités d'heures (environ 500 lignes) et permet un contrôle de gestion plus précis des factures mensuelles. Il reste le cadre administratif à finaliser avec ce partenaire. La

prochaine étape consiste à mettre en place ce processus avec notre partenaire ADMR (environ 2500 lignes).

L'interface entre le RSA et Pôle Emploi a aussi été installée et paramétrée en 2019. Elle permet aux agents du service d'accéder à la situation des usagers auprès de Pôle Emploi.

Le projet d'informatisation de l'aide sociale à l'enfance s'est poursuivi par le démarrage de la saisie dans le logiciel IODAS et l'adaptation des courriers à la nouvelle charte.

Sur le périmètre des placements en familles d'accueil et de la gestion des éléments de paie des familles d'accueil, le logiciel IMPLICIT a été mis à jour. Cette opération a été l'occasion de reformer l'ensemble des équipes.

La MDPH a mis en place le palier 1 du système d'information « Harmonisé » en 2019.

Cela se traduit par une harmonisation des pratiques au niveau national et la mise en place de plusieurs interfaces avec des partenaires tels que ViaTrajectoire pour le suivi des orientations médico-sociales. La MDPH a aussi réajusté son plan de classement GED afin de le faire cohabiter avec ce nouveau système d'information et de préparer l'utilisation d'un portail en ligne pour saisir la MDPH d'une nouvelle demande.

La collectivité a fait le choix d'intégrer la gestion du FSL (Fond Social au Logement) qui était précédemment déléguée à la CAF. Un travail d'analyse a débuté en juillet 2019 et a abouti au démarrage du FSL dans le logiciel IODAS fin décembre 2019.

Ce travail va se poursuivre en 2020, pour finaliser les éditions, les rapports et les indicateurs statistiques.

Dans le cadre de la poursuite de l'informatisation des aides sociales de la DIVIS, le projet de mise en place des aides à l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées a débuté. Les premières études détaillées ont été réalisées et un planning de mise en œuvre pour 2020 a été acté.

Les assistants familiaux déclarent régulièrement leurs frais de déplacements. Une application a été mise à leur disposition via internet leur permettant de calculer les distances kilométriques entre deux communes tel que défini dans le règlement départemental. Cela permet au Département et à ses agents d'avoir une base commune fiable et partagée.

La DIVIS attribue des aides financières aux EHPAD pour notamment l'acquisition des rails de transfert, de matériels d'hygiène, de nursing, de cuisine et de confort. Afin d'harmoniser la gestion des subventions sur l'ensemble du Département et d'en faciliter la gestion, le service SEA a paramétré de nouvelles procédures dans le logiciel de gestion des subventions PROGOS permettant le suivi de ces aides.

Système d'Informations de la DIST

L'application OASIS, dédiée à la gestion des ouvrages d'art, ne répondant pas à tous les besoins de la collectivité, du « sourcing » a été réalisé sur les autres applications existantes et des contacts ont été pris avec d'autres départements. Aussi, en 2020, il est prévu de remettre en concurrence les prestataires pour choisir l'application la mieux adaptée aux besoins.

De fait, le test de saisie de visite d'ouvrage sur tablette, commencé en 2018, est suspendu dans l'attente d'une nouvelle application.

La DIST et la DSIRN ont commencé en 2019 à travailler sur la saisie d'informations géo localisées directement sur le terrain à l'aide de tablettes.

Des tests ont été lancés avec des tablettes munies de l'application GEOMAP pour la saisie des revêtements et le recensement des glissières. Ces tests ont été réalisés à

partir du printemps 2019 avec un Pôle de Territoire (BRIOUDE), le Parc routier (coté terrain), le SR et le SGR (coté administration des données).

Pour la saisie sur tablette des différents revêtements, les tests ont été concluants et le module sera déployé à l'ensemble des Pôles de Territoire et au Parc en 2020. Ce module permettra de suivre l'évolution des chantiers de l'année.

Par contre, les tests n'ont pas été complètement concluants pour la saisie des glissières. En effet, les tablettes ont manqué de précision au niveau des coordonnées GPS récupérées et l'application GEOMAP n'a pas permis de gérer l'objet glissière comme souhaité. C'est pourquoi, le Département a opté pour l'acquisition d'un GPS centimétrique en 2020 afin de saisir, depuis le terrain, le positionnement des différentes glissières avec suffisamment de précision.

La DIST attribue des aides individuelles pour le transport des élèves internes. Le logiciel utilisé les années précédentes ne permettait plus de répondre aux besoins. Après analyse, il s'est avéré que le logiciel de gestion des subventions PROGOS permettait de gérer ce type d'aides. Par conséquent, une nouvelle procédure de gestion intégrant toutes les spécificités nécessaires a été paramétrée dans le logiciel PROGOS.

La mise à jour du logiciel Scribe facilitant la gestion et le pilotage des opérations immobilières a été nécessaire. Une nouvelle interface et de nouvelles fonctionnalités ont été développées afin de faciliter l'utilisation de l'outil par les gestionnaires.

Dans le cadre de la mutualisation du Parc routier entre le Département et le SDIS, l'outil de gestion de la flotte a été paramétré pour intégrer les véhicules du SDIS et faciliter cette gestion mutualisée.

Système d'Informations de la DJC2D

Suite au marché de numérisation des plans papiers de réglementation de boisement, lancé en 2019 par le Pôle « Territoires, collèges et développement durable », le SEA a intégré dans l'application et en base de données l'ensemble des plans de réglementation numérisés. Ainsi, aujourd'hui à travers l'application de réglementation boisement mise en place en 2018, toute la réglementation et ses différents zonages sont consultables en interne sur ordinateur. Par ailleurs, sur le site Internet de la collectivité, les plans PDF ont été mis à disposition du public dans l'attente d'un portail cartographique.

Cette numérisation a permis au service de gagner du temps, pour renseigner les usagers sur leur parcelle, et permet de pérenniser une information papier parfois très dégradée (plan papier datant des années 1970 pour certains).

La Bibliothèque départementale de prêt dispose d'une application ORPHEE pour la gestion des documents et d'un portail web à destination des bibliothèques du département. Après la mise à jour de l'application courant 2018-2019, la Bibliothèque départementale et le service SEA ont travaillé sur une nouvelle version du portail web qui verra le jour courant 2020.

Afin de pouvoir améliorer la gestion des dossiers de subventions attribuées par le Département de la Haute-Loire et de pouvoir créer des indicateurs de gestion complémentaires, des modifications et suppléments de paramétrage ont été réalisés sur des procédures de l'outil de gestion des dossiers de subventions PROGOS.

Après la fin de l'AMOA, sur l'étude pour la mise en place d'un Système d'Archivage Electronique (SAE), en juillet 2019, le Département a amorcé la mise en œuvre de la solution de SAE As@lae sur le SI de la collectivité et, dans ce cadre, a bénéficié d'une nouvelle subvention de 60 000 € des Archives de France via l'appel à projets Ad-essor, complémentaire à celle reçue l'année précédente (20 000 euros) sur ce même projet.

Système d'Informations des Ressources humaines (SIRH)

Suite à l'entrée en vigueur à partir du 01/03/2019 des nouveaux taux de remboursement des indemnités kilométriques et des frais d'hébergement, la DSIRN a adapté le paramétrage en conséquence dans le progiciel CEGID.

La collectivité a acquis, en 2019, le module de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) du logiciel INSER, déjà utilisé pour le suivi de la formation. Afin de faciliter la saisie des fiches métiers et des fiches de postes, la DRH et la DSIRN ont procédé à l'import des référentiels des activités et des compétences.

Après la mise en œuvre du prélèvement à la source au 01/01/2019, dont les dernières adaptations se sont poursuivies les premiers mois de l'année, la DRH et la DSIRN devaient mettre en place la Déclaration Sociale Nominative (DSN) pour le 01/01/2020. Malgré un travail très important le dernier trimestre 2019, ce projet a dû être reporté d'un an en raison d'un manque de préparation de l'éditeur de notre logiciel de Gestion des Ressources Humaines CIVITAS. Aucune collectivité utilisant ce logiciel n'a pu transmettre de déclaration fiable et juste dans les délais initialement prévus.

Système d'Informations de la Direction Ressources et Ingénierie

Un groupe de référents a été mis en place pour travailler sur tous les chantiers de la commande publique : gestion des commandes <25 000 € ; GED marchés, processus achats, archivage électronique, accompagnement des directions et services.

De la même manière, une étude sur la dématérialisation du processus achat (consultation) a été amorcée en 2019 avec la DRI, en lien avec l'atelier ressources de la collectivité. Le processus résultant devrait être mis en production sur l'année 2020.

L'objectif de simplification et de facilitation des usages via la dématérialisation s'est poursuivi en 2019. Toutes les pièces jointes comptables déjà dématérialisées, sont à présent enregistrées directement sur la GED MULTIGEST à partir de la solution de gestion financière (Astre-GF).

Le Département doit permettre à tout citoyen de le saisir par voie électronique. Dans ce cadre, la DSIRN et le Service Communication ont accompagné la DRI-Service Juridique et Achats- à la mise en place d'un dispositif SVE (Saisine par Voie Electronique) par la mise à disposition d'un formulaire de contacts, la formalisation du processus de prise en charge des demandes en ligne par les directions et d'un plan de communication et d'accompagnement auprès des directions.

Le formulaire de contacts de saisine par voie électronique, ouvert en mai 2019 et accessible à partir du site internet du Département, a permis de traiter 230 demandes du mois de mai à décembre 2019 et selon la répartition par direction ci-dessous :

Répartition des demandes de SVE par direction - de mai à décembre 2019

Direction	fin Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	%	moy/mois
DIVIS	6	15	9	9	12	15	6	6	78	34	13,00
DJCDD	2	7	8	9	13	5	9	8	61	27	10,17
DIST	3	6	7	5	10	4	3	4	42	18	7,00
CAB	2	4	1	2	3	3	1		16	7	2,67
DRH	2	4	2		2	3		4	17	7	2,83
DSIRN			3	2	1				6	3	1,00
DRI		1		1	1		1	4	8	3	1,33
DGS			1				1		2	1	0,33
TOTAL	15	37	31	28	42	30	21	26	230	100,00%	38,33

Le Département a investi pour pouvoir facilement disposer des informations clés relatives au suivi de ses politiques. Cela s'est traduit notamment par l'acquisition en fin

d'année d'un outil de visualisation de données : DIGDASH. Ce nouvel outil permettra de construire et de suivre des éléments de mesures, d'évaluations, de suivis et d'aides à la décision. Ces indicateurs seront construits à partir d'un ou plusieurs jeux de données issus des applications métiers mais aussi d'informations recensées dans les services.

Le déploiement du parapheur électronique s'est poursuivi avec la mise en place de la signature électronique pour de nouveaux documents :

- la signature des bordereaux PES du Département (service des Finances) et de la MDPH
- la signature des actes d'engagement et des lettres de notification aux entreprises pour les marchés publics (environ 19 signataires)
- la signature des délibérations depuis le 01/09/2019

Système d'Informations à destination des Élus

Des travaux ont été réalisés en vue de la dématérialisation et de l'optimisation du processus actuel de création des délibérations dans l'application AIRSDELIB : à présent, seule la signature du rapport reste manuscrite. De plus, cette application a également été configurée pour permettre l'envoi automatisé des délibérations au parapheur électronique et au Contrôle de Légalité.

Afin de répondre à une demande récurrente des élus départementaux, la DSIRN a mis en place un portail de publication des délibérations à destination des élus, accessible depuis l'extérieur. Ce portail permet à tout élu disposant d'une connexion internet de pouvoir accéder à l'ensemble des délibérations prises par le Département depuis l'année 2010.

Ce portail est également accessible depuis l'Intranet pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Système d'Information Géographique (SIG)

Suite à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage concernant la mise en œuvre d'un portail web cartographique et après les rencontres avec les EPCI, le besoin a été précisé. Il s'agit là d'un projet d'envergure orienté vers les citoyens et offrant la visualisation cartographique de différents services à la population ou de différentes thématiques gérées par le Département ; c'est pourquoi l'Assemblée départementale a alloué une enveloppe de 200 000 € pour ce projet.

Le SEA a constitué des dossiers afin de solliciter des subventions à hauteur de 75% du projet. Seuls la Région et l'Etat, à travers respectivement le CPER et le FNADT, ont accordé leurs subventions à hauteur de 25% chacun. La demande de subvention FEDER n'a pas pu aboutir car les fonds en fin de programme n'ont pas pu être mobilisés.

Au cours du 2^{ème} semestre 2019, il a été fait l'acquisition de l'infrastructure technique pour ce projet à savoir : 4 serveurs informatiques dédiés et l'ensemble des pièces du marché de prestations et de développements informatiques a été rédigé afin que le projet soit opérationnel fin 2020.

POLE DOCUMENTATION

L'information est partout, accessible et produite par tous et circule vite : le Pôle Documentation, composé d'une personne, s'adapte continuellement aux attentes de ses utilisateurs et au monde de l'information. Son but : délivrer, aussi rapidement que possible, une information pertinente.

Maîtrise budgétaire : rationaliser et mutualiser

Le Pôle Documentation gère tous les abonnements aux revues, journaux, etc. pour l'ensemble des services départementaux. Le nombre total d'abonnements gérés s'élève à **185 abonnements en 2019**.

Dans le cadre des efforts budgétaires et vu l'augmentation constante des tarifs pratiqués par les éditeurs, le Pôle Documentation a engagé une réflexion sur la pertinence de la reconduction de certains abonnements en collaboration avec les directions concernées. Cette analyse a conduit à :

- supprimer des doublons : mutualisation de certains abonnements entre plusieurs services
- supprimer des revues non exploitées : peu de demandes, peu d'articles sélectionnés ; plusieurs revues sur le même thème ou apportant des informations similaires
- réorganiser leur diffusion au sein des services : accès en ligne.

Comme pour les abonnements, le Pôle Documentation centralise l'acquisition des ouvrages en version papier ou numérique. En 2019, le nombre d'acquisitions s'est élevé à **82 ouvrages**.

D'autre part, afin d'être en conformité avec la réglementation sur le droit de la copie (droit de rediffusion des articles) tout en maîtrisant les coûts de diffusion obligatoires des revues de presse et articles de presse au sein du Département, le Pôle Documentation a contractualisé directement avec un éditeur de presse locale, notamment pour les publications locales telles que l'Éveil, La Montagne et La Ruche.

La substitution de la presse locale papier en version numérique a également été favorisée auprès de toutes les directions. Paradoxalement, l'arrivée des éditions numériques, en complément ou en substitution des éditions « papier », fait fréquemment augmenter le prix des abonnements.

L'objectif d'obtenir le meilleur produit au meilleur prix ou de décrocher le meilleur contrat possible passe désormais par une négociation commerciale incontournable et déterminante auprès des éditeurs de presse.

- Veille thématique : l'information adaptée au besoin de chacun

En fonction de l'actualité ou sur demande des agents, le Pôle Documentation réalise des veilles thématiques documentaires et/ou juridiques. Elles sont diffusées selon deux modes :

- via intranet, par thématique, dans la rubrique des brèves territoriales
- via une veille personnalisée adressée par messagerie directement à l'agent ou à un groupe d'agents.

Le Pôle Documentation répond avant tout aux besoins très hétérogènes des utilisateurs.

- Enrichir l'espace "documentation" dans Intranet

Le Pôle Documentation dispose d'un fonds documentaire varié :

- 185 périodiques et accès à des bases de données
- 1 113 ouvrages actuellement en localisation dans chaque direction/service.

Un catalogue en ligne via intranet permet à chaque agent d'accéder à la liste d'ouvrages acquis par le Pôle Documentation. Une réflexion est à mener sur l'opportunité de centraliser physiquement l'ensemble des ouvrages au Pôle Documentation pour en assurer la disponibilité auprès des agents.

- mise en ligne et réalisation de sommaires dynamiques des publications et documents issus du Département et recueil des actes administratifs, rapports d'activité...
- gestion des prêts d'ouvrages et informations concours dans la fonction publique territoriale et mise à jour bibliographie ouvrages concours.

Objectifs 2020

- favoriser les abonnements numériques répondant aux besoins du plus grand nombre en accès multi-utilisateurs et aux meilleurs coûts : projet pour le pack La Gazette des communes en ligne.
- rendre l'espace documentation plus attractif et visible auprès des "usagers".

CELLULE NUMÉRIQUE ET INNOVATION

En 2019, La Cellule Numérique et Innovation a mené divers projets initiés et arbitrés par le Comité de projet numérique et innovation Angeli-e et répartis selon les thématiques ci-dessous :

- infrastructures de télécommunications : téléphonie et très haut débit (THD), en support aux usages numériques
- usages numériques, avec l'étude et la mise en œuvre de projets concernant la transformation numérique du territoire (e-service territorial) et de la collectivité (e-administration).

Infrastructures de télécommunications – actions 2019

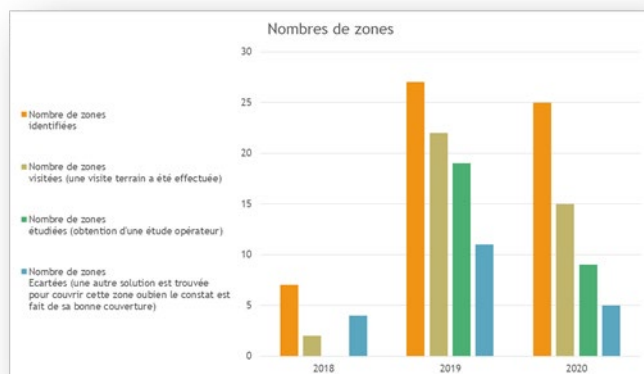
Téléphonie mobile

Dans le cadre de l'appel à projets « 800/1300 sites stratégiques » et l'amélioration de la couverture des centres-bourgs en téléphonie mobile, la collectivité continue d'accompagner le déploiement des 8 sites en cours de construction, sous maîtrise d'ouvrage régionale (Grèzes, Roche-en-Régnier, Jax, Saint-Jacques-domaine du Sauvage, Auvers-Musée de la Résistance, Emblavez-Respirando, Meygal). Une avance de cofinancement à hauteur de 74.878 € TTC en investissement a permis de soutenir les efforts de la Région dans son rôle de Maître d'Ouvrage.

Par ailleurs, le Département participe activement à la mise en œuvre du programme « New Deal Téléphonie Mobile » avec les services de la Préfecture de la Haute-Loire.

Année de quota	Nombre de zones			
	identifiées	visitées (une visite terrain a été effectuée)	étudiées (obtention d'une étude opérateur)	Ecartées (une autre solution est trouvée pour couvrir cette zone ou bien le constat est fait de sa bonne couverture)
2018	7	2	0	4
%		28,6%	0,0%	57,1%
2019	27	22	19	11
%		81,5%	70,4%	40,7%
2020	25	15	9	5
%		60,0%	36,0%	20,0%

En 2019, le quota de sites attribué par l'Etat fut de 14 sites de téléphonie mobile. Pour déterminer ces sites, des zones ont été sélectionnées et priorisées par les territoires (communes et établissements intercommunaux). Sur les **27 zones identifiées** comme ayant des difficultés de couverture en téléphonie mobile, **22 ont été visitées** (et des tests de couverture ont été effectués) par l'équipe technique départementale et 19 ont donné lieu à des études par les opérateurs. Sur ces 22 zones, 11 zones ont été écartées, soit parce que la couverture constatée était bonne voire très bonne, soit parce qu'une solution d'amélioration de couverture était proposée par au moins un opérateur, sur ses fonds propres.



En outre, le financement en fin d'exercice d'une mallette de tests de téléphonie mobile permettra sur l'année 2020 d'objectiver les difficultés d'accès aux réseaux mobiles et notamment au réseau 4G de notre territoire. Cette mallette, acquise pour une durée d'une année (**15.779,28 € TTC en fonctionnement**) est une première expérimentation. La pérennisation de cet outil permettra de continuer la démarche entreprise pour assurer une meilleure équité des territoires face à l'accès aux réseaux, pour une véritable solidarité numérique.

Cette mission de co-pilotage du programme « New Deal téléphonie mobile » s'amplifiera en 2020 avec 14 sites supplémentaires. L'équipe technique départementale a veillé, dès 2019 à accompagner et à faciliter la mise en œuvre des projets sur le terrain par les opérateurs et leurs sous-traitants. Cette vigilance sera maintenue tout au long du programme, soit jusqu'en 2027.

Plan Très Haut Débit (THD)

Le Département poursuit son soutien financier au programme régional de déploiement du Très Haut Débit. En 2019, le Département a investi 3.418.235 € TTC sur ce programme, et a contribué au financement de la part de fonctionnement à hauteur de 129.762 € TTC.

Le déploiement technique se poursuit :

Phase 1

La première phase du programme est achevée depuis juillet 2017.

Phase 2

Cette phase du programme se poursuit :

- depuis le début des déploiements en 2018 : 17 805 prises déployées dont 10 735 sur l'année 2019,
- l'objectif en cumulé pour cette période de 2 ans (2018 et 2019) était de 14 765.

Phase 3

La phase renégociée et affermie se concrétise par des objectifs précis en termes de déploiements de prises.

- 2019 représente la première année de déploiement pour cette phase avec 3 038 prises,
- L'objectif initial pour cette première année de la phase 3 était initialement de 2 696 prises.

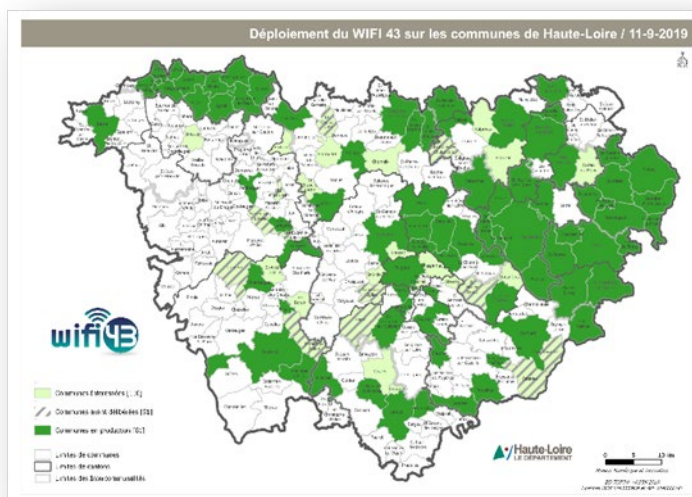
Le bouquet technologique laisse une large place à la fibre optique.

Haute-Loire	Nb Locaux	THD FttH		THD DSL > 30 Mb/S	THD 4G	Eligible satellite	
		AMII (privé) *	RIP ATHD (public) *			DSL entre 8 et 30 Mb/s	DSL moins de 8 Mb/s
	159 321	37 388	108 323	3 884	5 274	3 147	1 305
		91,46%		2,44%	3,31%	2,79%	

Wifi 43

Depuis septembre 2016, le dispositif permet aux communes adhérentes d'offrir un réseau wifi communal aux personnes en itinérance sur la commune via un kit composé de 2 bornes et moyennant un coût annuel pour la commune de 288 € HT.

En 2019, le réseau Wifi 43 a atteint les **177 bornes**



activées depuis 2016. Ces bornes sont réparties dans **88 collectivités**.

Même si le déploiement a ralenti sur l'année 2019 (2168€ en investissement et 1209€ en fonctionnement), le service apporte satisfaction. A titre d'exemple, sur les seules journées du 1^{er} et 2 juin 2019 plus de 50 usagers se sont connectés aux bornes Wifi43 du château de Lafayette à l'occasion de la 24^{ème} fête des plantes.

Toutefois, le marché arrivant bientôt à son terme (1^{er} août 2020), une réflexion a donc été initiée dès le second semestre 2019 afin de faire évoluer ce service pour mieux répondre à de nouveaux besoins :

- en proposant des solutions plus évoluées afin d'équiper en Wifi43 des lieux à forte fréquentation (Hôtel de Département, Centre Hospitalier Emile Roux)
- étendre l'aide du Département sur le financement des bornes (frais d'activation de 125€ HT par borne) à toute structure publique et aux associations recevant du public et ayant une vocation sociale et solidaire
- permettre aux entreprises et aux structures privées du département de pouvoir raccrocher leurs bornes au réseau Wifi43 (à condition qu'elles aient contracté auprès du même prestataire).

Usages numériques – actions 2019

En 2019, la poursuite des projets précédemment initiés ainsi que l'amorce de nouveaux projets ont été réalisées.

Projet @Itibox

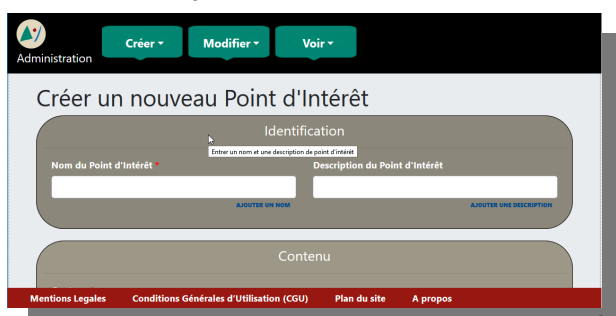
Ce projet est en fin de déploiement. 20 Bibliobox43 supplémentaires ont été produites en s'appuyant, cette fois-ci sur un système plus sécurisé et plus durable. Cette action a donné lieu à une contribution de 883€ TTC en investissement et de 1015€ en fonctionnement. Grâce à ce système, les bibliothèques partenaires ont pu proposer des contenus en libre-service, via un boîtier (la Bibliobox43) fabriqué en collaboration avec le FabLab du Pensio et hébergeant une plateforme locale.



Projet d'Application Web / Smartphone pour la valorisation du Patrimoine @Itiligérien

Le Département s'est lancé dans un projet de développement informatique d'une application web et smartphone pour la valorisation du patrimoine du territoire de la Haute-Loire. Cette application est un projet expérimental mené avec une équipe de 3 personnes dont 2 apprentis en développement.

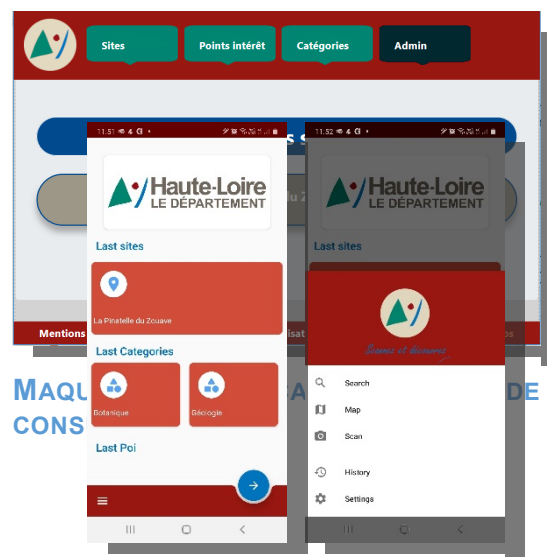
Elle a pour objectif d'élaborer un outil de mise



MAQUETTE
D'ADMINISTRATION

APPLICATION

WEB



MAQUETTE
SMARTPHONE
CONSULTATION

APPLICATION
DE

en valeur des ressources de la Haute-Loire, autant au niveau architectural que naturel ou culturel, soit tout ce qui fait de notre département un territoire atypique et unique.

L'expérimentation se poursuivra en 2020 pour donner lieu à une présentation aux élus et une potentielle mise en production de l'outil en faisant appel à un partenaire éditeur d'applications.

Expertise numérique – actions 2019

Assistance à maîtrise d'ouvrage et apport d'expertise auprès des territoires

La Cellule Numérique et Innovation a mené plusieurs actions d'accompagnement sur les territoires, auprès de ses partenaires publics ou en interne auprès des services, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'agence d'ingénierie.

En externe

- Haute-Loire Ingénierie : mission d'accompagnement du Conservatoire Botanique du Massif Central, pour la refonte de son Système d'Information,
- Haute-Loire Ingénierie : déploiement Wifi43 sur le territoire de la Communauté de Communes des Sucs
- Mission d'expertise numérique auprès de la Maison du Tourisme
- Mission d'accompagnement de la CAF dans le lancement du projet « Promeneurs du Net »

En interne

- Mission de refonte du réseau informatique et télécom du Domaine du Sauvage,
- Mission de déploiement de bornes Wifi43 sur différents sites départementaux (Bibliothèque de Prêt, Foyer de l'Enfance, Domaine du Sauvage). Mission qui doit se poursuivre sur l'année 2020.

Autres projets

La Cellule Numérique et Innovation a également participé à l'élaboration de projets innovants à plus large échelle. A titre d'exemple, elle a imaginé, au côté du FabLab (Laboratoire de Fabrication Numérique du Pensio) un projet visant à améliorer l'employabilité dans le secteur de la plasturgie au travers d'outils numériques, pour l'accompagnement des professionnels du secteur et des personnes en recherche d'emploi. Ce projet, porté par l'ambition de MACEO, sur l'ensemble du territoire du Massif Central, venait compléter une réponse plus vaste à un appel à projets porté par la Caisse des Dépôts et Consignations (Programme d'Investissement d'Avenir). Cette ambition n'a pourtant pas abouti.

L'expertise du Département en matière d'aménagement numérique mais également en matière d'usages numériques est désormais reconnue sur le territoire départemental par les partenaires publics, les associations et les entreprises.

Assistances à maîtrise d'ouvrage et apports d'expertise pour l'e-administration

En interne

Un audit réalisé auprès des directions, avec la participation de la société Docapost Conseil, sur la priorisation de téléservices à mettre en place par direction (6 téléservices ont ainsi été priorisés et leur mise en œuvre sera à définir par la direction métier en lien avec la DSIRN) :

- Les demandes de subvention
- Les demandes d'APA et les subventions d'action sociale
- DIST : fourniture e-Atall (obligatoire)
- DRH : gestion des candidatures dont les stages (respect des délais et volumétrie)
- Les procédures internes
- DIST : les permissions de voirie

En externe

- une rencontre avec les EPCI sur les besoins et opportunités de mutualisation autour du numérique avec la collectivité. Les résultats sont les suivants :

Domaine d'intérêt pour la mutualisation	Postes de travail			Services en ligne						
	Acquisitions d'équipements Poste de travail	Robot de téléprésence	Prestations liées au poste de travail	Téléservices	Portail départemental Téléservices	Archivage électronique	Tiers de télétransmission	Site Internet	Accessibilité	Portail départemental SIG
% d'EPCI + SDIS 43 intéressés par la mutualisation	67%	50%	33%	33%	67%	92%	0%	17%	0%	75%

Légende des couleurs sur les besoins exprimés : Sup à 80% Entre 60 et 79% Entre 0 et 59 %

Domaine d'intérêt pour la mutualisation	Infrastructures réseaux et serveurs		Prestations					Divers		+ Autres : SDIS		
	Hébergement mutualisé	Services de télécommunications	Imprimerie	Achat de papier	Médiation numérique	Mutualisation de compétences	Prestations de conseil	WiFi43	Evènements numériques	Démat du courrier entrant	parapheur électronique	Marc hés
% d'EPCI + SDIS 43 intéressés par la mutualisation	92%	75%	58%	100%	75%	100%	83%	67%	75%	OUI	OUI	OUI

Des intérêts immédiats sur des sujets bien ciblés:

- achat de papier,
- hébergement mutualisé,
- archivage électronique,
- mutualisation des compétences,
- prestations de conseils

* DSIRN : Direction des systèmes d'information et ressources numériques

- l'organisation avec le CDG 43 et avec la participation de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay de la première édition des « ateliers numériques 43 ». Ces rencontres ont permis de présenter à toutes les collectivités et structures publiques du territoire les enjeux de la dématérialisation et les outils informatiques associés sur les domaines de la signature électronique, la gestion électronique de document et l'archivage électronique :
- 315 invitations ont été envoyées
- 132 participants aux 3 sessions plénières (Le Puy, Yssingaux et Langeac)
- 70 participants à l'atelier pratique sur la signature électronique et le parapheur électronique
- 84 participants à l'atelier pratique sur la gestion Electronique de Documents et le Système d'Archivage Electronique
- un recensement des différentes procédures existantes dans les différentes rubriques de l'intranet actuel, en lien avec l'atelier ressources. Le catalogue résultant de ces travaux devrait être publié sur l'intranet en 2020 et permettre ainsi une vision et un accès centralisés des procédures disponibles sur l'intranet.
- la mise en place d'une convention partenariale avec Chambersign pour la gestion du parc grandissant de certificats électroniques. Ce dispositif devrait permettre aux bénéficiaires, et à partir de 2020, une délivrance de certificats électroniques sans

déplacement à la CCI ainsi qu'une meilleure gestion des renouvellements et des révocations de certificats.

PROTECTION DES DONNEES ET SECURITE

Règlement Général sur la Protection des Données

Le RGPD (Le Règlement Général sur la Protection des Données) a été voté en Avril 2016 et il est applicable depuis le 25 Mai 2018. Depuis le 2 Avril 2018, Jean-Christophe Roiron est officiellement déclaré sur le site de la CNIL en tant que DPO (Délégué à la Protection des Données).

Mutualisation

Conformément aux souhaits de la Direction générale, le poste de DPO a été proposé à la mutualisation aux partenaires les plus importants du Département :

- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- Mairie du Puy-en-Velay
- SDIS
- CCAS

Cette mutualisation, effective depuis le 6 Mai 2019, s'est effectuée via une mise à disposition, avec un temps de travail ventilé sur la semaine de la manière suivante :

- lundi et mercredi : le DPO est présent à la Communauté d'Agglomération et à la mairie du Puy-en-Velay
- mardi et jeudi : le DPO est présent au Département
- vendredi matin : le DPO est présent au SDIS

Plan d'actions

Comme précisé dans le rapport d'activité 2018, une cartographie de l'ensemble des traitements a été réalisée afin de définir une feuille de route et arrêter des priorités pour la mise en conformité.

Réalisations 2019

Les premiers dossiers ont concerné des mises en conformité, pour des partenariats entre le service Insertion du Département et : la CAF, la MSA, la Chambre de Métiers et le CCAS.

Des conventions ont été établies ; le DPO s'assure que toutes les clauses concernant la protection des données personnelles ont bien été intégrées. Les points principaux concernent :

- la finalité de chaque traitement : le « pourquoi ? » fait-on ce traitement
- la base légale : quel est le cadre juridique ? Obligation légale / Initiative locale
- les données concernées : présence de données sensibles ?
- les destinataires : qui utilisent ces données ?
- la sécurité du transfert : comment les données sont-elles mises à disposition ?
- les délais de conservation : combien de temps garde-t-on les données ?
- l'information des usagers : le formulaire de collecte est-il clair sur la finalité ?

Des travaux équivalents ont été réalisés pour « *la Mission Logement* » du Département. Il s'agissait là aussi de cadrer les échanges avec nos partenaires (CCAS / ARS / Com. d'Agglo.) dans le cadre des opérations liées au FSL et l'habitat insalubre.

Ce travail, essentiellement juridique, s'applique également aux marchés. Le DPO aide les directions à rédiger les clauses qui doivent être incorporées dans les CCAP pour la bonne prise en compte de prescriptions du RGPD. En 2019, cela a concerné :

- la DJC2D : marché pour la mise en relation des producteurs « bio » / acheteurs
- la DSIRN : robots de télé présence pour les collèges, futur marché ENT
- la DIST : problématique des panneaux à affichage piloté

Enfin, de nombreuses sessions de présentation / formation autour du RGPD et des données personnelles ont été effectuées dans les différentes directions. En 2019, cela a concerné, entre autres :

- les Archives départementales : discussion autour des délais de conservation
- la DIST : prise en compte du RGPD dans les marchés
- différents services de la DIVIS : problématique des données sensibles (médicales entre autres) et les modalités d'échange de ces données avec les partenaires.

Sécurité du système d'information

Durant l'année 2019, on note une hausse significative des attaques « ciblées » sur les collectivités. En effet, de nombreuses structures ont été la cible de demande de rançon suite à des attaques qui ont paralysé et bloqué tout le système d'information (SI).

Les modalités sont toujours les mêmes :

- le SI de la collectivité cible n'est pas à jour, une faille existe,
- un document « malveillant » est envoyé à la collectivité,
- son ouverture provoque l'activation du virus, qui « chiffre » toutes les données et parfois, détruit les sauvegardes,
- ensuite, un message invite les victimes à payer une rançon (en Bitcoin) pour pouvoir récupérer leurs données.

Le rôle du RSSI dans ce cadre-là, consiste à s'assurer que les mises à jour sont bien effectuées et que les éditeurs appliquent bien les correctifs nécessaires pour protéger leurs applications. Ces exigences de sécurité, issue de la PSSI du Département (*politique de sécurité du SI*), se retrouvent dans les clauses des marchés que le RSSI aide à rédiger.

En 2019, à la DSIRN, cela a concerné plusieurs marchés de maintenance. Le but étant d'obtenir un « modèle type », que l'on peut soumettre aux éditeurs afin de s'assurer de la cohérence de nos exigences.

C'est sur ce point que les activités liées au RGPD et à la sécurité du SI se rejoignent. Les exigences sont à la fois techniques (*mise à jour des systèmes, chiffrement, etc .*) et juridiques (*sécurité des télé services, des procédures, base légale, etc..*)

Enfin, le RSSI réalise régulièrement des audits internes, afin d'éprouver le niveau de sécurité du système d'information et propose des solutions pour corriger les failles identifiées.

Accompagnement et veille technologique

Parallèlement à cette activité de veille et de conseil, en 2019 le RSSI a participé aux travaux sur :

- la gestion des identités en lien avec le Service Système et Réseaux,
- la signature électronique et les certificats pour le projet de parapheur électronique et les marchés publics,
- le projet de « valise mobile » pour la DIVIS : comment se déplacer sur le territoire en emportant des données sensibles nécessaires aux suivis des dossiers ?

Communication

Toutes les alertes de sécurité sont communiquées sur le site Intranet afin de sensibiliser les agents. Des fiches sont produites à intervalles réguliers, en fonction de l'actualité, pour informer les agents et les aider à travailler de manière sécurisée.

Les mentions légales du site Internet du Département ont également été mises à jour pour intégrer les obligations du RGPD, en particulier les informations concernant les recours possibles des usagers.

Enfin, le DPO / RSSI participe à la journée des nouveaux arrivants en faisant une présentation des principaux points liés à la prise en compte du RGPD et à la manière de garantir la sécurité des données lors des activités quotidiennes.



DIRECTION
JEUNESSE,
CULTURE ET
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

POLE ADMINISTRATIF – FINANCIER – GRANDS PROJETS

GRANDS PROJETS

En parallèle de la partie administrative et financière une cellule intégrée au pôle est particulièrement chargée du suivi des grands projets. Parmi ceux-ci on citera :

Le projet Chaise-Dieu

Le Projet Chaise-Dieu et les actions qui y sont menées entrent directement dans les projets de la feuille de route 2015-2021 et notamment les priorités 9, 10 et 11.

BILAN DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET DE L'EXPLOITATION DU SITE EN 2019

➡ Les travaux

Pour rappel, les travaux de restauration des bâtiments constituant l'ensemble abbatial ont débuté en 2010 et ont avancé selon le rythme suivant :

- Chapelle des Pénitents : 2010-2012 ;
- Chevet de l'abbatiale, tour clémentine, cloître et porte du For : 2012-2014 ;
- Aile ouest (ancienne hostellerie des moines) et maison du Cardinal : 2013-2016 ;
- Tapisseries de la Chaise-Dieu : 2014-2016.

Les travaux de l'aile de l'Echo engagés en 2015 ont été quasiment achevés en 2019 : restitution du volume de l'ancienne chapelle Notre-Dame du Collège (XVII^e siècle) avec dégagement des décors peints sur voûte et création d'une tribune contemporaine, restauration du 2^e étage en vue de l'aménagement de salles d'exposition temporaire.

Par ailleurs les travaux d'aménagement liés à l'accueil du public ont débuté et ont pour certains été livrés :

- Aménagement d'un espace d'accueil-billetterie, d'une boutique (livrés)
- Création de sas d'une part entre le cloître et les grands escaliers et d'autre part entre le cloître et la boutique.

Le sas entre la rue et les grands escaliers sera lui réalisé dans un second temps.

Les travaux de mise en œuvre de la muséographie ont, quant à eux, pris du retard et n'ont pu être réalisés en 2019, en raison d'un problème administratif lié à la consultation.

Mais la mission la plus attendue de 2019 reste sans conteste le raccrochage des quatorze tapisseries du XVI^e siècle en l'abbaye, non plus dans l'église abbatiale, mais dans la chapelle Notre-Dame du Collège restaurée et aménagée à cet effet. Pour cette mission, le Syndicat mixte a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (réalisée par Susanne Bouret et Montaine Bongrand, également restauratrices des tapisseries), et à un socleur qui a réalisé sur mesure des supports pour accrocher les tapisseries.

Les tapisseries ont donc pu être présentées au public, lors d'une inauguration officielle le 13 juillet 2019.

Le site a, grâce à ce retour largement médiatisé, reçu plus de 23 000 visiteurs entre juillet et novembre, qui tous ont salué la qualité des restaurations architecturales du site ainsi que la nouvelle présentation des tapisseries.

BILAN 2019 DE L'EVOLUTION DU SYNDICAT MIXTE

Pour rappel, le Département lors de sa réunion du 16 décembre 2016 a approuvé la modification des statuts du Syndicat mixte, dans le contexte de la fusion de la Communauté de communes du Plateau de La Chaise-Dieu avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au 1^{er} janvier 2017.

Pour rappel, suite à la modification des compétences du Syndicat mixte, intervenue alors (nouvelles compétences en matières de saison culturelle et de mise en tourisme du site de l'abbaye et création d'une régie à autonomie financière pour tout ce qui relève de la mise en commercialisation du site) et suite à un audit organisationnel réalisé en 2017-2018, les ressources humaines du Syndicat mixte ont été réorganisées.

L'équipe Chaise-Dieu a donc fonctionné en 2019 de la manière suivante :

A La Chaise-Dieu :

- Une directrice générale
- Une chargée de communication (1ETP),
- Un régisseur de site et de spectacles contractuel (1ETP),
- Un agent d'entretien (0,6 ETP),
- Deux agents mis à disposition par la Communauté d'agglomération, en charge respectivement de la programmation culturelle (1 ETP) et de secrétariat (0.9 ETP),
- Trois agents (anciens agents de l'Office de tourisme de La Chaise-Dieu) mis à disposition par l'Office de tourisme de l'agglomération (2.3 ETP) pour des missions d'accueil, de visites guidées, de billetterie, et de gestion de la boutique,
- Un guide-conférencier médiateur.

A l'Hôtel du Département :

- Deux agents mis à disposition par le Département en charge de dossiers patrimoniaux (0.5 ETP) et du secrétariat du projet (0.5 ETP).

Il est à noter que ces deux personnes ont demandé à mettre fin à leur mise à disposition, avec mise en œuvre effective en août 2019 pour la première et en janvier 2020 pour la seconde.

Par ailleurs une attachée principale a été recrutée le 1^{er} octobre par le Département et mise à disposition à hauteur de 50 % de son temps de travail auprès du Syndicat mixte.

Il est à noter que la constitution de l'équipe, principalement basée sur La Chaise-Dieu désormais, a été accompagnée de la mise en œuvre de moyens et outils de gestion communs, en cours de déploiement. Ceux-ci ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre le Département et le Syndicat mixte (intervention en support d'agents du Département, mise à disposition d'un réseau et d'outils informatiques, de voiture de service, des services de l'imprimerie départementale...).

Le projet Chavaniac- Lafayette

La mission du pôle s'articule entre, d'une part, l'exploitation du site, dont le bilan 2019 est proposé ci-dessous et d'autre part le développement du projet « Lafayette 2026 », dans le cadre du Contrat Plan Etat Région 2015-2020, dont l'avancement est présenté ci-dessous :

BILAN DE LA SAISON 2019 (avril - septembre)

Fréquentation : 13 888 visiteurs (environ 2 000 visiteurs de moins qu'en 2018), essentiellement des départements limitrophes, et concernant l'étranger, le public hollandais prédomine.

Exposition temporaire (juillet-août-septembre)

Programmée chaque année dans le cadre du projet Lafayette 2026, elle connaît un succès plutôt stable (3 843 visiteurs, environ 150 de moins qu'en 2018). Centrée sur le thème *La Mode à l'époque du marquis de Lafayette*, l'exposition 2019 « clés en main » présentait 25 costumes XVIII^e siècle, accompagnés d'accessoires, pour présenter la diversité des tenues de cette époque. La qualité des éléments exposés et du travail réalisé par Nathalie Harran, de la société « La Dame d'Atours » (60) a suscité des commentaires très majoritairement positifs.

Visites Théâtralisées

Immense succès pour ces huit représentations estivales du mercredi après-midi, interprétées brillamment par trois comédiens de la compagnie l'Alauda (200 personnes en juillet/août), pour une découverte de la vie du marquis de Lafayette au travers de saynètes alliant données historiques, sourires et émotion.

Succès moindre pour les déambulations du Mémorial/Préventorium animées par deux comédiens du théâtre des 33 d'Espaly Saint-Marcel, puisqu'environ 25 personnes seulement se sont déplacées sur les quatre représentations proposées, principalement en raison d'une méconnaissance du sujet.

Animations

- Fête des Plantes (1er et 2 juin) : 3 385 visiteurs et dix fois plus d'entrées au château qu'un week-end classique de juin.
- Journées Européennes du Patrimoine (21 et 22 septembre) : 570 visiteurs (environ 120 de moins qu'en 2018), avec trois visites guidées proposées le dimanche, ainsi qu'une animation ludique dans la cour.

Autres événements organisés sur le site

- Concert gratuit de salsa (6 juillet), dans le cadre des « Rendez-vous du Département » : 200 spectateurs.
- Spectacle Lafayette et ses dames (du 19 au 21 juillet), proposé par l'association locale « Lafayette et Liberté » : 58 personnes impliquées (acteurs, techniciens...) pour environ 220 personnes accueillies à chacune des deux représentations nocturnes.
- Ciné-concert (3 août) proposant un concert du pianiste Joël Forrester et une projection d'un court-métrage de Charlie Chaplin, *Le Vagabond* : 26 spectateurs.
- Concert gratuit (29 août) du quintette à vent, *Le concert impromptu*, du Festival de La Chaise-Dieu : 253 personnes.

- Cérémonie de remise d'un tableau (don au Département) représentant le marquis de Lafayette (10 septembre) par l'association « Histoire et Patrimoine » de Chaponost (Rhône).
- Lectures théâtralisées sur le thème « Philosophes et Musiciens au temps de Lafayette » (14 septembre) : une vingtaine de spectateurs.
- Concert de jazz gratuit (29 septembre) par le « Fabrice Tarel Trio », dans le cadre des « Rendez-vous du Département » : 55 personnes.

Boutique

- Bilan des ventes (avril à septembre) : 18 370.74 €, ce qui représente un panier moyen de 1.32 €.
- Articles les plus appréciés : livres, objets à l'effigie du château et du marquis (magnets en particulier), médailles-souvenir de la Monnaie de Paris et cartes postales.

PROJET LAFAYETTE 2026

Dans le cadre du projet « Lafayette 2026 », la réalisation d'une étude globale a été confiée au cabinet Horwath HTL en janvier 2019 pour une durée de 14 mois.

Cette étude a pour objectif l'élaboration d'un plan de valorisation culturelle, touristique et économique du domaine de Lafayette permettant d'envisager une rentabilité à court, moyen et long terme. Elle doit proposer un mode de gestion adapté aux attentes du Département et un programme d'actions concernant tant le domaine de Lafayette que le territoire.

Pour la réalisation de cette étude, le cabinet Horwath travaille en trois phases :

- Phase 1 : Analyse et orientations – choix du scénario
- Phase 2 : Affiner le contenu du scénario choisi
- Phase 3 : Elaboration d'un schéma directeur

Phase 1 : Analyse et orientations – choix du scénario

Lors de la réunion du comité de projet du lundi 27 mai 2019, la phase de travail n° 1 a été exposée avec la proposition de 3 scénarios à étudier :

- **Scénario 1** : Une mise en visite, classique, autour des différentes histoires du site

Ce scénario, envisagé dans le cadre d'une concession de service public ou d'une régie directe, proposait :

- Une nouvelle muséographie Lafayette située dans des bâtiments annexes,
- La création dans le château d'une nouvelle muséographie dédiée à la période américaine (John Moffat), Mémorial,
- La mise en valeur des parcs et jardins et de la biodiversité en lien avec le Conservatoire
- Botanique,
- Une fonction boutique, hébergement de petite taille et restaurant de milieu de gamme.

- **Scénario 2** : Une nouvelle page sociale de l'histoire du site

Ce scénario proposait un projet global, reprenant en partie le scénario 1 sur le volet touristique et culturel, et intégrant une partie sociale et territoriale développée autour de différents volets :

- Un lieu d'accueil pour des populations du territoire en situation de précarité (personnes en situation de handicap, personnes âgées...),
- Un volet consacré à l'accueil de réfugiés qui contribuerait au dynamisme du projet en apportant des compétences manuelles ou intellectuelles sur les différents chantiers,
- Des chantiers de restauration du patrimoine (château et annexes),
- Un espace maraîchage autosuffisant conçu et exploité par des acteurs locaux.

- **Scénario 3** : Un appel à projet ouvert

Cette solution radicale entraînait la vente ou la concession du château à un opérateur privé ou public. Lors du comité de projet, en juin 2019, il a été décidé d'abandonner ce scénario.

Phase 2 : Affiner le contenu du scénario choisi

Le scénario 2, à dominante sociale, a suscité de nombreuses questions et interrogations. C'est pourquoi une réunion a été programmée le 23 septembre 2019 avec les élus des territoires limitrophes de Chavaniac, le maire de Brioude et un représentant de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier pour recueillir leur avis quant à l'opportunité de ce scénario.

La composante sociale n'étant pas le cœur de métier du cabinet Horwath, l'association Habitat & Humanisme nous propose d'effectuer une mission complémentaire sur la faisabilité d'un tel projet. Cette mission est estimée à 18 500 € HT.

Après cette réunion et après passage en exécutif, il a finalement été décidé de choisir le scénario 1 « Une mise en visite, classique, autour des différentes histoires du site ».

Le rendu final de l'étude est donc attendu pour le 1^{er} semestre 2020 ; en parallèle de la phase 2, qui consiste à *Affiner le contenu du scénario choisi*, le cabinet va démarrer la phase 3 du projet d'*Elaboration d'un schéma directeur*.

TRAVAUX EN COURS

Roseraie, Allée des Tilleuls et Cour d'honneur

Les travaux de la roseraie de l'Allée des Tilleuls et de la Cour d'honneur ont été quasiment terminés en 2019. Restent à planter deux triangles de rosiers côté nord de la roseraie.

L'entretien et la garantie de bonne reprise des rosiers s'étendent jusqu'en 2021.

Pergola, faux colombage et rambarde du jardin anglais

La pergola du château, construite au XX^e siècle, à l'époque de John Moffat, ainsi que la rambarde du jardin anglais seront restaurées à l'identique. Les faux colombages du jardin anglais seront, quant eux, repris en totalité.

Pavillon d'entrée.

Des travaux de couverture et de menuiseries intérieures seront réalisés dans le pavillon d'entrée. Les chantiers de la pergola et du pavillon d'entrée ont débuté mi-novembre pour une durée de 5 mois.

RESSOURCES HUMAINES

Depuis le départ de M. Comte, qui a fait valoir ses droits à la retraite fin juin 2019, ses missions ont été provisoirement redéployées sur les agents de la cellule « Grands

Projets » : chargé de mission, adjointe au chef de pôle, chargée du suivi financier. Un agent a en outre été recruté le 1^{er} juin 2019 en CDD d'un an pour suppléer à ce manquement durant l'été. Ses missions prennent fin le 31 mai 2020.

Le projet Pavillon Numérique (Chapelle Saint-Alexis).

Suite à la découverte d'ossuaires dans la chapelle St Alexis fin 2018 et suite aux diverses démarches administratives et archéologiques qui en découlent, le projet de pavillon numérique a subi des retards sur le planning initial.

Afin de maîtriser le planning, des points réguliers sur le projet se sont tenus à Lyon en présence de tous les acteurs du projet : le maître d'ouvrage, les maîtres d'œuvre « bâtiment et scénographie », l'assistant à maîtrise d'ouvrage et la Maison départementale du tourisme. L'objectif actuel est de tout mettre en œuvre pour une ouverture à Noël 2020.

LES PHASES PREALABLES AUX TRAVAUX

Les déménagements des bâtiments RH et de la MDDT ont eu lieu du 14 au 25 octobre 2019.

Les bureaux du Fond de Solidarité pour le Logement ont été installés le 2 décembre dans les anciens bureaux de la DRH - bâtiment C + 2^{ème} étage.

Le permis de construire a été déposé en février 2019. Suite à l'arrêté du permis de construire reçu en juillet 2019, des prescriptions de la DRAC nous imposent un PC modificatif qui sera déposé début janvier 2020. Une réunion a lieu le 19 décembre pour présenter le PC modificatif à l'Architecte des Bâtiments de France.

- Les fouilles et diagnostic archéologiques

Un diagnostic archéologique préventif a été réalisé en mars 2019 par l'INRAP.

La découverte d'ossuaires dans la chapelle nous a contraints à effectuer des fouilles archéologiques dans le plus grand des caveaux.

Suite à une consultation publique, trois offres ont été réceptionnées et analysées par le service archéologie de la DRAC.

Le marché a été attribué à l'entreprise Archeodunum de Chaponnay (69). Le chantier a été mené du 18 novembre au 13 décembre 2019 pour la tranche ferme.

- Les sondages géotechniques

Les services de la DRAC ont autorisé la réalisation des sondages géotechniques avant le démarrage des fouilles archéologiques. Les sondages devaient se terminer à l'origine fin octobre. Suite à une panne de matériel ils se sont finalement déroulés du 17 octobre au 14 novembre 2019.

- Le mobilier protégé

Les services de la DRAC ayant préconisé une restauration des autels latéraux et de la porte de la chapelle, une consultation des entreprises a été initiée en novembre 2019 dans l'objectif d'une attribution du marché en janvier 2020 ;

Ces travaux devraient être co-financés par le DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

LES TRAVAUX

- Les bâtiments

Les travaux de démolitions intérieures ont débuté le 4 novembre 2019.

La consultation des entreprises pour les travaux relatifs aux bâtiments est, elle, prévue pour début 2020 (seize lots) ; les travaux devraient démarrer au premier trimestre 2020.

- La rue Grasmanent

Afin d'optimiser le confort visuel et la circulation piétonne, une réfection de la rue Grasmanent est envisagée sur le modèle de la rue « Adhémar de Monteil ».

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été co-signée le 2 décembre entre la Ville et le Département. Les travaux d'enfouissement des réseaux auront lieu au mois de mars 2020. Le pavage aura lieu au mois d'octobre 2020. Les services du Département ont proposé une première esquisse et sont en contact avec les services concessionnaires des réseaux. Ces travaux démarreront début mars 2020 en ce qui concerne le passage des réseaux. Le pavage se fera en phase finale du chantier bâtiment.

- La scénographie

Le choix des deux comédiens a été validé par un comité technique départemental présidé par Corinne Bringer.

La plupart des tournages d'été se sont déroulés en juillet 2019. Les tournages des images avec les comédiens ont eu lieu la semaine du 2 décembre 2019. L'équipe de la MDDT était présente le 3 décembre et a réalisé un reportage vidéo de type «making of» sur place.

De nouvelles séquences de tournage (paysages d'automne) ont eu lieu le 16 octobre 2019. (Mont Mézenc, Méandres de la Talide, La Chaise-Dieu, Saint-Julien Chateuil/Queyrières).

(Les images enneigées n'ont pu être tournées début 2020, faute d'enneigement).

LA COMMUNICATION

Une consultation a été lancée pour définir la stratégie de communication du projet. (Nom, logo, slogan).

Deux candidats ont remis une offre. Une négociation a eu lieu avec audition des candidats le 29 octobre. Le marché a finalement été attribué à l'entreprise AGREE STUDIO lors de la CAO du 25 novembre. La première réunion de travail se tiendra le 10 janvier 2020.

L'ancien couvent de la Visitation

Pour rappel, le Département a acquis auprès de l'Evêché, fin 2017, l'ancien couvent de la Visitation, inscrit au titre des Monuments historiques.

Appel à projet « réinventer le patrimoine »

Sur la base d'une pré-étude de programmation réalisée en 2017, par le cabinet d'architecture F. Leclerc (Lyon), ainsi qu'une étude de faisabilité touristique et économique réalisée en 2018 par la SCET, la SEM du Velay et la MDDT de la Haute-Loire, le Département a déposé en novembre un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet national porté par la mission interministérielle « Réinventer le Patrimoine »

Cette mission, dont l'objectif est de développer l'offre touristique et événementielle au sein d'ensembles patrimoniaux, dans les perspectives de sauvegarde du patrimoine, d'attractivité des territoires et de développement économique, mobilise des équipes d'ingénierie et des financements afin d'accompagner les porteurs de projets publics **dans la définition et la faisabilité de projets d'investissement, visant des modèles économiques équilibrés et pérennes, avec gestion confiée à des exploitants privés.**

Le Département, a appris le 20 décembre 2019 qu'il faisait partie des douze projets sélectionnés parmi 96 déposés.

Dans son dossier, le Département avait identifié les besoins en ingénierie suivants :

- Un diagnostic patrimonial,
- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le montage juridique et financier du projet,
- La réalisation de diagnostics techniques et archéologiques,
- Une mission de recherche d'investisseurs et opérateurs privés,
- Une mise à jour et un complément de l'étude de pré-programmation.

L'accompagnement sera piloté par **Atout France** (Agence de développement touristique de la France) et **la Banque des Territoires** (Caisse des Dépôts et Consignations) et devrait durer 12 à 18 mois.

Etudes complémentaires

Parallèlement à cet appel à projet, le Département a lancé en 2019 des études complémentaires à celles déjà réalisées :

- Une consultation des entreprises pour la réalisation d'un diagnostic patrimonial a été lancée, à la demande des services de la DRAC. Celui-ci constituera un cadre pour le futur projet de développement et devra permettre de définir les invariants : les parties de l'ensemble bâti qui devront être conservées, celles qui pourraient être modifiées et celles qui devront être détruites pour retrouver la lisibilité du site.
- Une consultation a également été lancée (par le service des bâtiments départementaux) pour la réalisation de premiers diagnostics géotechniques (sondages de sols), sur la base du projet architectural de 2017.

Le projet Domaine du Sauvage

La mission du pôle en lien avec le pôle Culture, patrimoines, Animation et Vie associative a consisté en un suivi de la concession de service public (CSP) pour l'exploitation de l'auberge et des deux gîtes.

Le pôle a également été associé au travail de réflexion relatif au développement de nouvelles activités sur le site : hébergement autre que gîte d'étape et développement d'activités autour du bien-être.

Le projet Village de Vacances des Estables

La mission du pôle, en lien avec la DIST, a consisté en un suivi d'activité et du contrat de DSP.

Le projet Aire de Lorlanges

Depuis 2007, le Département de la Haute-Loire, a conventionné avec la société Autogrill, co-concessionnaire de l'aire Lafayette – autoroute A75 à Lorlanges, pour la gestion de l'espace « Maison de Pays » dans la zone village, et l'entretien de l'aire de service. Afin de poursuivre au mieux la gestion de cet espace renommé « Maison de la Haute-Loire », le Département a souhaité confier en juin 2015, pour une durée de neuf ans, à un tiers, dans le cadre d'une délégation, la réalisation de ses engagements. C'est la SARL « Comptoirs de Haute-Loire », filiale du groupe *Bienmanger services*, qui est délégataire.

La mission du pôle en lien avec la DIST et la MDDT a consisté en un suivi d'activités du délégataire. Depuis 2016, l'entretien global de l'Aire, hors espaces verts, est assuré par la société Shell avec participation financière du Département (1/3) et d'Autogrill (1/3).

L'entretien des espaces verts est également partagé dans le cadre d'un marché porté par le Département avec le SICALA.

Une mission spécifique d'entretien des abords de la boutique a par ailleurs été confiée à la SARL « Comptoirs de Haute-Loire », afin d'améliorer les conditions d'accueil des touristes et ainsi de rendre la boutique plus attractive.

Le projet Domeyrat

Le site, propriété du Département, a été confié, dans le cadre d'un nouveau projet, en gestion à l'association « Domeyrat Réinventé », dans le cadre d'un bail emphytéotique de cinquante ans.

Le pôle est donc l'interlocuteur de l'association sur le projet de restauration et de développement.

POLE CULTURE, PATRIMOINES, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

Dans ces domaines, les missions et projets contribuent à la Feuille de Route de manière transversale. Sont directement concernées les priorités **8** « Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire » et **9** « Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble », mais également la priorité **13** « Innover dans la relation usagers et aux territoires », et les objectifs de gestion « Développer une gouvernance collective du territoire au service de la réalisation des projets » et « Valoriser l'action du Département et son appropriation par les agents et citoyens » à travers le travail mené par **la Mission « Publics »**. Ils contribuent aussi, de manière indirecte, aux priorités **4, 5, 6 et 12** : « Faire du RSA un véritable tremplin pour l'avenir en conjuguant contrôle, partenariats et accompagnement renforcé », « Développer l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et handicapées », « Renforcer la prévention pour les familles et mieux répondre aux problèmes de l'enfance en danger », « Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire ».

L'année 2019 a permis l'appropriation, tant en interne qu'en externe, de la nouvelle logique de « travail en mode projets » en relation avec les territoires et en direction des publics ciblés.

Le partenariat avec les EPCI

Dans le cadre des contrats 43.11 conclus avec chacune des communautés de communes, il est prévu la possibilité de signer des conventions de partenariat dans plusieurs thématiques, notamment la culture et les patrimoines (bâti, naturel, industriel, culturel) et le sport. Un travail important entamé en 2018 s'est poursuivi en 2019 avec la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles), la Région, la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education nationale), la DRAAF (Direction Régionale Agriculture, Alimentation, Forêt), la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse Sport Cohésion Sociale), Canopé et la Caisse d'Allocations Familiales afin de décliner le document commun d'objectifs autour de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) au niveau des EPCI.

L'année 2019 a donc été consacrée à de nombreux temps de rencontre avec les partenaires institutionnels de l'EAC, la Mission Territoires et la Bibliothèque Départementale de Haute-Loire pour accompagner les équipes techniques des EPCI entrées ou souhaitant entrer dans la démarche de conventionnement (Cayres-Pradelles, Rives du Haut-Allier, Mézenc-Loire-Meygal, Les Sucs, Agglomération du Puy-en-Velay et Loire-Semène).

Ce travail a abouti concrètement au :

- Passage en commission permanente de conventions territoriales de développement de l'EAC (CTEAC) avec les communautés de communes de Cayres-Pradelles, Rives du Haut-Allier (1/07/2019) et Les Sucs (3/12/19), et le financement de projets 2019-2020 par la DRAC à hauteur de 25 000 € par EPCI et par les autres signataires également.
- Vote d'un dispositif de soutien du Département aux EPCI signataires ou futurs signataires avec un montant maximal d'aide de 4 000 euros. La Communauté de communes de Loire-Semène, première signataire en 2018, a ainsi pu en bénéficier.

Les Publics

L'année 2019 a vu la mise en œuvre de différents projets en direction des publics cibles de «Publics en Découverte» :

- Les Centres de Loisirs se sont davantage saisis de l'**Appel à projets** leur permettant de financer des projets de découverte culturelle, des patrimoines et du sport. Ce sont 3 400 enfants qui ont été ainsi associés aux actions, dans 35 des 60 centres de Loisirs que compte le département.
- Les Collèges sont engagés dans différents projets à travers les dispositifs Théâtre au collège, Danse 43, Collège au Cinéma et Collégiens cinéastes, Mumo, ou à travers des classes à horaires aménagés Musique ou Danse (CHAM et CHAD). Les collégiens bénéficient toutefois d'un Parcours d'Education Artistique et Culturelle élargi grâce à la mise en œuvre d'autres projets (Orchestre à l'école, Jeunesses Musicales de France, etc) par l'intermédiaire des conventions EAC notamment. Les Collèges sont aussi destinataires d'aides pour le financement des sections sportives et de l'UNSS, ainsi que pour des projets de citoyenneté à travers les projets européens des collèges et le Conseil départemental des jeunes.
- Par ailleurs, une réflexion a été engagée pour la mise en place d'un internat musical au collège de la Chaise-Dieu. Des actions de préfiguration ont ainsi été menées avec l'Orchestre symphonique Divertimento.
- Les structures d'accueil des personnes âgées ont bénéficié du soutien du Département via la **Conférence des Financeurs** pour faire connaître des pratiques artistiques et sportives, et des lieux du patrimoine à ce public. Ce sont plus de 330 personnes qui ont ainsi bénéficié de ce projet.

- Les actions menées en direction des jeunes du Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), se sont étendues : rencontres naturalistes, Nuits de St Jacques (visite guidée au musée Crozatier et concert), Nuits de rêves (participation bénévole des jeunes durant toute la durée du festival), intervention et sortie avec le CPIE, intervention de la LPO sur le groupe des petits.
- Le **projet culturel et artistique « Dis-moi ... »**, mené par un collectif de structures œuvrant auprès d'une centaine de personnes en situation de précarité (CCAS du Puy, Secours Catholique, secours Populaire, ATD 43, GEM...) et proposant 13 ateliers portés par des artistes dont la majorité sont professionnels a été suivi par les deux Directions DIVIS et DJC2D.
- Trois autres propositions ont concerné d'autres publics : un baby-concert (1 famille d'accueil avec 1 enfant), une visite guidée de l'exposition Miro (4 personnes en insertion) et une visite au Conservatoire Botanique National du Massif Central (5 personnes handicapées).

Enfin, **les sorties nature** continuent de s'ouvrir aux personnes en situation de handicap (mobilité, sourds et malentendants).

Dans l'objectif d'améliorer la participation des agents du Département aux actions mises en place, un questionnaire leur a été adressé pour recueillir leurs centres d'intérêts, et construire les actions 2019 à savoir : un **atelier percussion** dans le cadre du Rendez-Vous du Département des Poupées géantes, une **randonnée guidée** au Mézenc, la **visite de l'exposition temporaire** du Château de Chavaniac et une **initiation Bachata** dans le cadre du Rendez-Vous du Département Salsa au Château de Chavaniac, une **visite guidée** à l'Hôtel du Département de l'exposition d'Adrian Handerson, une **initiation aux danses traditionnelles** dans le cadre du festival des Nuits Basaltiques, une visite **guidée de l'exposition Miro** (visite réservée aux agents sur le territoire de Brioude), une **visite guidée du Musée Crozatier**. La participation globale en 2019 est de **184 personnes dont 95 agents**.

Ce travail, apprécié à la fois des partenaires sectoriels (associations culturelles, du patrimoine naturel, sportives) et des bénéficiaires et de leurs représentants (Accueils Collectifs de Mineurs, structures d'accueil des + de 60 ans, FDE, associations d'insertion, etc) est organisé et mis en œuvre par la **Mission « Publics »**, en transversalité avec les services et directions concernés.

LE CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT

Lien avec la feuille de route

Projet n°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire

Projet n° 9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité et le vivre ensemble

Le CIED a contribué en 2019 à faire des jeunes des Ambassadeurs des atouts du territoire :

- En animant le dispositif des projets européens des collèges qui a permis d'attribuer 11 bourses à des projets d'échanges entre établissements scolaires sur les thèmes : « Les éco-gestes du quotidien » et « Usages numériques : la place d'Internet dans notre quotidien est-elle raisonnable ? ». Ces projets ont mobilisé quelque 515 élèves et 6 pays partenaires.

- En proposant une animation aux collèves, à l'occasion de la Journée européenne des langues, qui permet de sensibiliser les jeunes à l'importance des langues et cultures étrangères ;

Par ailleurs, le CIED est intervenu ponctuellement à la demande des enseignants dans plusieurs écoles et collèges, pour donner des clés de lecture aux jeunes concernant la construction européenne (institutions, fonctionnement, symboles, politiques européennes, etc.).

Le CIED a organisé plusieurs évènements pour le grand public :

- Accueil de l'exposition « Décoder les étoiles » dans l'espace d'exposition (accès libre au public) de l'Hôtel du Département du 11 au 27 février.
- Un dialogue citoyen sur le thème « Démocratie et Etat de droit : piliers de la construction européenne » en partenariat avec la Préfecture de Haute-Loire et RCF, le 13 février à l'Hôtel du département. Intervention de Jacques Vonthron (Team Europe).
- Un ciné-débat à Saint-Germain-Laprade autour de « Woman at War », Prix Lux du Parlement européen, avec la présence d'Alain Malégarie le 19 mars
- Organisation d'un spectacle théâtral (Compagnie de l'Alauda) suivi d'un débat « Le Parlement européen comment ça marche ? 2 soirées tenues à la médiathèque de Beauzac le 3 mai et à la médiathèque de Brioude le 22 mai.
- Un dialogue citoyen sur le thème : « UE : quoi de neuf depuis les élections ? » avec l'intervention d'Alain Malégarie (Team Europe) le 4 octobre à l'Hôtel du Département
- Organisation d'une rencontre à destination des associations de jeunesse, établissements scolaires pour une information sensibilisation sur le programme Erasmus + avec l'intervention d'Audrey Soria, le 16 octobre à l'Hôtel du département.

Le CIED est par ailleurs un acteur important de l'information européenne dans la presse écrite et radio, sur Internet et les réseaux sociaux.

Le CIED a, en lien avec la BDHL, mis à disposition du réseau des bibliothèques du département, un fonds documentaire au format numérique via la plateforme altibox.

La lettre d'information du CIED, avec un passage au format électronique au 1^{er} janvier et à une périodicité mensuelle participe largement à cet objectif.

JEUNESSE

Lien avec la feuille de route

Projet feuille de route n°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire #myhauteloire

Projet feuille de route n°12 Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire.

CANOPÉ : Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques

L'activité de l'Atelier Canopé de la Haute-Loire est orientée autour de trois axes :

- la diffusion de ressources documentaires ;
- l'accompagnement d'usages numériques ;

- l'accompagnement de projets culturels.

Canopé a reçu une aide de 20 000 € pour le fonctionnement de l'antenne dans le cadre des actions partenariales que nous menons ensemble (Collégiens cinéastes...).

Jeunesse et Loisirs

Cette activité se répartit également entre investissement et fonctionnement.

En investissement, les nouveaux dossiers d'équipements **43.11** gérés dans le service concernent les salles polyvalentes ou associatives.

En fonctionnement, un certain nombre de dispositifs sont gérés tels que **Action J43** cofinancé par le Département, la Communauté d'Agglomération, la CAF, la DDCSPP, et **5** Communautés de Communes, dispositif pour lequel le pôle participe aux jurys (**26 projets financés en 2019**, soit 20000 € de bourses).

Des aides sont apportées à **la formation des BAF A BAFD**. Le pôle travaille en collaboration avec la DDCSPP, et a aidé **134 candidats au BAF A en 2019**.

Dans le cadre de la politique culturelle, le Pôle a poursuivi son travail de propositions d'animations travaillées en amont avec les partenaires habituels sur les thématiques « patrimoine naturel », « patrimoine bâti », « culture » et « sport ».

Les retours des structures de loisirs sont globalement positifs : plusieurs ont souligné la qualité des intervenants (**GNR, Pieds à terre**, CBN, Festivals) et l'aide apportée pour financer le déplacement. Sans cette aide, il semblerait que peu auraient choisi de faire ces sorties.

Un dispositif d'aide concerne également les chantiers de jeunes durant l'été dont le Département est co-financier (**120 journées représentant 6 chantiers** organisés par deux fédérations). **7 200 €** ont été attribués à ces chantiers en 2019.

Pour la seconde année, un chantier s'est tenu à l'initiative du Département dans les jardins du château de Chavaniac-Lafayette.

Le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire est géré directement par la mission jeunesse : UCPCV, Ligue d'enseignement, MJC d'Espaly... En tout, 12 associations ont été accompagnées en 2019 pour un montant de 33 000 €.

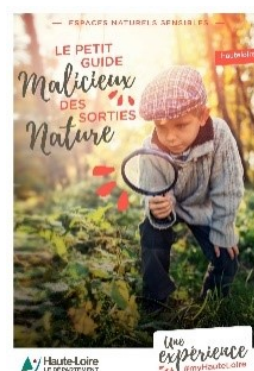
Conseil Départemental des Jeunes

Le «Conseil Départemental des Jeunes», sous le parrainage de Christiane Mosnier, Vice-Présidente est animé directement par la mission jeunesse.

Les conseillers départementaux jeunes ont terminé leur mandat en juin 2019.

Le mandat a été marqué par la participation du CDJ à plusieurs événements organisés par différents partenaires, avec l'aide de nos services, comme les rencontres naturalistes en février 2019 (250 visiteurs à l'Hôtel du Département).

Une refonte du dispositif a été engagée début 2019, en concertation avec les différentes parties prenantes : questionnaire à destination des jeunes élus, questionnaire à destination des chefs d'établissement, séminaire de travail avec des jeunes élus volontaires début juillet, réunions de travail en interne à l'automne. Une proposition a été discutée avec la Direction générale puis présentée aux élus début 2020.



PATRIMOINE NATUREL

Lien avec la feuille de route

Projet feuille de route n° 2 Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets

Projet feuille de route n°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire

Projet feuille de route n°9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble

Projet feuille de route n°10 Enrichir et valoriser « L'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombées économiques

Projet feuille de route n°13 Innover dans la relation aux usagers et aux territoires

La politique départementale en faveur des espaces naturels sensibles est fondée sur le schéma départemental des espaces naturels sensibles adopté par l'Assemblée départementale le 17 décembre 2012.

Dans ce cadre, les propriétés départementales du **Domaine du Sauvage**, du **Lac du Bouchet**, du **Mont-Bar** et de **la Pinatelle du Zouave** sont gérées. Ces sites sont principalement composés d'espaces agricoles, forestiers et de zones humides. Le Département y intervient en tant que maître d'ouvrage. Le bilan 2019 vous sera présenté dans la partie relative aux propriétés départementales.

Le Département intervient également en tant que maître d'ouvrage sur d'autres sites ENS et Natura 2000. Sont développés ci-dessous, les faits marquants de 2019 en matière de patrimoine naturel.

Les programmes d'action des sites Natura 2000 des gorges de la Loire, du Mézenc, du Mont Bar, des gorges de l'Arzon et de la carrière de Solignac ont été mis en œuvre partiellement, conformément à la décision prise en Commission permanente à l'automne 2018. Cette année a été marquée par une vacance du poste de chargée de mission Natura 2000 de mai à août 2019 et surtout par la réalisation de la première partie du document unique de gestion du Mézenc pourtant sur la gestion du site Natura 2000 et celle des tourbières, espace naturel sensible. Un comité de pilotage a validé le diagnostic écologique et l'évaluation des actions Natura 2000 et ENS conduites entre 2008 et 2018.

Après une phase de consultation des conseils municipaux, la Commission permanente a délibéré le 12 novembre 2018 sur la reconnaissance de deux nouveaux espaces naturels sensibles : la Vallée de Magnore sur les communes de Coubon et Lantriac et les Sucs et Ravins de Rosières.

La mise en œuvre des plans de gestion de 13 zones humides du plateau du Devès (délégation LPO et Conservatoire d'Espaces Naturels) a été poursuivie. Cette délégation a été reconduite pour 4 ans suite à la relance d'une procédure de marché public fin 2019.

Les travaux de gestion ont été mis en oeuvre (creusement de mares, plantations de haies...) et des panneaux d'information et de valorisation des sites ont été implantés. Cette action fait suite à un programme phare de sauvegarde et de restauration des

zones humides du plateau du Devès initié par le Département au début des années 2000.



Le lac de Freycenet, commune de Borne

Le schéma départemental des espaces naturels sensibles fixe également un cadre d'intervention pour l'accompagnement de tiers (associations, collectivités, parc naturel régional) pour ce qui concerne les actions de préservation du patrimoine naturel. Le Département a ainsi poursuivi son accompagnement du PNR Livradois Forez pour l'émergence d'un nouveau site ENS portant sur les serpentines de Saint-Préjet-Armandon. Il accompagne l'Université de St Etienne sur l'étang de Berbezit, dans l'analyse de la séquence tourbeuse dans la reconstitution de l'évolution des paysages et de l'activité agricole sur le plateau de la Chaise-Dieu sur plus de 2500 ans.

Le Département a également accompagné le CEN Auvergne pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de gestion sur le méandre de Précaillé et le méandre des Granges dans le cadre du contrat territorial Val d'Allier.

Par ailleurs le Département a accompagné financièrement le programme d'action en faveur Busard cendré.

A noter aussi la poursuite de la démarche de préservation des renoncules à feuilles latérales sur le plateau de Chambeyrac, commune de Polignac. Ce travail pourrait conduire à la création d'un nouvel ENS en 2020.

Les objectifs de « porter à connaissance » et de valorisation des sites nous ont également conduits à la construction d'un programme de 25 sorties nature présentées dans une brochure intitulée «Le *petit guide malicieux des sorties nature* » ainsi que sur le soutien financier pour l'organisation des 3^{èmes} rencontres naturalistes de la Haute-Loire à l'Hôtel du Département sur la thématique des zones humides, avec la participation du Conseil Départemental des Jeunes.

LES PROPRIETES DEPARTEMENTALES

Le domaine du Sauvage

En 2017, le Domaine du Sauvage, laboratoire de tourisme durable, a été positionné dans les grands projets départementaux, avec pour élue référente Marie-Agnès PETIT et pour chef de projet Grégory LASSON.

Deux comités de pilotage se sont réunis en 2019 et ont permis de partager le suivi du site et les objectifs d'évolutions. Ainsi, un projet d'évolutions est lancé concernant l'hébergement et les prestations proposées sur le site.

La gestion courante du site pour les estives, l'exploitation forestière et la chasse a été poursuivie tout comme le partenariat avec l'ONF et le lycée forestier de Saugues.

Le Département a missionné le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne pour réaliser le creusement d'une mare afin de disposer d'habitats favorables à la conservation d'une libellule, la Leucorrhine douteuse dont l'habitat sur la Margeride en Haute-Loire est connu sur une seule station.

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a réalisé des prospections sur les hêtraies du Domaine du Sauvage et mis en évidence leur caractère de forêt ancienne, riche en biodiversité. Ces éléments vont être partagés avec l'Office National des Forêts et pris en compte pour une gestion forestière encore plus respectueuse de la biodiversité.

Une sortie nature a été proposée par PANPA, association locale, portant sur les oiseaux et la lecture de paysage.

Le Département a également accompagné la Région Auvergne Rhône-Alpes (« programme 800/1300 sites touristiques et économiques ») pour la réalisation des travaux d'implantation d'un pylône de téléphonie mobile.

Concernant les aspects bâtimentaires, on peut citer pour cette année le renforcement des éclairages extérieurs, la sécurisation des toitures en ardoises, l'aménagement du cheminement piéton d'accès à l'auberge et aux gîtes et l'agrandissement de la terrasse.

A noter la réfection totale (en partie en régie) du chemin d'accès durant l'été qui a été réalisée tout en respectant le site (utilisation du granit).

Le lac du Bouchet

Le Département a lancé un appel à projet pour la location des embarcations de loisirs nautiques (barques, pédalos). Celui-ci a été infructueux. Mi-juillet, l'association des pirates du Lac s'est créée pour proposer jusqu'en septembre la location de pédalos et de paddles dans un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles.

Le 6 juillet, s'est déroulée une animation originale pour ce site co-organisée par le Conservatoire botanique national du Massif Central et le Club Vellave de Plongée. Le public a été sensibilisé à la présence d'une espèce végétale remarquable : l'Isoètes des lacs. Il a pu s'initier à la randonnée subaquatique et à la plongée et observer les herbiers à préserver.

La forêt départementale de la Pinatelle du Zouave

La gestion des sous-bois par le pâturage des ovins a été renouvelée de début juin à la mi-octobre. Deux agriculteurs se partagent le site.

24 893 visiteurs ont parcouru le site en 2019 (soit environ 4000 de plus qu'en 2018) (comptage éco-compteur). A noter que le site a accueilli début juin le festival de musique traditionnelle « Nuit de noces » organisé par le collectif de musicien « La Novia ».

Deux consultations ont été lancées en 2019 pour la conception et la fourniture de matériels en vue de l'aménagement d'un parcours de Disc Golf dont l'inauguration est programmée pour l'été 2020.

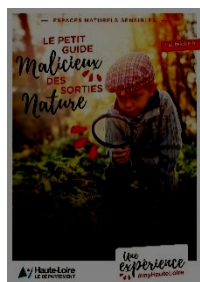
Le Mont Bar

Le Département a fait réaliser des travaux pour installer 400 mètres linéaires de clôture en bois de châtaignier afin de préserver la tourbière et d'éviter au public de s'y aventurer.

Mieux s'investir dans la valorisation des patrimoines

En 2019 la mise en œuvre de la politique culturelle et d'outils associés de valorisation des patrimoines départementaux a été poursuivie.

Une programmation pour la valorisation du patrimoine naturel



Initiée en 2016, le Département s'est doté d'une programmation de sorties nature visant à promouvoir le patrimoine naturel départemental mobilisant une dizaine de structures partenaires.

Environ 1 000 personnes ont bénéficié d'un programme très varié de 25 sorties sur les ENS du Département entre le mois de mars et le mois de novembre.

SPORTS ET LOISIRS

Lien avec la feuille de route

Projet feuille de route n° 2 Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets

Projet feuille de route n°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire #myhauteloire

Projet feuille de route n°9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble

Projet feuille de route n°10 Enrichir et Valoriser L'expérience Haute Loire pour augmenter les retombées économiques

Projet feuille de route n°12 Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire

L'objectif est de proposer, adapter et mettre en application les politiques départementales en faveur du **développement de l'activité SPORTIVE et de LOISIRS SPORTIFS DE PLEINE NATURE**, avec l'objectif de satisfaire les attentes de la population altiligérienne mais aussi celles des visiteurs extérieurs en leur proposant un panel d'activités alliant pratique sportive, découverte patrimoniale et environnementale de notre territoire.

Ces politiques relèvent d'une **compétence...**

- **directe** du Département en matière de sports de nature (élaboration du PDIPR mais aussi du PDESI sur proposition de CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires),
- **partagée** - schéma départemental de développement touristique 2018 - 2021,
- ou **volontaire** au titre de la structuration des activités physiques et sportives, du « vivre ensemble », de la santé, de l'aménagement et du développement des territoires.

Elles soutiennent le fonctionnement et/ou l'investissement, de différents acteurs, qu'ils soient publics et institutionnels mais aussi privés à partir de schémas ou de dispositifs critérisés.

MISSION SPORT et DEVELOPPEMENT DES LOISIRS SPORTIFS DE PLEINE NATURE

OBJECTIFS DEFINIS

- Favoriser le développement de la pratique sportive qu'elle soit compétitive ou de loisirs-santé au sein de structures de proximité (*clubs, comités,...*), la construction et (ou) la requalification d'équipements sportifs en veillant à un maillage harmonieux sur les territoires et une complémentarité des équipements, améliorer l'efficacité et l'équité des dispositifs départementaux dédiés au sport.
- Soutenir l'attractivité de la Haute-Loire en impulsant des pôles touristico-sportifs, générateurs d'activités et de création d'emplois (*location d'équipements, prestations de services, aménagement de sites, hébergement/restauration,...*), prenant en compte les réseaux de grandes itinérances telles que les GR, véloroutes ou encore les voies vertes propices aux pratiques sportives de pleine nature.

ACTIONS & OBJECTIFS

Equipements sportifs & touristico-sportifs publics :

Dispositif 43.11 et Fonds 199 (N°12)

Doter le territoire d'équipements structurants mais aussi d'espaces de pratiques de proximité

Instruction, gestion des dossiers de demande de subvention, contrôle de *service fait*, conseils aux porteurs de projets.

- **3 941 959 € de crédits programmés** pour participer au financement de **30 équipements sportifs publics** (contrats 43.11) et 40 000 € de crédits mobilisés pour 2 projets à caractère footballistique relevant du Fonds 199.
- **942 580 € d'aides programmées** pour accompagner financièrement **11 opérations à caractère touristique et sportif** (voies vertes, plan d'eau, passerelle himalayenne, ...)
- Année 2019 = 236 994 € de crédits mobilisés / investissements sportifs publics
+ **29 445 €** / investissements touristico-sportifs publics

Profession sport 43 (N°9, 12)

Contribuer à la qualité de l'enseignement sportif dans les clubs **et à la modicité des tarifs pratiqués**, favoriser la structuration des clubs et encourager le bénévolat

Conseil, accompagnement des clubs, promotion du dispositif auprès des co-financeurs, instruction et suivi des dossiers de demande d'aide en lien avec la DDCSPP et le CDOS 43.

- **83 structures bénéficiaires** (clubs, groupements d'employeurs, comités) **salariant 105 éducateurs diplômés** (représentant 59 ETP)
- Saison 2018 /2019 = 271 630 € de crédits mobilisés / section de fonctionnement
- Spécificité : Aide départementale conditionnée à un cofinancement local qui sera à rediscuter dans les conventions de partenariat du contrat 43.11 à venir avec les intercommunalités (voire communes).

Comités sportifs départementaux (N°9, 12)

Participer à la structuration du mouvement sportif départemental, favoriser la mutualisation des actions et tendre vers un développement plus équilibré des pratiques sur le territoire

10 comités conventionnés (**304 clubs, 25 213 licenciés**) + 22 comités non conventionnés + CDOS 43 (Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute Loire).

- Instruction, suivi, évaluation des dossiers des comités sportifs en conventions d'objectifs et accompagnement des structures non conventionnées
- Année 2019 = 223 513 € de crédits mobilisés / section de fonctionnement
- Nouveauté : Fusion des Comités d'escalade Loire et Haute Loire

Excellence sportive (Sport de haut niveau, Espoirs sportifs & Sponsoring sportif) (N°9, 12)

Soutenir la pratique sportive fédérale de « haut niveau », encourager les sportifs locaux **disposant de qualités sportives et/ou d'un palmarès remarquable** tout en véhiculant une image positive de l'action départementale

- **Championnat national** : sports collectifs : *8 équipes séniors* engagées en sport collectif + *2 équipes jeunes* / sports individuels par équipe : 1 équipe de triathlon / sports individuels : *7 espoirs sportifs* (liste ministérielle) + 1 club lauréat du *sponsoring sportif*
- Echanges avec les partenaires, instruction des dossiers en sport collectif et individuel.
- Année 2019 = **185 068 €** de crédits mobilisés pour les **sports collectifs** + **7 000 €** en direction des **espoirs** + **500 €** dédiés **sponsoring sportif** (*section de fonctionnement*)

Sport scolaire : Sections sportives des collèges, pratiques sportives scolaires et extra-scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, FSCF) (N°8)

Soutenir la pratique sportive scolaire renforcée volontaire (sections sportives) et optionnelle (USEP, UNSS, ...) favorisant la découverte de nouvelles disciplines (dont sport de nature) et contribuant à la construction de la citoyenneté des jeunes

Année 2019 = 16 070 € de crédits mobilisés (fonctionnement) / 20 sections sportives
 = 12 600 € de subventions accordées / 2 comités sportifs « scolaires »
 = **6 100 € accordés** / frais de déplacement Championnats de France

UNSS

Manifestations & Evènementiels sportifs (N° 9,10, 12)

Contribuer à l'animation, à l'attractivité & à l'activité économique du territoire tout en favorisant la rencontre de sportifs et/ou la découverte de disciplines peu médiatisées

31 manifestations sous maîtrise d'ouvrage associative accompagnées : **52 117 €**

4 manifestations sous maîtrise d'ouvrage publique financées : **65 000 €**

Observations : **Tour de France** - Arrivée à Brioude 14 juillet 2019 / **Tour de l'Avenir** : Arrivée & Départ à Saint Julien Chapeuil / 2 étapes du **Critérium du Dauphiné** sur l'agglomération du Puy / **1^{er}Swim & Run des Gorges de la Loire** à l'initiative des CD42 43.

Base nautique départementale de Lavalette(N°2, 8, 10)

Contribuer à proposer une offre éducative et sportive de pleine nature terrestres (Course d'orientation, VTT, Cyclo, ...) et nautiques (voile, aviron, paddle, canoë, ...) sur un site naturel emblématique qualifiable d'**Espace Site Itinéraire (E.S.I) unique en Haute Loire**

Construire une offre touristique, sportive structurante et originale au Pays de la Jeune Loire & ses Rivières afin d'amplifier l'attractivité du département.

Administration, coordination, animation du Syndicat Mixte de Lavalette / volet fonctionnement et investissement, pilotage des projets, suivi administratif, juridique, technique et financier de la structure. Interlocuteur des partenaires locaux.

En 2019, **consolidation des activités** de la base nautique autour de **3 pôles** (1. *Activités de restauration*, 2. *Activités nautiques-jeunesse*, 3. *Entretien, gardiennage*), **avec reconduction des Conventions d'Occupation Temporaire** pour 1 an avec les opérateurs retenus en 2018 pour les activités 1.) et 2.).

Réorganisation administrative du Syndicat Mixte de Lavalette : transfert du siège à Grazac, recrutement de 2 nouveaux agents à temps partiel (1 administratif suite à une mutation professionnelle et 1 technique suite à une invalidité / maladie).

Installation de 4 éco-compteurs afin de quantifier les passages sur cette Installation Ouverte au Public (IOP). **Résultat : + de 100 000 visiteurs** / période avril à décembre 2019.

Finalisation de l'**Espace Sport Orientation** en lien avec le mouvement sportif.

Gestion d'un **sinistre incendie** intervenu fin octobre 2019 au niveau des locaux techniques.

Définition d'un nouveau programme d'investissements (Tranche 5) afin de mieux calibrer les infrastructures du site au regard de sa fréquentation : recrutement maîtrise d'œuvre, ingénierie financière.

Année 2019 = 29 400 € de crédits dédiés / section de fonctionnement

26 950 € de crédits mobilisés / section d'investissement

Nouveauté 2019: Acquisition d'un ponton flottant (30m X 2m) pour plus de sécurité, une meilleure accessibilité et un agrément renforcé pour les visiteurs !

Grandes Itinérances (dont Vélo routes - Voies Vertes) (N° 2, 9, 10, 12)

Contribuer à structurer et à promouvoir les itinéraires de grandes randonnées (pédestres, VTT, cyclo touristiques, ...) à l'échelle de la globalité de l'itinéraire avec une gouvernance participative ;

La Haute-Loire étant au cœur des **10 grands itinéraires interrégionaux dont 80% relèvent de l'AAP GIP Massif Central dédié** : GR65 (St Jacques - Via Podiensis) & GR65 amont (Genève-Le Puy), GR765 (Cluny-Lyon-Le Puy), Via Fluvia (V73), Via Allier (V70), Véloire amont (V71), GTMC, GR70 (Stevenson), GR700 (Voie Régordane), Via Arverna.

Année 2019 :

Participation à plusieurs comités techniques et de pilotage sachant que la thématique « **Culture & Chemins** » (c.à.d. l'itinérance) constitue :

- un des axes structurant du nouveau Schéma Départemental de Développement Touristique de Haute Loire ;
- est identifiée comme un des axes forts de développement touristique du Massif Central.

Instruction des demandes d'accompagnement (Investissement / Fonctionnement) des territoires altiligériens et/ou des structures animatrices des Grandes Itinérances (Assoc. RL Stevenson, IPAMAC, Assoc. Régordane, Cantal Destination) pour compléter les financements Etat - Région - Europe (FEDER Massif central) ;

Interface avec les territoires sur les projets d'itinérance douce

Parmi les réalisations les plus notables s'agissant des Grandes Itinérances Massif Central :

- GTMC (1 400 km VTT VTT AE) : lancement du site Internet finalisé, installation des objets signaux (totem), développement réseau local hébergeurs, Promotion GTMC ;
- GR 765 : finalisation étude de positionnement marketing & Choix de la stratégie ;
- GR 700 : lancement conception Application Mobile, Diffusion *Plaques Promo Partenaires* ;
- V 70 « Via Allier » : étude SMAT / tracé Haute Loire, choix d'une dénomination institutionnelle partagée, d'un logo et de ses déclinaisons ;
- V73 « Via Fluvia » : interconnexion du réseau CC Pays de Montfaucon avec celui des Sucs et de la CAPEV sachant que cette dernière conduit une étude concernant les aménagements à opérer sur le secteur *Emblavez* ;
- V71 : lancement étude (MO Région AuRa) / « voie douce » entre le Puy-en-Velay et le Mont Gerbier de Jonc ;
- Via Arverna : rendu de l'étude de positionnement qui conclut que : 1) créer un énième itinéraire jacquaire est vain, 2) s'orienter vers un projet d'itinérance type « héroïc fantasy » (médiéval fantastique) serait plus opportun, 3) la labellisation « GR » (Grande Randonnée FFRP) de cet itinéraire demeure souhaitable.

Maison départementale des Sports (MDS) (N°2, 9, 12)

Optimiser l'utilisation des deniers publics octroyés, mutualiser les moyens logistiques et humains des comités sportifs départementaux & assimilés, favoriser les synergies, encourager les projets transversaux inter disciplinaires.

Une fraction substantielle des aides départementales allouées aux comités sportifs sert à payer des loyers à des bailleurs publics et privés au détriment d'actions en faveur des clubs sportifs.

Courant 2017, sous l'impulsion de M. Marc BOLEA, Conseiller départemental délégué aux sports et de M. Jean-Pierre VAGGIANI, ex Président du CDOS, **un questionnaire co construit (CDOS - CD43) a été transmis aux différents comités sportifs départementaux** afin d'appréhender précisément leurs besoins et leurs attentes logistiques.

L'exploitation des résultats tend à démontrer qu'**une large majorité des structures consultées sont favorables à l'avènement d'un bâtiment mutualisé** et prioritairement proposé aux structures associatives à rayonnement départemental.

Une **étude programmatique** devait être menée par les services des bâtiments départementaux (DIST) à partir des données brutes de l'enquête : 509 m² de bureaux en propre + 92 m² de bureaux partagés + 372 m², salles de réunion - conférence, office traiteur, accessibilité, stationnement aisé, proximité transports en commun.

Après la visite en 2018 de 2 biens immobiliers qui ne répondaient que partiellement au cahier des charges, **une pause a été observée en 2019** sachant que l'aménagement d'une Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) générera une vacance prochaine de locaux propriétés de la collectivité.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) (N°2, 8, 10)

Sécuriser et garantir la pérennité des itinéraires de promenades et de randonnées (pédestres, VTT, ...) qui constitue un patrimoine commun unique et stratégique (dimensions sport, tourisme, environnement)

L'itinérance est un axe de développement des territoires inscrit dans le nouveau Schéma Départemental de Développement Touristique. Toutefois, le plein exercice de cette compétence chronophage dévolue aux Départements a nécessité la mise au point d'une méthode de travail efficiente en croisant les possibilités techniques offertes par la géomatique avec l'expertise opérationnelle du CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre).

Fin 2018, la méthodologie a été testée de manière assez concluante sur le territoire de la CC des Marches du Velay Rochebaron après rencontre des acteurs locaux (techniciens, élus).

Fin 2019, 9 communes (sur 14) ont délibéré favorablement. Les 5 dernières ont été relancées.

Un travail identique a été réalisé pour les 70 communes de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier. Les cartes ont été réalisées et éditées mais il a été choisi en concertation avec l'EPCI d'attendre les élections municipales pour contacter les communes concernées.

Les intercommunalités de Haute-Loire programmées pour 2020 sont la Communauté de Communes Cayres-Pradelles et la CAPEV.

Schéma Départemental des Sports de Nature & pratique de l'escalade (N°2, 9, 10, 12)

Sécuriser & promouvoir les activités physiques de pleine nature propice à l'attractivité dans le cadre d'un plan coordonné à l'échelle départementale par l'exercice des compétences « sport de nature » et moyens (taxe d'aménagement) dévolus aux Conseils Départementaux.

Conformément au CGCT, le Département, coordonnateur d'un développement maîtrisé des activités physiques de pleine nature a, en 2018, accompagné le **comité territorial Montagne & Escalade de la Loire et de la Haute Loire** dans leur processus de fusion et de définition d'un **projet « escalade bi départemental »** dans la mesure où notre département dispose de sites naturels d'escalade intéressants tant d'un point de vue sportif, qu'éducatif ou touristique sachant qu'ils ont tous été déconventionnés par la FFME faute de bénéficier d'une autorisation d'utilisation formelle de leurs propriétaires (publics / privés) et d'un contrôle technique régulier.

En 2019, le Département a accordé une aide au Comité Territorial de Montagne & d'Escalade Loire / Haute Loire pour **réaliser un audit des sites équipés**. Ce travail a été engagé par le Conseiller Technique Départementale 42-43 et doit être **rendu fin 2020**.

A noter également la démarche de **labellisation Respirando®** conduite par la MDDT sur des **sites naturels d'escalade** : les deux premiers sites labellisés se situent sur les communes de Lempdes sur Alagnon et de Fay sur Lignon.

Création d'une Grande Traversée de la Haute-Loire à VTT : « **GTHL** » (N°2, 9, 10, 12)

Sécuriser & promouvoir les activités physiques de pleine nature propice à l'attractivité dans le cadre d'un plan coordonné à l'échelle départementale.

Initié et animé par la MDDT, ce projet non finalisé a permis d'aboutir au choix d'un tracé et à la mobilisation de la plupart des intercommunalités de Haute-Loire. La mission *sport de nature* participe et accompagne cette démarche sur le plan technique et probablement aussi sur le plan de financier pour la réalisation des balisages (demandes de subventions à venir).

Repositionnement de la Politique Sportive & Démarche Publics en Découverte (N°2, 9, 12)

Redéfinir l'action du Département en faveur des Sports & Loisirs de nature au regard des évolutions institutionnelles récentes avec une meilleure prise en compte des « Publics & des Territoires ».

Alors que l'année 2018 avait été mise à profit pour rencontrer les services de l'Etat, les principaux acteurs du sport scolaire et les Comités sportifs départementaux conventionnés pour leur présenter la « *Feuille de Route 2015-2021* » et la démarche « *Publics en Découverte* », l'année 2019 a été l'occasion de conduire une démarche pilotée du repositionnement de la politique sportive qui a consisté à :

- Mener un diagnostic approfondi de l'action départementale en faveur des pratiques sportives, d'analyser l'évolution du cadre institutionnel et des nouveaux enjeux qui s'imposent aux collectivités et au mouvement sportif ;
- Rencontrer les acteurs du sport à l'occasion de plusieurs réunions d'échange afin de mieux prendre la mesure de leurs attentes et d'écouter leurs suggestions ;
- Présenter aux élu(e)s en charge des sports & loisirs de nature l'évolution du cadre d'intervention (*passage d'une logique de guichet à une logique de projet avec nos partenaires*), les atouts et les faiblesses de l'action départementale, les 3 principaux objectifs stratégiques qui devraient désormais guider l'action du Département dans l'intérêt des territoires et des publics de Haute Loire ;
- Esquisser, dans un cadre budgétaire contraint, des outils d'intervention renouvelés à mettre en œuvre à compter de la saison 2020-2021 ;

En attendant, une offre sportive et de pleine nature élargie a été intégrée aux deux brochures « *Publics en Découverte* », l'une dédiée aux *Accueils Collectifs de Mineurs*, l'autre aux *Séniors*.

PATRIMOINE BATI

Lien avec la feuille de route

Projets feuille de route n°2 Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets

Projet feuille de route n°5 Développer l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Projet feuille de route n°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire #myHauteLoire

Projet feuille de route n° 9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble

Projet feuille de route n°10 Enrichir et valoriser « L'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombées économiques #myHauteLoire

LA POLITIQUE PATRIMONIALE DU DEPARTEMENT : OBJECTIFS

La cellule Patrimoine bâti poursuit plusieurs objectifs complémentaires que sont :

- **La connaissance du patrimoine** : inventaire du patrimoine du Département dont le Château de Chavaniac-Lafayette.
- **La préservation du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques** : le Département s'associe en effet à l'Etat dans l'aide aux travaux de restauration des édifices classés Monuments Historiques. Le Pôle intègre également la Conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA), dont la mission étatique comprend l'inventaire, le récolement et la protection des objets mobiliers des églises. Son rôle s'est étendu, avec le temps, aux objets civils ou appartenant à des propriétaires privés.
- **La protection et la mise en valeur du patrimoine vernaculaire** via les dispositifs de soutien aux propriétaires privés pour la réfection de toitures typiques et la restauration du Patrimoine Rural Non Protégé.
- **L'accompagnement du développement des musées** via un dispositif d'aides portant sur les collections, la création, le réaménagement architectural et/ou muséographique et sur l'action culturelle des musées (réflexion en cours sur sa refonte).
- **Le soutien aux associations patrimoniales et artistiques** qui animent les sites patrimoniaux et/ou contribuent à proposer une offre artistique sur le territoire du département.
- La sensibilisation des publics scolaires aux arts plastiques via la participation à l'Artothèque.
- Le soutien de l'activité des artisans d'art et la mise en valeur de leurs savoir-faire, lors de d'expositions ou de manifestations comme les Journées Européennes des Métiers d'Art.

Château de Chavaniac-Lafayette

Inventaires

Le Département poursuit **la réalisation des inventaires** simplifiés du patrimoine bâti et des objets mobiliers lui appartenant.

L'inventaire des objets et du mobilier 20^{ème} siècle du château de Chavaniac-Lafayette, travail long et minutieux entamé en 2010, devra être poursuivi. L'étude globale en cours devrait prochainement permettre de répondre à cette question, peut-être par la création de réserves dans les dépendances du Château.

Exposition

L'exposition 2019 consacrée à la mode au temps de Lafayette a remporté un grand succès auprès des visiteurs, notamment en raison de la présence de costumes et la possibilité d'en essayer. Ouverte du 1er juillet au 30 septembre, elle a accueilli 3 686 visiteurs. Grâce à la préparation de cette exposition estivale, une partie du mobilier du château a pu être exposé pour la première fois en servant d'écrin aux costumes.

Un important ensemble d'objets a été acquis en salle des ventes. Il s'agit de lots en provenance de la Compagnie Générale Transatlantique, communément nommée French Line, société gestionnaire des paquebots effectuant la traversée transatlantique et transmanche. Cela va permettre d'étoffer la seconde période de vie du Château, eut égard aux nombreux voyages effectués sur ces mêmes paquebots par les époux Moffat, ce qu'attestent à la fois leur nombreuse correspondance et leurs agendas.

Le projet

En coordination avec le pôle administratif, financier, grands projets, le pôle assure le volet scientifique du site notamment :

- L'inventaire des objets mobiliers du château et le récolement des meubles.
- La surveillance sanitaire de ce patrimoine mobilier (installation d'hygromètres et de déshumidificateurs, transfert du pianoforte Kirckman dans les salles d'expositions temporaires durant la saison hivernale et suivi des courbes de températures et d'hygrométrie).
- La restauration d'éléments mobiliers : baignoire début XIX^{ème} siècle de retour de restauration du laboratoire Arc Nucléart (Grenoble), pastels de la collection Moffat...
- L'organisation des animations et évènements (Journées Européennes du Patrimoine, etc.) ainsi que de l'exposition 2019 déjà mentionnée.
- La réflexion muséographique.

Soutien au patrimoine de proximité

Les Toitures typiques

Le dispositif d'aide à la rénovation des toitures lauze et chaume joue pleinement son rôle dans la préservation de la qualité de nos paysages et dans l'attractivité de notre département. Il contribue par ailleurs à une dynamique patrimoniale touristique et économique de soutien aux Très Petites Entreprises (T.P.E) du bâtiment de la Haute-Loire.

L'aide du Département permet de compenser une partie du différentiel entre l'investissement lié à une toiture typique (lauze et chaume) et celui lié à une toiture classique en tuiles mécaniques. Cette aide est réévaluée chaque année en fonction de l'indice de construction (en 2018, 30 % d'une dépense plafonnée à 102 €/m² pour la lauze des résidences principales et 10 % pour les résidences secondaires et 149 €/m² pour le chaume).

En 2019, le dispositif a permis d'accompagner **neuf dossiers de propriétaires privés** pour un montant de subventions de **27 907 €** et **2 dossiers sous maîtrise d'ouvrage publique** pour un montant de **9 731 €**. Ces trois dernières années, les demandes de subvention sont en forte régression. Deux facteurs sont à l'origine de cette baisse : le coût exorbitant de la réfection d'une toiture lauze ou chaume qui dissuade plus d'un propriétaire et la raréfaction d'entreprises spécialisées.

Le Patrimoine Rural Non Protégé (P.R.N.P)

Le dispositif a été créé en 2006. En 2019, cinq dossiers ont été soldés pour un montant de 20 078 €. Quatre nouveaux dossiers ont été votés dont un pour la réhabilitation d'une maison d'assemblée appartenant à une commune, ce pour un total de 10 264 €.

Il faut mettre en avant la mise en place, en 2019, d'un appel à projets spécifique, « Edifices Culturels Non Protégés », destiné à soutenir les communes dans le lourd entretien du patrimoine culturel que sont les églises. La subvention est de 25 % des dépenses éligibles plafonnées à 200 000 €. Une majoration de 5 % est appliquée lors de la mise en place d'une souscription publique. Plusieurs dossiers ont été soumis pour l'année 2020. A ce jour, trois ont été votés pour un montant de 60 045 €. Ces aides étant prélevées sur la ligne Patrimoine Rural Non Protégé, cela porte le montant voté en 2019 à 70 309 €.

La gestion de ces dossiers, en collaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Loire (CAUE), nécessite une visite avant travaux pour émettre des prescriptions et une visite après travaux pour en vérifier la conformité. Dans le cas de subventions pour l'achat de matériaux par des associations qui effectuent elles-mêmes les travaux, comme le permet le nouveau dispositif, des visites sont prévues en cours de chantier afin d'en vérifier la réalisation adéquate.

Partenariat

Le Département accompagne et soutient les actions de la Fondation du Patrimoine qui contribue à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine non protégé (ponts, lavoirs, maisons d'assemblée, bâtiment d'intérêt patrimonial, patrimoine naturel etc...). La fondation est largement associée aux réflexions des comités « Patrimoine » qui réunissent à l'Hôtel du Département, élus, professionnels de l'artisanat et du bâtiment, techniciens de la collectivité et de l'Etat. Elle aide les propriétaires privés et publics à financer leur projet de rénovation et mobilise le mécénat d'entreprise. En contrepartie le Département apporte une aide annuelle de 5 000 €.

Les Monuments Historiques

La Haute-Loire dispose d'un important patrimoine protégé au titre des monuments historiques, dont **143 monuments classés et 369 inscrits**, parmi lesquels églises, chapelles, abbayes et autres édifices que les petites communes ne pourraient restaurer sans la participation financière de l'Etat, du Département et de la Région.

Dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation du patrimoine protégé public ou privé, la Direction Régionale des Affaires Culturelles notifie au Département les opérations programmées ainsi que le plan de financement. Le montant de la subvention départementale est plafonné, dans tous les cas, à 30 % du montant H.T des travaux éligibles pour les propriétaires publics et à 10% pour les privés (la subvention est plafonnée à 15 00€ pour les privés).

Parmi les 24 opérations soutenues par le Département en 2019, nous pouvons citer les travaux de restauration de l'église Saint-Rémy à Vergezac, de l'Hôtel Calemard de Montjoly à Craonne-sur-Arzon, du Château d'Aurec ou du Pont de la Bajasse entre Fontannes et Vielle-Brioude. Le nombre des dossiers instruits a doublé depuis 2018, cette augmentation est due principalement au renforcement du soutien de l'Etat.

Toutes ces aides sont intégrées au volet solidarité territoriale du contrat 43.11.

Dans le cadre des travaux sur les monuments historiques, L'Etat peut autoriser les communes à dépasser le seuil de 80 % de subvention.

Dispositif	Dossiers instruits	Dossiers votés	Montant du vote
Monuments Historiques Maîtrise d'ouvrage communale	26	24	432 935 € HT
Monuments Historiques Maîtrise d'ouvrage privée	3	0	0 € HT

Objets mobiliers

Le service de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art a été assuré par Christiane Besson Benoit, CAO de la Haute-Loire et Régisseuse d'Objets d'Art pour le Département à 80 %.

L'informatisation des Inventaires et des Récolements, mis en place en 2018, permet aux propriétaires (en majorité les maires des communes) de mieux connaître, sous une forme unifiée (tableau identique pour tous) la teneur de leur patrimoine mobilier et son état sanitaire : le Département, la DRAC et la mairie reçoivent le même document.

- En 2018, les Objets Inscrits faisaient leur entrée dans la base Palissy, jusque là réservée aux Objets Classés, nous permettant depuis le début de 2019 de découvrir et de commencer à corriger les disparités d'arrêtés de protection : travail en cours qui a permis à 115 objets du corpus départemental de retrouver un statut (cf paragraphe CRPA Saugues)
- Le 12 juillet 2019 la base Palissy a été intégrée dans la base POP : plateforme du Ministère de la Culture qui permet à tous les publics d'interroger les bases historiques : donc la nouvelle base à interroger est la base POP

Le rôle de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) est d'assurer les inventaires du patrimoine mobilier de la Haute-Loire au titre des Monuments Historiques, principalement dans les églises, propriétés des communes depuis la loi de séparation des biens de l'État et du Clergé de 1905, mais aussi dans les mairies et les édifices relevant de l'éducation nationale ; s'y ajoute une mission de récolement qui permet de constater la présence et l'état sanitaire du patrimoine protégé, et ainsi de prendre des

mesures de sécurisation et de restauration, s'il y a lieu ; les récolements peuvent parfois s'ouvrir à des compléments d'inventaires :

- Inventaires

Pour l'année 2019, la Conservation a procédé, sur le terrain, aux inventaires mobiliers de 19 lieux et communes : Chadrac, la Chapelle-Bertin, Auteyrac, Chaspinhac, Chaspuzac, Charraix, Chaniat, Chazelles, Cistrières, Collat, Connangles, Costaros, Cubelles le Bouchet Saint Nicolas, Brives-Charensac, Ceyszac, le Puy-en-Velay 2 édifices (la chapelle de la maison d'arrêt et le greffe du tribunal) et Saint-Vénérand pour une éventuelle protection au titre des Monuments Historiques, mais aussi la possibilité de faire figurer les objets mobiliers choisis par une commission alti-ligérienne, dans une liste d'Intérêt Départemental, dans l'alternative où ils ne pourraient obtenir la protection M.H. et ainsi éviter leur dispersion ou disparition.

Les comptes - rendus sont en cours et pour certains déjà envoyés aux mairies.

Les objets de ces inventaires, s'ils présentent un intérêt patrimonial (artistique, esthétique ou historique) sont destinés à être présentés, maintenant depuis 2017, en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecte (CRPA), en vue de recevoir une protection juridique : 2 possibilités :

- Classement
- Inscription à l'Inventaire Supplémentaire
- L'Intérêt Départemental a disparu des protections depuis la mise en place des CRPA

Les objets présentés ne sont pas forcément ceux inventoriés durant l'année en cours ou précédente, en raison des retards pris par les CRPA pour diverses raisons.

Deux séances plénières CRPA Auvergne-Rhône-Alpes ont eu lieu cette année :

La première, à Lyon, le 31 janvier 2019, a vu l'Inscription de 4 objets ou ensembles d'objets dont 2 en vue d'un Classement :

- ❖ Pour l'église paroissiale de Saint-Maurice-de-Lignon :
 - La cloche gothique (n°2) de 1530, en vue d'un classement.
- ❖ Pour l'église paroissiale Saint-Caprais de Craponne-sur-Arzon :
 - L'ensemble réversible (rouge/vert) de paramentique comprenant une chasuble, une étole, un manipule, un voile de calice et une bourse de corporal, XVIIème siècle, en vue d'un classement.
- ❖ Pour la chapelle des Pénitents de Saugues :
 - L'ensemble d'objets des Pénitents : 8 tableaux, 5 statues, 9 éléments mobiliers, 4 croix processionnelles, 16 cannes de pénitents, 35 lanternes, 23 instruments de la passion et targes, 10 pièces d'orfèvrerie, 3 éléments textiles, 2 livres dont un datant de la fondation de la confrérie (115 éléments)
- ❖ Propriétaire privé à Saint-Paul-de-Tartas

- La danse macabre : fresque peinte sur papier, sur le thème de la Première Guerre mondiale, (inspirée des peintures murales de la Chaise-Dieu) fin des années 1910, provenant de la maison de l'artiste à Brives-Charensac.

La seconde, à Clermont-Ferrand, le 21 novembre 2019, a permis l'Inscription de 7 objets, tous en vue d'un Classement :

- ❖ Pour l'église paroissiale Saint-Amand à Chadron :
 - La cloche gothique de 1571
- ❖ Pour l'église Saint-Médard à Saugues :
 - Trois pièces d'orfèvrerie du XVIIème siècle : - calice dit du Père Bastide
 - - calice et ciboire dits du Père Barande
- ❖ Pour la chapelle du château de Chalencon, Saint-André-de-Chalencon :
 - Le buste reliquaire féminin, début du XIVème siècle
- ❖ Pour l'église paroissiale Saint-Nicolas à Freycenet-la-Tour :
 - La cloche gothique de 1525
- ❖ Pour l'église Saint-Jean-Baptiste au Monastier-sur-Gazeille :
 - La cloche de 1508, dite de Gaspard de Poinsac

L'ajout de ces nouveaux objets protégés nous permet d'afficher pour la Haute-Loire :

- un nombre d'objets classés propriété publique de 923

- un nombre d'objets classés propriété privée de 124

auxquels s'ajoutent 2 787 objets inscrits, propriété publique et privée confondues.

- Récolements :

Le récolement, imposé par la loi du 31 décembre 1913, consiste à vérifier, au moins tous les cinq ans, la présence physique des objets classés et inscrits dans leur lieu d'inventaire ainsi que leur état sanitaire. Il s'effectue en fonction des tournées de protection, des programmes de restauration et aussi à la demande des propriétaires. Il permet parfois d'établir une meilleure traçabilité des objets qui sont déplacés vers d'autres communes.

Cette année, 20 lieux ont été récolés : Bournoncle-Saint-Pierre, Lavoûte-Chilhac, Aurec-sur-Loire, Saint-Rémi-de Vergezac, Saint-Victor-sur-Arlanc, Saint-André-de-Chalencon, Chalencon, Cayres : chapelle de Chacornac, Le-Puy-en-Velay : le Trésor d'Art Religieux, les réserves et une partie de la Cathédrale, Pébrac, Pradelles (objets déposés à l'office notarial), La Chaise-Dieu, Chamalières (église paroissiale et chapelle Notre-Dame-de-la-Faye), Alleyras et Aiguilhe, Langeac (Historial de la Mère Agnès), Riotord (église de Clavas).

Autres missions confiées à la Conservatrice en 2019 :

- ❖ Participation, en collaboration avec la DRAC à la préparation et au transfert aller/retour du tissu aux griffons du Trésor du Monastier-sur-Gazeille pour l'exposition « Chemin d'Etoiles » au musée de Saint-Antoine-L'Abbaye

- ❖ Accueil de Franck Genestoux, MAP, pour campagne d'illustration des dossiers de la Médiathèque et de la base POP
- ❖ Préparation de la numérisation des manuscrits médiévaux de la Haute-Loire (recensement, transfert et étude sanitaire pour certains)
- ❖ Poursuite, avec l'Inventaire, du récolement des textiles religieux en vue d'un ouvrage de fond (sacristie de la Cathédrale du Puy, Trésor d'Aiguilhe) ;
- ❖ Accueil d'une stagiaire durant une semaine dans le cadre de l'éducation nationale ;
- ❖ Accueil et aide des chercheurs : notamment Madame Curis pour travail sur le grand tableau de Notre-Dame-de-France ; objets à dater et identifier.

Après la prospection et la protection, un autre volet de l'activité de la Conservation concerne la restauration des objets (rédaction des cahiers des charges, recherche de restaurateurs, dossiers administratifs correspondants, suivi des restaurations chez les artisans-restaurateurs, certificats).

- Restaurations

Instruction des dossiers de restauration des objets mobiliers inscrits ou classés :

- Cette année, la Conservation est à l'origine de l'instruction de 3 autorisations de travaux sur objets classés en accord avec la DRAC : pour les communes de Saint-Pal-de-Mons, Lavoûte-Chilhac et Vissac-Auteyrac et 6 déclarations préalables de travaux sur objets Inscrits : Allègre, Lorlanges, Monlet, Mazeyrat-d-Allier (Saint-Eble), Saugues (2ème tranche) et Vissac-Auteyrac.
- Le suivi des opérations de restauration tant sur le papier que sur le terrain est permanent, depuis la découverte de l'objet défectueux jusqu'à sa remise en place dans son lieu de présentation : 5 communes ont des objets en cours de restauration dont nous gérons le suivi : Bains, Léotoing, Allègre, Monlet et Pognac
- 6 dossiers de restauration sur 6 objets inscrits, d'un montant total de 39454 € ont été soldés pour lesquels le Département a participé à hauteur de 7 789 € : Cerzat, Chavaniac-Lafayette, Lavaudieu, Riotord (Clavas) et Saugues.

Archéologie

Un dispositif de soutien à l'archéologie permet aux associations habilitées de mener des fouilles archéologiques et de vulgariser leurs activités auprès des publics. En 2019, deux associations ont été accompagnées :

- Le Centre de Documentation et de Recherche Archéologique Départemental (C.D.E.R.A.D), gestion des fouilles archéologiques et d'animation du Centre des Coustilles à Laussonne. (convention annuelle de 7 500 €).
- Groupe de Recherches Archéologiques Vellaves (G.R.A.V), à hauteur de 7 086 € annuels ; relevé LIDAR sur la tour de Joyeuse à Dunières, prospections au Château-Vieux à Monistrol-sur-Loire et de nombreuses actions de médiation et de vulgarisation de l'archéologie.

Métiers d'art

Chaque année, depuis 2013, Le Département valorise les métiers d'art et les professionnels en organisant une manifestation lors des Journées Européennes des Métiers d'Art. En 2019, il a été décidé d'observer une « année blanche » pour proposer

une « biennale des Métiers d'art » qui s'intercalerait avec celle du Design et permettrait aux artisans d'art et aux instituts de formation qui nous accompagnent de se renouveler.

Le Département apporte aussi son soutien à des manifestations qui se déroulent sur le territoire tel que le marché des potiers à Monistrol-sur-Loire ou la biennale des métiers du bois à la Chaise-Dieu.

Et, parce qu'il incarne le prestige de la tradition française et l'excellence d'un savoir-faire d'exception, le Département apporte chaque année son aide à l'Atelier National de la Dentelle du Puy, créé en 1976 et rattaché à l'administration du Mobilier National. Cette aide se traduit par une contribution financière annuelle de 14 000 € versée à la Communauté d'Agglomération du Puy qui héberge gratuitement l'Atelier au Centre des Arts et assure le paiement de toutes les charges locatives. Cette contribution s'inscrit dans le volet culturel du contrat 43-11.

Arts plastiques

Le Département a pour objectif de permettre à chacun, sur tout le territoire, d'accéder à une offre culturelle la plus large et la plus diversifiée possible. C'est ainsi que la collectivité contribue au rayonnement et à l'attractivité du territoire en soutenant des lieux dédiés à l'art contemporain comme l'Espace d'Art Contemporain des Roches au Chambon-sur-Lignon et en accompagnant des exposition art plastique.

En 2019, 7 dossiers ont été subventionnés pour un montant de **54 200 €**, les aides les plus significatives ont été dispensées au titre du dispositif « Grandes expositions » à :

- L'association « Le Doyenné » de Brioude pour l'exposition «Miro» (30 000 €).
- La commune du Chambon-sur-Lignon pour l'exposition consacrée au peintre Gérard Garouste (9 500 €).
- Au Musée Crozatier pour l'exposition « Les Premiers Gaulois du Massif Central » (5000 €)

L'artothèque

A la vue des difficultés de l'Inspection Académique concernant le transport et la conservation des œuvres, en particulier celles acquises par le Département pour l'Artothèque, aucune nouvelle acquisition n'a été faite cette année.

Au total, dix-huit œuvres ont ainsi intégré la collection du Département depuis 2012, constituant *de facto* un soutien direct aux artistes altiligériens.

Les productions réalisées par les élèves à partir des œuvres choisies ont fait l'objet d'une exposition, tenue dans les locaux de Canopé.

Le soutien aux musées

Aide au fonctionnement :

Dans le cadre du schéma muséal, 11 914 € ont été votés et versés pour le fonctionnement de trois structures :

- 8 820 € au Lieu de Mémoire du Chambon-sur-Lignon.
- 2 324 € ont été accordés au Centre d'Enseignement de la Dentelle au Fuseau pour le Grand Couvige 2019 et ses activités d'exposition
- 770 € pour l'Hôtel de la Dentelle de Brioude dans le cadre de l'édition d'un catalogue d'exposition

Les actions patrimoniales

Le Département a soutenu 3 associations patrimoniales pour leurs programmes d'actions, l'organisation d'expositions ou de manifestations diverses pour un montant total de 6 300 € :

- La délégation altiligérienne de la Fondation du Patrimoine (4 340 €)
- L'association «Les amis de Saint-Illpize» (460 €)
- L'association Ranoraraku (1 500 €)

CULTURE

Lien avec la feuille de route

Projet feuille de route n° : 8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire

Projet feuille de route n° 9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble

Projet feuille de route n° : 10 Enrichir et valoriser « L'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombées économiques

Projet feuille de route n°12 : Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire

L'année 2019 est celle de la poursuite de la mise en œuvre effective de la politique culturelle votée en juin 2017.

Les associations sont passées à une logique de projets partagés avec le préalable pour tout accompagnement de la mise en place d'actions de médiation en direction de publics cibles. (les jeunes, les publics empêchés et les agents du Département dans le cadre de la démarche Publics en découverte).

La valorisation des propriétés départementales s'est renouvelée par l'organisation de trois nouveaux « Rendez-vous du Département » avec la mise en place d'une cellule projet pour faciliter le travail en transversalité au sein de la collectivité.

Le schéma de l'éducation et des enseignements artistiques

Pour répondre aux objectifs de la politique culturelle départementale et notamment de « proposer aux jeunes du territoire une offre d'enseignement artistique avec un parcours construit » ainsi que « co-construire et animer les projets éducatifs départementaux à destination des publics jeunes », le Schéma Départemental de l'Education et des Enseignements Artistiques adopté le 26 juin 2017 pour les années 2017-2021 permet au Département de poursuivre les partenariats déjà structurés ou récents avec les collectivités, la DRAC, l'éducation nationale, les établissements d'enseignements artistiques et les structures d'éducation populaire et les CLSH.

Les aides aux établissements d'enseignements artistiques

Concernant les établissements d'enseignements artistiques, les principes pédagogiques fondateurs des précédents schémas en cohérence avec les orientations nationales dans le cadre d'une charte pédagogique départementale sont maintenus.

Les subventions accordées par le Département sont définies selon les enseignements proposés par les écoles au regard de cette charte : les cycles proposés, les enseignements complémentaires, les projets de dumistes et de CHAM, les projets culturels, les pôles relais musiques actuelles.

Les projets culturels de territoire sont inscrits dans le cadre de l'action de l'établissement d'enseignements artistiques contribuant à son positionnement dans son territoire.

Ainsi, les aides sont intégrées aux forfaits.

Constituant, au même titre que les autres aides, du soutien financier du Département, la non réalisation d'un projet culturel de territoire par une école entraîne en année n+1 une minoration de la subvention départementale de 5%.

En 2019 une somme de 697 636 euros a été votée pour les établissements d'enseignements artistiques.

Une enveloppe « formation et concertation pédagogique » et des aides à l'investissement et à l'équipement (réseau informatique, I Muse, parc instrumental) apportent également un soutien complémentaire aux réseaux des écoles de musique.

Les actions culturelles des collèges

Le soutien aux projets artistiques des collèges est un axe important de l'engagement du Département dans le développement de l'Education artistique et culturelle.

Ces projets permettent aux élèves la rencontre avec des artistes et leurs œuvres, des scientifiques et leurs recherches, mais également par la pratique de formes artistiques et culturelles diverses, permettant aux personnes de se forger une culture critique et des moyens d'expression essentiels à leur émancipation.

Les dispositifs d'aides aux collèges se répartissent comme suit :

- Subventions ateliers artistiques (spectacle vivant, patrimoines, audiovisuels, arts-plastiques) et classe à Horaires aménagés : 26 000 €
- Théâtre au collège :(financement d'une journée d'ateliers de perfectionnement à la pratique théâtrale) : 6700 euros ; cette aide plus élevée que les années précédentes à notamment permis le financement d'un spectacle professionnel au Théâtre du Puy-en-Velay pour fêter les 25 ans de cette opération.
- Collège au cinéma (dispositif national, paiement des transports et des entrées) : 25 000 euros.
- Collégiens cinéastes : le 13 juin s'est déroulée au Ciné Dyke la première restitution du projet Collégiens cinéastes auquel 4 collèges publics et privés ont participé. Ce projet s'adresse aux élèves de cycle 4, sur la base du volontariat et leur permet la réalisation d'un court métrage grâce à l'intervention d'un professionnel et de l'enseignant. Son organisation a été confiée à l'Atelier Canopé à qui a été versé la somme de : 3 200 euros

Les Déboulés et Danse à l'école

- Du 4 mai au 9 juin 2019 s'est tenu la 9ème édition du temps fort danse les Déboulés, coordonné par le Département depuis 2017.

L'implication du Département est la suivante :

- Organisation et financement (avec l'aide de la Drac, de l'Education Nationale et de l'Enseignement privé) des interventions dans les classes dans le cadre de Danse 43.
- Prise en charge de la conception et du financement des supports de communication des Déboulés
- Aide aux saisons culturelles sur le coût de cession du spectacle (25%).

L'un des objectifs initiaux de ce festival était d'impulser une dynamique autour d'une programmation en danse sur le département. Cet objectif a été largement atteint en passant de 5 spectacles programmés en 2011 à une quinzaine en 2019.

Le second objectif était de permettre au dispositif Danse 43 (anciennement Danse à l'école) d'être équitablement réparti sur le territoire. Cet objectif a également été atteint des écoles de faibles effectifs et éloignées du Puy-en-Velay ont ainsi pu participer au projet.

Ce dispositif permet à des classes de cycle 3 et 4 de participer à des ateliers chorégraphiques en recevant dans leur établissement un danseur professionnel.

A la suite de ces ateliers, les élèves ont la possibilité de montrer une courte pièce chorégraphique sur scène en première partie du spectacle de l'intervenant dans le cadre de la programmation du festival Les Déboulés. En 2019, 9 classes y ont participé.

Le spectacle vivant : musique, danse et théâtre

- Le conventionnement avec les partenaires départementaux
- L'évolution du projet SCIC
- L'accompagnement dans le cadre de « Publics en découverte » : l'accompagnement des artistes professionnels, des structures culturelles et des organisateurs d'évènements culturels.
- Les Rendez-Vous du Département

Le conventionnement avec les partenaires départementaux

Centre Départemental de Musiques et de Danses Traditionnelles (CDMDT) : structure importante du territoire pour la promotion des musiques et danses traditionnelles. Cette association gère de nombreuses manifestations, animations, interventions pédagogiques et stages tout au long de l'année ainsi que le festival des Nuits Basaltiques. En 2019, l'association a déposé un projet auprès de la conférence des financeurs pour intervenir auprès des personnes âgées ; ce projet a été travaillé en concertation avec les services du Département. Une convention de partenariat définit les orientations stratégiques du CDMDT sur la période 2018-2020. Le Département accompagne l'association pour ses actions 2019 entrant dans la politique culturelle du Département.

Subvention 2019 : **13 000 €**

Maîtrise de la Cathédrale : il existe un partenariat étroit entre le Département et cette association qui participe au rayonnement culturel, artistique et touristique de la cathédrale du Puy-en-Velay. Comme chaque année, la Maîtrise prend part aux animations de la Cathédrale et poursuit son partenariat avec divers associations d'envergure (Festival de la Chaise-Dieu, Atelier des arts, CDMDT43, animations de la ville du Puy, concerts de musique sacrée) et intervient dans le milieu scolaire dans des classes de CE1 et CE2.

Les projets de l'association pourraient être amenés à se développer au vu de la rénovation du bâtiment du Centre de musique sacrée, futur lieu de répétition dédié à la musique sacrée.

Subvention 2019 : **12 000 €**

Soutien à la rénovation des bâtiments Rue Elisabeth Romée du Centre de musique sacrée

Le Département a décidé d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'Association du Centre de musique sacrée pour réhabiliter le bâtiment situé rue Elisabeth Romée dans la vieille ville du Puy-en-Velay. Ce bâtiment sera un centre musical dédié à la pratique de la musique sacrée. Il sera utilisé par diverses associations musicales dont la Maitrise de la Cathédrale. Le montant des travaux est estimé à 853 000 € TTC.

Le **Pays d'Art et d'Histoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay** a été accompagné à hauteur de **15 000 €** pour ses actions d'animation et de valorisation du patrimoine local.

La comédie de Saint-Etienne : 10 représentations se sont déroulées en itinérance en Haute-Loire (parmi les spectacles itinérants proposés L'autre, *UBU*, Carosse). A noter la Résidence sur le spectacle Carosse à Landos en novembre 2019. Le spectateur a accès à une offre de théâtre contemporain en milieu rural. De plus la Comédie de Saint-Etienne propose d'organiser des bus pour aller voir des spectacles à la Comédie de Saint-Etienne en lien avec les territoires partenaires. Les villes ayant accueilli des spectacles en itinérance au cours de l'année sont : Allègre, Craponne/Arzon, La Chaise-Dieu, Saint Didier-en-Velay.

En lien avec les représentations du spectacle *Ubu*, des actions de médiation ont été réalisées au collège de Saint Didier-en-Velay, des rencontres ont également eu lieu dans le cadre de la résidence à LANDOS avec des répétitions publiques et rencontres avec les artistes

L'évolution du projet de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

La politique culturelle du Département se veut innovante dans son approche avec la mise en place d'un travail de partenariat avec les acteurs culturels tout en s'appuyant sur un nouvel outil : la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Ce projet, **partagé avec les acteurs culturels du département**, s'inscrit notamment dans une volonté de poursuite du service de location de matériel scénique ainsi que d'autres missions (actions de production, mutualisation des intervenants intermittents du spectacle et portage salarial, mutualisation de moyens, ingénierie de gestion et financière...). Afin de travailler à sa mise en place, une association de préfiguration a été créée en 2017. Elle emploie depuis 2018 une personne en charge de travailler à l'écriture du projet en lien avec les acteurs culturels du territoire et les collectivités.

Le bilan est plus que positif au bout de deux années avec la mobilisation de 72 adhérents qui sont déjà dans une logique de fonctionnement de société coopérative et qui deviennent acteurs par leur participation aux quatre commissions (pool de matériel, communication, projets collectifs, soutien aux acteurs) à des formations ou des espaces d'échanges proposés tous les mois (contre 40 en 2018).

- Grâce au travail de la commission communication, un nom et un logo ont été validés, l'association se nomme dorénavant «Coop'art » (Coopérative artistique et culturelle en Haute-Loire).
- L'association est accompagnée par Alter'Incub, afin de mieux cerner ses objectifs en déterminant des domaines d'activités stratégiques (location, club, conseil, prestation de services, communication, diffusion...).
- L'évolution du projet de l'association est en adéquation avec les objectifs de la politique culturelle du Département par son animation de réseau, la création d'une dynamique partenariale en favorisant des projets co-construits, partagés et cette capacité à soutenir les acteurs culturels en innovant sur les services proposés.

Le Département s'est positionné face à ces évolutions en **renouvelant son adhésion** à l'association à hauteur de **500 €**, en s'engageant sur une aide de fonctionnement de

44 000 € et en mettant à disposition le local boulevard de la République et le matériel scénique (validation lors de l'Assemblée départementale du 14 octobre 2019).

L'accompagnement dans le cadre de publics en découverte

Les projets artistiques :

Dans le cadre de « Publics en découverte », première année de mise en œuvre du nouveau dispositif d'accompagnement des artistes, compagnies professionnelles et programmeurs avec deux accompagnements possibles :

- Aide au projet artistique création/résidence/diffusion sur deux ans avec conventionnement des artistes avec un ou plusieurs programmeurs et avec le Département
- accompagnement d'aide annuelle.

Un comité de lecture des projets de création élargi s'est réuni le 12 février 2019 pour examiner les projets et a décidé d'accompagner :

- **2** projets de **créations sur deux années** (1 musique et 1 danse) pour un montant global de **12 375 €**
- **6** projets de **créations annuels** (4 en théâtre, 1 en musique et 1 en danse) pour un montant global de **15 500 €**

L'année 2019 aura été une année creuse pour les demandes d'aide à la création avec l'examen, en règle générale, d'au minimum 11 dossiers par an.

L'accompagnement des structures culturelles :

Les demandes de soutien des structures culturelles sont étudiées dans le cadre de la démarche « Publics en découverte ». Notre objectif est de favoriser la diffusion de créations sur les territoires et de permettre la rencontre des artistes avec le public et de générer des actions sur l'ensemble du réseau culturel.

Le Département intervient dans le cadre d'accueil de créations d'artistes. Les structures culturelles doivent mettre en place des actions de médiation envers des publics cibles du Département et favoriser la mise en place de projets culturels dans des sites patrimoniaux majeurs du département (Château de Chavaniac, Domaine du sauvage, La Chaise-Dieu, le Lac du Bouchet, la Pinatelle du Zouave, les Narcis de la Sauvetat...). Une bonification financière sera appliquée si l'esthétique proposée est peu présente dans le département (musique classique, danse / musique contemporaine, musiques actuelles).

5 structures culturelles ont été accompagnées : l'Embarcadère pour la commune de Vorey, le théâtre d'Yssingeaux, l'Agora à Saint Julien Chapeuil, l'Auditorium Cziffra avec le Syndicat mixte du projet Chaise-Dieu et la Communauté de communes de Cayres-Pradelles pour un montant global de **3 669 €**.

La résidence départementale avec la Compagnie Nosferatu :

Une première convention triennale avec la Compagnie a eu lieu sur la période 2016-2018, ce qui lui a permis de travailler sur 3 territoires du département : Brives-Charensac (La Maison pour Tous), l'Emblavez (L'embarcadère) et Brioude (La Halle aux grains). Les partenaires ont exprimé leur satisfaction de participer à des projets artistiques ancrés sur plusieurs territoires et qui allient diffusion de spectacles et actions de médiation envers les publics.

- Pour le renouvellement de la convention sur trois nouvelles années, un travail de prospection a été demandé à la Compagnie. Des territoires nouveaux ont été approchés (Auzon Communauté, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay) mais finalement ils n'ont pas souhaité participer à cette résidence. Les partenaires territoriaux fléchés et signataires de la convention 2019-2021 seront donc les mêmes que sur la période précédente (Commune de Vorey, Commune de Brives-Charensac, Commune de Brioude).
- Sur l'ensemble des 3 années de la résidence départementale, un nouveau projet intitulé **Le territoire est notre scène** sera développé sur les différents territoires partenaires avec un ancrage local et un partenariat confirmé avec les différents publics locaux et publics cibles du Département. Le projet tiendra compte des spécificités de chaque lieu.
- Le Département et la DRAC interviennent pour cette résidence triennale départementale à hauteur de 10 000 € chacun.

Pour la deuxième année, le partenariat avec le Département de la Loire :

Dans le cadre du partenariat avec le service culturel du Département de la Loire, plusieurs créations professionnelles d'artistes de la Haute-Loire ont été sélectionnées pour l'offre de spectacles départementale subventionnée « De Villes en Villages ». Sur 11 candidatures de compagnies professionnelles de Haute-Loire, 3 spectacles de théâtre, 2 de danse et 1 de musique ont été sélectionnés pour apparaître dans le catalogue de spectacles 2019-2020.

Le partenariat avec la DRAC continue dans le cadre du Comité d'experts pour l'examen des dossiers de création au niveau régional (en théâtre et danse).

Les Rendez-vous du Département

Les Rendez-vous du Département ont pour objectif de valoriser les propriétés Départementales (patrimoine bâti et naturel) par des événements culturels de qualité, innovants et accessibles à tous (gratuité). Il s'agit pour le Département de positionner la culture comme un outil de lien social et d'attractivité du territoire, de valoriser les richesses, et de favoriser l'accès aux pratiques artistiques.

Ce projet peut se mettre en œuvre grâce au travail en transversalité entre les différentes directions de la collectivité afin de répondre aux objectifs fixés par la feuille de route : valoriser l'action du Département et son appropriation par les agents et les citoyens (objectif de gestion) et ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble (objectif N°9).

En 2019, trois Rendez-Vous ont eu lieu :

- Le 4 mai dans la cour de l'Hôtel du Département avec le spectacle de Poupées géantes de la Compagnie Transe Express (environ 2 000 personnes) ;
- Le 4 juillet **au Château de Chavaniac** lors d'une soirée salsa avec les groupes Amenaza et Conga Libre (**environ 200 personnes**) ;
- Le 29 septembre au château de Chavaniac avec un concert de jazz (60 personnes – concert complet).

Nous sommes sur un budget **réalisé 2019 de 46 038 €** (Budgets DJC2D/ Cabinet/ DIST).

Depuis leur mise en place en 2018, Les Rendez-Vous du Département ont réuni 4 648 spectateurs pour 13 représentations, soit une moyenne de 357 personnes par représentation.

Les festivals et les manifestations culturelles

Les festivals

Les festivals représentent un ancrage fort sur le territoire, une programmation étalée sur plusieurs jours afin de garantir des retombées économiques, une haute qualité artistique et technique, et une renommée déjà affirmée participant au rayonnement du département.

Un **groupe de travail** se réunit deux fois par an (à l'automne et au printemps), à l'initiative du Département pour faire le bilan de la saison, organiser la campagne de promotion, tenter de concilier les dates des manifestations.

14 festivals ont bénéficié de 274 548 € et d'un accompagnement promotionnel pris en charge par le Département dont la réédition du magazine de la Maison Départementale du Tourisme avec un encart broché et le discours du Président (16 000 € versé à la MDDT).

- La saison 2019 aura été marquée par une météo encore très défavorable avec deux jours d'intempéries sur trois pour le Festival Green Escape à Craponne. Le festival, avec une baisse importante de fréquentation (environ 40%) a accusé un déficit de plus de 100 000 €. L'association a réussi à payer l'ensemble de ses prestataires mais ne dispose pas de trésorerie nécessaire pour lancer une nouvelle édition. A l'issue d'une Assemblée générale extraordinaire organisée le 14 décembre, l'association a décidé de faire une pause en 2020 afin de réfléchir à un nouveau format de festival et de quitter le site de Craponne sur Arzon.
- Le festival des Apéros musique de Blesle s'est retrouvé également en difficulté avec une baisse de fréquentation et une augmentation des tarifs des artistes et des frais de sécurité, l'association s'est retrouvée pour la première fois avec un déficit de 11 577 €. La Commission permanente du 2 décembre 2019 a validé une subvention exceptionnelle de 2 000 € permettant à l'association de garder son poste de permanent et de lancer sa 19ème édition.
- Le bilan pour les autres festivals reste très positif. Les Escales Brivadoises, nouveau dans la catégorie festival, ont pu bénéficier de la communication du Département et prennent une nouvelle envergure. Le festival du Roi de l'oiseau a bénéficié d'une météo favorable avec pas moins de 120 000 festivaliers mais ne dégage pas d'excédent financier, ceci dû à l'augmentation des charges de sécurité qui ne cessent d'augmenter, pari gagnant pour le festival du Rire d'Yssingieux qui a décalé ses dates sur la période des vacances de la Toussaint.
- Concernant le festival de la Chaise-Dieu, le festival a accueilli 20 000 spectateurs. Sur les 25 concerts payants organisés, 19 ont eu lieu à l'abbaye de La Chaise-Dieu dont 16 en l'abbatiale Saint-Robert. 6 autres concerts ont eu lieu hors les murs à Brioude, au Puy-en-Velay, Lavaudieu, Saint-Paulien, Ambert et pour la première fois en la collégiale de Saint Bonnet-le-Château dans la Loire. Le festival continue d'intensifier les offres gratuites avec des impromptus, des sérénades et une caravane musicale (36 propositions pour 6 800 participants), notamment avec une sérénade dans la cour du Château de Chavaniac. Nouveauté pour cette édition, la mise en place d'une après-midi d'ouverture du festival avec une scène « off » dans le centre bourg qui a été l'occasion d'accueillir des groupes amateurs ou musiciens sur des esthétiques peu présentes dans le festival (musiques traditionnelles, variété, chanson française).

55 638 festivaliers ont assisté aux spectacles payants (+12% par rapport à 2018) et la fréquentation off est estimée à 253 507 personnes, dont un nombre conséquent pour les

festivals Interfolk, le festival du Monastier et le Roi de l'oiseau qui proposent beaucoup d'animations gratuites.

Deuxième lancement des festivals dans une propriété départementale cette année dans le cadre du Rendez-Vous du Département le 4 juillet au Château de Chavaniac-Lafayette.

Les manifestations culturelles

- 44 dossiers en 2019 pour 37 570 € avec le soutien, pour la deuxième année, de deux manifestations d'envergure régionale : le Festival Nuits de Saint-Jacques et le Festival des Brumes à Sainte-Sigolène et deux manifestations départementales, et quatre nouvelles manifestations, un festival médiéval à Polignac, des rencontres poétiques à Chilhac, 10 ans de culture en Emblavez et Retr'auzon.
- Ces projets de manifestations, de moindre envergure à l'échelle du département, nécessitent une instruction plus légère. Cependant, le conseil pour le montage des projets fait partie intégrante du travail du service, notamment pour des associations qui ambitionnent de monter des manifestations d'envergure.

POLE TERRITOIRES, COLLEGES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable couvre les champs de compétence suivants :

- Développement durable (Plan Climat Energie Territorial, énergies renouvelables, déchets, eau potable, assainissement, rivières et milieux aquatiques),
- Aménagements fonciers (Aménagement Foncier Agricole et Forestier - AFAF, réglementation des boisements),
- Agriculture et Forêt,
- Economie (soutien à l'immobilier d'entreprises et aux zones d'activités),
- Tourisme,
- Développement des territoires (au travers de politiques et d'outils de contractualisation),
- Education : collèges publics et privés,
- Projet Manger local et bio.

Les interventions du Pôle relèvent à la fois de compétences obligatoires (aménagement fonciers, collèges notamment) et de logiques plus volontaristes au travers de dispositifs de solidarité territoriale.

Certaines missions du Pôle impliquent une grande transversalité interservices (collèges, PCET, AEP/assainissement, projet restauration collective et circuits courts), d'autres sont en revanche plus sectorisées.

Les liens avec **la feuille de route départementale** sont nombreux. Le Pôle est plus directement concerné par les projets prioritaires suivants :

Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets ;

Projet n°3 : Favoriser la production et la consommation de produits locaux ou issus d'une agriculture raisonnée ;

Projet n°8 : Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire ;

Projet n°10 : Enrichir et valoriser « l'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombées économiques #myHauteLoire ;

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés ;

Projet n°12 : Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire.

Certains champs d'intervention ne peuvent être rattachés de manière évidente aux projets de la feuille de route mais ambitionnent néanmoins de répondre aux objectifs de gestion ne serait-ce qu'au travers de la valorisation de l'action du Département et son appropriation par les citoyens.

Afin d'illustrer la mise en œuvre de la feuille de route, le rapport d'activités du Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable sera complété de quelques focus présentant les actions les plus significatives ayant marqué l'année 2019.

Eléments significatifs du bilan 2019

- Agriculture : consolidation du soutien aux filières locales ;
- Manger Local et Bio : organisation de la première convention d'affaires entre acheteurs de la restauration collective et producteurs-transformateurs du territoire ;
- Politiques territoriales : négociation et validation des avenants de mi-parcours des contrats 43.11 avec les 11 E.P.C.I. du département, avancées significatives du volet partenarial des contrats 43.11 ;
- Economie : prolongation et extension de la délégation au Département par les E.P.C.I. de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises ;
- Collèges : intégration de deux nouveaux critères dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, révision des modalités de calcul des forfaits d'externat.

AGRICULTURE

Lien avec la feuille de route

Projet N°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets

Projet n°3 : Favoriser la production et la consommation de produits locaux ou issus d'une agriculture raisonnée

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés.

Bilan global

Le programme départemental d'intervention en faveur de l'agriculture a été voté au BP 2016. Doté d'une autorisation de programme de 2.33 M€ dans le cadre du PPI, l'objectif est de soutenir les enjeux définis comme prioritaires dans le cadre de la politique agricole du Département. Les investissements sont principalement soutenus au travers de mesures inscrites au Programme de Développement Rural Auvergne (PDRA),

permettant de mobiliser des crédits FEADER, et sous convention avec la région (convention SRDEII signée en décembre 2016).

Fin 2019, une première phase de travail et de concertation entre Départements et Région a débuté afin de préparer **le nouveau programme FEADER 2021-2027** (priorités, orientations, modalités de mise en œuvre).

Aides du Département en matière d'investissement agricole dans le cadre du PDRA FEADER

Dispositifs	Dossiers	Montant des aides	Montant des investissements éligibles
Aide à la diversité des productions agricoles - Mesure 4.1.4 du PDRA	3	9 327 €	115 348 €
Soutien aux investissements pour le développement des CUMA - Mesure 4.1.3 du PDRA	38	109 846 €	1.9 M€
Projets de modernisation des exploitations agricoles dans les filières animales - Mesure 4.1.11 du PDRA	31	91 509 €	774 000 €
Aide aux projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs et de circuits courts - Mesure 4.2.2 du PDRA	16	108 376 €	1.75 M€
Coopération pour les circuits courts et locaux - Mesure 16.4 du PDRA	1	9 718 €	242 957 €
Total PDRA	89	328 847 €	4.78 M€

Au titre de sa politique agricole, les soutiens du Département, à hauteur de 329 k€, ont concernés 4.78 M€ d'investissements et contribués à mobiliser 863 K€ de crédits FEADER, contribuant ainsi directement au développement économique.

A l'échelle locale, le Département a confirmé son **rôle de garant de la solidarité territoriale** en apportant notamment son soutien à l'abattoir d'Yssingeaux.

Le Département a également consolidé **son soutien aux filières locales** à travers de **nouveaux projets structurants** en lien avec les enjeux de sa politique agricole par :

- la création d'un point de vente collectif de produits locaux à Brives-Charensac par La Ferme Ponote (SAS),
- le réaménagement d'un point de vente collectif de produits locaux à Monistrol-sur-Loire par la SARL Le panier Paysan,
- la création d'une miellerie par M. Gobet
- la création d'une filière légumes et d'une légumerie sur le Haut-Allier par l'entreprise d'insertion « Les ateliers de la Bruyère » en coopération avec le Pôle Laine, la perspective étant de fournir la restauration collective en légumes locaux conditionnés. Ce dernier projet s'inscrit dans la mesure 16.4 « Coopération pour les circuits courts et locaux » du PDRA, nouvellement incorporé à la politique agricole du Département en 2019.

Ces projets ont été soutenus à hauteur de 59 616 € pour un montant total d'investissements de 609 547 €.

A noter également, via la convention d'objectifs pluriannuelle 2018 – 2020 signée avec le GIE US ROM, le Département continue de soutenir la filière ovine à hauteur de 46 071 € en 2019.

Subventions de fonctionnement

Le Département a soutenu les organisations professionnelles agricoles pour plus de 425 k€ sur de nombreuses actions de développement agricole.

La Chambre d'agriculture a bénéficié d'un soutien de près de 201 k€ pour la mise en œuvre de plusieurs actions notamment au sein du Comité de Promotion des produits agricoles et agroalimentaires, permettant aussi la promotion touristique du département et le développement de son attractivité.

En parallèle, le Département contribue également au développement des filières locales (soutien aux associations comme Haute-Loire Bio, Fin gras du Mézenc, Vedelou, Producteurs de Lait de Montagne) et de l'agro-tourisme (ADAF). Le Département a notamment soutenu l'évènement agricole marquant de l'année 2019 : la finale nationale de labour qui s'est déroulée sur les communes de Bains et Seneujols. L'association « Terres de Jim », porteuse du projet, a ainsi bénéficié d'une subvention de 50 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

Pour faire face aux difficultés financières de l'exploitant de l'abattoir, le Département a soutenu financièrement la commune d'Yssingeaux pour 11 720 € afin de mener des études technico-économiques et juridiques pour améliorer le fonctionnement, appréhender un nouveau mode d'exploitation et définir les investissements nécessaires pour moderniser l'outil. Ces études ont notamment débouché sur la création de la Société d'Economie Mixte d'Abattage et Découpe de la jeune Loire (SEMAD) qui reprend l'exploitation de l'abattoir municipal.

Enfin, le dispositif départemental adossé à la mesure 3.1 du PDR Auvergne et visant à soutenir la participation des agriculteurs à des régimes de qualité (BIO et SIQO) a permis d'aider 34 agriculteurs sur le département pour s'installer ou se reconvertir à l'agriculture Bio en prenant en charge l'intégralité de leurs coûts de certification durant les 3 premières années de labellisation (soit 17 850 €, mobilisant ainsi 30 394 € de FEADER).

Manger local et bio en Haute-Loire

Ce projet, initié en 2016, fait écho aux enjeux économiques et agricoles de soutien aux filières locales que le Département a à cœur de soutenir. Dans un contexte où les logiques de production et de commercialisation conduisent à une certaine standardisation de l'alimentation, ce projet a notamment pour ambition :

- de soutenir l'agriculture locale en favorisant autant que possible le local dans les cantines des collèges publics et privées, des lycées, et des EHPAD de Haute-Loire ;
- de redonner du sens à la pratique alimentaire (éducation au goût, à l'importance de la qualité de l'alimentation, au lien nutrition-santé, etc.) ;
- de favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, de donner du goût,
- de la diversité, de la qualité dans les cantines.

Dans ce cadre, le Département a souhaité que soit engagée une réflexion à l'échelle départementale avec l'ensemble des acteurs gravitant autour de l'approvisionnement local avec pour objectifs d'atteindre, dans les collèges publics départementaux, les ratios suivants :

- 40 % de produits locaux et 20 % de bio d'ici 2021 ;
- lorsque l'offre locale n'est pas disponible, proposer du bio respectant le cahier des charges français de certification.

L'année 2019 a vu le lancement des actions à mener pour atteindre ces objectifs.

Elles s'inscrivent au sein de deux axes de travail retenus par le comité de pilotage du projet :

- favoriser le dialogue et les échanges entre l'offre et la demande ;
- renforcer l'achat local dans la commande publique.

En 2019, les actions menées avec nos partenaires sont les suivantes : organisation d'une convention d'affaires, de 5 visites de fermes et d'une visite de service restauration d'un collège, d'une formation à destination des producteurs bio du territoire, réalisation d'un travail de sourcing et de rédaction des marchés alimentaires du groupement de commandes départemental collèges-lycées,

En parallèle, le Département a souhaité poursuivre son appui aux collèges publics sur la thématique de l'alimentation de qualité et durable. Ainsi, l'appel à candidature des collèges a été renouvelé en mai 2019 pour une labellisation des établissements « manger local et bio au collège » selon 3 niveaux, fonction de leur engagement dans la démarche. Cette nouvelle campagne de labellisation a été ouverte aux collèges privés. Ainsi, 10 collèges publics et 3 collèges privés ont sollicité le Département pour cette labellisation sur l'année scolaire 2019-2020.

Volet diététique

La mise en place de ce projet transversal en faveur de l'alimentation durable a permis de conforter les liens construits avec l'Hôpital Emile ROUX du Puy-en-Velay et établis dans le cadre de la convention tripartite Inspection d'académie/Hôpital E. ROUX/Département visant à proposer l'intervention d'une diététicienne de l'hôpital dans les collèges publics et privés.

Semaine du manger local et bio en Haute-Loire

Organisée du 13 au 17 mai 2019, cette semaine promotionnelle a permis d'accompagner financièrement 15 collèges publics dans l'élaboration de menus locaux et la conduite d'actions éducatives autour de l'agriculture et de l'alimentation locale. Trois collèges privés ont également participé. Elle a été également l'occasion de communiquer autour de notre projet en faveur de l'alimentation locale et de qualité. Un temps d'échange entre collèges labellisés et non labellisés a permis à chacun de partager son expérience et de s'inspirer pour la poursuite des projets en 2019-2020.

AMENAGEMENT FONCIER

Lien avec la feuille de route

Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans les pratiques et projets

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Préambule : contexte et bilan synthétique

La loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 a transféré l'intégralité de la compétence "aménagement foncier" de l'État aux Départements.

Aujourd'hui, l'aménagement foncier rural a désormais trois objectifs de même importance (art. L121-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime - CRPM) :

- - améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières,
- - assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux,
- - contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal.

Le Département a mis en œuvre deux modes d'aménagement foncier rural en 2019 :

- l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) : procédure qui aboutit à une redistribution du parcellaire entre les propriétaires permettant le regroupement de parcelles agricoles. L'AFAF peut être suivi de travaux connexes (chemins d'exploitation, voiries rurales et communales, plantations...),
- la réglementation et protection des boisements : afin de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural et d'assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables.

Ces procédures sont conduites par des Commissions Communales, Intercommunales ou Départementales d'Aménagement Foncier (CCAF / CIAF ou CDAF), sous la responsabilité du Département qui en assure également le secrétariat.

Aménagement Foncier Agricole et Forestier

L'année 2019 a été marquée par la réception des travaux connexes, hors plantations, de l'AFAF de St-Christophe-sur-Dolaizon après la clôture des opérations en 2017.

En 2019, le classement des terres de l'AFAF de Bournoncle-St-Pierre et St-Géron, avec extension sur les communes de Vergongheon et Lempdes sur Allagnon, lié aux travaux routiers à venir sur la RN 102, a été validé. L'élaboration de l'avant-projet parcellaire a débuté (modification de la voirie communale, relevés topographiques).

En 2019, suite à la proposition de la CCAF, la Commission Permanente a ordonné les opérations d'AFAF, et fixé le périmètre.

Règlementation des boisements

- 8 réglementations des boisements ont été révisées : Berbezit, Cistrières, Fix-Saint-Geney, Mazet-Saint-Voy, St-Victor-sur-Arlanc, St-Victor-Malescours, Salettes, Varennes-St-Honorat
- 13 autorisations de boisement ont été instruites en périmètre réglementé pour autoriser, restreindre ou interdire des projets.

Programme de suppression des boisements gênants

- 8 EPCI ont une convention sur ce programme en 2019
- 19 subventions accordées en 2019
- 27 hectares restitués à l'agriculture en 2019.

Regroupement parcellaire forestier : acquisition de petites parcelles forestières

Cette aide permet de favoriser le regroupement parcellaire forestier très morcelé en Haute-Loire pour une meilleure exploitation de la forêt.

En 2019, 35 opérations ont été financées pour un montant de 5 218 € permettant le regroupement parcellaire de 86 parcelles forestières.

AEP - ASSAINISSEMENT

Lien avec la feuille de route

Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter au développement durable dans leurs pratiques et projets

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Contexte et objectifs

Les domaines de l'eau potable et de l'assainissement s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat Département / Agence de l'Eau Loire Bretagne qui vise à permettre le financement optimal des opérations, notamment celles qui revêtent un caractère prioritaire.

Au cours de l'année 2019 la convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) a été renouvelée. Afin d'être en phase avec le 11ème programme (2019/2024) le Département a décidé d'adapter les critères d'éligibilité : coûts de l'eau et de l'assainissement des règlements départementaux en la matière lors de sa séance d'orientation budgétaire du 9 décembre 2019.

Aides AEP – Assainissement

Pour l'année 2019, le Département a engagé un peu plus de 2,2 M€ de crédits qui ont soutenu près de 14 M€ d'investissement sur le territoire :

	AEP					Totaux
	Gestion patrimoniale des réseaux	Potabilisation	Protection captages	Adduction	Distribution	
Nombre de dossiers engagés	11	0	0	3	8	22
Dépenses subventionnables	446 114 €	0 €	0 €	303 820 €	281 155 €	1 031 089 €
Subventions votées	45 285 €	0 €	0 €	91 146 €	36 275 €	172 706 €

	Assainissement		Totaux
	Travaux prioritaires figurant dans les diagnostics et schémas d'assainissement	Projets non prioritaires issus des diagnostics et schémas d'assainissement	
Nombre de dossiers engagés	20	17	37
Dépenses subventionnables	10 468 015 €	1 515 180 €	11 983 195 €

Subventions votées	1 612 421 €	365 991 €	1 978 412 €
--------------------	-------------	-----------	-------------

Au total, 59 projets ont été subventionnés en AEP et Assainissement, 14 diagnostics ou schémas ont été votés correspondant à 140 110 € de subventions.

Fonds de péréquation

Le Fonds Départemental de Péréquation d’Alimentation en Eau Potable est un dispositif d’intervention d’aide à l’investissement.

Ce fonds est alimenté par les cotisations des collectivités adhérentes. Il vise à alléger les charges d’investissements des communes connaissant un taux d’endettement par rapport à leur capacité de remboursement. De fait, il a pour essence d’aider les communes ayant de faibles capacités de remboursement. C’est notamment le cas des petites communes rurales aux réseaux étendus pour un nombre d’abonnés peu élevé.

Dépenses 2019 : 192 231,61 €	Recettes 2019 : 244 609,76 €
------------------------------	------------------------------

- Nombre de collectivités sollicitées pour participer au fonds : 92 Communes, 13 Syndicats et la Direction Eau et Assainissement de la communauté d’agglomération du Puy-en-Velay soit un total de 106 collectivités ;
- Nombre de collectivités qui obtiennent une aide au titre de ce fonds : 22 Communes et 5 Syndicats.

GESTION GLOBALE DE L’EAU

Lien avec la feuille de route

Projet n°2 : être exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans les pratiques et projets

Rappel des missions

En matière de gestion globale de l’eau, le Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable a en charge la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des rivières et milieux aquatiques. Cette dernière repose sur un dispositif d’accompagnement financier des projets conduits à l’échelle de bassins versants et visant à restaurer la fonctionnalité écologique des cours d’eau.

Le Pôle a par ailleurs en charge le suivi des outils de planification stratégique dépassant le cadre départemental (SDAGE Loire Bretagne, etc.).

Synthèse du bilan d’activités 2019

Poursuite des accompagnements financiers des 13 démarches de bassins-versants actuellement en cours de mise en œuvre sur le territoire départemental participant ainsi à la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau (6 Contrats Territoriaux et Contrats de Rivières ainsi que 7 SAGE) :

- Contrat de Rivière Ondaine-Lizeron,
- Contrat de Rivière du Haut-Allier,
- Contrat Territorial Ance du Nord,
- Contrat Territorial de la Borne,
- Contrat Territorial Haut bassin de la Loire,

- Contrat Territorial Alagnon,
- Avancement des SAGE Alagnon, Allier aval, Dore, Haut-Allier, Lignon du Velay, Loire amont, Loire en Rhône-Alpes.

L'année 2019 a été marquée par une inflexion des modalités d'aides en faveur des rivières et milieux aquatiques :

- Fin des aides au fonctionnement,
- Poursuite du soutien aux opérations d'investissement,
- Possibilité d'engager le Département dans de nouveaux dispositifs contractuels, uniquement pour des opérations en investissement.

Au total, ce sont 8 dossiers de demande de subvention qui ont été instruits au titre de la « Politique Milieux Aquatiques » en 2019 pour un montant de 38 916 €.

ENERGIE

Lien avec la feuille de route

Projet n°2 : Etre acteur et inciter au développement durable dans les pratiques et projets

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Rappel des missions

Dans ce domaine, le Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Synthèse du bilan d'activités 2019

- Soutien aux investissements bois énergie (chaufferies bois et réseaux) et aux installations de méthanisation agricole (depuis 2016, le Département a financé 11 études de faisabilité bois/énergie, 10 chaufferies bois (2 232 kW de puissance installée), 1 plateforme d'approvisionnement bois/énergie et 7 unités de méthanisation (2 232 kW de puissance installée) pour un montant de 373 205 €, soit 12.4 M€ HT d'investissements générés sur le territoire) ;
- Mise en œuvre du Plan Climat Energie Territoire de la collectivité, structuré en 32 fiches actions portant sur des mesures d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité) et d'adaptation au changement climatique ;
- Mise en œuvre du dispositif départemental de regroupement des certificats d'économie d'énergie pour la période triennale 2018-2020. Au 31/12/19, un volume de 174,8 GWh cumac a été attribué aux collectivités de la Haute-Loire concernant les travaux réalisés sur leur patrimoine ;
- Poursuite de la politique de lutte contre la précarité énergétique en lien avec le programme « Habiter mieux » porté par l'ANAH (convention partenariale entre l'ANAH et le CD 43 – Années 2018-2020) pour un montant de 225 000 € en 2019. Le dispositif a permis d'aider 140 propriétaires occupants très modestes.

PCET

Le Plan Climat Energie Territorial 2015-2020 du Département de la Haute-Loire a été adopté par l'Assemblée Départementale le 15 février 2016. Il se compose de 32 fiches actions.

L'objectif du PCET est de formaliser sur 5 années la stratégie du Département pour lutter contre le changement climatique en travaillant sur deux leviers :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie (volet atténuation), avec un objectif de réduction de 15 % des émissions d'ici à 2020,
- l'anticipation des impacts de l'évolution du climat sur le fonctionnement de la collectivité et la pérennité du patrimoine départemental (volet adaptation).

Mobilité : optimiser les déplacements

Le Département possède déjà plusieurs **véhicules électriques** (7 Renault Zoé et 2 Citroën Berlingo) et deux vélos électriques répartis sur différents sites. Le retour d'expérience des agents utilisateurs des véhicules électriques est très positif et nous conforte dans notre engagement vers le développement des mobilités « propres ».

Par ailleurs, le Département accompagne financièrement l'élaboration d'un schéma directeur préfigurant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat d'Energies de la Haute-Loire. Les premières conclusions de cette étude présentent un futur réseau maillé d'une cinquantaine de bornes, soit une centaine de points de charge (à raison de deux points de charge par borne) déployées sur une quarantaine de communes du département. Le déploiement opérationnel du réseau d'IRVE sur le territoire départemental est prévu à la fin de l'année 2020.

Le 6 juin 2019, le Département a participé au « Challenge Mobilité ». Le temps d'une journée, les agents du Département sont invités à venir au travail par un moyen de déplacement alternatif à l'auto-solisme (co-voiturage, vélo, vélo électrique, transports en commun, marche...). Au total, le challenge a comptabilisé 90 participants, 58 trajets effectués en report modal, 716 km dont 68% en report modal, 506 km effectués en co-voiturage, 78 km de marche à pied.

A l'issue de ce Challenge, une enquête « vélo » a été réalisée auprès des agents du Département afin de mieux cerner leurs habitudes de déplacement domicile/travail et leurs attentes en matière de mobilité. L'enquête montre que 74 % des agents sondés seraient prêts à investir dans un VAE (vélo à assistance électrique) pour leurs trajets domicile/travail et trajets personnels. Par ailleurs, la plupart des agents seraient intéressés pour que le Département mette à leur disposition des VAE sur leur lieu de travail.

Aussi, le Département déploiera dès 2020, un dispositif d'accompagnement financier pour les agents souhaitant investir dans un VAE.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour équiper le parc départemental en VAE supplémentaires pour les trajets professionnels des agents.

Le Département est partenaire du réseau de **co-voiturage Mov'Ici**. Ce site est dédié aux professionnels et aux particuliers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une communauté dédiée aux agents du Département vient d'être créée sur ce site afin de faciliter le co-voiturage entre agents. A ce jour, 21 agents sont inscrits sur cette plateforme.

Dématérialisation

Le processus de dématérialisation se poursuit au sein de la collectivité au travers de divers projets :

- travaux de la Mission Numérique et Innovation : téléphonie et très haut débit (THD), transformation numérique du territoire (e-service territorial) et de la collectivité (e-administration),
- mise en place du dispositif de visio-conférence et de téléphonie de conférence...

Réduction des émissions du bâti : améliorer la performance énergétique des bâtiments départementaux et sensibiliser le personnel à cette question

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est une priorité du Département avec, notamment, la mise en œuvre d'une phase de diagnostics précédant la réalisation de travaux de rénovation thermique et énergétique dans 8 collèges. Des travaux d'isolation thermique ont débuté en 2019 dans les collèges de Craonne et Allègre. Ces actions en faveur d'une meilleure performance énergétique des bâtiments des établissements scolaires s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Collèges 2021 ». L'objectif étant d'étendre la démarche de rénovation énergétique à tous les bâtiments départementaux.

Sensibilisation du personnel aux économies d'énergie et développement durable

Fin 2019, une campagne de sensibilisation des agents du Département sur les questions d'économies d'énergie et de développement durable a été lancée sur le site INTRANET de la Collectivité. Chaque semaine un ECO-GESTE est diffusé sur le site.

Développer les achats durables

Le Département a mis en œuvre une politique d'incitation technique et financière en faveur du développement des produits locaux et bio dans la restauration collective des collèges, notamment au travers d'un dispositif de labellisation des établissements « *Manger local et Bio* ».

Le service juridique et achats de la Collectivité travaille en partenariat avec le PTCDD à l'élaboration d'une charte de « l'achat responsable et durable ».

Soutenir le développement des énergies renouvelables

En 2019, la politique d'accompagnement des porteurs de projets pour la réalisation d'études de potentiel et d'investissements dans le domaine du Bois/Energie s'est poursuivie.

Le PTCDD travaille en collaboration avec les acteurs du territoire, dans le cadre d'un « Comité Méthanisation » mis en place par le Préfet, afin de valoriser, à l'échelle territoriale, l'étude de potentiel de méthanisation réalisée en 2018 par le Département.

La biodiversité : marqueur du changement climatique

En 2019, le Département a poursuivi son action en faveur de la préservation de la biodiversité en mettant en place une déclinaison locale du programme PHENOCLIM : programme scientifique, pédagogique et participatif permettant de mesurer l'impact du changement climatique sur la faune et la flore en montagne en se basant sur deux disciplines scientifiques : la phénologie (étude de l'apparition des évènements saisonniers chez les êtres vivants) et la climatologie.

Les premières réunions d'information du public et d'appel à participation ont eu lieu fin 2019.

Le département de la Haute-Loire compte actuellement 22 observateurs du climat sur son territoire. Les espèces végétales suivies sont le Frêne, le Noisetier, le Hêtre, le Mélèze, le Lilas, le Sorbier des Oiseleurs et la Primevère. Le niveau d'enneigement est une donnée également prise en compte.

Le Pôle a également en charge la rédaction du rapport de développement durable tout en apportant un appui technique transversal pour la mise en œuvre d'actions.

DECHETS

Lien avec la feuille de route

Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets

Synthèse du bilan d'activités 2019

- Mise en place d'un partenariat avec des associations à caractère humanitaire pour la collecte et la valorisation de bouchons en plastique, de piles et d'instruments d'écriture usagés sur le site de l'Hôtel du Département,
- Réflexion sur le déploiement du tri des déchets sur les sites délocalisés du Département dans le cadre du Plan de Gestion Interne des déchets.

POLITIQUES TERRITORIALES

Lien avec la feuille de route

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Projet n°12 : Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire

Le Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable intègre en son sein une mission spécifique, dédiée aux relations avec les territoires (EPCI, PNR, ...) et au suivi des schémas d'aménagement et de développement susceptibles d'impacter ou de mobiliser la collectivité départementale (SRADDET, SCOT, etc.).

Cette mission est la porte d'entrée pour les politiques de soutien aux territoires portées par le Département.

Fonds 199 et Contrat 43.11

Contrats 43.11

Négociation et validation des avenants de mi-parcours des volets investissement des 11 contrats (de juin 2019 à décembre 2019) ; validation des modèles actualisés de convention-type et d'avenant, relatifs à l'octroi d'une subvention d'investissement (CP du 1^{er} juillet 2019) ; validation du modèle de convention-type relative à l'octroi d'une subvention d'investissement entre le Département, l'EPF SMAF Auvergne et les maîtres d'ouvrage ; poursuite de l'instruction des dossiers de demande d'aide.

Au 1^{er} janvier 2020 :

- Montant des investissements programmés : 278 M€
- Montant du soutien départemental programmé : 41.1 M€
- Nombre d'opérations programmées : 562
- Montant d'aides engagées : 28.72 M€ HT (69.59 %)

Montant d'aides versées : 14.63 M€ HT (35.46 %)

Avancement 2019 du volet partenariat :

- Tourisme : toutes les communautés de communes de Brioude Sud Auvergne, Pays de Montfaucon, des Sucs, des Marches du Velay-Rochebaron, Mézenc Loire Meygal et Haut-Lignon ont approuvé la charte d'entente.
- Cultures et patrimoines : une présentation de ce partenariat est intervenue pour les territoires suivants : Brioude Sud Auvergne, Haut-Lignon et Agglomération du Puy-En-Velay.

La réflexion est en cours pour Marches du Velay - Rochebaron et Pays de Montfaucon qui ont tous deux pris la compétence « culture, enfance jeunesse » à l'échelle intercommunale.

La démarche est également engagée pour Mézenc Loire Meygal, les Sucs et Rives du Haut-Allier.

La convention est validée pour le Pays de Cayres-Pradelles.

Le programme annuel opérationnel de Loire-Semène a été validé en commission permanente du 4 novembre 2019.

Les territoires du Mézenc Loire Meygal, Loire-Semène et les Sucs avec le Département sont retenus (en 2019) au niveau national, pour mener une recherche actions innovante : le programme LUCAS.

- Action sociale : pour la CC Loire Semène, analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée et convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF le 25 septembre 2019 ;

Trois ABS engagées en 2019 par la CC Marches du Velay Rochebaron, la CC Pays de Cayres et de Pradelles et Auzon Communauté.

- Numérique : Après avoir présenté la démarche de partenariat numérique aux communautés de communes de la Haute-Loire, la DISRN a engagé la démarche d'ateliers numériques départementaux ouverts à l'ensemble des collectivités (communes, communautés).

Fonds 199

En 2019, la Mission Territoires a assuré le suivi des 2 appels à projets en cours (avenants, paiement, consommation...).

1^{er} appel à projets

Les 188 opérations du premier appel à projet « Fonds 199 » ont été validées en CP des 7 novembre et 5 décembre 2016. L'aide départementale allouée était de 3,34 M€, pour un montant d'investissement total de 10,7 M€.

La consommation des crédits au 11/03/2020, est la suivante : 178 opérations soldées sur 188, soit un taux de consommation de 92,61%, ce qui représente 3,10 M€ de subventions versées. Le taux réel moyen d'intervention est de 30,54 % pour ces projets.

2^{ème} appel à projets

Les 178 opérations du deuxième appel à projet « Fonds 199 » ont été validées en AD du 25 juin 2018 et en CP 3 septembre 2018. L'aide départementale allouée était de 3,14 M€ pour un montant d'investissement total de 12,3 M€.

La consommation des crédits au 10/03/2020, est la suivante : 112 opérations soldées sur 178, soit un taux de consommation de 65,11%, ce qui représente 2,04 M€ de subventions versées. Le taux réel moyen d'intervention est de 29,22 % pour ces projets.

Opération Grand Site de France Gerbier-Mézenc

L'Ardèche et la Haute-Loire partagent de nombreuses spécificités, du fait de leur positionnement géographique en bordure du Massif Central, de leur caractère rural et de leur grande richesse naturelle et patrimoniale.

Le Département de la Haute Loire est également engagé dans une politique volontariste sur les aspects environnementaux avec un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles qui vise à préserver et valoriser son riche patrimoine naturel. Le Département s'inscrit également dans la politique Natura 2000 avec cinq sites en gestion sur le territoire. Dans une volonté de coordination des politiques ENS/Natura 2000, un Document Unique de Gestion est en cours d'élaboration sur le Massif du Mézenc (Haute Loire).

Les grands paysages sont des marqueurs forts de l'identité touristique de la Haute Loire. Les Etables et le Massif du Mézenc constituent un site touristique majeur dont le Département de la Haute Loire soutient, de longue date, le développement raisonné dans le respect des patrimoines et avec l'implication des acteurs locaux.

Le Département de l'Ardèche conduit depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en matière d'Espaces Naturels Sensibles, renforcée par la volonté d'accompagner les sites ardéchois les plus emblématiques dans une démarche visant à optimiser leur attractivité touristique tout en limitant les impacts environnementaux de leur fréquentation. Ceci se traduit notamment par l'Opération Grand Site des Gorges de l'Ardèche conduite actuellement avec les collectivités locales concernées.

Au regard des investissements importants réalisés dernièrement dans le site classé du Mont Gerbier de Jonc, et des nombreuses initiatives de développement durable qui se font jour dans le secteur des Sucs et du site classé du Mont Mézenc, les

Départements de la Haute-Loire et l'Ardèche ont lancé le 25 juin 2019 lors de la première conférence du territoire Gerbier-Mézenc, la démarche de réflexion préalable à l'engagement d'une démarche de labellisation Grand Site de France sur ce territoire emblématique des deux départements.

Une convention examinée en juin 2019 par l'Assemblée départementale organise les modalités de partenariat stratégique, technique et financier entre les deux Départements dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de ce projet.

Un premier comité de pilotage s'est réuni le 23 septembre 2019 avec les acteurs institutionnels du territoire. En complément, un partenariat avec l'université de Lyon Master 2 « Gestion des territoires et développement local » a été conclu pour la réalisation d'un travail préalable au lancement d'une démarche de labellisation Grand Site de France.

Pays

- Participation aux comités techniques et comités de programmation des Groupes d'Action Locale des programmes européens Leader Jeune Loire et Velay, participation aux réunions techniques des agents de développement du territoire et de la Région Auvergne ;

- Suivi du SCOT du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières et du SCOT Pays du Velay suivi du PLUI de la Communauté de communes du Pays de Cayres et de Pradelles.

Parcs naturels régionaux

PNR Livradois Forez et PNR des Monts d'Ardèche : participation aux COPIL, suivi des instances de gouvernance.

ECONOMIE

Lien avec la feuille de route

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Projet n°12 : Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire

Bilan synthétique

La politique départementale en faveur de l'économie comprend les aides à l'aménagement des zones d'activités économiques, à l'immobilier d'entreprises, aux investissements matériels des industries agro-alimentaires et aux opérations à caractère économique dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes ou des groupements de communes. Le Département accompagne en direct les porteurs de projet privés dans le montage de leurs dossiers (hors dossiers d'immobilier des industries agro-alimentaires montés et transmis par le guichet unique FEADER).

Depuis 2017, par convention de délégation avec les EPCI, le Département intervient pour l'ingénierie des dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise votés par les intercommunalités.

En 2019, des avenants à ces conventions, qui arrivaient à échéance en décembre, ont prolongé leur durée jusqu'à décembre 2021, abaissé le seuil d'éligibilité des aides aux bâtiments d'entreprise décidées par la Commission permanente de 500 à 250 m² et élargi la délégation, sur tous les territoires à l'exception de Brioude Sud Auvergne et d'Auzon communauté qui n'ont pas voté de dispositif, à deux règlements d'aide à l'immobilier touristique (hôtels et campings portés par des privés).

En 2019, 62 entreprises ont été soutenues pour un montant cumulé d'aides publiques attribués par le Département de 3,57 M€ (468 k€ de crédits des EPCI auxquels sont venus s'ajouter 3,10 M€ de fonds propres départementaux). Ces 62 opérations aidées représentent un montant prévisionnel d'investissements des entreprises de 33,2 millions d'euros et devraient permettre la création de 193 emplois en CDI. Suite à la passation des premiers avenants aux conventions de délégation, un premier projet compris entre 250 et 500 m², situé sur la commune de Tence, a bénéficié d'une subvention par décision de la Commission permanente.

Quelques chiffres pour 2019

Immobilier d'entreprise - Industrie et artisanat de production (hors agro-alimentaire) :

- Montant engagé : 2,95 M€ (54 entreprises) financés par 406 k€ de crédits délégués par les EPCI complétés par 2,66 M€ de fonds propres départementaux).

Immobilier d'entreprise - Industrie agro-alimentaire :

- Montant engagé : 499 k€ (8 entreprises) financés par 62 103 € de crédits délégués par les EPCI complétés par 436 496 € de fonds propres départementaux)

Zones d'activités : aide à leur création et à leur extension :

- Montant engagé : 283 k€ (5 ZA concernées : ZA rue de l'Industrie à Aurec sur Loire, ZA de Jacquet à Montfaucon-en-Velay et des Lardons à Raucoules, Friche Pierre et Bois sur la ZA de Taulhac au Puy en Velay et ZA Fieu 2 à Tence).

TOURISME

Lien avec la feuille de route

Projet n°10 : Enrichir et valoriser « l'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombées économiques #myHauteLoire ;

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Le Schéma de développement touristique

Lors de sa séance du 25 juin 2018, l'Assemblée Départementale a approuvé le schéma départemental de développement touristique (période 2018-2021) pour atteindre les objectifs de notre feuille de route :

- Priorité 10 « Enrichir et valoriser l'expérience Haute-Loire pour en augmenter les retombées économiques »,
- Priorité n°12 « Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire »,

La stratégie de développement touristique s'articule autour de trois objectifs :

1. Créer une nouvelle gouvernance partagée du tourisme : le Conseil de Destination est l'outil permettant de porter le projet collectif. Il définit les actions communes et les conditions de leur réalisation. Une charte d'entente touristique permet de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs.
2. Faire vivre une nouvelle image touristique pour conquérir et fidéliser de nouvelles clientèles : une nouvelle identité graphique a été créée après une réflexion commune associant les Territoires.
3. Structurer et qualifier l'offre touristique à travers huit filières prioritaires : activités de pleine nature, activité culturelle et patrimoniale, gastronomie et oenotourisme, artisanat et savoir-faire, espaces naturels remarquables, mobilité touristique, accessibilité, grands projets départementaux.

La mise en œuvre du schéma est accompagnée par la MDDT, qui devient « Manager de Destination » en charge de définir et vendre la promesse touristique aux clientèles prioritaires. Au regard des évolutions stratégiques et des nouvelles missions à conduire (gestion du Pavillon Numérique), la MDDT doit restructurer son organisation, la réflexion est en cours.

L'activité des dossiers en 2019

Par conventions de délégation avec les EPCI validées courant 2019, le Département aura la possibilité d'intervenir en matière d'aide à l'immobilier touristique (hôtels et campings portés par des privés) à compter de 2020. Ces conventions, actives jusqu'à

décembre 2021, s'appliquent sur tous les territoires à l'exception de Brioude Sud Auvergne et d'Auzon communauté.

COLLEGES ET ENSEIGNEMENT

Lien avec la feuille de route

Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets

Projet n°3 : Favoriser la production et la consommation de produits locaux ou issus d'une agriculture raisonnée

Projet n°7 : Etre chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité

Projet n°8 : Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire

Le Département a engagé une démarche de réflexion sur l'avenir des collèges publics dans toutes leurs composantes ainsi que de modernisation de ses rapports avec les établissements d'enseignement et plus globalement de la communauté éducative. Le projet « collèges 2021 » devra permettre d'objectiver les choix de la collectivité en matière d'investissements, de fonctionnement et de personnel dans le but de donner des conditions de travail et d'apprentissage de qualité aux personnes présentes dans les EPLE.

Le projet « Collèges 2021 » vise ainsi à positionner les établissements dans un territoire donné, recenser les différentes offres proposées aux collégiens, mettre en place les conditions nécessaires à la modernisation des établissements et optimiser les moyens qui leur sont alloués. Ce référentiel abordera plusieurs thématiques dont un certain nombre de réflexions ont été engagé en 2019 :

- la sectorisation et les localisations (projections démographiques et économiques) ;
- les capacités et les modes d'accueil (internats...) ;
- les locaux (sécurisés, fonctionnels, accessibles, exemplaires en matière d'économies d'énergie et de développement durable) ;
- le numérique et l'adaptation des locaux aux nouvelles technologies, depuis la rentrée 2017, la gestion du parc informatique des collèges ;
- la restauration scolaire (Manger local et bio, gaspillage alimentaire...) ;
- la solidarité, la santé et la prévention (décrochage scolaire, sport,...) ;
- les actions éducatives, la citoyenneté et l'ouverture à l'Europe et au monde ;
- le renforcement des liens avec les territoires (consommation produits locaux, sport, culture, valorisation du patrimoine ...) ;
- l'optimisation des moyens humains, financiers et matériels alloués par la collectivité (dont la mutualisation en intra et avec les territoires).

Missions

La cellule collèges intervient au quotidien sur les missions suivantes :

- maintenir un lien fort avec les instances de l'Education Nationale (Inspection Académique et Rectorat) notamment par l'organisation régulière du comité de concertation et la participation au CDEN ;
- suivre la mise en œuvre des conventions et contrats dans et avec les collèges publics du Département ;

- après définition ou révision des objectifs du Département et des modalités propres à chaque dispositif ;
- assurer les financements et paiements des dotations et subventions de fonctionnement, d'investissement et d'équipement aux différents collèges du département,
- traiter et financer les aides légales affectées à certains dispositifs (transport lié aux activités pédagogiques, culturelles et sportives, internat...),
- avoir un contact constant avec les collèges pour la préparation et l'information sur les décisions départementales et traiter avec eux les questions courantes ;
- exercer un contrôle sur certains actes, sur les conventions et budgets des collèges publics, arrêter les tarifs de restauration et d'hébergement pour l'année à venir ;
- suivre l'évolution des effectifs des collèges et proposer les ajustements nécessaires ;
- gérer les aides aux associations départementales aux associations à but socio-éducatif ;
- prévoir et suivre les crédits nécessaires au règlement de ces dossiers.

Bilan 2019 ou année scolaire 2018/2019

Collèges publics

Dotations de fonctionnement

L'Assemblée départementale du 25 juin 2018 a voté les nouvelles modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les collèges publics, ces nouvelles modalités devant s'appliquer pour l'année 2019.

L'application des critères a conduit à proposer un montant global de dotations à hauteur de 1 957 537 €, soit une hausse de 0,60 % par rapport au montant global alloué en 2018.

Des dotations complémentaires ont été attribuées aux collèges de Lafayette au Puy-en-Velay, Blesle, La Chaise Dieu et Le Monastier-sur-Gazeille pour un montant de 13 720 €.

L'Assemblée départementale du 24 juin 2019 a voté l'intégration de deux nouveaux critères de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement applicable dès 2020 : prise en compte des dépenses relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) et intégration de l'aide pour le transport des élèves lors des sorties scolaires.

Restauration

L'évolution tarifaire des forfaits applicables est adoptée par l'Assemblée départementale lors de la Décision Modificative budgétaire pour l'année civile suivante. Cette évolution est basée sur l'évolution du taux d'inflation, année n-1 (indices des prix à la consommation) – source INSEE.

Afin d'obtenir l'égalité tarifaire voulue par les élus au niveau de la restauration pour les demi-pensionnaires du collège d'Aurec-sur-Loire, des participations financières ont été versées à la SPL Loire Semène.

Par ailleurs, l'année 2019 a vu le lancement de la mission d'accompagnement de 20 collèges publics dans l'élaboration des Plans de Maîtrise Sanitaire. Le laboratoire TERANA retenu pour réaliser cette mission, a réalisé le tronc commun du document ainsi qu'une première session de formation des chefs et seconds de cuisine.

Dotations d'équipement

La participation financière du Département aux équipements (petits matériels de cuisine et petits matériels à destination des agents départementaux) a été fixée à 50 % du montant hors taxe de la dépense, plafonnée à 5 000 € par établissement et par an. En 2019, la participation s'est élevée à 61 575,39 € pour 2 collèges (Langeac, Yssingeaux). Ce dispositif a évolué pour y intégrer une participation relative à l'acquisition de petits matériels.

La visite de rentrée a eu lieu au collège la Lionchère de Tence le 6 septembre 2019. Le Président du Département, accompagné des services, a pu faire le point sur les différents sujets d'actualité liés à la vie des collégiens et se féliciter des relations de travail entre les services de l'Education nationale et ceux du Département.

Collèges privés

Lors de la séance du 14 décembre 2015, l'Assemblée départementale avait validé les modalités de calcul et de versement des forfaits externat.

Dans l'attente de la révision des modalités de calcul des forfaits d'externat qui a fait l'objet d'une réflexion dans le courant de l'année 2019, une nouvelle convention pour l'année scolaire 2018-2019 a été signée avec la Direction diocésaine et l'UDOGEC.

Les élus départementaux ont décidé lors de la session du 4 décembre 2018, de reconduire pour l'année 2018-2019, l'enveloppe votée au BP 2018 et qu'une baisse de 0,5 % soit appliquée par rapport au budget 2017 assortie d'une augmentation de 0,7% pour chacun des forfaits, soit une inscription budgétaire 2019 de 1 459 863 € pour les forfaits « part matériel » et de 1 358 665 € pour les forfaits « part personnel ».

Aide à l'investissement

L'ensemble des collèges privés nous a transmis son programme d'investissements portant sur l'année 2019. Le montant total des aides à l'investissement votées s'élève à 595 466 € pour 2019.

Aides communes aux collèges publics et collèges privés

L'ensemble des établissements bénéficie d'un certain nombre de dispositifs spécifiques au titre du financement d'activités éducatives annexes à la fonction enseignement pour un total de 87 110 €. La liste ci-dessous est non exhaustive et ne reprend que certaines lignes pour lesquelles des actions particulières ont été menées.

- Aide forfaitaire aux transports pédagogiques (année scolaire 2018-2019 : 76 000 €). L'Assemblée départementale du 24 juin 2019 a voté les nouvelles modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les collèges publics.
- Cette aide sera incluse dans la DGF à compter de 2020. L'équivalent pour les collèges de l'enseignement privé leur reviendra via le forfait d'externat.
- Aide à l'internat soit 70 € par trimestre par élève scolarisé dans un collège du département dont les parents résident en Haute-Loire (année scolaire 2018-2019 : 11 110 € pour un effectif moyen de 54 internes par trimestre).

LABORATOIRE TERANA HAUTE-LOIRE

Le laboratoire a intégré le groupement d'intérêt public (GIP) TERANA créé le 02/01/16. Ce GIP comprend 4 sites : le Cantal, la Loire, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.

Le Laboratoire TERANA Haute-Loire (TERANA 43) emploie 32 agents qui exercent leurs activités dans trois domaines distincts :

- la santé animale (sérologie, diagnostic et PCR),
- l'eau et l'environnement (bactériologie et physico-chimie des eaux),
- l'hygiène alimentaire (bactériologie alimentaire).

Ses principaux clients sont les collectivités, les administrations, les entreprises (industriels, artisans) et les agriculteurs.

Objectifs fixés pour l'année 2019

Objectifs généraux

- Poursuite de la construction du groupement d'intérêt public (GIP) TERANA,
- Maintien de l'accréditation COFRAC des différents secteurs d'activité, indispensable à l'obtention et à la conservation des agréments des Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement.

Objectifs techniques

Mise en place du logiciel « Diplabo » pour l'hygiène alimentaire et la santé animale

Actions entreprises et compétences déployées :

Pôle Hygiène alimentaire

Le logiciel « Diplabo » a été mis en place dans ce secteur en mai 2019.

L'activité de ce secteur montre une baisse d'activité avec 9 000 analyses réalisées en 2019 contre 10 000 en 2018, pour 183 000 € de recettes (197 000 € en 2018), ceci s'expliquant par une modification de la répartition des analyses au sein du groupement TERANA : à partir d'octobre 2019, la majeure partie des échantillons prélevés en Haute-Loire est analysée à Aurillac.

Pôle Santé animale

L'activité en **sérologie** est en augmentation : 127 000 analyses (pour 119 000 en 2018).

Le nombre d'analyses de **biologie moléculaire** est relativement stable (31 000), mais la perte du client SAUFREX (exportateur à Loudes) au deuxième semestre 2018 impacte fortement les recettes réalisées dans ce domaine.

Le nombre d'analyses de **diagnostic** reste stable avec 1 000 dossiers.

Il en résulte pour l'ensemble des 3 secteurs un chiffre d'affaire de 638 000 € (748 000 € en 2018), supérieur cependant aux niveaux de recettes d'avant 2016, le laboratoire ayant bénéficié ces 3 dernières années d'une forte demande d'analyses nécessaires à l'exportation.

Pôle Eau et Environnement

Le laboratoire a obtenu la reconduction de l'appel d'offres remporté en 2016 pour le marché de contrôle sanitaire des eaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il pourra donc continuer à réaliser les analyses des eaux destinées à la consommation et des eaux de loisirs sur tout le département de la Haute-Loire.

Le laboratoire réalise par ailleurs des analyses sur les rivières et les eaux résiduaires de Haute-Loire.

Concernant la recherche des Légionelles, TERANA 43 intervient en Haute-Loire et poursuit la collaboration mise en place avec le Conseil Général du Puy de Dôme en 2011.

Ce secteur enregistre une augmentation de recettes avec 696 000 € en 2019 (contre 685 000 € en 2018).

Aspects financiers

En 2019, le laboratoire a réalisé

- **1 524 000 € de recettes** (1 641 000 € en 2018)
- **46 000 € d'investissement** en matériel (112 000 € en 2018)
- **475 000 € de dépenses de fonctionnement** (646 000 € en 2018)
- **1 346 000 € de dépenses de personnel** (contre 1 372 000 € en 2018, 1 363 000 € en 2017, 1 369 000 € en 2016 et 1 437 000 € en 2015).

En conclusion

Les objectifs généraux sont réalisés avec, pour l'**accréditation COFRAC**, l'application du nouveau référentiel NF EN ISO 17025-2017, fixant les exigences générales concernant la compétence des laboratoires, ce qui a fortement mobilisé l'équipe de TERANA Haute-Loire.

L'évaluation de transition sur la nouvelle norme en octobre 2019 a confirmé le maintien de l'accréditation.

Les objectifs techniques fixés pour 2019 sont en partie réalisés, la mise en place du logiciel « Diplabo » pour la santé animale étant reportée à 2020.

Prestations réalisées en 2019

		Pour mémoire 2018	
Total paramètres analysés		254 741	251 083
Hygiène alimentaire		9 290	10 466
Santé animale		159 353	153 165
dont:	Sérologie	127 036	119 409
	Biologie moléculaire (PCR)	30 772	32 082
	Avortements	598	597
	Diagnostic	947	1 077
Eau et environnement		86 098	87 452
dont :	Auto Surveillance eaux usées	2 811	2 473
	Autocontrôle eau	5 118	4 954
	Autocontrôle Légionelles	2 814	3 018
	CS Baignades	184	232
	CS consommation	31 424	32 209
	CS Piscines	3 862	4 165

Réseau de surveillance Rivière	4 541	6 369
SATESE eaux résiduaires	12 960	12 858
Analyses sur site lors de Prélèvements	22 384	22 174
	4 224	4 374

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

Le service et ses missions

Présentation

La Bibliothèque Départementale de Haute-Loire (BDHL) est le service Livre et Lecture du Département. Outil de démocratisation culturelle, elle dessert un réseau de 182 bibliothèques et points lecture, ce qui permet un accès au livre et à la culture à plus de 80 % du territoire.

Forte d'une équipe de 22 personnes, les missions de la BDHL s'organisent autour de 4 axes prioritaires :

- la constitution et la diffusion d'une offre documentaire (livres, CD, ressources numériques) ;
- des services à destination des professionnels et bénévoles du réseau (plan annuel de formation, aides à l'action culturelle dont prêt de matériel d'animation) ;
- l'accompagnement technique aux projets de construction ou d'aménagement et à la gestion quotidienne des bibliothèques ;
- l'évaluation de l'ensemble des bibliothèques du territoire (en partenariat avec le Ministère de la Culture).

Son action concourt donc de manière transversale à la mise en œuvre de plusieurs priorités de la feuille de route :

- Priorité 09 : Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble.
- Priorité 07 : Etre chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité.
- Priorité 11 et 12 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portée par le Département, les acteurs publics ou privés et Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire.
- Priorité 13 : Innover dans la relation aux usagers et aux territoires.

Bilan des actions 2019 et perspectives 2020

Desserte documentaire : le développement continu de la navette

Depuis 2009, les tournées de bibliobus sont complétées par un service de navette qui permet de faire parvenir sous 5 semaines un ouvrage ou un CD demandé par un usager d'une des bibliothèques du réseau. La réservation des documents est faite sur le site de

la BDHL, par les bibliothécaires ou les bénévoles. L'accroissement continu du nombre de réservations, déjà mentionné en 2018, s'est poursuivi en 2019 :

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre de réservations	20 867	19 746	19 470	17 917	15 113	14 753

Soit une progression de 41,4 % entre 2014 et 2019. Ce service, plus réactif, répond donc bien à un besoin de la population qui a su se l'approprier. Les volumes de documents à transporter sont de plus en plus conséquents et les véhicules utilisés (un Renault Kangoo et un Citroën C5) commencent à se révéler insuffisants sur certains circuits très chargés.

Renouvellement des marchés d'acquisition

Les marchés pour l'acquisition de documents (livres et CD) arrivant à échéance au 1^{er} décembre 2019, une procédure de renouvellement a été lancée. Le cadre juridique reste celui d'un **accord cadre à bon de commande** passé pour une **durée de 4 ans**.

Les titulaires des lots pour ce nouveau marché sont les suivants :

LOT	Fournisseurs	Intitulé	Minimum
LOT 1	Le Chat Perché (Le-Puy-en-Velay)	Livres de fiction pour la jeunesse	14 000 €
LOT 2	Le Chat Perché (Le-Puy-en-Velay)	Livres documentaires pour la jeunesse	7 000 €
LOT 3	La Société Française du Livre	Livres de littérature pour adultes	14 000 €
LOT 4	La Société Française du Livre	Livres documentaires pour adultes	15 000€
LOT 5	Librairie Interlude (Le-Puy-en-Velay)	Bandes dessinées	8 500 €
LOT 6	Velay info loisirs (Le-Puy-en-Velay)	Littérature et documentaires d'intérêt local et régional	2 000 €
LOT 7	Book'in	Livres gros caractères	7 000 €
LOT 8	GAM	Documents sonores : CD	8 000 €
LOT 9	CVS	Films de fiction et documentaires : DVD	1 500 €
LOT 10	Book'in	Livres audio	2 000 €
	TOTAL		79 000 €

Ressources et services numériques : le projet @ltibox

Bilan 2019

Depuis sa mise en service en 2017, le projet @ltibox a connu une progression continue. **En 2019, 8 nouvelles bibliothèques ont adhéré au service** : Le Brignon, Siaugues-

Sainte-Marie, trois points lectures du réseau Loire-Semène¹, Yssingeaux, Bellevue-la-Montagne et Langeac en fin d'année.

Fin 2019, on compte donc 25 collectivités adhérentes pour un total de 59 bibliothèques, soit une proportion de 97 713 habitants environ qui avaient potentiellement accès à @ltithèque (43 % de la population totale du département).

Les souscriptions versées par les collectivités partenaires correspondent à **une recette en 2019 de 19 606 €**

En ce qui concerne l'utilisation effective du service, **1 547 comptes étaient ouverts fin 2019, soit 61 % de plus qu'en 2018** (960 comptes). La majorité des utilisateurs sont des adultes, mais souvent les parents ouvrent un compte qu'ils vont également utiliser pour leurs enfants. Une forte proportion des utilisateurs ont plus de 55 ans, ce qui correspond au public majoritaire dans nos bibliothèques.

Le nombre de connexions a également progressé de 68,8 % entre 2018 et 2019 (de 10 674 à 18 017). **Le cinéma arrive de très loin en première place et représente à lui seul plus de la moitié des connexions.** Viennent ensuite la presse et la musique, avec des chiffres de connexions très proches. En moyenne, 334 visiteurs différents se connectent par mois (189 en 2018 / 85 en 2017 / 70 en 2016). Le nombre de visionnages par utilisateurs reste stable.

Perspectives d'évolution 2020

Les communes de Félines, Lavoûte-sur-Loire et Saint-Germain-Laprade ont adhérees au dispositif au 1^{er} janvier 2020.

Les chiffres de la consommation sur les premiers mois de l'année laissent présager un nouveau bond dans la consommation. En effet, **nous sommes passés d'une moyenne de 11 000 jetons par mois en 2019, avec un pic à 14 000 au mois de décembre, à une consommation moyenne de 25 000 jetons sur les trois premiers mois de l'année 2020.** Cette tendance sera renforcée par l'ouverture plus large de ces ressources dans le cadre du confinement commencé au mois de mars et la médiatisation importante dont a bénéficié le service à cette occasion.

Une augmentation importante du budget est donc à prévoir.

Afin d'envisager la pérennité du service dans la durée, une note proposant différents scénarios d'évolution pour maîtriser la dépense sur ces ressources sera présentée en cours d'année.

En outre, le marché qui nous lie à la société CVS, prestataire actuel de la plateforme @ltithèque, prend fin au 1^{er} juillet 2020. Le renouvellement de ce marché prendra donc soin de laisser la porte ouverte à de futures évolutions du service.

Ingénierie et le soutien aux bibliothèques

Prolongation des conventions de partenariat avec les collectivités

Certaines conventions de partenariat définissant la nature, les conditions et les modalités d'intervention de la BDHL auprès des communes ou communautés de communes sont arrivées à échéance à partir de décembre 2018. En l'attente des conclusions du projet de service (voir plus bas) et d'un réel travail d'évaluation, **il a paru judicieux de prolonger les conventions existantes pour une durée de 2 ans.**

¹ Les médiathèques de ce réseau étaient déjà desservies depuis 2017.

160 avenants ont donc été adressés aux collectivités. A ce jour, seuls 4 d'entre eux ne nous sont pas revenus.

A noter toutefois que 8 collectivités n'ont jamais signé les conventions de partenariats, et ce depuis leur mise en place en 2015. Il sera donc opportun d'étudier avec elles le pourquoi de cette absence de signature et de s'interroger sur la pérennité du service départemental dans ces conditions².

L'accompagnement de terrain aux bibliothèques et médiathèques

Outre les services collectifs, les collectivités et bibliothèques du réseau ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour leurs projets ou la gestion au quotidien de leur bibliothèque. Voici quelques exemples (non exhaustifs) des actions d'accompagnement effectuées par les agents de la BDHL en 2019 :

- Création d'un nouveau point de prêt de CD à Saint-Julien-Molhesabate et d'un nouveau point lecture au Pertuis : réunions avec les équipes et les élus pour la définition du projet, aide à l'aménagement du lieu, à la constitution du fonds de base, établissement des conventions de partenariat.
- Accompagnement sur site à la gestion des collections et au désherbage, à la demi-journée ou à la journée (quelques exemples en 2019 : désherbage du fonds musique à Craponne-sur-Arzon ; désherbage de l'ensemble des collections à Céaux d'Allègre, Vergezac, Chaspinhac, Pont-Salomon, Raucoules, Tiranges, Boisset ; une journée de formation de l'équipe de Langeac à la gestion d'un fonds musical ; aide au réaménagement de la bibliothèque de La Chapelle d'Aurec).
- Accompagnement sur site aux actions culturelles portées par la BDHL : présentation des clubs d'écoute à Brioude, et accompagnement aux clubs d'écoute de Craponne, Brioude et St Germain Laprade (une dizaine de rendez-vous en tout) ; présentation d'une sélection musicale destinée aux tout-petits aux participants de l'éveil musical de Fontannes ; une réunion pour présenter et préparer l'action *Au gré des sons* pour les médiathèques de Cayres et Saint-paulien. Globalement, chaque action culturelle organisée par la BDHL dans les bibliothèques s'accompagne d'une ou plusieurs réunions de préparation avec les équipes de terrain, et une personne de la BDHL est présente à chaque spectacle.
- Accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leur propre saison culturelle : accompagnement important à Brioude et Chilhac et aide à la préparation des automnales du livre de la CC Mézenc-Meygal ; formation d'une journée à l'animation de l'équipe de bénévoles de Siaugues-Sainte-Marie.
- Plusieurs présentation du portail et des ressources numériques de la BDHL (Allègre, Chomelix, St Georges Lagricol, St Pal de Chalencon, Laussone et Craponne-sur-Arzon notamment) et accompagnement à l'administration pour les nouveaux partenaires @ltibox (Saint-Germain-Laprade, Langeac, Yssingaux).
- Formation à l'utilisation du logiciel PMB (Beaulieu)
- Formation à l'usage des jeux vidéo en bibliothèque (Langeac, Le-Chambon-sur-Lignon, réseau des médiathèques du Pays de Montfaucon)
- Aide à l'établissement du bilan statistique annuel (réseau de l'Emblavez, Aiguilhe, Ceyszac, Malrevers...)
- Accompagnement de nouveaux professionnels ou de nouveaux bénévoles (Le Monteil, Lempdes, accompagnement à la prise de poste de Pascal Proton, médiateur du livre sur la CC des Rives du Haut-Allier). Cet accompagnement implique souvent une visite et une présentation des services de la BDHL, un ou

² Il s'agit des communes d'Alleyrac, de Champagnac-le-Vieux, de Charraix, de Couteuges, de Jax, du Bouchet-Saint-Nicolas, de Mézères et de Vazeilles-Limandre.

- plusieurs rendez-vous sur le site de la bibliothèque, l'aide à l'établissement d'un état des lieux et de nombreux échanges téléphoniques.
- Accompagnement au quotidien du référent de secteur : visite de deux heures, souvent entre les passages des bibliobus, pour faire le point sur les questions pratiques et concrètes : retards, réservations, liste des prêts, etc....
 - Appui aux équipes de l'ex-réseau de l'Emblavez pour les aider à mettre en place de nouvelles formes de coopération et accompagnement des équipes du réseau de Loire-Semène dans le cadre de la reconfiguration du réseau.

A noter également que suite à la dissolution fin 2018 de l'Association des amis des bibliothèques ailligériennes, **la BDHL a repris en intra la gestion du comité de lecture, jusque-là porté par l'association**. Outre l'achat des documents, cela implique l'organisation des rencontres, la constitution des valises de livres sélectionnés par le comité, la logistique de leur prêt aux différentes bibliothèques. Chaque année, le comité travaille sur une thématique différente. L'année 2020 sera dédiée à la littérature anglaise (Angleterre, Ecosse et Irlande).

Le suivi des projets de lecture publique

Plusieurs Projets de médiathèques sont actuellement en cours. Ils bénéficient d'un accompagnement conjoint du référent de secteur et de la direction de la BDHL :

- futur espace culturel de Saint-Julien-Chapteuil, qui regroupera l'école de musique, le cinéma et un espace médiathèque ;
- projet de médiathèque de Craponne-sur-Arzon dans le cadre du programme de revitalisation de centre bourg ;
- projet de bibliothèque de la commune de Saugues, éventuellement positionnée dans une maison de service portée par la CC des Rives du Haut-Allier ;
- projet de médiathèque de la commune de Brioude et réflexion sur une mise en réseau au niveau intercommunal ;
- projet de médiathèque dans une maison de services (qui inclue une maison médicale) en centre bourg de Saint-Pal-en-Chalencon.

Dans ce cas, l'accompagnement peut prendre des formes très diverses : conseils pour l'élaboration du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de l'établissement, aide au choix d'un prestataire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, conseils pour l'aménagement des collections, participation à des réunions regroupant les divers partenaires (DRAC, élus locaux, professionnels), aide à l'élaboration d'une consultation de la population sur le futur projet, aide au diagnostic de territoire...

Ces projets s'inscrivant dans un temps long, ils continueront de bénéficier de l'appui de l'équipe de la BDHL en 2020.

Le développement de nouveaux partenariats

L'accompagnement de la BDHL peut également concerner des partenaires autres que les collectivités dans certains cas ciblés, lorsque qu'aucune bibliothèque municipale n'est en capacité d'assumer ce rôle ou qu'il s'agit de compétences spécifiques à la BDHL (comme la formation ou le prêt de matériel d'animation).

2019 a ainsi vu la reprise des relations avec les bénévoles de la maison d'arrêt du Puy-en-Velay, qui bénéficient de dons ponctuels de livres retirés des collections pour enrichir leur bibliothèque et des conseils d'une référente de secteur pour leurs actions autour du livre.

Le Syndicat mixte de la Chaise-Dieu a également bénéficié de conseils pour l'accompagner dans un projet d'élaboration de tapis-lecture.

En 2020, deux nouvelles conventions de partenariats vont être présentées à la commission permanente :

- une convention avec l'association ATD Quart-Monde, qui a mis en place fin 2019 une bibliothèque de rue dans le quartier de Roche-Arnaud. Les bénévoles souhaitent pouvoir emprunter du matériel d'animation et participer à des formations en lien avec leur activité.
- Une autre avec l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) de Pradelles qui accueille en internat ou semi-internat une quarantaine d'enfants de 6 à 16 ans présentant des troubles du caractère ou du comportement. L'équipe souhaite pouvoir proposer à ses pensionnaires une offre de documents plus conséquente et adaptée. La bibliothèque de Pradelles, gérée exclusivement par des bénévoles, n'est pas à ce jour en capacité de répondre à cette demande.

En revanche, des demandes d'intervention directe de la part de l'éducation nationale (écoles, collèges, lycées) ont été refusées. Au vu du nombre d'établissements présents sur le territoire, la BDHL n'a pas à ce jour en capacité de travailler avec tous ceux qui ne sont desservis que par un point lecture. Décision a donc été prise de favoriser le lien avec la bibliothèque ou le point lecture de la commune dans ces cas-là.

Les subventions versées dans le cadre du PDL

En 2019, les collectivités suivantes ont bénéficié d'un accompagnement financier au titre du PDL :

- Siaugues-Sainte-Marie : subvention de 506 € pour de l'équipement mobilier
- Le Pertuis : Subvention de 799 € pour de l'équipement mobilier
- Mazeyrat d'Allier : subvention de 695 € pour de l'équipement mobilier
- Blavozy : subvention de 4 500 € pour l'accompagnement à l'extension des horaires d'ouverture.

A noter que les deux dernières subventions, votées au mois de décembre, seront imputées au budget 2020.

Pour 2020, la CC du Haut-Lignon a sollicité l'accompagnement du Département au titre de l'aide starter à la création de poste intercommunal. **Cette demande devrait aboutir au versement d'une aide estimée à 15 000 € par an pendant 3 ans.**

Formation

La journée des bibliothèques

Prévue dans le cadre du 5^e PDL pour *Identifier l'action du Département en matière de lecture publique* (6^e objectif), cette journée n'avait jusqu'ici pas pu être mise en place, notamment en raison de la vacance de direction dans le service. La première édition a donc eu lieu le samedi 19 octobre. **Elle a rassemblé environ 80 participants (élus, bibliothécaires et bénévoles) à l'Hôtel du Département autour de thématique : « Bibliothèques rurales, lieux de vie de nos territoires ».** A noter une affluence très honorable au vu des circonstances : le 19 octobre était en effet le premier samedi des vacances de la Toussaint ainsi que le jour où s'est tenue à Brioude l'Assemblée des maires de la Haute-Loire.

Les réponses au questionnaire que nous avons distribué aux participants pour recueillir leur avis sur cette journée font état d'un fort taux de satisfaction. La conférence du matin a été particulièrement appréciée, tout comme la possibilité de pouvoir se rencontrer et échanger.

Devant le succès de cette édition, une nouvelle journée est d'ores et déjà programmée pour le 10 octobre 2020. La thématique sera celle des réseaux intercommunaux de lecture publique, sujet largement plébiscité par les participants de la journée 2019. Dominique Lahary, bibliothécaire en retraite, ancien directeur de la bibliothèque départementale du Val d'Oise et spécialiste du sujet, a accepté d'assurer la conférence du matin. L'après-midi sera consacré à des retours d'expérience.

Le plan de formation 2019

Dix formations ont été organisées en 2019. Elles ont accueillies **100 stagiaires de 50 collectivités différentes**. A noter que certains professionnels et bénévoles ont assisté à plusieurs stages dans l'année. Ces bons chiffres ne doivent toutefois pas masquer une disparité importante, **les bénévoles de la partie Ouest du territoire étant peu nombreux à participer à ces rencontres**.

Les temps forts de ce plan de formation :

- La formation *Musiques et personnes âgées*, des 7 et 8 février 2019, qui visait à sensibiliser les participants aux bienfaits de la musicothérapie pour les personnes âgées dépendantes. Exceptionnellement, cette formation s'est tenue à l'Hôtel du Département, et elle était ouverte aux animateurs des EHPAD³.
- Le retour de la *formation de base*, qui n'avait pas été proposée depuis plusieurs années. Répartie en 3 modules de 2 journées chacun, elle a permis à 13 nouveaux bénévoles du réseau d'acquérir les bases nécessaires à la gestion d'une bibliothèque.
- **Une montée en puissance sur les aspects numériques du métier**, avec deux formations (*Les ressources libres* et *Numérique en bibliothèque*) ainsi que la pérennisation d'un rendez-vous récurrent expérimenté en 2018 : *@ppliculture*, pour échanger autour des applis tablettes. Ce dernier rendez-vous est délocalisé pour permettre au maximum de personnes d'y participer. En 2019, une session s'est tenue à Siaugues-Sainte-Marie en mars et l'autre à Sainte-Florine en décembre.

Perspectives 2020

L'accent mis sur le numérique et son usage en bibliothèque va se poursuivre, avec plusieurs rencontres programmées :

- deux nouveaux rendez-vous d'*@ppliculture*
- Animations numériques pour les seniors les 28 et 29 mai
- Créer sa borne interactive le 5 novembre
- Concevoir une animation numérique le 11 juin.

Cette dernière formation sera entièrement conçue et animée par trois agents de la BDHL, ce qui confirme la tendance entamée avec la formation de base de 2019, c'est-à-dire **une plus grande implication de l'ensemble de l'équipe dans la formation du réseau**.

Comme chaque année, deux formations musicales vont être programmées (*Musiques d'Amérique du Nord* et *Musique et adolescent*) ainsi que, pour la première fois, une journée sur le cinéma (*Une courte histoire du cinéma* le 17 novembre).

La lecture ne sera bien sûr pas oubliée, avec deux rencontres sur la lecture à voix haute et des rendez-vous autour de l'actualité éditoriale (rentrée littéraire, nouveautés en

³ Ces derniers ne sont pas comptabilisés dans le décompte des 100 stagiaires précités. Ils étaient 30 à participer à cette formation.

bande dessinée et en littérature jeunesse). Cette année sera aussi l'occasion de **renforcer la présence d'écrivains sur le territoire**, et ce à deux occasions :

- accueil au mois de février de quatre autrices et illustratrices dans le cadre de la *Rentrée des auteurs et illustrateurs de jeunesse* proposée par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture ;
- accueil de l'autrice Paola Pigani lors de la rencontre de septembre dédiée à la rentrée littéraire.

Enfin, à l'occasion de la sortie de *Chut !*, premier film documentaire français consacré aux bibliothèques, une projection débat sera programmée en partenariat avec un cinéma local et l'Association des Bibliothécaires de France.

Action culturelle

L'année 2019 a vu l'amorce d'une diversification de l'offre **d'action culturelle**. Outre les spectacles clés en main (lectures, concerts...) traditionnellement programmés, avec cette année **20 spectacles présentés dans 30 bibliothèques** pour un public touché de **plus de 1000 personnes**, de nouveaux projets ont émergé.

Musique et personnes âgées

Ce projet s'appuie sur les bienfaits que peuvent tirer les personnes âgées de la musicothérapie. Il consiste à déployer quatre séances d'ateliers musicaux dans des bibliothèques partenaires pour une dizaine de personnes âgées habitant à domicile. En 2019, la mise en place de ces ateliers a été précédée d'une formation avec un musicothérapeute (cf supra).

Chaque séance est accompagnée d'un goûter et d'une présentation de ressources musicales. Les ateliers sont assurés par une intervenante professionnelle, Karen Prévot, qui a aussi pour mission de former les bibliothécaires à ce type d'animation.

Le but est donc de permettre la mise en place d'actions pérennes dans les communes partenaires. Des réunions en ce sens ont été organisées avec les bibliothécaires et élus à l'issue de la session 2019, et les retours des collectivités sont encourageants quant à leur volonté de poursuivre l'action.

Pour sa mise en place, ce projet a nécessité **un travail de partenariat et de transversalité important**. La DIVIS, en la personne de Christine Masson, a été mobilisé pour aider à mieux cerner les enjeux liés aux personnes âgées et identifier les partenaires potentiels. Le projet a fait l'objet d'un dossier présenté à la conférence des financeurs élaboré conjointement avec le Pôle Culture, Patrimoines et Vie associative. Pour identifier les personnes âgées susceptibles de pouvoir participer aux ateliers et les amener à la bibliothèque, la BDHL a travaillé avec les ADMR des communes concernées.

En 2019, le projet a été déployé dans les bibliothèques d'Yssingeaux, Beauzac et Le Monastier-sur-Gazeille. Pour 2020, des ateliers sont prévues à Saint-Paulien et Sainte-Sigolène.

Ateliers de création collectifs

Il s'agit ici d'expérimenter une nouvelle forme de partenariat avec les bibliothèques du réseau. Au lieu de proposer des animations pré sélectionnées, **la BDHL propose un format : 5 ateliers avec des usagers qui aboutiront à la création d'une œuvre collective**. La thématique, le public cible, l'œuvre finale sont choisis par la bibliothèque partenaire. La BDHL les accompagne ensuite dans la recherche et le financement d'intervenants et l'organisation logistique.

La session 2019 a abouti à la réalisation de deux court-métrages vidéo en stop motion par les enfants du centre de loisirs de la commune de Lantriac. Deux nouveaux projets

sont actuellement à l'étude pour 2020, en partenariat avec les bibliothèques d'Yssingeaux et de Saint-Germain-Laprade.

Ateliers numériques

Dans le cadre du projet @ltibox, la BDHL a organisé en 2019 **21 ateliers numériques** dans les bibliothèques de 7 collectivités (Coubon, Brioude, Saint-Julien-Chapteuil, Sainte-Sigolène et la CC du Pays de Montfaucon), en partenariat avec le Lab du Pensio. Ces ateliers ont permis au public de s'initier à des techniques variées : programmation, modélisation et impression 3D, réalité virtuelle, light painting, création de films d'animation...

15 nouveaux ateliers sont prévus pour 2020, mais des incertitudes quant au devenir du fablab rendent difficile leur mise en place à l'heure actuelle.

Matériel d'animation

Deux nouvelles expositions sont venues enrichir le catalogue de la BDHL en 2019 :

- *Instruments traditionnels asiatiques* (conçue par les agents du secteur musique sur la base de l'ethno kit de Patrick Kersalé et enrichi d'instruments et de présentations de ces instruments)
- *Anuki* (une exposition interactive sur la bande dessinée destinée aux enfants à partir de la maternelle)

En 2020, une exposition sur l'égalité femme-homme, conçue en interne à la BDHL, sera proposée en prêt aux collectivités.

Fête de la science

La BDHL a participé au village des sciences qui s'est tenu le samedi 12 octobre 2019 à l'espace Pierre Cardinal du Puy-en-Velay. Cette participation a pris la forme d'un stand de lecture sur place, pensé comme un moment de pause pour les familles entre deux autres activités. Outre une large sélection de livres sur la thématique de la terre, trois tablettes présentaient des sélections d'application sur le sujet. Il est à noter qu'il est relativement rare que la BDHL participe ainsi à un événement qui la place au contact du grand public. Cette participation a donc été un moment privilégié pour mieux faire connaître l'action du Département en matière de lecture publique.

Une participation à l'édition 2020 est actuellement en réflexion.

Perspectives 2020

Pour 2020, **23 rencontres (spectacles, lectures, conférences) sont en préparation**, ainsi qu'un travail autour de la venue d'auteurs dans les bibliothèques du réseau.

La pandémie de Covid19 survenue au moment de l'écriture de ce bilan nous a contraints à annuler plusieurs manifestations. Nous essaierons dans la mesure du possible de les reprogrammer afin de ne pas pénaliser les compagnies auprès desquelles nous nous étions engagés, mais **de fortes incertitudes pèsent aujourd'hui sur la programmation finale.**

D'autre part, le départ en retraite de Thierry Laisné, responsable de l'action culturelle musicale, prévu pour le premier trimestre 2021 (mais avec un départ effectif à l'automne 2020) risque de perturber la mise en place de la prochaine saison culturelle, notamment en ce qui concerne les concerts, les clubs d'écoute et les ateliers musique et personnes âgées.

Projet de service

En 2016, la BDHL a sollicité un accompagnement extérieur pour la mise en place d'une politique documentaire. Cet accompagnement a finalement abouti à un diagnostic organisationnel, lequel listait un certain nombre de points à améliorer :

- Un manque de lisibilité de la répartition des tâches et du développement des compétences
- Une proportion trop importante du temps et des activités consacrés à la gestion des collections
- Une proportion trop importante des tâches orientées sur la gestion au détriment des tâches orientées réseau
- Un cloisonnement relatif ou avéré dans la prise en charge des différentes missions et activités
- Une surcharge de tâches assumées par la directrice
- Une communication interne fonctionnant essentiellement en ajustement mutuel avec peu d'habitude du partage systématique des informations
- Une implication variable des bibliothécaires référents de secteur dans leur rôle d'accompagnant et de conseil auprès des bibliothèques
- Une multiplication et un éparpillement général des tâches qui laisse peu de marge à la mise en place de l'organisation en mode projet.

Cet accompagnement avait conclu à la nécessité d'élaborer un projet de service visant à clarifier les missions de la BDHL et les tâches de chaque membre de l'équipe.

Lancée au mois d'octobre, la **démarche visant à l'élaboration d'un projet de service** mobilise actuellement l'ensemble de l'équipe. Elle a été partiellement accompagnée par le cabinet LMDL qui s'est chargé de l'animation de 4 réunions. **Cinq thématiques ont été identifiées comme prioritaires et sont chacune traité par un groupe de travail dédié :**

- Organisation de la desserte documentaire
- Accompagnement aux bibliothèques et aux collectivités
- Circuit du document (organisation interne)
- Formation au réseau
- Proposition d'action culturelle

Les trois premières thématiques ont été traitées à l'automne 2019. Les réflexions sur l'accompagnement, la formation et l'animation sont encore en cours.

Cette réflexion aboutira dans le courant de l'année 2020 à des propositions de réorganisation interne et de nouvelles orientations pour l'offre de services.

Moyens mis en œuvre

Moyens en fonctionnement

Pour maintenir les seuils de services décrits, les moyens sollicités au titre du budget de fonctionnement pour l'année 2019 ont été de **152 500 €**. Ce budget est construit sur les besoins en matière de :

- fonctionnement (hors personnel) de la BDHL (entretien, petits travaux, sécurité du bâtiment...)
- accompagnement à la mise en place d'un projet de service
- moyens nécessaires aux services aux bibliothèques : fonds documentaires numériques, équipement des documents, formation, action culturelle.
- versement des subventions prévues dans le cadre du PDL.

Pour 2020, les demandes de subvention adressées au Département au titre du PDL (cf supra) vont nécessiter des moyens plus importants que ceux de l'année 2019

Moyens en investissement

Pour maintenir les seuils de services décrits, les moyens sollicités au titre du budget d'investissement pour l'année 2019 étaient de **236 500 €**.

Ce budget est construit sur les besoins en matière de :

- Collections pérennes : livres, CD, expositions et outils d'animation.
- Subventions prévues dans le cadre du PDL pour les projets de construction

Les subventions prévues en 2019 n'ayant finalement pas été versées (faute de justificatifs adéquats), **la dépense réelle en investissement s'est montée à 176 500 €**.

2020 devrait en revanche voir une sollicitation plus importante des aides départementales en matière de lecture publique ou assimilée. La BDHL instruira le projet de ludothèque intercommunale de Sainte-Sigolène, inscrit dans le contrat 43.11 de la CC Marches-du-Velay-Rochebaron. La subvention votée en 2018 pour la médiathèque de Langeac prévoit le versement de 60 000 € supplémentaires, qui le seront dès que les justificatifs correspondants nous seront adressés. Les projets de médiathèque de Saugues et de Brioude, s'ils se confirmaient, pourraient également prétendre à une aide à l'investissement.

Recherche de partenariats financiers

Conférence des financeurs

Le projet musique et personnes âgées a été financé en 2019 à hauteur de 64 % par la **conférence des financeurs** (soit une subvention de 8325 €), et un nouveau dossier sera présenté pour 2020.

Perspectives 2020

En 2020, deux dossiers de subvention seront présentés pour financer certains services de la BDHL :

- Projet de signature d'un Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, pour valoriser les actions de médiation culture et de formation de la BDHL. Ce contrat aboutira à une subvention de 30 000 € par an versée par l'Etat pendant 3 ans.
- Solde du dossier FEDER déposé au lancement du projet @Itibox, qui devrait permettre au Département de toucher une subvention de 95 000 €.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les missions des Archives départementales s'organisent autour de quatre axes principaux couvrant l'intégralité de la chaîne documentaire. Le service se doit d'être présent de la production des archives dans les services à leur mise à disposition aux publics. Il se doit aussi d'assurer la conservation pérenne et sûre des fonds pris en charge ainsi que leur accessibilité. Ces deux dernières compétences se traduisent par la mise en place d'une conservation préventive et curative et de divers travaux de classement d'archives.

Rapports avec les producteurs d'archives, prise en charge des documents, collecte

Archives papier

Les liens entretenus par les Archives départementales avec les services producteurs publics permettent la diffusion de préconisations et de réglementations en matière de tri et de conservation préparant au mieux les remises d'archives. Cette mission est dévolue à deux responsables s'appuyant sur une solide équipe manutentionnant les cartons, un agent territorial en charge des archives du Département, des collectivités, de la Justice et des établissements médico-sociaux, un agent d'Etat en charge des archives des autres services de l'Etat.

Cette organisation a dû être revue dès le début du mois de janvier 2019 avec le départ et le non remplacement de l'agent d'Etat, CHED (chargé d'études documentaires), entraînant de fait la prise en charge de la totalité de la collecte par l'agent territorial. Cependant, le suivi des contacts et les préparations des versements d'archives se sont poursuivis au même rythme. Ce sont ainsi 48 services ou collectivités qui ont été visités.

La collecte d'archives publiques a été faible en quantité en 2019 puisque 145,85 ml seulement sont entrés aux AD. Les entrées des fonds issus des services des services du Département et des collectivités sont équivalents à ceux de 2018, soit 95 ml. En revanche, les versements des services de l'Etat ont été très limités : 28.10 ml.

En matière d'archives privées, les entrées ont été moindres mais prestigieuses : achat du fonds du photographe ponot Rabeyrin, de celui de l'ancienne baronnie de Solignac-sur-Loire et d'une feuille initiale enluminée d'un terrier pour Armand Roger, marchand du Puy. Le séminaire du Puy a continué ses dépôts avec les archives du chanoine Fayard, érudit local important. Depuis 2018 ces dépôts conventionnels avec le Séminaire ou l'évêché ont considérablement augmenté nos fonds d'érudits, nos collections de documents prestigieux et d'impressions locales anciennes.

L'année 2019 est donc marquée par un accroissement des fonds modeste en quantité (85 ml), fait dû aussi en partie à l'élimination de 135 ml en interne.

Archives orales

Depuis de nombreuses années, le service s'est lancé dans la collecte d'archives orales notamment en occitan. Après le départ à la retraite du titulaire en 2018, le poste a été pourvu en septembre 2019. Ce recrutement a permis la poursuite des travaux d'inventaires des fonds et la relance des collectes de témoignages.

Archives électroniques

Le service est entré dans une nouvelle phase de collecte, celle d'archives électroniques. Depuis plus d'une décennie, les services du Département produisent des archives nativement numériques dont la production, la collecte et la conservation nécessitent une prise en charge particulière bien différente de celle des archives papier.

En 2018, la DSIRN et les Archives départementales ont lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'acquisition d'un système d'archivage électronique (SAE), seul moyen d'assurer une conservation fiable, pérenne et sécurisée de ces documents. Terminée au premier trimestre 2019, elle a permis d'une part de préparer l'archivage des documents du Service coordination et celui de l'ensemble des marchés publics de la collectivité, et d'autre part, d'établir le choix du logiciel Asal@e comme solution d'archivage électronique Celle-ci a été commandée en fin d'année 2019.

Ces deux dossiers ont été retenus par le ministère de la Culture et celui des Archives de France dans le cadre des appels à projet AD-Essor. Créés pour aider les collectivités dans leur réflexion et la mise en place de l'archivage électronique, ils ont permis au

Département d'obtenir en 2019, 60.000 € d'aide pour l'acquisition de la solution logicielle et des infrastructures matérielles.

Le service a aussi participé aux Ateliers numériques organisés conjointement avec la DSIRN et le Centre de gestion 43.

Une e-archiviste a été recrutée en septembre 2019 pour assurer à plein temps le suivi et le développement de cet outil. Les premiers versements d'archives électroniques étant prévus pour le dernier trimestre 2020.

Conservation préventive et curative

La conservation matérielle des fonds s'organise autour de deux notions distinctes mais souvent complémentaires, la conservation préventive d'une part et la conservation curative d'autre part.

La première consiste à mettre en œuvre au quotidien des pratiques visant à éliminer ou à minimiser la détérioration des documents, à les conserver dans des bonnes conditions. Au cours de l'année de 2019, un chantier pluriannuel de reclassement et de reconditionnement des actes des notaires a été lancé. Ces documents régulièrement consultés vont être remis en ordre et reconditionnés dans des cartons d'archives neutres.

Depuis de nombreuses années, plusieurs agents s'activent dans un atelier d'entretien et de nettoyage de reliure. Ce sont ainsi 156 volumes qui ont été traités en 2019.

La conservation curative intervient sur des documents infectés et/ou abîmés nécessitant une restauration plus ou moins lourde. Pour réaliser ces opérations de restauration, les ADHL s'appuient sur son atelier interne et des prestataires externes. En 2019, les travaux externalisés ont été pour la première fois attribués sous la forme d'un marché public pluriannuel (2019-2023). Deux lots ont été attribués, le premier à l'Atelier Quillet (Charentes-Maritimes) qui sera en charge de la restauration des registres, le second à la Reliure du Limousin (Corrèze) qui traitera les liasses. Ce sont ainsi 137 volumes et liasses qui ont été restaurés en 2019 en interne/externe principalement issus des fonds notariaux et des matrices cadastrales.

Les ADHL ont aussi fait travailler deux ateliers de reliure départementaux, La Reliure Ollivier (Saint-Georges-Lagricol) et l'Arcade de Gutenberg (Le Puy-en-Velay) sur des ouvrages et des périodiques.

De manière exceptionnelle, le service a dû envoyer à la décontamination diverses parties de fonds touchés par des moisissures avant leur entrée aux ADHL. La société STERLAB (Alpes-Maritimes) a ainsi pris en charge 5,50 mètres linéaires de documents pour les traiter.

Organisation, réorganisation des fonds d'archives, classement

Hormis le reclassement des fonds notariaux présentés ci-dessus, de nombreux chantiers de mise en ordre étaient en cours ou ont été terminés en 2019.

Les classements des séries modernes L (archives révolutionnaires, 1790-1800) et K (arrêtés du préfet, conseil de préfecture, 1800-1940) se poursuivent.

Un important travail de reclassement et de tri des fonds contemporains a commencé et se poursuivra grâce à deux agents, dont un recruté en cours de 2019 partageant son temps avec le poste d'accueil. Des éliminations conséquentes ont pu être réalisées.

Parmi les classements des fonds privés réalisés en 2019, il faut noter que celui de l'entreprise Fontanille (entreprise de dentelles au Puy-en-Velay) s'est terminé après

deux années de travail. Son répertoire est en cours de validation. Le fonds Ulysse Rouchon, historien local, dépôt du Séminaire, est lui aussi terminé. Le classement d'un complément au fonds du château de Chavaniac-Lafayette entré aux AD il y a plusieurs années a été entamé. Celui de la bibliothèque du séminaire du Puy-en-Velay se poursuit.

Mise à disposition des fonds au public, recherches, activités culturelles

La mise à disposition des fonds se fait soit directement en salle de lecture soit en ligne sur le site internet du service (www.archives43.fr).

Le public de la salle de lecture est en majorité constitué de généalogistes amateurs (352) et professionnels (24), de chercheurs (158), universitaires ou non, de lecteurs à la recherche d'actes administratifs (149) et d'agents des services versants (12). Leur nombre a légèrement évolué à la hausse en 2019 (768) malgré la baisse du nombre de documents délivrés (11091).

La répartition du public (indiquée ci-dessus pour 2019 dans chacune des catégories) reste la même, et composée en proportion importante de personnes retraitées s'intéressant à la généalogie et à l'histoire locale.

Les consultations du site restent stables et élevées : 4.275.993 pages consultées ; 118307 visiteurs uniques. L'indexation collaborative est ouverte à tous les fonds dont l'annotation est autorisée par la réglementation.

Il n'y a pas eu d'importants fonds numérisés et mis en ligne en 2019, mais principalement divers ensembles d'archives complétant ceux déjà présents sur le site du service (séries iconographiques, actes d'état civil, grande collecte, plans cadastraux).

Les recherches par correspondance restent élevées (521) et concernent principalement les fonds d'archives fonciers (DDFIP, notaires) et ceux relatifs aux immatriculations de véhicules (préfecture).

En lien avec l'association ACROGEC le service a continué la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre 1914-1918 par une cinquième exposition annuelle « Ceux de 18, la Haute-Loire au Front ». Le programme est donc rempli, mais les suites de la guerre feront l'objet en 2020 d'une nouvelle exposition annuelle sur la période 1919-1928, dont la préparation est en cours.

Les ADHL ont participé à divers évènements nationaux en lien avec l'histoire locale :

- organisée par l'Université de Saint-Etienne, une journée d'études sur l'histoire médiévale du Puy ;
- avec l'Université de Lyon, Programme Collectif de Recherche pluriannuel sur l'ancienne abbaye de Doue, à Saint-Germain-Laprade.

Enfin, sous la responsabilité d'un agent et d'un enseignant de l'Education nationale, la fréquentation du service éducatif reste élevée. Ce sont 623 scolaires et étudiants qui sont venus travailler sur des documents et visiter le service.

Mise en œuvre de la feuille de route

De manière à inscrire l'activité des ADHL dans les priorités de la feuille de route, le service a déterminé des enjeux à mener et des moyens pour y parvenir. Ils concernent les cartes stratégiques 2 (Etre un acteur et inciter au développement durable dans les projets pratiques), 7 (Etre chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité), 8 (Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire), 9 (Ouvrir l'offre culturelle pour

l'attractivité du territoire et le vivre ensemble), et 13 (Innover dans la relation aux usagers et territoires).

Ces enjeux et moyens seront à valider en 2020 par la DJCDD.



DIRECTION
DES SERVICES
TECHNIQUES

BÂTIMENTS

Héberger les services du Département

Héberger les différents services de la collectivité dans les meilleures conditions de confort et d'économie.

Les bâtiments concernés sont : Hôtel du Département, Partie de l'immeuble Bon Pasteur, Archives Départementales, Unités territoriales (DIVIS), Pôles et Centres Opérationnels Routiers, Domaine du Sauvage + Gîtes + Auberge, Foyer Départemental de l'Enfance + Maison annexe, Bibliothèque Départementale, Unité Territoriale de Monistrol-sur-Loire, Unité Territoriale de Langeac, Unité Territoriale d'Yssingeaux, Unité Territoriale de Sainte-Florine, Unité Territoriale de Brioude pour une superficie globale de 66 533 m².

L'immeuble Jules-Vallès et l'ancienne Ecole de la Sermone ont été vendus en 2019.

Les gendarmeries de Pinols et de Vorey-sur-Arzon sont en ventes actuellement.

Gestion des bâtiments

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2019 ont mobilisé 1 485 851 € répartis en 1 650 factures.

Elles comprennent : l'eau et l'assainissement, l'énergie (Electricité et Gaz), le combustible, l'entretien et la maintenance des bâtiments, le gardiennage, l'assurance.

D'autres locaux sont loués par le Département de Haute Loire, essentiellement pour les services sociaux de proximité.

On remarque une nette augmentation ces dernières années dues principalement à :

- l'augmentation de l'énergie,
- la prise en compte progressive de toutes les dépenses affectées aux services sociaux (énergie, loyers, charges, maintenance ...),
- transfert total des coûts des bâtiments voirie, y compris parc.
- la prise en charge des frais liés au déménagement de la Direction des Ressources Humaines sur le site du Bon Pasteur.

Réflexion sur les économies d'énergies

En cohérence avec le contrat global de développement durable géré par la Direction Jeunesse, Culture et Développement Durable, une attention particulière est portée sur les choix d'énergie dans les futurs bâtiments.

Le Département adhère aux dispositifs proposés par l'UGAP pour les marchés d'énergie (gaz de ville, électricité).

Dès qu'un projet viable de chauffage au bois voit le jour dans une commune, les bâtiments du Département sont raccordés à cette nouvelle énergie. Des plateformes de suivi des consommations sont proposées par les fournisseurs d'énergie (EDF, Engie) Des tableaux de suivi des fluides et énergies (eau, électricité, fioul, gaz, etc.) ont été mis en place depuis 5 ans. Ils permettront un suivi de l'évolution des consommations en lien avec les travaux d'économies d'énergies (évolution, remplacement des chaudières).

En 2018, le collège Jules-Vallès a été raccordé au réseau de chaleur bois de la Communauté d'Agglomération.

Travaux en régie

Ces travaux effectués par le Service Intérieur sur les bâtiments du Département (Hôtel du Département, Bon Pasteur, Jules-Vallès, Bibliothèque Départementale, ...) portent sur :

- l'entretien des espaces verts,
- la propreté extérieure et le tri des déchets,
- les petits travaux de bâtiments,
- l'assistance technique pour manifestations sportives ou culturelles organisées par le Département,
- le transport de matériel pour les services du Département,
- des missions ponctuelles.

Nota : Une procédure de demande de travaux par le Service Intérieur ou par les techniciens des Bâtiments a été mise en place, depuis le 1^{er} décembre 2017 via Intranet. Chaque demandeur de travaux, sous couvert du Directeur ou Chef de Service doit remplir un formulaire de demande sous intranet.

Cette procédure a été mise en place afin d'assurer un meilleur suivi des demandes de travaux pour qu'ils soient effectués dans les délais souhaités.

Modernisation du patrimoine

L'activité 2019 a concerné les opérations suivantes

Grosses réparations Hôtel du Département	313 941 €
Grosses réparations Bon Pasteur	756 611 €
Grosses réparations aux Archives Départementales	105 912 €
Grosses réparations à la Bibliothèque Départementale de Prêt	10 468 €
Travaux Village VVF	51 048 €
Travaux Sauvage hors DSP	18 856 €
Travaux Sauvage DSP	45 424 €
Travaux au Foyer Départemental de l'Enfance	75 939 €
Travaux Pavillon Numérique	414 808 €
Travaux Visitation	6 664 €
Travaux Bâtiments Administratifs sociaux	50 683 €
Travaux MDPH	4 981 €
Réparations au Château de Chavaniac-Lafayette	43 394 €
Réparations Conservatoire Botanique	2 834 €
Grosses réparations sur les pôles, COR et Parc (construction du COR de Landos)	509 862 €

TOTAL 2 411 425 € TTC

Opération notables :

- La création de l'atelier du Service Intérieur dans l'ancienne chapelle du Bon Pasteur et le déménagement du service pendant l'été 2019 ;
- L'opération de réhabilitation de l'ancien CIO pour installer la Direction des Ressources Humaines ;
- La séparation des salles de formation aux Archives Départementales ;
- L'achat de l'immeuble de l'ancienne poste situé au 78 avenue Foch au Puy en Velay a été effectué le 6 décembre 2019 dans l'objectif d'accueillir la future Maison Départementale de l'Autonomie ainsi que le Data Center de la Collectivité ;
- Le montant de l'opération envisagée est d'environ 4 Millions € HT.
- La partie démolition de l'opération de création du Pavillon Numérique qui s'est déroulée courant automne 2019. Le lancement des lots suivants a eu lieu dès le mois de janvier 2020.

Locaux DIVIS/VOIRIE

POLE Puy-en-Velay :

- POLE : rafraichissement des bureaux (10 000 € HT)
- COR Bains : reprise des réseaux extérieurs (16 000 € HT)
- COR Cayres : remplacement de menuiseries et pose d'un extracteur d'air pour l'atelier (7 000 € HT)

POLE Craponne-Sur-Arzon :

- COR Allègre : rafraichissement de l'espace de vie des agents (8 000 € HT)
- COR Retournac : remplacement des menuiseries de l'espace de vie des agents (6 000 € HT)
- COR Craponne-sur-Arzon : Réhabilitation de l'espace de vie des agents (bureaux, sanitaires, réfectoire, vestiaire) 40 000 € HT

POLE LANGEAC / BRIOUDE

- COR Blesle : création aire de lavage, abri à sel, local nettoyeur Haute-Pression, local stockage (110 000 € HT)
- COR Sainte-Florine : création mezzanine, remplacement de la couverture, amélioration thermique du bâtiment (45 000 € HT)
- COR Saugues : pose extracteur de fumée pour atelier (1 000 € HT)
- COR Langeac : création vestiaire et réfection caniveau devant les travées des garages (30 000 € HT)

POLE Monistrol-sur-Loire / Service Social :

- Amélioration cheminement piéton pour Personnes à Mobilité Réduite (10 000 € HT)

DIVIS

- UT Yssingaux : suivi des couvertures et réalisation étanchéité dans les garages (10 000 € HT)
- UT Brioude : extension de la climatisation (salle de réunion) pour 7 500 € HT

FOYER DE L'ENFANCE :

- Rafraichissement des locaux + traitement accessibilité PMR des cages d'escaliers : 28 000 € HT
- Remplacement de menuiseries : 9 000 € HT
- Travaux pour parking : 32 000 € HT

Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

Un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) a été déposé par la collectivité. Il présente un échéancier de travaux sur 3 périodes de 3 ans. En février 2020, nous avons transmis à la Direction Départementale des Territoires un point de situation à un an avec l'état d'avancement des travaux réalisés dans les ERP concernant la mise aux normes accessibilité.

**Investissements
dans les collèges**

898 555 €

Mettre les bâtiments à disposition des collèges publics

Mettre à disposition des services de l'Education Nationale les infrastructures pour l'enseignement public dans les collèges les mieux adaptées à cette mission au meilleur coût.

Gestion des bâtiments

Gestion des Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP) :

(1 équipe dans chacune des 3 zones géographiques (basées à Brives-Charensac, Yssingaux et Brioude)

Les équipes interviennent dans l'ensemble des collèges publics pour des travaux urgents et de maintenance dans les différents corps d'état des bâtiments (électricité, plomberie, carrelage, plâtrerie peinture, menuiserie, faux-plafond...) mais aussi pour des chantiers (rénovation de salles de classes, ...) et des mises en conformité (électricité ...).

Elles participent à la mise en accessibilité des collèges par des travaux dans les escaliers existants (nez de marche, amélioration de l'éclairage, mains courantes).

Elles interviennent également pour le compte des lycées dans le cadre de la convention passée à ce sujet avec la Région.

Modernisation des collèges publics

Les plus gros investissements réalisés dans les collèges publics pour l'année 2019 ont été les suivants :

Travaux	Montant
Collège d'Aurec-sur-Loire :	
- Réfection de la toiture et du clocher de la chapelle	15 400.00 €
- Solde travaux de restructuration	17 800.00 €
- Mise en place de barrière sur plateau sportif	3 700.00 €
- Réfection de l'ensemble de l'éclairage extérieur	17 000.00 €
Collège Craponne-sur-Arzon :	
- Etudes travaux isolation thermique	26 000.00 €
- Nettoyage et contrôle cuve fioul	5 600.00 €
Collège d'Yssingaux :	
- Reprise étanchéité toiture self	3 000.00 €
- Etude fermeture des paliers d'ascenseur	9 000.00 €

22 collèges

99 302 m²

6 427 élèves

- Mise en place de caillebotis dans patio	9 900.00 €
- Mise en place signalétique	2 100.00 €
- Prolongement table à rouleaux plonge	3 400.00 €

Collège du Monastier-sur-Gazeille :

- Mises aux normes des armoires électriques	75 000.00 €
- Automatisation des portails	16 000.00 €
- Réalisation d'un audit thermique et énergétique	4 500.00 €

Collège Jules Vallès au Puy-en-Velay

- Etude programmiste pour réalisation demi-pension	10 000.00 €
- Remplacement des robinets thermostatiques	17 800.00 €
- Mise en place de barrière levante pour sécurité	11 100.00 €
- Remplacement de châssis entre cour et cage escalier	4 400.00 €

Collège Lafayette au Puy-en-Velay :

- Frais d'études reprise des fissures	12 000.00 €
- Remplacement chaudière	2 000.00 €
- Travaux d'acoustique hall principal	33 500.00 €
- Reprise des trappes de désenfumage	8 000.00 €

Collège du Chambon-sur-Lignon :

- Etude réfection cuisine	4 500.00 €
- Mise à jour plans d'évacuation	3 900.00 €
- Etude remplacement SSI	2 000.00 €
- Etude câblage	2 000.00 €
- Réalisation d'un audit thermique et énergétique	3 900.00 €

Collège Monistrol-sur-Loire

- Mise en sécurité électrique des logements	3 400.00 €
- Câblage informatique locaux IA et MLDS	3 000.00 €

Collège de Landos :

- Frais d'études travaux demi-pension	22 600.00 €
- Solde travaux de câblage	7 555.00 €
- Réalisation d'un audit thermique et énergétique	3 960.00 €

Collège de Langeac :

- Pose de revêtement Decochoc en périphérie du réfectoire	15 000.00 €
- Travaux de désamiantage avant pose de châssis de désenfumage	11 000.00 €
- Réparation de fuite en toiture	3 000.00 €
- Remplacement de deux circulateurs en chaufferie	9 900.00 €

Collège de Blesle :

- Mise en place de système PPMS	5 900.00 €
- Installation de visiophone	2 000.00 €
- Travaux de peinture et isolation acoustique dans réfectoire	6 000.00 €
- Travaux d'isolation en toiture	18 000.00 €
- Fourniture et pose de volets roulants	1 900.00 €

Collège de Paulhaguet :

- Création de ventilation sur menuiseries extérieures	2 000.00 €
- Fourniture et pose de climatisation dans local baie de brassage	3 700.00 €
- Réalisation de câblage informatique	54 000.00 €

Collège de Sainte-Florine :	
- Fourniture et pose d'organigramme sur portes collège	8 700.00 €
- Alimentation pour injecteur baie informatique	4 500.00 €
- Réalisation d'un audit énergétique	3 700.00 €
Collège de Saint-Julien-Chapteuil :	
- Réalisation de tranchée dans cour du collège	2 000.00 €
- Réalisation de contrôle accès	8 800.00 €
- Réparation de portail coulissant	2 200.00 €
Collège de Brives-Charensac :	
- Réfection sol appartement de fonction	3 300.00 €
- Audit thermique	3 840.00 €
Collège d'Allègre :	
- Début travaux isolation thermique	40 000.00 €
- Réfection sol salle de réunion	3 800.00 €
- Rajout de prise informatique dans la salle d'art	2 800.00 €
Collège de Retournac :	
- Travaux en chaufferie	2 000.00 €
Collège la Chaise-Dieu	
- Reprise toiture préau	5 100.00 €
- Reprise SSI	7 300.00 €
- Début étude remplacement des menuiseries extérieures	2 200.00 €
Collège de Saint-Didier-en-Velay	
- Mise en place d'un escalier béton dans préau	6 500.00 €
- Modification électrique dans cuisine	20 000.00 €
- Mise en place d'un portail	5 200.00 €
Collège de Saugues :	
- Mise aux normes des armoires électriques	75 000.00 €
- Mise en place de système PPMS	3 800.00 €
- Pose de volets roulants pour salles de classes	6 500.00 €
- Remplacement carte mère de l'alarme incendie	4 500.00 €
- Aménagement électrique dans salle JSP	4 500.00 €
Collège de Tence :	
- Mise en place de stores salle multimédias et CDI	3 900.00 €
- Mise en place PPMS	9 300.00 €
- Mise en place d'un vidéophone	2 200.00 €
Divers collèges :	
- Mobilier	120 500.00 €
- Travaux divers	40 000.00 €
TOTAL	898 555.00 €

Gestion des bâtiments mis à disposition d'autres entités

Connaissance et utilisation de ce patrimoine

En plus de la Préfecture, des bâtiments, propriétés du Département, sont mis à disposition.

- **Loyers perçus en 2019**

GIP TERANA	27 665.00 €
SAVS	27 379.00 €
ARS	21 754.00 €
Palais de Justice Tribunal de Grande Instance	3 491.61 €
MDPH	68 860.00 €
Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne	2 684.58 €
Conservatoire Botanique à Chavaniac-Lafayette	10 739.66 €
CIPRO 43	7 629.00 €
Mr et Mme CHAUSSE (Domaine du Sauvage)	3 084.00 €
TOTAL	173 286.85 €

Charges payées par le Département et facturées aux occupants :

GIP TERANA	18 838.67 €
ARS	7 013.26 €
Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne	3 033.77 €*
Conservatoire Botanique à Chavaniac-Lafayette	12 508.18 €*
Mr et Mme CHAUSSE (Domaine du Sauvage)	1 102.27 €
Association préfiguration SCIC Culture 43	3 898.17 €



TOTAL 46 394.32 €

NB : Les baux avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne et le Conservatoire Botanique à Chavaniac-Lafayette ont pris fin en septembre 2019.

- Les charges comprennent l'année 2018 et l'année 2019

GESTION DE LA ROUTE

Exploiter, gérer et entretenir le réseau routier

L'exploitation et l'entretien du réseau routier doivent apporter aux usagers la possibilité de circuler dans les meilleures conditions pour un coût économique acceptable (Projet N°1 de la feuille de route).

Exploitation hivernale (mi-novembre à mi-mars chaque hiver)

L'information du public sur l'état des routes est faite par répondeur téléphonique et mise à jour du site internet www.inforoute43.fr, au minimum 4 fois par jour.

L'hiver **2019-2020** a été un hiver **exceptionnellement** « clément ». Il est à souligner qu'il n'a pas été nécessaire de poser de barrières de dégel. Entre le **8 novembre 2019** et le **20 mars 2020**, les engins ont parcourus 130 000 kms, répandus 3 300 tonnes de sel et 2 300 m³ de pouzzolane.

Exploitation estivale

Les services assurent un certain nombre de services utiles envers les usagers du réseau routier départemental :

- développement et maintien des signalisations verticales et horizontales avec l'objectif d'un traitement homogène par itinéraire ;
- gestion des équipements de sécurité de la route (glissières, têtes de sécurité,...) ;
- gestion et coordination des déviations ou coupures de circulation nécessitées pour des travaux : **440 arrêtés en 2019** ;
- élaboration d'avis sollicités par les services régaliens (Préfecture), pour l'organisation de manifestations diverses ;
- réglementation de la circulation (limitation de vitesse, de charge ou de gabarit) : **16 arrêtés permanents délivrés en 2019**.

Par ailleurs, une permanence est mise en place. Un cadre de la Direction des Services Techniques, une gardienne au Service du Parc Routier Départemental et 10 agents des Pôles sont d'astreinte 24h/24. Ces derniers dénommés « agents de veille qualifiée » sont amenés à intervenir en dehors des heures ouvrées, en cas d'accidents ou de phénomènes gênant la circulation (arbres sur chaussée...).

Fauchage : 3 380 km
Curage des fossés : 610 km

Sécurité routière

L'analyse des conditions de sécurité du réseau permet de définir les mesures à prendre pour éviter les accidents et minimiser leur gravité : signalisation, glissières de sécurité, têtes de sécurité, suppression d'obstacles latéraux...

La réalisation de comptages de trafic et les mesures de vitesse réalisées par le Service Gestion de la Route (SGR) sur le réseau permettent d'adapter les mesures de sécurité ainsi que les projets étudiés par les bureaux d'études (Service Routes et Pôles).

Maintenir le patrimoine routier

Il s'agit d'assurer les prestations d'entretien des chaussées et des ouvrages de façon à garantir l'intégrité et la conservation du patrimoine.

Entretien du réseau

L'outil informatique de suivi de l'activité dénommé « AGT Collectivités » (nouvelle version du logiciel IG4), permet de mesurer l'efficacité des organisations mises en place, et concourt ainsi à l'optimisation des moyens mis en œuvre.

Année 2019
emplois partiels à l'émulsion

Quantités
40 tonnes

emplois partiels à l'enrobé	450 tonnes
fauchage	3 380 km de routes traitées
débroussaillage	1 035 km de routes traitées
curage de fossés	610 km de routes traitées
entretien des aqueducs	160 journées de chantier
travaux sur ouvrages d'art de franchissement	90 journées de chantier
travaux sur murs	110 journées de chantier

Suivi et entretien des ouvrages

Le recensement des ouvrages de franchissement inscrits dans la base de données OASIS au 31 décembre 2019 est de 1 090 ponts d'ouverture supérieure à 2 m et dont 60 passages supérieurs passent au-dessus de Routes Départementales. Le plus long est le viaduc d'Aurec-sur-Loire avec ses 268 m de portée.

En 2019 il est dénombré 1556 murs de plus de 2 m de hauteur qui soutiennent 69.5 km de Routes Départementales pour une surface de gestion de 16,9 ha. Il comprend également deux estacades.

La gestion de ces 2 646 ouvrages est organisée grâce au logiciel OASIS et une programmation de la surveillance permet de visiter et d'inspecter ce patrimoine bâti routier tous les 3 ou 6 ans.

En 2019, il y a eu 36 inspections détaillées dont 11 sur les murs et 25 sur les ponts réalisées par une société spécialisée.

Les visites sur appuis immergés ont également été réalisées par une entreprise adaptée avec plongeurs et scaphandres et ont permis de vérifier l'état de 10 fondations de murs ou ponts.

Pour 2019 encore, il a été réalisé 245 visites périodiques sur les murs et 161 sur les ponts par les 4 pôles de territoire.

Ces contrôles mettent à jour l'état pathologique de chaque ouvrage pour lequel une note est affectée et une programmation d'étude ou de réparation est priorisée selon l'importance des désordres constatés.

Ainsi, en 2019, ce sont 452 ouvrages qui ont fait l'objet d'une surveillance sur les 2 646 du patrimoine départemental (17.1%).

La longueur totale des ponts est de 17 823 mètres sur le département représentant 126 792 m² de surface de tablier.

Le recensement des hauteurs sous les passages supérieurs (la Route Départementale passe sous ces ponts) a permis de dénombrer 60 ponts sur lesquels sont ou seront installées les limitations réglementaires.

Grâce à des crédits spécifiques, une vingtaine de réparations de murs et ponts de moyenne importance et 10 ouvrages d'envergure ont pu être remis en état.

Suivi et entretien des chaussées

En 2019, les indicateurs du renouvellement des couches de surface sont les suivantes :

- Enrobés bitumineux : 63 639 tonnes répartis pour 6 420 849 € sur 58 kms et en 82 chantiers ;
- Travaux préparatoires avant enduit : 191 km ont été préparés avec 2 439 000 € ;
- Enduit superficiel d'usure : la surface enduite est de 928 326 m² en régie par le SPRD (100%) représentant globalement 176 kms ;
- Grâce à une programmation sur 3 ans, la gestion de ces travaux a été optimisée ;
- Programmation de travaux sur l'état de surface et le confort à l'usager :

- colmatage de fissure : 14 629 m de fissures ont été bouchées en 6 chantiers et 8 boucles de comptage du trafic pour 23 420 €,
- enrobés coulés à froid : 15 kms ont recouvert les chaussées en 9 chantiers sur 98 878 m² pour un montant de 605 076 €,
- un contrôle de portance a été réalisé sur 112.1 kms en 24 sections pour 30 201 €,
- pour assurer des prestations de qualité, le marché de contrôle des enrobés et enduits (hors analyses du SPRD) a permis de vérifier la production et la mise en œuvre des 99 556 tonnes de produits bitumineux appliqués, ainsi que les études de dimensionnement sur les Routes Départementales pour un montant de 45 465 €,
- un marché d'analyses d'amiante et d'HAP a permis de réaliser 118 contrôles pour 26 240 €. Pas d'amiante détectée sur le réseau routier départemental,
- en 2019, il a été rédigé 10 marchés subséquents, issue d'un accord cadre, pour l'achat de matériaux propre aux structures de chaussée représentant 97 450 tonnes de graves non traitées à mettre en œuvre sur des opérations importantes de rectification et calibrage de routes pour un montant de 702 435 €.

La modernisation du réseau routier départemental

La mise en œuvre du projet prioritaire n°1 de la feuille de route « Moderniser et entretenir le réseau routier au meilleur coût avec une logique de service aux usagers » se fonde sur une compétence majeure du Département qui représente le 1^{er} budget d'investissement avec un montant global de 90 723 000 € sur le mandat 2016-2020.

Les bénéficiaires sont bien évidemment l'ensemble des usagers du réseau routier départemental : les entreprises et les conducteurs des différents types de véhicules.

Chacun d'entre eux a des attentes spécifiques, quelquefois antagonistes, mais tous ont en commun de partager une priorité : disposer d'un réseau sécurisé.

Afin de répondre à ces différents objectifs, le Livre Blanc de la modernisation de réseau structurant a été approuvé par l'Assemblée départementale le 16 février 2016. Il permet de modifier nos pratiques en matière de programmation des investissements privilégiant la réalisation d'itinéraires inscrits à ce document de référence.

Il a donc été choisi 9 itinéraires qui devront être bien avancés ou terminés en 2020. Ils sont :

- Brioude –A75 : terminés en 2017
- Brioude – La Chaise Dieu
- Brioude – Auzon
- Le Puy-en-Velay – Retournac
- Yssingeaux – Montfaucon-en-Velay
- Dunières – Saint-Just-Malmont
- Le Puy-en-Velay – Les Estables : terminé en 2017.
- Langeac – Saugues
- Saugues – A75

En 2019, de nombreuses opérations d'envergure ont été réalisées :

- RD 16 – Calibrage et rectification de Côte rouge au pont du Cros – 550 000 €
- RD 14 - Calibrage de la RN 102 à Lubières et reprise d'un dos d'âne - 470 000 €
- RD 585 - Calibrage et rectification de la Baraque Victor à Charraix– 1 300 000 €
- RD 589 – Renforcement de chaussée Saugues – 250 000 €

- RD 22 – Réparation du pont suspendu de Saint Ilpize – 500 000 €
- RD 103 - Alésage du tunnel du Chambon de Vorey – 800 000 €
- RD 103 – Renforcement de chaussée Retournac Chamalières - 480 000 €
- RD 24 – Reconstruction du pont de l'Etang Saint-Pal-en-Chalencon – 340 000 €
- RD 15 – Calibrage à Bigouroux et aménagement des carrefours – 460 000 €
- RD 105 – Calibrage et rectification d'Yssingeaux à la Rive – 1 510 000 €
- RD 44 – Stabilisation de la falaise au Theil à Beauzac - 172 000 €
- RD 42 – Confortement mur Bas-en-Basset – 400 000 €
- RD 45 – Déviation de Lichemiaille - 1 000 000 €
- RD 23 - Renforcement de chaussée entre Chambaud et Dunières – 170 000 €
- RD 61 – Renforcement de chaussée Dunières – 365 000 €
- RD 500 – Renforcement de chaussée La Séauve et Le Mazet-Saint-Voy – 356 000 €
- RD 23 – Aménagement du carrefour du Trèves - 260 000 €
- RD 23 – Aménagement du carrefour de la Garne - 580 000 €
- RD 46 – Travaux au viaduc d'Aurec-sur-Loire - 182 000 €
- RD 46 - Renforcement de chaussée à Malvalette – 204 000 €
- RD 535 – Aménagement d'un tourne à gauche au Monastier-sur-Gazeille – 215 000 €
- RD 28 – Renforcement entre le Pertuis et Saint-Julien-Chapteuil – 360 000 €
- RD 38 - Renforcement de chaussée entre Taulhac et Coubon – 270 000 €
- RD 37 – Remise en état de murs en bordure de la Loire à Brives-Charensac – 150 000 €
- RD 500 – Calibrage du pont d'Estaing au Monastier-sur-Gazeille – 190 000 €

En modernisation du réseau routier structurant, 7 avant-projets ont été établis pour un montant de 6 842 000 €.

Les services ont aussi été sollicités pour donner des avis sur les dossiers étudiés par d'autres collectivités pour des travaux à proximité du réseau routier départemental (environ 30 avis). Ils participent également activement à certains dossiers portés par la Mission Ingénierie 43.

Afin de faciliter la concertation avec les riverains concernés par les travaux du Département, et en complément des rencontres individuelles de riverains, une vingtaine de réunions d'information ont été animées par les agents de la Direction des Services Techniques.

Sur le plan foncier, 595 parcelles ont été estimées par le Service Routes. Il a été réalisé 272 négociations pour acquérir 353 parcelles afin de réaliser les projets routiers. 55 évictions d'exploitants et 21 procès-verbaux de dommage ou d'occupation temporaire ont également été conclus. A la demande de tiers, il a été effectué 169 recherches de propriétaires fonciers.

Reconstruction des ponts Alexandre Bertrand sur l'Allier à Langeac et de Bas-en-Basset sur la Loire:

Ces 2 projets majeurs ont été inscrits au Livre Blanc en 2016. Il a été décidé la reconstruction de ces deux ouvrages d'art suite aux constats de leur état pathologique assez dégradé pour celui de Langeac et aux caractéristiques insuffisantes pour celui de Bas-en-Basset où le trafic recensé est de l'ordre de 15 000 véhicules par jour.

En 2019, un fuseau élargi de tracés potentiels a été arrêté ainsi que le profil en travers des ponts qui prendra en charge les circulations routières mais également douce. Le recensement de nombreux éléments environnementaux, les premiers contacts avec les

services de l'Etat et grâce à l'assistance à la maîtrise d'œuvre, les deux dossiers ont bien avancés en 2019.

TRANSPORT

Proposer un accès au transport le plus large possible et assurer le transport de l'ensemble des élèves dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

L'année 2019 a été une année de « stabilisation » des répartitions des compétences transports entre la Région, le Département et les Autorités Organisatrice de second rang.

En effet, la loi NOTRe a transféré des Départements aux Régions les compétences en matière de transports, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires.

Aussi, la Région Auvergne-Rhône Alpes et le Département de la Haute-Loire ont signé, le 31 août 2017, une convention relative aux modalités de transfert définitif à la Région AURA des services départementaux dans le domaine des transports routiers non urbains et des transports scolaires. Cette convention est toujours en application couvrant la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2022.

**17 lignes régulières,
1 service transport à la
demande
323 services scolaires**

Ainsi, la Région délègue au Département les compétences suivantes :

- l'organisation des services de transports non urbains, réguliers et à la demande, scolaires ;
- la passation, la gestion, l'exécution des contrats ;
- le paiement (en fonctionnement et en investissement) des services, avec les moyens alloués par la Région

Le réseau départemental comporte :

- 17 lignes régulières dont 15 que nous gérons directement, avec :
 - 10 lignes aux risques et périls du transporteur,
 - 5 lignes à garantie de recettes, avec contribution financière d'équilibre du Département ;
- 1 service de Transport à la Demande à destination des personnes en situation de handicap ou de dépendance, divisé en quatre secteurs ;
- 323 services scolaires, dont 113 affectés aux élèves en situation de handicap.

La gestion du transport scolaire est déléguée pour partie à 70 relais locaux (communes, communautés de communes, associations familiales) qui sont nos interlocuteurs sur le terrain.

Quotidiennement, ce sont environ 60 exploitants (autocaristes et taxis) qui mettent à disposition près de 360 véhicules (4 à 75 places) pour assurer l'ensemble de ces transports.

Pour le seul transport scolaire, un peu plus de 23 000 kms (en charge et à vide) sont effectués chaque jour.

ADMINISTRATION

Le service Administration exerce un rôle transversal, il intervient en support auprès des autres services de la Direction.

Comptabilité et suivi budgétaire

372 marchés (année 2019 et reconductions) ont été suivis pour un montant total de 29 204 894 €.

8 522 mandats ont été traités (tous budgets et tous gestionnaires DIST confondus).

Cellule marchés

- Extraction de toutes les publicités de la direction,
- Dématérialisation des Dossiers de Consultations,
- Réception des plis (plus de 500) et notification des marchés d'une partie de la direction.



372 marchés
29 204 894 €
8 522 mandats

Transactions foncières

138 actes administratifs ont été rédigés par la cellule foncière pour un montant total d'acquisitions de 178 257 € dans le cadre de travaux routiers.

Contentieux

Le service a instruit et suivi les contentieux routiers en lien avec l'activité de la DIST, (avec le SJMP pour tous les contentieux qui débouchent sur une procédure judiciaire),

- dommages au domaine public : 18 nouveaux dossiers,
- recours usagers de la route : 22 dossiers ouverts en 2019.

Concertation avec les communes

Le Service Administration vient en appui des autres services lors de travaux d'aménagement de chaussée en traverse d'agglomération, en matière d'urbanisme ou d'aménagement local :

- consultation et avis pour application du droit des sols,
- élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,
- conventions en partenariat avec le Département,
- répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour les communes de moins de 10 000 habitants : 298 404 € de dotation pour 35 dossiers.

PARC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Situé à Taulhac, sur une surface de 2ha, le Service du Parc Routier Départemental emploie 53 personnes chargées de mettre à disposition des autres services de la DIST ou plus largement du Département le matériel roulant et assimilé nécessaire à leur activité et de réaliser pour les Pôles de territoire, certains travaux routiers spécifiques.

Mise à disposition de véhicules

Le Service du Parc Routier Départemental tient à disposition les véhicules et engins nécessaires aux activités des services de la Direction des Services Techniques, de la Bibliothèque Départementale de Prêt, des Archives Départementales, du Foyer Départemental de l'Enfance, de la Direction de la Vie Sociale, du Service d'Assistance

Technique à l'Eau et à l'Assainissement, du château de Chavaniac, du Domaine du Sauvage. En 2018, 25 véhicules légers du Service du Cabinet ont été rajoutés. Cette mission s'entend depuis l'acquisition des matériels, l'entretien préventif et/ou curatif, le suivi technique, puis, en fin de vie, la réforme et la cession.

Pour 2018 la flotte se compose de :

VL	104	PL-ESH < 18t	32	Répandeuse à bitume	3	Tracteurs chargeurs	6
VUL	60	PL-ESH > 18t	71	Gros compacteur	2	Tracteur charg+fauch	34
VU -Pick-up	61	ESH spécifiques	10	Skooter à peinture	2	Tracteur épaveuse	14
VU -Fourgons	16	Camion benne non équipé ESH	18	Pelle mécanique	1	Tracteur	3
VU- minibus (9pl)	3	Autres petit camions	6	Niveleuse	1	Quad	1
Car (16pl)	0	Autre camion spécifiques	6	Tracteur routier	1		

Pour l'année, l'utilisation des véhicules par la DIST a représenté :

VL km	VUL km	VU km	PL km	dont VH km	Tracteur h	Nivell. h	Pelle h
1 487 258	642 973	765 616	973 652	323 173	20 700	63	1 144

Investissements réalisés par le Service du Parc Routier Départemental

<i>Montant des Investissements matériel roulant,</i>	1 721 033.31 €
<i>Montant des Investissements non-roulant,</i>	397 870.33 €
Total	2 115 903.64 €

Dans le même temps, la vente de matériel réformé sur le site internet de vente aux enchères du Conseil départemental (mis en service en 2011) a rapporté 16 518 € et a été fermé pour raison de réglementation.

Une procédure concernant le suivi des matériels a été mise en place afin de cerner les problèmes de délai de réparation et d'approvisionnement ainsi que les délais d'immobilisation.

Magasin

Le nombre de bons de commande est de 1 801 (environ - 9 %)

Le montant de la valeur du stock courant de pièces détachées est de 619 800 € TTC (+ 4 %)

Le montant de la valeur du stock courant des carburants est de 458 800 € TTC (montant variable en fonction de la météo).

Il a été traité 2 028 factures de fournitures.

La procédure de reversement des matériaux souillés, tels que les aérosols et les matériaux usagés, est maintenue avec des informations complémentaires et une instance auprès des centres ou services.

Les demandes de fournitures pour les Centres Opérationnels Routiers ont été mises en place, quelques difficultés sur certaines modalités de fonctionnement.

L'installation des Trakers sur la gestion des articles en en cours de finalisation.

Travaux routiers

En 2018, le Département a réalisé en régie l'essentiel des travaux d'entretien de son réseau routier départemental, dans ce cadre le Service du Parc Routier Départemental a réalisé les tâches suivantes, toutes certifiées ISO 9001:2015.

Enduits superficiels

En 2018, 85.05 % du programme ont été réalisés en régie par le Service du Parc Routier Départemental. La surface enduite est de 920 575 m² réalisés en 50.5 jours ouvrables avec un rendement de 40.38 tonnes/jour. La moyenne journalière est stable mais avec un nombre de jours important d'intempérie (27.5 jours) suite à la période de pluie en mai et juin.

Le coût de revient complet au m² (y compris granulats) est de à 2.14 €.

Signalisation horizontale

En 2018, le programme d'entretien de signalisation horizontale a porté sur les linéaires suivants : 665 Kms d'axes, 225 Kms de rives et 20 Kms de voies étroites.

Le programme initial a été réalisé à 100 %.

Le Service du Parc Routier Départemental a réalisé 150 Kms de marquage sur les chantiers neufs d'investissement.

A la marge de son activité pour le Département, le Service du Parc Routier Départemental a réalisé encore quelques prestations de marquage pour des petites communes de type « passage piéton ».

Glissières de Sécurité

En 2018, ont été posés 2 913 MI de glissières (+ 30 % d'augmentation) en régie par le Service du Parc Routier Départemental en majorité des réparations d'accidents et des mise en conformités (coût très élevé en sous-traitance).

La sous-traitance s'est élevée à 278 633.46 € (148 233.90 € sur opérations d'investissement et 130 399.56 € sur notre programme).

Autres prestations

Le curage de fossés a représenté 135 423 MI (+ 15 % d'augmentation).

L'activité réfection d'accotements est marginale (matériel en fin de vie).

Laboratoire

Le nombre de rapports d'essais est de 418 (+10 %) pour une valorisation de l'activité, suivant le barème de prestations 2010, de 171 525 € (+ 5 %) sans comptabilisation de la nouvelle prestation : contrôle de compactage de tranchées à l'aide d'un Panda (absence de barème).



Le Département, chef de file de la politique d'aide et d'action sociales sur son territoire, met en œuvre les politiques publiques correspondantes dans le domaine de l'enfance et la famille, l'action sociale, l'insertion, le logement, l'aide et l'accompagnement à l'autonomie des personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

En Haute-Loire, c'est la Direction de la vie sociale (DIVIS) qui a en charge le pilotage et la déclinaison de ces politiques à partir de la feuille de route définie par les élus pour la période 2015-2020. Ainsi, 3 objectifs prioritaires ont été mis en évidence, ils couvrent l'ensemble du champ de la politique sociale sous compétence du département :



- *Faire du RSA un véritable tremplin pour l'avenir en conjuguant contrôle, partenariats et accompagnement renforcé.*
- *Développer l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées.*
- *Renforcer la prévention pour les familles et mieux répondre aux problèmes de l'enfance en danger.*

Pour répondre à ces objectifs et pour en faciliter la déclinaison opérationnelle, la DIVIS a engagé un important travail de réorganisation de ses services depuis octobre 2015.

Parallèlement, la DIVIS participe également à la réalisation des 4 objectifs de gestion par la mise en place des formations des agents pour accompagner leur évolution professionnelle, le déploiement d'outils informatiques, la mise en place d'un pôle administratif et financier pour optimiser notre gestion et le développement de nouvelles pratiques.

Organisation et moyens

Les dépenses 2019 de la DIVIS, hors personnel, se sont établies à 115 M€. Globalement, la répartition des charges par domaine d'une année à l'autre est assez constante. C'est le secteur Autonomie qui arrive largement en tête de nos dépenses sociales suivi par l'enfance et enfin l'insertion. Il convient de noter l'économie réalisée sur le secteur de l'enfance qui conforte les orientations prises.

La DIVIS emploie environ 382 agents (dont environ 130 assistants familiaux) organisés en 3 directions déléguées par domaine de compétence : Enfance, Cohésion sociale, et Autonomie, et 3 Territoires d'intervention : Lafayette, Velay et Jeune Loire.

Les faits marquants de l'activité 2019

En 2019, la poursuite des chantiers importants et structurants ont mobilisé l'ensemble du personnel de la DIVIS.

En transversal :

- La territorialisation se poursuit avec une réflexion dans le domaine de l'Autonomie et en transverse sur les questions de projet de territoire.
- L'informatisation des services est toujours d'actualité avec l'informatisation de l'ASE et la préparation de l'AST. La charge de travail a nécessité des ajustements de calendrier.
- Des ajustements dans l'organisation des services ont été réalisés afin d'adapter nos moyens à nos missions.

Dans le domaine de l'enfance

L'année 2019 a été une année intense, la Direction de la Vie Sociale et la Direction déléguée Enfance ont poursuivi l'objectif de réorganisation de l'ASE en concertation avec les Territoires d'action sociale et les équipes ASE.

Le travail de redéfinition des missions a conduit à la construction de nouvelles fiches de postes permettant d'apporter :

- un accompagnement éducatif auprès de tous les enfants confiés à l'ASE avec l'élaboration d'un projet personnalisé pour chaque enfant,
- le maintien des mesures de soutien à la parentalité (AED),
- la création d'une mesure de prévention très en amont et au plus près des équipes de terrain, avec le redéploiement de trois postes éducatifs de l'ASE auprès du service Action Sociale Insertion.

Pour soutenir le développement des missions, les élus du Département ont validé la création de 8 postes supplémentaires (éducateurs spécialisés et cadres socio-éducatifs).

Chaque équipe ASE des territoires est dotée d'un cadre socio-éducatif intermédiaire et un redéploiement des postes d'éducateurs en fonction des missions et des charges d'activité se mettra en œuvre début 2020.

Auprès du service ASE, une cellule offre d'accueil est créée et sera développée dans le courant du premier semestre 2020. Elle apportera une effective visibilité des places d'accueil disponibles, dans l'intérêt des enfants. Elle pourra offrir une observation fine de l'offre et de la demande et nous conduire vers une meilleure adaptation de nos moyens.

Une collaboration constructive avec le service des établissements médico-sociaux est effective et garantit un contrôle efficient des structures de protection de l'enfance habilitées. Ce travail collaboratif positionne de manière forte le Département dans ses missions de chef de file de la protection de l'enfance.

Les efforts de la Direction de la Vie Sociale, du service ASE, de ses équipes territorialisées conduisent au développement de la politique départementale en matière de protection de l'enfance et sa mise en conformité avec les obligations de Lois de Protection de l'Enfance.

Dans le domaine de la cohésion sociale et de l'insertion

- Adaptation de notre organisation pour une plus grande efficacité ;
- Développement des partenariats ;
- Développement des activités du CIPRO.

Dans le cadre du maintien de l'autonomie

- Poursuite de la démarche Maison de l'Autonomie (MDA) ;
- Préfiguration SI MDPH, paiement net HPH ;
- Dispositif Réponse Accompagnée pour Tous.

MISSION PMI ET PREVENTION SANTE

Missions

Le Département a en charge la protection maternelle et infantile. Les compétences sont définies par deux Codes : le Code de l'Action Sociale et des Familles et le livre II du code de la santé publique :

- Informer, conseiller dans les domaines de la planification des naissances, de la maternité, de l'enfance,
- Préparer et aider à la naissance dans les conditions les plus favorables pour la santé de la mère et de l'enfant,
- Promouvoir le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans et soutenir la fonction parentale,
- Garantir et améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants dans leurs différents milieux de vie,
- Participer aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des victimes de violence.

Activité

- La mission Prévention santé
- Le Soutien à la parentalité
- L'offre d'accueil du jeune enfant

Prévention Santé – les axes de travail sur 2019

- Répartition de la ressource médicale et son rôle
- Installation des consultations de puéricultrices
- Sectorisation des puéricultrices et des sages-femmes
- Développement de la mission de planification et éducation à la sexualité
- Fonction des psychologues stabilisée.

Travaux en cours de réalisation ou réalisés :

- Les instances : réunions médecins/adjoints de territoire mises en place – Rythme mensuel
- Les liens entre le Central et les Territoires formalisés
- Le suivi médical des enfants confiés à l'ASE (procédure achevée et débutée)
- Les évaluations en Protection de l'Enfance – méthodes d'évaluation revues par le biais de la formation CREAL (nouvelle trame de rapport, fiche de stratégie évaluatrice).

La planification familiale

Le Département subventionne les 3 centres de planification et d'éducation familiale (Le Puy, Brioude et Monistrol-sur-Loire) pour des actions de planification, dépistage, accueil et animations.

Subventions versées aux 3 centres					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
82 531 €	82 813 €	85 283 €	78 094 €	87 212 €	95 304 €

En 2019, la répartition de la participation financière aux frais de fonctionnement se répartit comme suit :

- Brioude : 22 617 €
- Le Puy : 27 775 €
- Monistrol : 44 912 €

Le Centre du Puy est désormais habilité en tant que CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le VIH et les hépatites virales) avec une antenne sur Brioude. Celui de Monistrol poursuit son fonctionnement

habituel n'ayant pas rempli les critères d'habitation ; il a pu renforcer ses missions de prévention et planification grâce à l'augmentation du temps de travail d'une nouvelle conseillère conjugale. Une nouvelle convention a été signée avec la CPAM.

L'activité des sages-femmes de PMI

- Le suivi des grossesses par des consultations et des VAD ;
- Le suivi de situations de vulnérabilité décelées en anténatal
- Des cours de préparation à la naissance (séances collectives) selon différentes modalités ;
- La réalisation d'entretien prénatal précoce (EPP) : réalisé au 4^{ème} mois de grossesse ;
- Le partenariat avec les maternités et les libéraux (médecins et sages-femmes) ;
- Le Programme d'accompagnement au Retour d'Aide à Domicile après hospitalisation initié par la CPAM qui a intégré la PMI. Un conseiller de la CPAM rencontre les jeunes mamans et leur propose une mise en relation avec une sage-femme. La maman choisit alors une sage-femme libérale ou de PMI. Des temps de visite sont formalisés et remboursés selon un tarif spécifique ;
- la planification, le dépistage et l'éducation à la sexualité.

Un travail partenarial a été engagé avec le Centre de Planification de Monistrol, la médecine scolaire et différents publics.

Des séances d'informations collectives auprès d'assistants familiaux, de lycées et du Foyer de l'Enfance ont eu lieu sur les trois territoires.

La perspective de la mise en œuvre d'un point infos jeunes réunira les trois acteurs (Centre de Planification, Education Nationale et Département).

Le tableau ci-dessous représente l'activité de 3 sages-femmes à temps plein (une à 0.5 ETP étant partie en disponibilité).

Année	VAD	EPP	Prépa naissance
2017	927	45	57
2018	1068	44	62
2019	834	22	82

Le suivi des naissances

Le service reçoit tous les certificats de santé obligatoires concernant les enfants résidant en Haute-Loire (8^{ème} jour, 9^{ème} mois et 24^{ème} mois). Ils sont saisis et exploités tout au long de l'année grâce au logiciel Horus remis à niveau en juin 2019.

Les données incomplètes de 2018 ont pu être réactualisées en raison de la présence d'une personne sur le poste de saisies resté en vacance plusieurs semaines.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de naissances	2004	2027	1964	1934	1977	1802

La ligne téléphonique « Allo petite enfance 0810 00 43 00 »

Chaque matin du lundi au vendredi, une permanence téléphonique est assurée par les infirmières et puéricultrices pour répondre aux questions des parents ou des professionnels (assistants maternels ou familiaux) afin d'apporter écoute, conseil, soutien ou orientation.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'appels	131	96	98	81	45

Nombre d'appels en forte baisse lié :

- à l'insuffisance de communication et de connaissance de cette ligne ;
- au coût de l'appel actuellement en cours de vérification.

Ce sont essentiellement les parents qui appellent et les principales sources d'inquiétudes sont :

- problème de communication
- l'alimentation ou l'allaitement (et le sevrage)
- le transit
- la santé (vitamine D)
- le développement et l'éveil de l'enfant
- les pleurs
- le sommeil
- adresse des consultations des puéricultrices
- les modes de garde (les parents sont alors réorientés vers les Relais Petite Enfance, service pressenti pour accueillir toute demande de cette nature)

La coordination médico-sociale périnatale

Une coordination médico-sociale périnatale existe sur chaque territoire. Elle rassemble les acteurs de la périnatalité : maternités, équipe de pédopsychiatrie hospitalière et à domicile, l'addictologie et les professionnels de PMI. Elle se réunit mensuellement pour élaborer une prise en charge péri et post-natale dans des situations complexes évoquées pendant la grossesse. C'est une instance de réflexion clinique axée sur un objectif de prévention précoce. En 2019, 24 séances CMSP se sont réunies et 86 situations ont été abordées.

Consultations de puériculture

Celles-ci ont été instaurées sur différents CMS sur chaque Territoire avec une campagne de communication à l'appui : création de nouveaux flyers à destination des familles.

En 2019, les puéricultrices ont assuré 662 consultations d'enfants. Il y a actuellement 20 lieux de consultation répartis de façon homogène sur chaque territoire du département.

Visites à domicile des puéricultrices pour des enfants de moins de 6 ans

a) Dans le cadre de la prévention

Les puéricultrices ou infirmières de PMI effectuent des visites à domicile (VAD) des enfants de moins de 6 ans à la demande des parents ou suite à des sollicitations émanant des différentes maternités pour leur apporter aide et conseil et proposent leurs services à la réception des certificats de santé du 8^e jour.

	2015	2016	2017	2018	2019
Visites à domicile	3617	3706	3694	3646	2288

b) Dans le cadre de la protection de l'enfance :

Les VAD sont déclenchées par la réception d'Informations Préoccupantes et les évaluations s'effectuent pour les enfants de 0 à 6 ans, en binôme avec un assistant social.

Au-delà de 6 ans, ce sont deux assistants sociaux qui effectuent les visites à domicile sauf s'il existe des problèmes médicaux, auquel cas la PMI est associée.

Année(s)	Nombre IP (avec l'intervention d'une puéricultrice PMI)		
	Velay	Jeune Loire	Lafayette
2019	48	24	12
Total	84		

Ces données reflètent les interventions sur lesquelles les puéricultrices ont été mobilisées.

Les entretiens avec les psychologues

Les psychologues, à raison d'une par Territoire, ont un rôle :

- de guidance auprès des professionnels dans le suivi des familles
- d'accueil et d'orientation des enfants.

En 2019, les 3 psychologues ont vu 69 enfants.

Les consultations médicales

Les médecins accompagnés par les puéricultrices ont effectué des consultations d'enfants de moins de 6 ans dans 18 lieux de consultation couvrant essentiellement les Territoire du Velay (7) et celui de Lafayette (10).

Depuis septembre 2019, les enfants du Territoire de la Jeune-Loire bénéficient d'un nouveau lieu de consultations sur Yssingaux (1), examens réalisés par le médecin du Territoire du Velay.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de consultations	2950	3168	2149	1827	1829	1757

Certaines consultations auparavant assurées par les médecins sont maintenant orientées vers les puéricultrices.

Le suivi médical des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Les médecins de PMI assurent les consultations des enfants du Foyer de l'Enfance et de ceux confiés auprès des assistants familiaux. Un travail sur la procédure du suivi médical des enfants confiés a été finalisé et mis en œuvre.

Sur le Territoire du Velay et de la Jeune-Loire, 39 enfants confiés ont pu bénéficier d'une consultation en 2019 contre 34 en 2018.

Les bilans de santé des enfants en école maternelle

Le Code de la Santé Publique prévoit que chaque enfant de 3-4 ans bénéficie, à l'école maternelle, d'un bilan de développement global assuré par le service du département. Depuis la rentrée scolaire 2013, les bilans de santé étaient réalisés sur demande du directeur d'établissement. Il ressort des observations des médecins que certaines situations pour lesquelles ils sont appelés sont relativement dégradées (altération des capacités cognitives et du développement psychomoteur) et auraient pu être repérées plus tôt dans le cadre de bilans systématiques. Ce constat conforte la politique de prévention précoce menée par le Département et la nécessité de développer et généraliser cette action.

	2015	2016	2016	2018	2019
Nombre de séances de bilan de santé	9	9	10	84	125
Nombre d'enfants vus en bilan de santé	101	131	159	1338	1984

Ces examens ont mis en évidence la nécessité de prévoir des actions de prévention (en matière d'hygiène bucco-dentaire notamment). Ils ont également permis l'orientation d'environ un tiers des enfants vus vers une consultation spécialisée (ophtalmologue, orthophoniste, etc...).

93 % des enfants ont été vu en BSEM => très bonne couverture par rapport à la moyenne nationale.

L'agrément et le contrôle des structures d'accueil de la petite enfance

L'agrément est accordé par le Président du Département. Les professionnels de Protection Maternelle Infantile ont en charge les instructions préalables et postérieures à l'agrément, ainsi que le suivi dans le cadre de l'exercice des assistants maternels.

Cette activité d'agrément et de contrôle a engendré 804 visites à domicile en 2019.

En 2019, 10 sessions de formation à l'attention des assistants maternels ont été organisées de janvier à décembre :

- 5 sessions module 1 de 80 heures (avant le premier accueil)
- 5 sessions module 2 de concernant la validation des 120 heures obligatoires

L'effectif des groupes permet une bonne dynamique de travail et une optimisation des coûts. Bilans réguliers avec l'organisme formateur IFAC avec lequel la construction d'un nouveau format des calendriers de formation a été élaboré au regard de la nouvelle réglementation concernant la formation obligatoire des assistants maternels.

Nouvelle formation plus riche et plus complète soumise maintenant à validation des différents modules. Collaboration importante du service de PMI avec l'organisme de formation prestataire dans le suivi des dossiers.

Accueil individuel

ASMAT	Agréments demandés	Agréments accordés
2016	104	94
2017	101	89
2018	105	80
2019	80	71

ASFAM	Agréments demandés	Agréments accordés
2016	24	20
2017	30	11
2018	23	16
2019	21	13

	2017	2018	2019
ASFAM embauchées ASE	118	128	126
Nb de places total chez les ASFAM Emb ASE	244	245	241
Nb de places total chez les ASFAMs/ASMATS	6636	6517	6774

Accueil collectif

La Haute-Loire compte en 2019, 55 établissements d'accueil collectifs dont :

- 38 structures multi-accueil
- 3 établissements d'accueil collectif occasionnel
- 1 multi-accueil familial à Brioude
- 10 micro-crèches
- 3 multi-accueils parentaux

S'ajoutent :

- 17 maisons d'assistants maternels ; le service est de plus en plus sollicité pour ce type d'accueil. Nous notons un engouement qu'il convient de réguler et accompagner en collaboration avec les autres partenaires (CAF, MSA).
- 23 relais petite enfance intercommunaux couvrent la majorité du territoire départemental. Ces relais sont aidés par le Département par une subvention de fonctionnement au démarrage.

En ce qui concerne les EAJE, une augmentation significative des visites dans le cadre du suivi des structures a pu être réalisée par les nouveaux adjoints de territoire.

Ces équipements, soumis à l'autorisation du Président du Département, sont financés au niveau de l'investissement par le Département dans le cadre des contrats 43.11.

Des soirées-informations organisées par les services PMI de territoire en partenariat avec les Relais sont proposées aux assistants maternels.

Relais assistants maternels et crèches bénéficient d'un accompagnement rapproché par le biais de réunions trimestrielles départementales animées par la CAF et la PMI.

Les actions de partenariat de soutien à la parentalité

Sur le territoire de Lafayette :

Les puéricultrices sont partie prenante dans divers **réseaux du territoire** :

Le réseau de lutte contre les violences conjugales regroupe la plupart des professionnels du territoire confrontés dans leurs pratiques professionnelles à des victimes de violences. Des réunions régulières sont organisées tout au long de l'année. Dans le cadre de la journée contre les violences faites aux femmes ont été organisées plusieurs manifestations par le réseau VIF sur le Brivadois : une représentation théâtrale

sur le thème des violences conjugales, à laquelle des femmes victimes et prises en charges par le réseau VIF ont été invitées. Pour leur permettre d'assister à cette représentation, les personnes du réseau et des professionnelles de PMI ont organisé une garderie sur la soirée. La puéricultrice PMI du réseau VIF sur Brioude a également organisé avec d'autres personnes, la participation de victimes de violences conjugales à des séances de self-défense.

Le réseau GPETO 43 réunit les différentes structures « petite enfance » du département afin de travailler sur des projets communs (plaquettes d'information grand public) ; il a été moins actif en 2019.

Le réseau parentalité du Brivadois réunit l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le soutien à la parentalité sur le Brivadois. L'année 2019 a vu l'organisation départementale de forums de la parentalité "le samedi des familles" qui a eu lieu sur Brioude en Octobre avec participation du service de PMI.

Le service de PMI (sage-femme et puéricultrice) a intégré le réseau CAARUD, femmes et addictions.

Le psychologue et le médecin PMI ont animé une formation d'une journée auprès des psychologues de l'Education nationale du territoire Lafayette sur le thème de la protection de l'enfance, à l'instigation du psychologue territorial.

Sur le territoire de la Jeune Loire :

Des interventions de la ludothèque RICOCHET ont été fixées (Médiathèque de Ste Sigolène et CMS de Monistrol), avec animation respectivement, par la puéricultrice du secteur et par la psychologue PMI. 10 interventions sur les 2 sites (1/mois/site) ont été effectuées.

121 consultations ont eu lieu en soutien à la parentalité, pour 42 enfants différents. Dans le cadre de la mission prévention du service PMI, la psychologue a co-animé avec la ludothèque RICOCHET les temps jeux à Monistrol Sur Loire. Le bilan de cette action de soutien a été positif : 2 à 3 familles en moyenne par séance ont participé avec 3 à 4 enfants.

Deux demi-journées par mois ont été proposées aux familles avec la ludothèque CEKANKONJOU pour les interventions PMI sur Yssingeaux. Il y aura eu 11 interventions (sur 20 prévues initialement) : 8 en salle d'attente des consultations médicales + 3 sur les temps décentralisés de la ludothèque sur la semaine de la parentalité, de septembre 2019 à décembre 2019. Les temps d'animation ludothèque ont été fréquentés en fonction des inscriptions des familles d'accueil ou familles aux rendez-vous médicaux. Ces temps d'animations ont ainsi pu toucher 44 enfants sur les consultations médicales et environ 40 enfants sur les temps d'animations de la semaine de la parentalité (sur les communes de Dunières, Montfaucon et Lapte).

Semaine de la parentalité en octobre 2019 : Balade autour de la parentalité :

- Action d'hygiène buccodentaire dans les écoles maternelles
- Temps d'éveil et jeux Parents-Enfants animé par la ludothèque Ricochet et la PMI pour les parents d'enfants âgés de moins de 4 ans.
- Les dangers d'Ecrans présentés par la PMI dans les écoles maternelles
- Temps d'activité ludique pour les familles animé par la ludothèque CEKANKONJOU et la PMI (0-10 ans).
- Réalisation de masques sur le thème des émotions animée par la PMI et l'Entraide pour toute la famille dans une médiathèque, etc...

Sur le territoire du Velay :

Dans le cadre de la semaine de la parentalité du 18 au 27 octobre 2019, deux professionnelles ont participé au forum des familles au centre PIERRE CARDINAL, le 26 octobre 2019 de 14h à 18h. Cette après-midi a réuni tous les acteurs de la petite enfance. Ce type d'action permet aux familles de connaître la PMI autrement et de mettre en lumière toutes les missions qui nous incombent et pas seulement celle de la protection de l'enfance.

Conclusion

La mission Prévention/Santé, pour répondre aux priorités de la feuille de route dans son axe 6, s'est attachée à créer et déployer des consultations de puéricultrices sur les trois territoires.

Son axe de prévention s'est également orienté sur des actions de planification familiale et éducation à la sexualité conduites par les sages-femmes.

Les bilans de santé dans les écoles sont désormais effectifs pour tous les enfants de 3/4 ans avec une montée en puissance du nombre de ces examens de prévention. Ceux-ci ont permis de révéler l'intérêt d'instaurer des actions de santé publique en lien avec les problématiques rencontrées.

L'accompagnement à la fonction parentale se décline de diverses manières sur les différents territoires. Un bilan sur les actions nouvellement engagées sera programmé afin d'en montrer les effets.

On assiste à une stabilisation des places en EAJE et chez les assistants maternels malgré une légère diminution de leur nombre due à des départs à la retraite non remplacés. Cette donnée est corrigée par l'augmentation régulière du nombre de MAM qui offrent une capacité d'accueil suffisante sur le Département. Ces divers modes d'accueil sont accompagnés dans leurs pratiques tout au long de l'année par les professionnels de PMI.

SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

La loi du 14 mars 2016 constitue une nouvelle étape dans la réforme de la protection de l'enfance. Elle vient rénover le cadre d'exercice des missions de protection de l'enfance et centre l'ensemble des interventions sur les besoins de l'enfant.

L'ASE est un service départemental dont les missions sont définies par l'article L221-2 du Code de l'Action sociale et des Familles. Le service de l'aide sociale à l'enfance est chargé d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux enfants, jeunes majeurs et à leur famille qui se trouvent confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger les enfants. Ce soutien peut être apporté en urgence quand les circonstances l'exigent.

Dans le cadre de la territorialisation, le service ASE s'organise sur les 3 territoires d'action sociale.

Aujourd'hui encore, sous la responsabilité d'un adjoint ASE de territoire, l'équipe enfance gère les actions éducatives à domicile et le placement familial.

Il revient au Service ASE, la déclinaison de la politique de protection de l'enfance, la gestion de la CASED, l'encadrement de l'équipe adoption et la mission MNA.

Dans sa démarche d'évolution le service se met en conformité avec les injonctions de la loi 2016-297 du 14 mars 2016, loi de protection de l'enfance. Un plan d'action validé de

13 fiches actions est en cours de finalisation avec les agents qui exercent la mission de protection de l'enfance.

L'objectif de ce plan d'actions est de mettre en œuvre les dispositions de la Loi de 2016, avec la désignation d'un référent pour chaque enfant bénéficiant d'une mesure de protection et la construction d'un projet personnalisé pour chaque enfant confié au Département.

L'accent sur la prévention est mis en œuvre, en positionnant un éducateur spécialisé délégué à cette mission de droit commun sur chaque territoire.

Parallèlement, les agents ont suivi des formations spécifiques et qualifiantes afin d'accompagner les changements de pratiques indispensables pour atteindre nos objectifs.

Activité

D'une manière générale, l'année 2018 avait enregistré une baisse des placements qui est confirmée en 2019.

Les chiffres de l'activité 2019 valident ces observations avec 486 enfants accueillis dans les lieux d'hébergements (MECS+ LVA+FDE +Accueil Familial) contre 528 enfants en 2018.

Actions de prévention et d'aide à domicile

Les mesures en matière de prévention se concentrent essentiellement sur le maintien des heures réalisées par les travailleuses d'intervention sociale et familiale à domicile qui permet un accompagnement des familles dans leur quotidien, et la mesure d'action éducative à domicile qui permet d'assurer un travail de prévention au plus près des familles.

Aide éducative à domicile (AED)

C'est une mesure de protection de l'enfant et de soutien éducatif de la famille. Demandée par les familles elles-mêmes ou proposée par un travailleur social, elle n'est octroyée que sur accord écrit des familles et après évaluation approfondie des situations.

L'AED est un outil indispensable dans le cadre de la prévention afin de proposer un soutien aux familles demandeuses d'aide.

La délégation de cette mesure à un partenaire extérieur n'a pas été validée, et jusqu'alors 8 éducateurs du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, réalisent cet accompagnement éducatif global dans un cadre administratif.

- Au 31.12.2017, **201** enfants sont suivis dans le cadre de ce dispositif.
- Au 31.12.2018, **213** enfants sont suivis dans le cadre de ce dispositif.
- En 2019, une forte baisse des mesures d'AED est observée, en effet :
- Au 31.12.2019, **167** enfants sont suivis dans le cadre de ce dispositif.

La réorganisation en cours du service de l'Aide Sociale à l'Enfance explique cette baisse d'activité.

Celle-ci se réalise à partir de mouvements de personnels, de changements d'affectations et de la création d'une nouvelle mesure de prévention précoce :

- 3 postes éducatifs délégués à l'AED sont transformés en référents « prévention familles » et redéployés auprès du service Action sociale Insertion.

- Le service ASE va déployer sa capacité globale d'intervention sur les mesures de soutien à la parentalité pour des situations plus ciblées à ce type d'accompagnement.

En 2020, 5 éducateurs référents « soutien à la parentalité » réaliseront ces mesures de soutien soit 125 au total.

La nouvelle mesure de « prévention famille» s'adressera aux familles de droit commun qui traversent de manière conjoncturelle des difficultés dans l'exercice de leur parentalité. Cette intervention sera une action forte de prévention pour éviter la dégradation de certaines situations.

Techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF)

TISF	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Heures réalisées protection de l'enfance	14 721	14 443	13 558	13652	12776	15007

La TISF assure au domicile des familles, une action socio-éducative au travers d'activités d'aide à la vie quotidienne et d'éducation des enfants.

Son action fait partie intégrante des dispositifs de prévention.

La TISF est aussi sollicitée afin de permettre aux enfants confiés de pouvoir se rendre en visite au domicile de leurs parents, permettre de faire tiers pendant ces rencontres et de pouvoir évaluer leurs compétences parentales.

Aides financières

Le service ASE peut intervenir aussi en apportant une aide financière aux familles en difficultés. Cette aide s'inscrit complètement dans le champ de la prévention.

Elles apportent aux familles une aide à la subsistance, permettent aux enfants des familles en difficulté de participer à des séjours scolaires, colonies ou CLSH et bénéficier d'activités de loisirs.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'aides	1260	1292	1344	1263	1138	1253
Montant moyen des aides	215	232	200	205	219	207,50

Accueil des enfants

Le Département accueille les enfants :

- soit à la demande des détenteurs de l'autorité parentale, cet accueil dit « administratif » est contractualisé.
- soit à la demande du Juge des enfants ou du Procureur de la République lorsque la situation le nécessite.

Les enfants peuvent être :

- soit confiés à l'ASE et orientés chez une assistante familiale ou dans un établissement (Maison d'Enfants à Caractère Social, lieux de vie, ...)
- soit accueillis directement dans un établissement (on parle de placement direct)
- soit confiés au service de l'ASE tout en restant au domicile de leurs parents, ils bénéficient alors d'un suivi intensif. Le dispositif de placement externalisé a une capacité totale de 69 places.

	Au 31.12.2017	Au 31.12.2018	Au 31.12.2019
Nombre enfants confiés (MECS+LVA+AE+MNA+Accueil Familial) Hors FDE	727	708	725
Nombre enfants accueillis en MECS	235	187	184
Nombre d'enfants en placement externalisé	114	129	128
Nombre d'enfants accueillis en lieu de vie	21	20	24
Nombre d'enfants accueillis chez Assistants familiaux (dépt+asso.)	234	242	251

Les Mineurs Non Accompagnés

Dans le cadre de la politique nationale d'accueil des Mineurs Non Accompagnés, le Département accueille des Mineurs Non Accompagnés et doit leur apporter hébergement et soutien éducatif jusqu'à leur majorité.

Une convention de partenariat entre le Département de la Haute-Loire et l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte a été conclue en juin 2014 (Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés) et renouvelée en décembre 2016 portant le nombre de prise en charge de Mineurs Non Accompagnés à 55 puis en juillet 2018 à 85 jeunes.

Au 31.12.2018 le nombre de Mineurs Non Accompagnés s'élève à 130, dont 101 sont confiés.

Au 31.12.2019 le nombre des MNA est stable, **138 MNA dont 103 sont confiés.**

Pour apporter aux jeunes migrants de bonnes conditions de mise à l'abri, le Département a passé une convention avec l'hôtel Saint Jacques dans le centre-ville du Puy-en-Velay pour l'hébergement des MNA en attente d'orientation. Ainsi l'équipe concentre son activité de gestion du quotidien sur un seul lieu d'accueil hors DAMIE.

Les Assistants familiaux

Les assistants familiaux sont recrutés et salariés du Conseil départemental. Ils font partie intégrante de l'équipe de l'Aide Sociale à l'Enfance et travaillent en lien avec les travailleurs sociaux.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'Assistants Familiaux embauchés par le département	109	116	126	126	121	125
Nb d'enfants accueillis chez les Assistants Familiaux embauchés par le département (moyenne sur l'année)	170	182	189	234	242	198

Le service ASE organise la formation des assistants familiaux, celle-ci s'effectue en deux temps :

- 60 heures de formation délivrées par le service ASE en collaboration avec nos partenaires internes et externes.
- 240 heures de formation déléguées et assurées par un prestataire via le CNFPT, conduisant les Assistants Familiaux qui le peuvent à l'obtention du diplôme qualifiant.

Une formation 240 heures a démarré en Juin 2019 et concerne actuellement une quinzaine d'assistants familiaux. L'objectif est de leur donner les compétences nécessaires à cette activité professionnelle et conduire celles qui le souhaitent à l'obtention du diplôme d'état d'assistant familial en janvier 2021.

Chaque année, le service ASE organise une session de formation obligatoire « 60 heures ». En 2019, ce sont 12 assistants familiaux nouvellement embauchés qui en ont bénéficié.

De plus, 2 MECS du Département assurent un service d'accueil familial, en 2019 ce sont 53 enfants du Département qui sont pris en charge.

Un travail s'effectue au sein du service ASE autour du projet de professionnalisation des assistants familiaux et de leur montée en compétence. Le développement de cette mission va pouvoir se concrétiser car elle est confiée à la cellule offre d'accueil.

L'accueil en établissement

Outre le placement familial, les enfants peuvent être accueillis en structure collective. L'orientation en établissement est travaillée par les équipes ASE selon l'âge des enfants, leurs besoins, leurs difficultés à s'inscrire parfois dans un placement familial.

Sur les 743 enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance, **208 (hors MNA)** sont confiés dans les établissements et lieux de vie du Département, **128** enfants bénéficient d'un placement externalisé au domicile de leurs parents.

Une baisse des placements était constatée en 2018 et confirmée en 2019 en raison des prémices du changement des pratiques déjà engagé, conformément à nos objectifs.

La mesure d'action éducative en milieu ouvert

Elle est une intervention ordonnée par le Juge des enfants. Elle a pour mission d'apporter aide et conseil à la famille .En Haute-Loire, cette mesure est assurée par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte.

Une convention lie le département à l'ASEA, signée au printemps 2017. Elle fixe une activité à 456 mesures. Au 31 décembre 2019, nous avons 400 mesures actives. Nous observons que l'autorité judiciaire privilégie encore la mesure d'accueil externalisé au détriment de celle d'AEMO.

L'adoption

La cellule adoption est composée d'un travailleur social à 70% ETP, d'un psychologue à mi-temps et un rédacteur à mi-temps.

L'activité de cette cellule s'organise autour d'axes majeurs : agréments, accompagnements à la réalisation des projets d'adoption, apparentement des pupilles de l'Etat, suivis des enfants adoptés.

L'année 2019 comptabilise 24 demandes d'information qui se sont réalisées à partir de réunions d'informations formalisées et interactives.

Agrément

Avec l'évolution des profils des postulants, la mission concernant l'agrément a évolué :

- Réunions d'informations à l'attention des candidats sur la journée.

- Renforcement des entretiens (disponibilité, aide au cheminement, ..)
- Rédaction des écrits en fonction des attendus ministériels.
- Accompagnement aux renoncements.

Sur l'année 2019, 8 agréments ont été délivrés et 0 refus. Le travail de la commission agrément s'organise aussi autour des modifications de notices, des demandes de complément d'informations, des actualisations aux termes des 2 ans de l'agrément et des actualisations à la demande des pays.

Au 31.12.2019 nous avons 31 agréments valides.

Adoptions internationales

Aujourd'hui l'adoption internationale s'est complexifiée et les enfants proposés à l'adoption sont dans la majorité des cas, des enfants à besoins spécifiques (problèmes de santé, handicaps, enfants grands...)

Durant l'année 2019, pour notre département, il y a eu 3 adoptions possibles avec l'international.

Adoptions nationales :

Nombre d'enfants placés en vue d'adoption : 2

Suivis sociaux pupilles de l'Etat suite placement en vue d'adoption : 2

Suivis sociaux pupilles de l'Etat avant placement en vue d'adoption : 2

Mise en œuvre projet adoption : 2

Apparemment : 2

Nombre de conseil de famille : 4

Dans le département le nombre d'accouchement sous le secret reste constant et régulier.

Aussi, le nombre des conseils de famille et ses exigences se sont accentués. La cellule adoption est désormais présente à chaque conseil de famille, un temps de travail conjoint est mis en place une fois par an.

A ce titre la cellule adoption fait le lien entre les professionnels des enfants pupilles et les membres du conseil de famille : Les apparentements répondent aux besoins des enfants dans le cadre d'une procédure spécifique.

Du fait de la loi de 2015, les enfants pupilles placés en vue d'adoption sont suivis par les professionnels de la cellule adoption jusqu'au prononcé de l'adoption plénière.

Aussi dans le cadre du délaissement parental, les professionnels du placement familial sollicitent les professionnels de la cellule adoption dans le cas de certaines situations demandant une technicité singulière.

Une commission d'examen des situations des enfants confiés doit se créer pour répondre à l'obligation de la loi du 14 mars 2016 sur le délaissement parental, elle se déclinera courant de l'année 2020.

Autres interventions

L'ASE participe au fonctionnement du **Dispositif RELAIS** qui a pour objectif de réinsérer durablement des élèves (de 12 à 16 ans) qui sont entrés dans un processus de déscolarisation.

Il finance de l'accueil mère/enfants dans deux appartements sur le Puy en Velay, soit 4 places estimées pour femmes enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans en convention avec le centre d'hébergement le Tremplin.

Le service participe aussi à la **médiation familiale** : un moyen de prévenir les conflits, voire les violences conjugales, de favoriser la reconstruction et le dialogue et prévenir des situations de risque ou de danger.

Il participe aussi au fonctionnement de la **Maison des Adolescents**, qui s'adresse à des jeunes de 12 à 20 ans et qui propose un accompagnement et des réponses aux sollicitations des adolescents.

CELLULE D'AIDE ET DE SOUTIEN POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE (CASED)

Missions

La loi prévoit l'existence d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes sur chaque département.

La cellule de notre département, dénommée Cellule d'Aide et de Soutien pour l'Enfance et l'adolescence (CASED) constitue une interface, en premier lieu avec les services propres au département mais également avec les juridictions et en particulier avec le parquet dont elle est l'interlocuteur privilégié. Elle travaille aussi avec l'ensemble des professionnels et notamment ceux de l'Éducation Nationale, des divers services sociaux, des hôpitaux, des médecins, des associations, des services de police, de gendarmerie, des élus locaux, ...

Elle est aussi en lien avec le Service National d'Accueil téléphonique de l'Enfance en Danger qui répond de manière permanente au n°119 aux appels émanant notamment des particuliers. Ce service informe chaque département des appels reçus concernant des mineurs en danger ou susceptibles de l'être.

La CASED est rattachée au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle est animée par une responsable, cadre de la protection de l'enfance et par deux agents administratifs (un rédacteur principal et un adjoint administratif) à mi-temps chacun.

La CASED remplit deux fonctions principales :

1 - Une fonction de recueil en un lieu unique des Informations Préoccupantes, qu'elles lui parviennent directement ou qu'elles remontent des partenaires internes ou externes au Département. On entend par Information Préoccupante tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger, puisse avoir besoin d'aide, et qui doit faire l'objet d'une transmission à la cellule départementale pour évaluation et suite à donner. Par ailleurs, cette cellule est en charge de l'observatoire de l'Enfance en danger.

2 - Une fonction de traitement des Informations Préoccupantes

Chaque information est enregistrée. Cet enregistrement permet de vérifier si l'enfant concerné a déjà fait l'objet d'une Information Préoccupante et si sa famille a bénéficié ou bénéficie encore d'un suivi médico-social par nos services ou d'une mesure d'assistance éducative (mesure prise par le Juge des Enfants).

La CASED procède ainsi à une analyse de premier niveau. Si nécessaire et si la situation l'exige, elle active une procédure d'urgence pouvant conduire à l'accueil de

l'enfant dans la journée. Elle peut également saisir d'emblée le Procureur de la République si les faits rapportés sont susceptibles d'être qualifiés au pénal.

Dans la majorité des cas, la CASSED transmet l'Information Préoccupante au territoire social concerné pour évaluation de la situation de l'enfant dans le cadre de la procédure Enfance en Danger.

Elle suit le traitement des Informations Préoccupantes jusqu'au retour de l'évaluation. Elle informe les personnes, institutions, à l'origine de l'Information Préoccupante, de la décision prise à l'issue de l'évaluation.

Lorsque la situation de l'enfant l'exige, la CASSED décide du signalement au Procureur de la République, après avoir vérifié que les critères de saisine du Parquet ont été respectés.

Elle est, de ce fait, l'interlocuteur unique du Parquet en matière de signalements. Les échanges avec le Substitut aux Mineurs sont fréquents et réguliers.

Le repérage des situations de danger est un enjeu crucial qui exige une vigilance de tous les professionnels en contact avec les enfants et leurs familles.

Cette évaluation partagée est un travail fondamental qui exige une démarche rigoureuse d'observation et de compréhension de la situation d'un enfant et de sa famille, mais aussi un certain formalisme dans les procédures, garantissant à la fois le droit des personnes et le suivi du déroulé de l'intervention.

La CASSED est également un **lieu d'écoute et d'échange** avec les professionnels souhaitant partager une situation préoccupante. Elle participe par le biais de formations à la présentation du dispositif de protection de l'enfance sur l'ensemble du Département.

Activité

L'outil de gestion de l'activité CASSED a changé au 01/01/2019. De fait, la comparaison des données avec celles des années antérieures devra intégrer cette évolution.

Par exemple, apparaît cette année un comptage de l'ensemble des informations entrantes alors que dans les années précédentes on n'avait de vision que sur celles qui étaient orientées sur une évaluation (qualifiées ici comme IP)

Sur l'année 2019, la CASSED a traité :

- **783** informations entrantes (concernant 768 enfants)
- **629** Informations Préoccupantes (IP) (568 en 2018)
Ces informations préoccupantes concernent 564 enfants sur le territoire départemental. (53% de garçons et 47% de filles)
- **133** signalements à l'autorité judiciaire dès réception de l'information entrante (éléments pouvant être qualifiés au pénal ou situation déjà prise en charge dans un cadre judiciaire)
- **173** signalements suite à évaluation médico-sociale préconisant la mise en place d'une mesure d'assistance éducative

Les informations préoccupantes proviennent principalement :

- du Département (88)
- de l'Education Nationale (92)
- de la Justice (51)
- de l'environnement familial (30)

- du « 119 » : Service National d'Accueil téléphonique pour l'Enfance en danger (SNATED) (19)

Le reste des informations préoccupantes est effectué par d'autres partenaires appartenant au secteur sanitaire et médico-social.

Le nombre d'informations préoccupantes provenant de l'Education nationale se stabilise à un niveau important (tendance observée depuis 2017).

Ces informations préoccupantes ont entraîné une évaluation médico-sociale.
L'ensemble des évaluations sur le Département se répartit comme suit :

Territoire	Nombre d'évaluations	Rappel 2018
Lafayette	65	110
Velay	118	190
Jeune Loire	120	146

Une évaluation peut englober plusieurs IP ce qui explique la différence entre le nombre d'évaluations et le nombre d'IP.

FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Missions

Le Foyer de l'Enfance (FDE) est un établissement à caractère public, non personnalisé, financé et géré par le Département. Il assure une protection d'accueil immédiat et peut recevoir 24 heures sur 24 et 365 jours par an, des enfants de 3 à 18 ans, dans le cadre d'une protection administrative ou judiciaire.

Service complémentaire de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'équipe éducative du Foyer doit être en capacité, après un temps d'observation de quelques mois, d'élaborer des projets de vie les plus adaptés possibles aux besoins des enfants qui lui sont confiés.

Le bon fonctionnement du FDE, et notamment l'exécution de sa mission de base (accueil, évaluation, orientation) dans des délais normaux, en théorie d'environ 4-5 mois, suppose une relative fluidité du dispositif d'accueil global, pour permettre les orientations dans les maisons d'enfants MECS ou dans un placement familial, ou autre, lorsqu'un placement sur une durée plus longue doit être préparé.

Activité

Statistiques 2019

130 enfants accompagnés dont 25 présents au 01/01/2019 et 22 présents au 31/12/2019

105 entrées et 108 sorties (en 2018 : 188 entrées et 178 sorties)

Nombre de journées réalisées : **8285** (2018 : **8 077**)
dont 2444 sur le groupe des petits et 5841 sur le groupe ados

Taux d'occupation : **133.5 %** (2018 : 130 %)
dont 95.71 % sur le groupe des petits et 160 % sur le groupe des ados

Nombre d'enfants présents par jour en moyenne : **22.69** (2018 : 22.13)

Durée moyenne de séjour :
jours)

78.90 jours (2018 : 39.3)

Mineurs Non Accompagnés

63 mineurs non accompagnés ont été accueillis dont 9 présents au 01/01/2019 et 3 présents au 31/12/2019

54 entrées et 59 sorties

Nombre de journées réalisées : **2107**

Nombre de MNA présents par jour en moyenne : **5.77**

Durée moyenne de séjour : **39.02 jours**

Les MNA représentent **51.42 %** des accueils

► Un volume d'activité moins marqué par les accueils de Mineurs Non Accompagnés

Alors que l'accueil des enfants que nous qualifierons de « droit commun » est en hausse (**50** en 2017, **48** en 2018 et **76** en 2019), nous observons une baisse importante des accueils de MNA au regard des années précédentes, soit **132** en 2017, **134** en 2018 et **54** en 2019. Ainsi, l'accueil des MNA au FDE qui représentait 72.5 % pour 2017, à 71,3 en 2018, **s'établit à 51.42 % en 2019.**

L'établissement a été sollicité depuis 2013 pour prendre en charge les MNA, en urgence. Cette évolution a conduit le personnel à ajuster leurs pratiques et à organiser différemment le fonctionnement.

► Une durée moyenne de séjour en baisse mais qui cache de grandes disparités

La durée moyenne de séjour est légèrement en augmentation (**78.90 jours**) ; elle est liée à la durée globale de l'évaluation pour les MNA (évaluation sociale, vérification des papiers par la Police Aux frontières, examens osseux).

La durée moyenne de séjour des MNA est de **39 jours**.

La durée moyenne de séjour des enfants de « droit commun » est de **121.14 jours**. Certains accueils en urgence sont de très courtes durées (ex. des enfants en fugue interpellés sur le département mais domiciliés sur un autre département). Par contre, certains enfants et adolescents sont accueillis sur de très longues périodes. Le profil de ces mineurs est le suivant: Mineurs présentant de graves troubles du comportement et de la relation. La recherche d'un nouveau lieu de vie adapté à leur problématique, après leur passage au Foyer, est compliquée et nécessite plusieurs mois de recherche.

Depuis la réorganisation du service d'hospitalisation de pédopsychiatrie de Sainte Marie en 2017 et la fermeture de lits d'hospitalisation au profit de prise en charge en milieu ouvert, les hospitalisations sont exceptionnelles et très difficilement mises en œuvre. Pourtant, certaines situations nécessitent des prises en charge qui dépassent le simple cadre de l'éducatif et qui mobilisent d'ailleurs plus de moyens humains au quotidien. Ces situations n'ont aucune scolarité stable et complète. La prise en charge sur le soin se limite uniquement à une consultation sur la question d'une prise de traitement ou de son renouvellement.

► En 2019, le Foyer de l'Enfance dépasse encore sa capacité d'accueil sur le groupe des adolescents. Les locaux du site central le permettent alors que la maison du Passadou destinée aux petits ne le permet pas. Il est important aussi de souligner que le Foyer n'est pas sollicité par l'ASE que sur des situations d'urgence de primo-arrivants. Il est sollicité pour des situations qui se dégradent fortement (arrêt de prises en charge

en milieu ouvert, en MECS ou PF du fait de la complexité et des passages à l'acte, voire même des ITEP).

- **Le taux global d'occupation** est en augmentation à 133,5 % (130 % en 2018).
- Il est en augmentation chez les petits : 95,71 % (85 % en 2018). Il n'y a pas d'explication rationnelle à cette variation.
- Il atteint 160 % (161,7 % en 2018) chez les adolescents.

► Sur cet exercice, ont été repérés **les profils suivants** :

- mineurs avec troubles psy
- mineurs à problématiques multiples
- mineurs pour un deuxième voire un troisième accueil au FDE
- mineurs en conflit avec leurs parents.
- mineurs concernés par des défaillances parentales, des carences
- mineurs concernés par la question du lien parent / enfant perdu ou défaillant
- mineurs en fugue d'un autre département

Sexe des mineurs accueillis :

- 26 filles dont 4 MNA et 79 garçons dont 50 MNA.

Classe d'âge

► **La majorité des accueils réalisés concerne la tranche d'âge de 14 à 18 ans soit 75.24 % des enfants reçus au Foyer de l'Enfance.**

- 50.98% des enfants du « droit commun »

- 98.15 % des MNA se présentent dans cette tranche d'âge

Nature juridique des accueils

► **Le nombre des accueils administratifs est passé de 3.85 % en 2017, à 9.26 % en 2018, et à 7, 84 % en 2019.**

A noter que sur l'année 2019, nous avons reçu 8 mineurs dans le cadre d'un accueil 72 heures.

Sur ses 8 accueils, 2 situations ont été judiciairisées et 1 est restée en placement administratif. Les 5 autres mineurs accueillis ont réintégré le domicile familial à l'issue de leur accueil de 72 heures : ces situations concernaient le plus souvent un conflit parent-enfant ne nécessitant pas un placement sur de la durée.

Problématiques à l'origine des décisions de placement au FDE

► Les motifs sont toujours multiples. Il est même difficile de trouver le motif qui correspond le mieux à telle ou telle situation, car les causes sont le plus souvent multifactorielles. Cependant, la question des défaillances parentales demeure très présente.

Les causes des arrivées des enfants sont majoritairement liées à des carences éducatives au sein de la famille. Ces carences éducatives ne sont plus le facteur unique de placement, les troubles psychologiques ou psychiatriques interviennent en parallèle de plus en plus fréquemment.

Les changements de population appellent de nouveaux modes d'accompagnement. En effet, la déscolarisation engendre une présence plus importante de l'équipe éducative en journée. La violence, les passages à l'acte sont également plus réguliers. Cet état de fait nécessite pour le personnel de l'établissement d'intégrer ces paramètres et de modifier leurs pratiques. Les violences sont largement

liées aux pathologies de l'enfant et ne constituent pas des agressions gratuites dans la grande majorité des cas.

Les troubles des conduites peuvent être liés à des facteurs tels que le vécu des enfants et plus particulièrement les violences de tous types, les ruptures multiples, les conduites addictives ou la faible tolérance à la frustration.

Les troubles de l'attachement renvoient à une rupture du lien mère-enfant dans la petite enfance et sont fréquents chez les enfants, adolescents accueillis. Ceux-ci peuvent s'exprimer par des comportements violents. Ils ont souvent peur de s'investir dans une relation de confiance et si celle-ci débute, ils peuvent la mettre à mal. Ces enfants peuvent être décrits comme « abandonniques ». L'accompagnement en est plus difficile et ces troubles concernent notamment les enfants sans autre solution d'orientation et définis comme « incasables ».

Le point commun de la très grande majorité des situations les plus complexes repérées par les professionnels est la présence dans le parcours de vie d'événements traumatiques graves sources d'une grande souffrance : décès d'un proche, rejet par les parents, violence conjugale, violence sexuelle, addictions et/ou troubles psychiatriques d'un des parents, succession de ruptures...

Scolarité et vie quotidienne

Les adolescents sont de plus en plus nombreux à être exclus définitivement voire temporairement du système scolaire, d'autres peuvent ne bénéficier que de temps très limités de scolarité. Les adolescents déscolarisés restent sur site la majeure partie de leur temps, ce qui les entraîne vers des moments de tension et vers un sentiment d'enfermement.

Chez les petits, les troubles du comportement sont aussi présents ce qui conduit de la même façon à une réduction du temps de scolarité.

Donner des repères de vie quotidienne est essentiel mais le différentiel avec la situation vécue antérieurement peut être très élevé pour ces enfants. La problématique est double puisque les enfants sont en souffrance par le fait d'avoir été accueillis en urgence et donc d'une façon leur apparaissant comme brutale. Ils sont aussi dans l'incertitude quant à leur moment de départ, ce qui les insécurise.

Orientations

Droits communs

Retours en famille :	9
Retours en famille avec AEMO :	2
Retours en famille avec SAE :	3
Placements en MECS:	19
Famille d'accueil :	5
MECS (hors département) :	7
Fugue :	2
Lieu de vie :	2
EPE :	1

MNA

Structures transitoires :	25
Départements extérieurs :	4
DAMIE :	1
Majeurs / Tremplin :	5
Fugue :	18
Non lieu à AE :	5
Centre de rétention :	1

Conclusion :

Quels que soient l'âge et les difficultés avec lesquels un enfant arrive au foyer, le temps sera nécessaire pour tisser des relations de confiance : celui de retracer son histoire, de trouver de nouveaux repères, de porter peu à peu un regard positif sur soi, et, à un moment donné, de sentir l'envie de se projeter et d'envisager l'avenir. Le rythme dépend de chacun, avec ses avancées et ses reculs, des temps d'arrêts parfois.

La qualité de la relation est au cœur du projet éducatif du Foyer et l'ensemble de l'équipe porte cet objectif pour accompagner les enfants, adolescents vers leur futur.

L'année 2019 a également été marquée par l'arrivée d'un nouveau chef de service en mars.

LE SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL - ACTION SOCIALE

Missions

Le service social départemental (SSD) participe à l'ensemble des compétences sociales du Département. Il intervient ainsi dans la mission de prévention et de protection de l'enfance comme dans celle de promotion de l'autonomie en direction des personnes en insertion, des personnes handicapées et des personnes âgées. C'est un service **généraliste** et de **proximité** dont la mission est « d'aider toute personne en difficulté à retrouver ou à développer son autonomie de vie ». Le SSD intervient sur l'ensemble des domaines de la vie quotidienne : santé, logement, budget, relations familiales, vie sociale... A partir d'une évaluation de chaque situation, il peut apporter des informations, des conseils et une écoute, proposer un plan d'action et un accompagnement ou orienter vers des services spécialisés lorsque cela s'avère nécessaire.

Compte tenu des tâches confiées et des champs couverts, le SSD est à la croisée de nombreux dispositifs et travaille en lien avec tous les autres services de la DIVIS ainsi que de nombreux partenaires extérieurs.

En 2015, le service social s'est réorganisé dans le cadre de la territorialisation engagée par le Département. Le redimensionnement et la réduction du nombre de secteurs se sont opérés sur la base des indicateurs d'activité et de l'évolution de la population. Ainsi, le nombre de 65 secteurs sociaux a été réduit à 55. Sur les dix postes en moins, 7 ont composé l'équipe des référents insertion socio-professionnelle et 3 postes ont participé à la réduction des moyens dans le cadre de l'effort de gestion.

Les agents ont ensuite postulé, dans le cadre d'une « bourse à la mobilité », sur les secteurs nouvellement créés. Les nouvelles affectations ont été actées à compter du 1^{er} septembre.

Concernant les chiffres de l'activité du service social, il faut donc prendre en compte cet élément, puisque l'activité n'est pas comptée de façon identique entre le début et la fin de l'année et, les nombreux changements de secteurs ont freiné l'activité pendant presque un trimestre.

Activité

Les assistants sociaux du secteur

Le service social départemental a élaboré un dispositif de recueil des « **activités ponctuelles** » qui a été renseigné par uniquement 55 % par les travailleurs sociaux de secteur (50 % en 2018). On dénombre un peu plus de **19 570 contacts** (25 516 en 2018) dont plus de **7 734** en permanences (8 193 en 2018), **11 133 ménages** vus (12 100 en 2018) et **5 233 liaisons ou démarches** (5 713 en 2018) effectuées pour les usagers tout au long de l'année 2019. On peut ainsi estimer que chaque assistant social de secteur rencontre en moyenne 16 ménages par mois (21 en 2018) et réalise 37 contacts (46 en 2018), liaisons et démarches chaque mois.

L'activité du service social de secteur apparaît également au travers des **enquêtes sociales** réalisées et des **dossiers administratifs** instruits pour différents motifs et organismes. En 2019, **21 354** enquêtes sociales et dossiers administratifs ont ainsi été réalisés (13 484 en 2018).

Ces enquêtes concernent :

	Logement	Insertion	Accès aux droits	Protection enfance Allocations mensuelles	Évaluation protection enfance	Aides financières
2014	2 532	2 177	2 190	1 186	350	1 332
2015	2 217	2 627	2 712	1 072	459	1 391
2016	2 830	2 998	2 774	1 170	1 331	1 410
2017	1 596	1 781	4 681	1 263	1 232	2 399
2018	1 330	1 484	5 394	1 053	1 026	1 999
2019	1 318	1 229	9 545	2 295	758	1 677

On constate donc une augmentation des enquêtes, rapports et dossiers notamment dans les rubriques insertion, accès aux droits et protection de l'enfance.

La politique en faveur des jeunes en difficultés

Le pôle assure le secrétariat et la gestion administrative du **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**. La gestion comptable est confiée par convention à l'UDAF de la Haute-Loire. Après une forte augmentation des demandes et des aides accordées en 2009, l'activité du fonds était en baisse depuis 2010. Cette diminution d'activité s'explique par la mise en place de la Carte Jeunes Nouveau Monde par la Région Auvergne. Depuis 2013 cette baisse s'est stabilisée :

- 2013 : 205 demandes, 186 aides pour 39 359 €
- 2014 : 217 demandes, 198 aides pour 39 130 €
- 2015 : 209 demandes, 196 aides pour 39 989 €
- 2016 : 154 demandes, 145 aides pour 28 259 €

- 2017 : 157 demandes, 154 aides pour 26 223 €
- 2018 : 116 demandes, 109 aides pour 20 939 €
- 2019 : 46 demandes, 30 aides pour 8 001 €

Cette baisse en 2019 s'explique par la diminution des FAJ urgents due à l'augmentation du financement aux Régies d'avance des Missions Locales.

Le service social gère également les conventions avec les 3 missions locales du Département (presque 120 000€ par an).

La politique en faveur des personnes âgées et/ou handicapées et la protection des majeurs vulnérables

Le Service social intervient auprès des personnes âgées et/ou handicapées dans une proportion non négligeable au titre de ses missions : accès aux droits, aides financières, soutien aux démarches liées au maintien à domicile, protection des personnes vulnérables ou en danger.

Le dispositif Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est monté en charge progressivement. Depuis 4 ans il s'était stabilisé autour de 15 à 21 mesures en file active. Au 31/12/19 on comptait **16** mesures en cours et 12 clôtures de mesure, 10 nouvelles mesures et 2 demandes de mesure classées sans suite. (En 2018, 19 mesures en cours, 12 clôtures de mesure, 14 nouvelles mesures et 3 demandes de mesure classées sans suite). En 2019, la dépense relative à la mise en œuvre des MASP s'est élevée à **43 470 €** (44 730 € en 2018).

Parallèlement, le service a adressé **32 demandes de protection juridique (30 en 2018)** au Procureur de la République ou au Juge des Tutelles et répondu à **37 demandes d'enquêtes sociales** de ces magistrats (**48 en 2018**). Les enquêtes ont été réalisées majoritairement par le service social de secteur seul (**54 en 2019 - 53 en 2018**).

Les subventions à caractère sanitaire et social, le soutien à la parentalité et la politique de la ville

En 2019, **29 subventions à caractère sanitaire et social** ont été attribuées en fonctionnement (27 en 2018) pour un montant total de **164 412 €** (144 400 € en 2018) et **3 subventions à caractère sanitaire et social** ont été attribuées en investissement pour un montant total de **15 000 € (0 € en 2018)**. Ces subventions ont pour objet d'aider au fonctionnement des associations œuvrant à l'échelon départemental en faveur des jeunes ou de l'enfance (13 200 €), de la famille (41 200 €), des malades, des personnes âgées et handicapées (25 200 €) ou encore des adultes en difficultés (69 100 €).

En 2019, **3 subventions à caractère sanitaire et social** ont été attribuées en investissement pour un montant total de **15 000 €**. Ces subventions ont pour objet d'aider à l'équipement en matériel des associations œuvrant à l'échelon départemental en faveur des malades, des personnes âgées et handicapées (13 500 € dont 1 500 € pour du matériel informatique et 12 000 € pour aménagement du Bus Prévention Santé) ou encore des adultes en difficultés (1 500 € pour équipement en nouveaux matériels).

Par ailleurs, le Département soutient également l'épicerie solidaire du Puy-en-Velay à hauteur de 10 000 €, le DAHLIR à hauteur de 16 500 €, Justice et Partage concernant la Médiation familiale à hauteur de 2 500 €, et France Active à hauteur de 20 000 €. (ces derniers montants sont compris dans les 162 700 €)

Les agriculteurs en difficulté

Cette action consiste à la mise en œuvre d'un dispositif d'écoute et d'aide aux agriculteurs confrontés à des difficultés économiques ou socio-économiques ; **40** audits

ont été réalisés en 2019 (35 en 2018) (sur les 100 appels au numéro vert) dont 2 réalisés au titre du RSA (5 en 2018).

MISSION INSERTION- ACTIONS SOCIALE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Missions

La réorganisation interne de la direction déléguée de la cohésion sociale au printemps 2018 a mis en place plusieurs missions. Celles, Insertion/Action Sociale et Administrative et Financière dont les champs de compétence associés recourent globalement ceux de l'ancien service rsa-insertion. Pour une meilleure comparabilité sur les exercices précédents dans le rapport d'activité, cette présentation est donc conservée.

Cette mission gère le dispositif rSa : suivi des droits, orientations et suivi des accompagnements, ainsi que la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion.

Activités qui reposent sur d'importants partenariats : interne au sein de la DIVIS, avec nos trois territoires, mais encore la DIRIL, les Finances (Cellule FSE), comme en externe avec nos partenaires institutionnels que sont l'État, la CAF, la MSA, Pôle Emploi, les CCAS du Puy et de Brioude, les CHRS Tremplin et Trait d'Union, les Missions Locales (rSa) et les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)...

Ces partenariats s'exercent notamment au travers de l'Instance de Gouvernance insertion qui a réuni en juin tous ces partenaires, travaillant cette année notamment sur les axes du Plan Pauvreté.

Le Fonds Social Européen (FSE) constitue une activité importante. Avec d'une part la collaboration avec la cellule FSE dans le cadre de réunions hebdomadaires, ainsi que des visites sur les sites de porteurs de projets. Et d'autre part pour le suivi et la gestion des dossiers FSE dont le service est lui-même porteur (l'équipe insertion).

Pour assurer ses fonctions l'organisation repose sur deux missions :

- **Insertion-Action Sociale** : qui assure l'orientation, les suivis, les équipes pluridisciplinaires, en lien avec les accompagnants de nos différents partenaires ; ainsi qu'avec les collègues des territoires notamment pour les « plateformes d'information collective » ainsi que l'insertion, notamment au travers de nombreux partenariats pour la mise en œuvre et le suivi du programme départemental d'insertion (PDI), ainsi que les liens avec l'activité d'accompagnement de terrain. 2019 a vu la négociation et la contractualisation du Plan Pauvreté avec le démarrage de plusieurs groupes de travail associant un large partenariat, sur les différents axes de ce plan ; ainsi que l'atteinte du plein régime des espaces de concertation territoriaux (ECT). Instances mensuelles qui permettent d'assurer de façon régulière et structurée entre le « central » et le « terrain » l'échange, la remontée d'informations, les poursuites d'accompagnements.
- **Administrative et financière** : qui suit l'accès au droit, les décisions d'opportunité, les recours, le contentieux et les liens avec l'informatique (progiciel IODAS), ainsi que les suivis budgétaires et juridiques ainsi que ceux afférents au FSE, et depuis le printemps 2019, une nouvelle fonction, le contrôle interne du rSa.

Activité

Allocation RSA

Données ELISA semi définitives / décembre	2017	2018	2019
Foyers allocataires (1)	3 228	3 159	3 095
Taux évolution /an	+4.90%	-2,1%	-2%

(1) données mensuelles CAF-MSA « semi-définitives » en décembre de chaque période

Notons que la tendance à la hausse constante du nombre des bénéficiaires depuis des années s'est inversée dès la fin 2018 ; confirmée fin 2019. Ce qui induit parallèlement une baisse de la dépense d'allocation (- 1,97%) pour la 1ere fois en 2019, sur l'année précédente.

Décisions d'opportunité :

Au cours de l'année 2019, 69 situations ont été étudiées (contre 80 en 2018) avec une grande majorité de décisions favorables (*c'est-à-dire ouvrant les droits*), à l'instar des années passés.

Les recours & contentieux :

Au cours de l'année 2019, 12 recours ont fait l'objet d'une instruction (15 en 2018 et 29 en 2017), la majorité a conduit à des rejets (soit le maintien des décisions initiales de la CAF ou de la MSA). Au-delà, 2 dossiers de contentieux ont été traités en lien avec notre service juridique.

Indus et demandes de remise de dette :

En 2019, 46 titres de recettes ont été émis pour un montant de 123 041 € (*contre 36 en 2018 pour 117 658 € et 41 en 2017 pour 92 107 €*) soit une légère hausse avec une baisse de « l'indu moyen ». Compte tenu des délais administratifs, les effets des contrôles internes n'apparaîtront qu'en 2020.

Les contrôles internes

Mis en place à titre expérimental courant 2019, avec le recrutement d'un contractuel, ce sont 123 contrôles qui ont été lancés depuis mai dernier, avec des résultats intéressants puisque 58% de ceux arrivés à terme fin 2019 ont conduit à des régularisations (suspensions du versement de l'allocation et/ou indus) pour effet financier évalué à 114 000 € (indus + suspensions).

L'orientation et le suivi :

Le dispositif «plateforme» d'information-orientation mis en œuvre en 2017 fonctionne à plein depuis 2018, avec la convocation systématique de tous les nouveaux bénéficiaires du rSa. Ce dispositif continue de faire l'objet d'un cofinancement FSE.

Orientations

Au cours de l'année, non compris les orientations initiales systématiques (près de 2 000) résultant du nouveau dispositif « plateforme », ce sont 1 651 orientations effectives qui ont été réalisées (contre 1 482 en 2018 et 1 103 en 2017) . .

Les équipes pluridisciplinaires (EP) :

En 2019, 64 réunions se sont tenues (53 en 2018), au cours desquelles 775 situations ont été examinées (contre 1485 en 2018). Cette forte baisse est une conséquence du dispositif « plateformes » qui permet tout d'abord une meilleure orientation initiale et limite ainsi le nombre des réorientations à étudier en EP, mais encore avec les espaces de concertation territoriaux, d'alléger de l'examen en EP, sans plus-value, des maintiens d'accompagnement social. Aujourd'hui ces instances concentrent leur activité sur l'examen de situations complexes, et de sanctions, lesquelles représentent avec 419 cas, 54% de l'activité (contre 400 en 2018, et 152 en 2017).

Suivis

Les accompagnements individuels : en 2019, près de 1 400 personnes (non compris les personnes suivies par Pole emploi) ont bénéficié d'un accompagnement individuel :

- Social, très majoritairement avec les travailleurs sociaux du Département, ainsi qu'avec nos différents partenaires (MSA, CCAS, CHRS), ou bien
- Socioprofessionnel par nos équipe ADIP et les Missions Locales, parmi lesquels se sont près de 100 travailleurs indépendants (ETI) qui ont bénéficié de diagnostics techniques et financiers par la chambre des métiers et de l'artisanat et/ou le CIPRO.

Programme Départemental d'Insertion (PDI) :

Dont les actions « phares » en 2019 restent :

- Le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), au travers de l'important travail de partenariat avec la « cellule FSE », mais encore avec un nouveau dispositif de soutien aux chantiers d'insertion privés, objectivé pour favoriser l'embauche des brSa (455 000€).
- Le financement des contrats aidés (594 000€) avec la poursuite des « parcours emploi compétence », notamment au sein de nos collèges.
- Les collaborations avec le CIPRO et avec l'ensemble des partenaires au sein de l'instance de gouvernance insertion.
- Poursuite de l'accompagnement global (Assistant sociaux du Département + Pôle Emploi)
- Montée en charge des trois Espaces de concertation territoriaux (ECT) pour assurer avec régularité les échanges et liens entre nos trois territoires et le « central ». Ainsi que la poursuite et le développement des informations collectives (« plateformes ») et des accompagnements densifiés, réalisés par nos « équipes insertion-ADIP », avec le soutien financier du FSE.

Éléments chiffrés et budgétaires

Les dépenses

Le budget total consacré au rSa et aux actions d'insertion fut en 2019 de 19,23 Md'€ (c/ 19,27 Md'€ en 2018 et 18,82 Md'€ en 2017) soit une très légère baisse (-0,2%).

- 17,84 Md'€ pour la seule allocation (contre 18,2 Md'€ en 2018, 17,54 Md'€ en 2017, soit -1,97% sur un an).
- 0,594 Md'€ au titre des contrats aidés (contre 0,583 Md'€ en 2018 et 0,762Md'€ en 2017), soit +1,9% sur un an, après la forte baisse, résultant des évolutions réglementaires sur ce domaine.

Le solde soit 0,696 Md'€ (contre 0,487Md'€ en 2018 et 0,515M d'€ en 2017) correspond à la somme des différentes autres actions d'insertion (santé, logement, mobilité, insertion professionnelle dont les subventions aux chantiers d'insertion privés, en relai du FSE pour 0,455 Md€).

Les recettes

S'élèvent à un total de 8,92 Md'€ (contre 8.69 Md'€ en 2018), elles se ventilent comme suit :

- recouvrement d'indus rSa, pour 0,123 Md'€ (contre 0,117 Md'€ en 2018 et 0,089Md'€ en 2017)
- 0,958 Md€ (contre 0,961Md'€ en 2018) au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion
- 7,531 M d'€ (*comme en 2018, 2017*) TIPP et complément TIPP- rSa
- 0,083 Md'€ contre 0,79 Md'€ pour le FAPI (dont c'était la dernière année)
- 0,228 Md'€ pour la 1^{ère} année du Plan Pauvreté

MISSION LOGEMENT

Missions

La Mission Logement a en charge la mise en œuvre des politiques sociales du logement auxquelles le Département contribue ou qu'il a directement en responsabilité. Elle pilote également les interventions du Département au titre de la politique de la ville, de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, de l'intégration des réfugiés statutaires et jusqu'au 31 décembre 2019, de la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales.

La Mission logement a par ailleurs pour objectif de contribuer à la définition d'une politique départementale de l'habitat allant au-delà de la seule gestion des dispositifs sociaux d'accès et de maintien dans le logement. A ce titre, la Mission Logement assure le suivi du Plan départemental de l'habitat (PDH) et du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP) qui ont été tous deux validés et approuvés fin 2018.

La politique logement du Département en 2019

Qu'elles soient portées directement par le Département ou en co-pilotage avec l'Etat, les actions de la politique départementale du logement s'inscrivent dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2023. Elles sont également désormais en cohérence avec le plan départemental de l'habitat (PDH).

L'accompagnement vers le logement :

Bien qu'une grande partie du volet d'accompagnement vers le logement relève de la compétence de l'état (mise à l'abri des personnes à la rue, hébergement d'urgence ou d'insertion, logement accompagné), le Département contribue à la mise en œuvre de ces politiques par **l'intervention de ses travailleurs sociaux** sur les territoires d'action sociale.

Sur cette thématique de l'accompagnement vers le logement, l'Etat et le Département ont souhaité accorder une place particulière à la problématique **du logement des jeunes**. A ce titre, le Département co-finance depuis octobre 2017, une **MOUS (maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale) « Logement des jeunes en insertion professionnelle »**. La vocation de ce dispositif confié à l'association La Clef 43 est de lever les obstacles liés au logement empêchant la mise en œuvre ou la poursuite du parcours professionnel des jeunes en insertion. L'Etat et le Département apportent

chacun **20 000€ par an** devant permettre la prise en charge à minima d'une dizaine de jeunes en file active. Par ailleurs, afin de mieux connaître, et in fine, répondre aux besoins en logement des jeunes, le Département a co-financé avec l'Etat et la CAF de la Haute-Loire une **étude menée par l'URAHJ** (Union régionale pour l'habitat des jeunes). Une subvention de **7 763€** a été attribuée pour cette étude dont les conclusions seront rendues en 2020.

La lutte contre l'habitat indigne et indécent :

La lutte contre l'habitat indigne et indécent s'organise autour de 2 actions principales : l'activité du pôle départemental et la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général (PIG) pour traiter les situations d'habitat indigne.

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne :

Le pôle départemental est co-piloté par l'Etat et le Département, le secrétariat étant assuré par l'Etat (DDT). Un comité technique auquel participe la Mission logement est réuni chaque mois pour étudier les dossiers signalés et suivre leur évolution.

Depuis sa création en 2014 et jusqu'au 31-12-19, le pôle habitat indigne a reçu et étudié 197 signalements.

L'activité 2019

- **32** nouveaux signalements (21 en 2016, 34 en 2017, 46 en 2018) dont :
 - **5** Jeune Loire, **6** Lafayette, **21** Velay
 - **22** Locataires et **10** Propriétaires occupants
- **56** situations suivies par le pôle (75 en 2018)
- **10 réunions** du comité technique

L'activité du pôle fait ressortir une problématique importante autour de la non décence dans le parc locatif et des rapports locatifs. L'indignité concerne davantage des propriétaires occupants.

Le PIG, outil du pôle :

Pour traiter les situations signalées, le pôle s'appuie sur un Programme d'intérêt général (PIG) dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage. Le PIG cofinancé par l'Etat était en 2019 en cours de renouvellement.

Un nouveau protocole de fonctionnement et un plan d'actions pour 3 ans :

Suite à une circulaire du 8 février 2019 visant au renforcement et à la coordination de la lutte contre l'habitat indigne, le pôle départemental a élaboré un plan d'actions pour la période 2019-2021 validé en comité de pilotage du pôle le 24 mai 2019. Le protocole partenarial de fonctionnement du pôle a également été révisé à la même date afin de tenir compte de l'évolution des pratiques depuis la création du pôle en 2014.

La lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements des personnes âgées

L'intervention du Département dans le domaine de l'amélioration de la qualité du parc privé ne se limite pas à la lutte contre l'habitat indigne et indécent. Elle s'étend également à la lutte contre la précarité énergétique et à l'adaptation des logements des personnes âgées en faveur des propriétaires occupants modestes ou très modestes.

Une aide aux propriétaires occupants très modestes pour la rénovation énergétique de leur logement

En 2019, le Département a poursuivi le partenariat engagé en 2016 avec l'ANAH et l'Etat autour du programme « Habiter Mieux ». Une convention signée le 7 novembre 2016 confiait à l'ANAH l'attribution et la gestion des aides du Département aux propriétaires occupants très modestes effectuant des travaux de rénovation énergétique dans leur logement (500€ par dossier). Cette convention a été renouvelée pour 3 ans, de 2018 à 2020, avec un objectif de 250 logements rénovés par an. L'aide de 500€ a par ailleurs été majorée de 1 000€ lorsque les travaux de rénovation thermique sont intégrés dans une sortie d'indignité.

Les aides à la rénovation énergétique en 2019 :

- **138** dossiers réalisés (203 en 2018) dont
- **39** Jeune Loire, **47** Lafayette, **52** Velay
- **3** aides majorées dans le cadre de sortie d'indignité
pour un coût total de 72 000€.

Une aide au maintien des personnes âgées dans un domicile décent et adapté :

Dans ce cadre, le Département apporte un financement à l'association SOLIHA pour une mission générale d'information sur l'amélioration du logement (12 000€). Il prend également en charge les frais d'assistance technique auprès des personnes âgées désirant réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement hors secteur OPAH (275€ par dossier dans la limite de 130 dossiers par an) **soit un coût total de 47 750€.**

La prise en compte des publics défavorisés dans les politiques d'attribution et de production des logements

Le Département est partie prenante de la **Conférence intercommunale du logement** (CIL) de la communauté d'agglomération du Puy en Velay. Pour le reste du territoire, il est également signataire de **l'accord collectif** avec les bailleurs sociaux. Au besoin, la Mission logement peut solliciter le **contingent préfectoral** pour demander le relogement de publics prioritaires. Ce dispositif a été utilisé à quelques reprises en 2019 notamment dans des situations de logement indécents.

Dans le parc privé, le Département soutient également **l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS)** gérée par l'association La Clef 43. L'action de l'AIVS consiste à capter auprès de propriétaires privés des logements qui sont ensuite proposés à des publics en difficultés économiques et/ou sociales. Ce travail de captation et de gestion locative adaptée est subventionné dans le cadre du Fonds de solidarité logement (cf infra).

Le pilotage du fonds de solidarité logement (FSL), levier de l'accès et du maintien dans le logement :

Depuis 2005, le FSL est placé sous la responsabilité du Département qui en est le principal contributeur aux côtés de la CAF et de la MSA, des bailleurs sociaux (OPAC et Alliade Habitat), des fournisseurs d'énergie et des communes volontaires. Compte tenu d'un fonds de trésorerie important, la subvention du Département a été ramenée depuis 2017 de 718 000€ à **500 000€.**

Le FSL est destiné à « aider toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant, à s'y maintenir et à disposer des fournitures d'eau et d'énergie ». Ainsi, le FSL peut accorder des aides

individuelles sous forme de prêt ou de secours pour les frais d'accès à un logement ou pour des impayés d'énergie, d'eau ou de loyer. Il finance également des mesures d'accompagnement social.

En 2019 et pour la dernière année, le FSL a été géré par la CAF de la Haute-Loire moyennant des frais de gestion s'élevant à **130 000€**. Après une hausse en 2018, le FSL revient à peu près au niveau d'activité et de dépenses de 2017. Il faut noter toutefois que le bilan a été arrêté mi-décembre 2019 compte tenu du transfert de gestion de la CAF au Département. Ainsi 62 dossiers de 2019 seront comptabilisés en 2020.

L'activité globale du FSL en 2019

- **2554** demandes concernant **1873** ménages
- **1907** aides accordées s'élevant à **631 188€**
- Subventions aux opérateurs de l'accompagnement social lié au logement : **242 883€**
- Frais de gestion : **130 000€**

Montant total des dépenses du FSL : 1 004 071€

Les aides du FSL se répartissent sur les finalités suivantes :

L'accès au logement

Les aides accordées portent principalement sur la caution. Le reste concerne la prise en charge du 1er mois de loyer en l'absence d'aide au logement, les ouvertures de compteur, la souscription d'une assurance ou l'achat de mobilier de 1ère nécessité.

L'accès au logement en 2019 :

- **623** demandes concernant **585** ménages
- **507** aides accordées (81% des demandes) s'élevant à **159 870€**

Le maintien dans le logement :

Ces aides portent sur des impayés d'énergie, d'eau et de loyer :

1931 demandes concernant **1385** ménages

1400 aides accordées (73% des demandes) s'élevant à **471 317€**

Les impayés d'énergie en 2019, poste en diminution depuis plusieurs années :

- **923** demandes
- **674** aides s'élevant à **251 050€**
- Montant moyen de l'aide **372€ par dossier**

Les impayés de loyer en 2019, le seul poste en hausse sur 2 années consécutives :

- **491** demandes
- **359** aides s'élevant à **156 635€**
- Montant moyen de l'aide **436€ par dossier**

Les impayés d'eau en 2019, poste en diminution après une hausse très importante en 2018 :

- **517** demandes
- **367** aides s'élevant à **63 633€**
- Montant moyen de l'aide **173€ par dossier**

Les aides du FSL sont attribuées sur la base d'enquêtes sociales par délégation ou sur avis d'une commission selon les dossiers. **Le taux d'accord est d'environ 75%** en diminution par rapport à 2018 et les aides sont très majoritairement attribuées **sous forme de secours**.

Les recours des demandeurs sont examinés par la Mission logement (**62** recours gracieux et **2** contentieux en 2019). Après une période de baisse continue depuis 2015, on avait constaté une augmentation de ces recours en 2018 (+11) qui s'amplifie en 2019 (+25).

Globalement le FSL s'adresse à un public très défavorisé et ce profil ne change pas d'année en année. Toutefois le règlement intérieur prévoit la possibilité de **dérogation** au plafond de ressources pour les situations particulières liées notamment aux accidents de la vie (**519** ménages en 2019, chiffre qui augmente encore de 15% cette année ; 44% de ces ménages ont obtenu une aide).

Le montant total des aides accordées par le FSL s'est donc élevé à **631 188€**. La répartition territoriale est la suivante : 22% territoire de la Jeune Loire, 25% territoire Lafayette et 63% territoire du Velay.

Le FSL a par ailleurs financé des mesures d'accompagnement social lié au logement pour **242 883€**. Ces mesures sont conduites par 3 opérateurs : l'agence immobilière à vocation sociale La Clef 43 et les centres d'hébergement Le Tremplin (au Puy en Velay et à Yssingeaux-Monistrol) et Trait d'union (à Brioude). Des mesures d'aide éducative budgétaire sont également proposées par la CAF avec mise à disposition gracieuse de ses conseillères sociales.

Les dépenses globales du FSL se sont donc élevées en 2019 à **1 082 732€**. L'exercice est à nouveau déficitaire mais compte tenu des recettes encaissées les années précédentes et de la baisse d'activité connue depuis 2012, la trésorerie du FSL restait en situation excédentaire au 31-12-2019.

La prévention des expulsions locatives :

La prévention des expulsions locatives est mise en œuvre au sein de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) co-présidée par l'Etat et le Département et de ses commissions techniques territorialisées (CTPEX). La CCAPEX qui est l'organe stratégique du dispositif a travaillé en 2019 sur l'élaboration d'une charte de prévention des expulsions. Les CTPEX sont quant à elles chargées d'étudier sur chacun des 3 arrondissements toutes les situations en phase de commandement de payer, d'assignation en résiliation de bail, de commandement de quitter les lieux ou de demande de concours de la force publique.

L'activité globale des 3 CTPEX en 2019:

- **27** réunions des commissions territorialisées
- **999** études de situations (442 en 2017 et 719 en 2018) dont **510** au Puy en Velay, **314** à Yssingeaux et **175** à Brioude soit presque 2 passages en commission par dossier
- **587** nouveaux dossiers (409 en 2018)

L'activité des CTPEX connaît depuis 2016 une hausse d'activité régulière. Toutefois le travail de prévention qui y est réalisé au plus près de la constitution de l'impayé semble porter ses fruits puisqu'en parallèle le nombre d'assignations en résiliation de bail reste très bas.

Les CTPEX s'appuient sur le travail des personnels du Département (enquêtes sociales réalisées par les assistants sociaux de secteur et co-animation des commissions par les adjoints action sociale-insertion des territoires) et sur les mesures spécifiques d'accompagnement social lié au logement financées par l'Etat sur ses propres crédits ou par le Département dans le cadre du FSL.

La politique de la ville et le programme de rénovation urbaine

Etabli pour 6 ans et porté par la Communauté d'agglomération, le contrat de ville s'appuie sur un projet de territoire et s'articule autour de 3 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi. Il intègre également au sein de chaque pilier 3 axes transversaux : l'égalité hommes/femmes, la jeunesse, la lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de ce contrat de ville, le Département a décidé de réserver une **dotation annuelle de 20 000€** en ciblant son intervention sur **2 priorités** qui figurent par ailleurs dans la feuille de route départementale : **le soutien à la parentalité et l'insertion**. Ainsi en 2019, le Département a contribué au financement de **10 actions** portées par **8 opérateurs associatifs** : le CIDFF, la Mission Locale du Velay, les maisons de quartier du Val Vert et de Guitard, l'association les Jeunes Pousses, l'Union de la consommation, du logement et du cadre de vie, le CIPRO et Face Loire. Par ailleurs, suite à l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2018, le contrat de ville a été prorogé en 2019 et jusqu'en 2022 avec un recentrage des aides et un renforcement du pilier emploi.

Enfin, le projet de **rénovation urbaine du quartier du Val Vert** débuté en 2016 a été définitivement adopté en 2019. Le Département est signataire de la convention relative à ce projet de rénovation urbaine qui doit permettre de changer l'image du quartier et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants. Les aides du Département s'élèveront à **1 438 618€** sur la durée totale de la convention et porteront essentiellement sur la requalification du parc social (démolition, réhabilitation et reconstruction de l'offre).

La lutte contre les violences intra familiales

Les personnes victimes de violence intra familiales figurent parmi les publics prioritaires des dispositifs d'hébergement et d'accès ou de maintien dans le logement. Cette priorité est régulièrement réaffirmée au niveau national et local. La mission logement co-pilote avec la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le réseau départemental de lutte contre les violences intra familiales. Ce réseau est décliné en trois réseaux territoriaux, un par arrondissement, auxquels nos travailleurs sociaux et médico-sociaux de terrain participent activement.

L'année 2019 a été marquée par le Grenelle des violences conjugales réuni en septembre et octobre au niveau national mais aussi au niveau local. En Haute-Loire, des pistes de travail devront être explorées sur la prise en charge des auteurs de violences, sur l'accès aux soins, notamment de santé mentale, des victimes et de leurs enfants, sur la coordination des acteurs et sur la mise en place d'un intervenant social en gendarmerie.

Le réseau départemental a également lancé lors de sa dernière assemblée générale le 25 novembre 2019 une démarche d'évaluation de son fonctionnement. Cette démarche est accompagnée par un cabinet pris en charge au titre du DLA auquel le Département contribue. Les résultats seront restitués en 2020.

Enfin, le Département a également apporté **deux subventions de 2 000€** pour l'organisation d'une représentation théâtrale sur chaque arrondissement et des actions

de communication en direction du grand public à l'occasion de la journée annuelle de lutte contre les violences conjugales, le 25 novembre 2019.

Le plan départemental de l'habitat (PDH), des orientations et un plan d'action pour les 6 ans à venir

Entamée en 2017, la phase d'élaboration du Plan départemental de l'habitat s'est terminée avec l'approbation du plan le 22 octobre 2018 par l'assemblée départementale.

Les orientations du PDH :

- **produire le bon logement au bon endroit** en réponse à la réalité des besoins et d'un marché détendu,
- **adapter le parc existant** pour maintenir son attractivité, réduire la vacance et participer à la reconquête des centres-bourgs,
- **repenser la place du parc social** à l'échelle du département en lien avec les évolutions du contexte réglementaire,
- mieux répondre aux besoins des publics les plus fragiles en coordonnant les acteurs du territoire.

Le plan d'actions du PDH :

- la mise en place d'un observatoire de l'habitat, outil de pilotage et d'animation du PDH,
- la participation au financement des PLAI, pour permettre le développement d'une offre locative très sociale qui correspond à la demande mais qui ne s'équilibre pas sans subventions,
- le soutien à la requalification du parc social, dans le cadre d'une programmation concertée avec l'Etat et les bailleurs sociaux en lien avec leur plan stratégique de patrimoine (aide aux démolitions-réhabilitations-restructurations),
- le développement de l'information du public et des professionnels dans le cadre par exemple d'une agence d'information sur le logement (ADIL),
- l'accompagnement des actions de revitalisation des centres bourgs en lien avec la Mission Haute-Loire Ingénierie et la Mission Démarches de territoires et dans le cadre d'appel à projets.

Ces orientations et ce plan d'actions ont été présentés à l'ensemble des acteurs du logement lors des secondes journées de l'habitat organisées à l'Hôtel du Département le 27 mars 2019.

Par la suite, la mission logement a préparé le marché d'étude pour la mise en place de l'observatoire de l'habitat et a organisé le groupement de commande avec la Communauté d'agglomération du Puy en Velay pour cette étude.

Un groupe de travail a également été mis en place avec le Département de la Loire pour la création d'une agence interdépartementale d'information sur le logement (ADIL). Ce projet est un des éléments structurants de la coopération entre nos deux départements.

Le renouvellement du marché du PIG départemental Habitat indigne a aussi fait l'objet d'un travail d'évaluation et de concertation avec les services de l'Etat et de la communauté d'agglomération du Puy en Velay en 2019.

Par ailleurs, les premiers dossiers de demande de subvention PLAI devront être traités en 2020. Pour les aides à la réhabilitation et à la démolition, les modalités doivent encore être travaillées mais le travail engagé avec les bailleurs sociaux permet déjà de

cerner un peu mieux les besoins et les articulations à prévoir avec Action logement notamment. De même, la mission logement a été associée aux diverses réunions des études de revitalisation des centres bourgs. Des propositions plus opérationnelles devraient pouvoir voir le jour en 2020. Pour les aides à l'amélioration du parc privé, l'aide aux travaux de rénovation thermique pour les propriétaires occupants très modestes s'est poursuivie (cf. bilan supra amélioration de l'habitat). Un travail doit cependant être mené avec les services de l'Etat, de la communauté d'agglomération du Puy en Velay et les opérateurs sur l'optimisation de ces aides permettant un réel effet levier pour des travaux adaptés. La même question devra être traitée sur les aides à l'amélioration des logements très dégradés notamment pour les propriétaires occupants modestes ou très modestes (cf. bilan supra habitat indigne).

Enfin, le PDH a identifié des publics spécifiques tels que les jeunes (cf. bilan supra MOUS jeunes et études jeunes) mais aussi les gens du voyage, les seniors et les réfugiés. Pour les gens du voyage, la révision du schéma départemental d'accueil et de l'habitat a été pour l'instant reportée mais une action spécifique a été menée en 2019 à Brioude pour répondre à une problématique particulière de sédentarisation de quelques familles et à la nécessité de travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil. L'action concernant la sédentarisation n'a pas abouti à ce jour mais les travaux de l'aire d'accueil ont été réalisés avec une subvention du Département de **57 800€** dans le cadre du contrat 43-11 (à verser en 2020). Une subvention de **15 000€**, toujours dans le cadre du 43-11, a également été versée en 2019 pour des travaux réalisés en 2018 sur l'aire d'accueil d'Yssingeaux. Pour les réfugiés, l'intervention de la mission logement porte à ce jour sur la participation au comité mensuel de suivi des situations de familles dites réinstallées afin de faciliter l'accès au logement de ces publics avec la mobilisation du FSL et de l'accompagnement social. Pour les seniors, aucune action n'a été réellement mise en œuvre mais des projets semblent émerger à différents endroits et sous différentes formes (habitat inclusif, résidences seniors...).

LE RELAIS GERONTOLOGIQUE, SERVICE SUPPORT DE MAIA

Missions

Avec la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), l'acronyme MAIA signifie désormais **"Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie"**.

Le Département de la Haute Loire a fait le choix dans son nouveau schéma en faveur des personnes âgées (2015-2020) de poursuivre le développement de cette méthode.

L'intégration va plus loin que la coopération, qui repose seulement sur un principe de coordination. L'intégration conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, et in fine à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite. Cette approche permet d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée (accueil, information, orientation et mise en place de soins, d'aides ou de prestations), quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse.

La gestion de cas MAIA est le mécanisme visible et concret de cette méthode. En effet les gestionnaires de cas (8 ETP sur le Département) sont des professionnels (Infirmières ou assistants socio-éducatifs) formés (Diplôme Universitaire de gestionnaires de cas) et entièrement dédiés à la coordination des interventions pour les

personnes âgées dont la complexité de la situation met en jeu la fluidité de leur parcours.

Pour ces personnes, le gestionnaire de cas organise un suivi intensif et au long cours, il est l'interlocuteur direct de la personne et de sa famille ou aidant, du médecin traitant et des professionnels intervenant à domicile.

Le Relais gérontologique est un lieu d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leurs proches. Il est le service du Département en charge du développement et du suivi de Via Trajectoire, outil web permettant la rédaction d'une demande d'entrée en Ehpad par les professionnels de santé et par le Grand Public.

Activité

3001 appels ont été reçus sur le numéro de téléphone (Relais et gestion de cas MAIA) en 2019. On peut noter une très légère augmentation par rapport à 2018.

Il y a eu 150 sollicitations à l'accueil du relais gérontologique dont 50,6 % ont abouti à de la gestion de cas.

Au 31 décembre 2019, 217 personnes étaient suivies en gestion de cas. Ces situations sont des situations avec un cumul de problématiques, nécessitant un accompagnement et une coordination plus intense, des aides mises en place, pour répondre aux besoins multiples.

La durée moyenne d'accompagnement en gestion de cas est de 544 jours avec 1676 visites réalisées.

Concernant les outils nécessaires à la standardisation des évaluations réalisées par les gestionnaires de cas, l'Agence Régionale de Santé par l'intermédiaire du GCS SISRA a mis en place un logiciel commun à toutes les équipes MAIA de la Région AURA : Mes Patients dans lequel est implémenté l'Outil d'Evaluation Multidimensionnel Inter RAI HomeCare.

L'ensemble de l'équipe a dû se former afin d'utiliser ce nouvel outil et pouvoir travailler avec dans le cadre de l'accompagnement en gestion de cas MAIA.

Ce fut également l'année du déploiement des messageries sécurisées en santé à la fois pour l'équipe MAIA mais aussi pour les partenaires du territoire attiligérien.

L'année 2019 a été fortement marquée par la recherche action autour du projet de la Maison de l'Autonomie. Ce travail nécessitant l'implication de tous, les réunions partenariales sur d'autres sujets ont été moins nombreuses.

Des actions de communication ont eu lieu sur l'année comme :

Date	Événement	Public
29 Janvier 2019	PAERPA, PTA, MAIA et GC : plus de fragmentation ou plus d'intégration ?	DU Gestionnaires de cas RENNES
5 Février 2019	Mini conférence autour de l'adaptation logement en partenariat avec l'UNA	Grand Public
29 mars 2019	Participation au Salon Cap Handi Séniors à Yssingaux + Conférence	Grand Public et Professionnels

12 avril 2019	Conférence sur le refus d'aide avec Plateforme de Répit l'Escale	Grand public et professionnels
30 Avril, 2 et 3 Mai 2019	Forum Bien vieillir Brioude, Le Puy, Yssingeaux	Grand public et porteurs de projet Conférence des Financeurs
26 Juin 2019	Intervention Assises du Plan Maladies Neurodégénératives Lyon	Grand Public et professionnels
4 octobre 2019	Signature Charte Monalisa	Grand Partenaires Public.

LE SERVICE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE (SMA)

Mission

Le Service Maintien de l'Autonomie a pour mission de gérer les prestations d'aide sociale légale allouées par le Département aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Elles se déclinent en prestations servies à domicile et prestations servies en établissement.

- A domicile, il s'agit de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées, de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), de l'allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes en situation d'handicap.
- A domicile, il est également possible de solliciter au titre de l'aide sociale départementale l'aide-ménagère pour les personnes âgées ou pour les personnes en situation d'handicap.
- En établissement, il s'agit de la prise en charge des frais de séjours dans les différentes structures accueillant des personnes âgées ou handicapées, de la PCH, de l'ACTP et de l'APA pour les personnes accueillies en EHPAD.

Les aspects financiers

Dépenses

Le budget primitif 2019 était de 75 151 489 €.

Le budget réalisé est de 75 075 345.63 € (73 996 436.58 € en 2018).

Recettes

Le budget primitif 2019 était de 25 732 756 €.

Le budget réalisé 2019 s'est élevé à 27 086 560€ soit 426 922 € de recettes supplémentaires par rapport au budget 2018 de 26 659 638€.

La mise en place progressive du paiement de l'aide sociale à l'hébergement en net auprès des établissements médico-sociaux a une influence minime sur l'année 2019.

Ce montant est compensé par les versements des services des domaines suite à la mise à jour des dossiers gérés par le pôle récupération.

Activité

Prestations destinées aux personnes âgées à domicile

L'aide-ménagère

Attribuée aux personnes non dépendantes dont les ressources sont inférieures à 833.00 € pour une personne seule ou 1 293.54 € pour un couple.

Le nombre de bénéficiaires est de 34 (26 en 2018) dont 31 sous législation personnes âgées pour un montant annuel de 46 964.64 € (39 559 € en 2018) et 10 090.67 € (6 896 € en 2018) pour les personnes relevant de la législation personnes handicapées.

Les plafonds à compter du 1^{er} janvier 2019 étant supérieurs au minima sociaux, une augmentation des prises en charges d'interventions de l'aide-ménagère a été constatée durant l'année 2019.

APA

4 083 personnes à domicile fin 2019 (3 824 en 2018).

La dépense d'APA s'est élevée à 14 047 570.45€ contre 13 302 461 € en 2018.

1 032 premières demandes, 885 révisions de plan d'aide dont 340 révisions administratives et 219 renouvellements.

Depuis octobre 2017, les bénéficiaires de l'APAD peuvent déposer une demande de CMI (carte mobilité inclusion) 25 demandes ont été validées en 2017. En 2018, 463 demandes ont été validées (242 cartes pour le stationnement, 133 priorité, 37 invalidité). En 2019, 527 demandes ont été traitées dont 269 pour le stationnement, 187 priorité et 71 invalidité.

Prestations destinées aux personnes âgées en établissement

Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées

Le Département a consacré 12 381 852.36 € à cette prestation en 2019 (11 969 040 € en 2018) et 422 848.74€ pour les bénéficiaires de moins de 60 ans (318 000 € en 2018) séjournant en EHPAD.

L'aide sociale à l'hébergement a été accordée à 542 personnes en 2019 (547 personnes en 2018) dont 77 (66 en 2018) personnes accueillies dans des établissements situés en dehors du Département.

APA en établissement

Le nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement au 31 décembre 2019 est de 3 540 (3 599 en 2018) personnes, 354 (362 en 2018) bénéficiaires de l'APAE séjournent dans des établissements hors Haute-Loire

La dépense s'élève à 13 956 544.34€ en 2019 contre 13 775 280€ en 2018.

Prestations destinées aux personnes handicapées à domicile

Aide-ménagère

Attribuée aux personnes non dépendantes dont les ressources sont inférieures à 833 € pour une personne seule ou 1 293.54 € pour un couple. Le nombre de bénéficiaires est de 26 dont 2 sous législation personnes handicapées.

Allocation Compensatrice pour Tierce Personne et Frais Professionnels

Cette prestation n'est plus attribuée depuis le 1^{er} janvier 2006 (création de la Prestation de Compensation du Handicap). Toutefois les personnes ayant bénéficié avant cette date ont la possibilité d'en garder le bénéfice si elles le souhaitent.

211 personnes bénéficient de l'ACTP au 31 décembre 2019, dont 32 personnes accueillies en établissement ; 2 personnes bénéficient de l'ACFP.

Le nombre de bénéficiaires de l'ACTP diminue progressivement.

Pour une dépense totale de 1 295 000 € (1 453 000 € en 2018).

Prestation de compensation du handicap PCH

1 666 bénéficiaires de la PCH à domicile au 31 décembre 2019 dont 49 jeunes âgées de moins de 20 ans.

- 888 ont eu un paiement au titre du mois de décembre 2019.
- Un coût annuel de 7 442 935 € pour 7 278 655 € en 2018
- Cette ligne budgétaire ne cesse d'augmenter avec plusieurs constats : plan d'aides conséquents à domicile, nouvelles demandes en établissements (surcoût de transport et séjour adaptés), nombre de premières demandes augmentant.

180 bénéficiaires (dont 11 de moins de 20 ans) de la PCH sont accueillis à titre permanent en établissement médico-social. (Le nombre est en augmentation)

Subventions et dotations versées aux services spécialisés à domicile

Les dotations versées aux services spécialisés intervenant au domicile (SAVS, SAMSAH essentiellement) se sont élevées à 1 945 098,06€ pour l'année 2019 (contre 2 331 289,68 € pour l'année 2018). Depuis cette année 2019, la dotation jusqu'alors versée annuellement à l'établissement le « FAM APRES » est désormais payée mensuellement dans la cadre de l'aide sociale à l'hébergement.

Prestations destinées aux personnes handicapées en établissement

Aide sociale à l'hébergement

Le Département a la charge des frais de séjours des personnes handicapées orientées par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans des structures d'accueil spécialisées.

Au 31 décembre 2019, 631 personnes étaient prises en charges au titre de l'aide sociale dont 208 dans des établissements situés en dehors de la Haute-Loire, pour un coût de 22 744 333 € (22 782 500 € en 2018) 8 personnes relevaient de l'amendement Creton (jeunes adultes dont l'accueil est maintenu en structure pour enfants)

Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

Afin de financer des actions de préventions dans le cadre de la Conférence des financeurs, le Département a perçu de la CNSA, en 2019, 570 275, 72 €.

Pour l'année 2019, un premier appel à projets a été lancé en début d'année permettant de répondre favorablement à 27 projets pour un montant de 347 926,06 euros. Suite à cela et au vu du reliquat disponible, la Conférence des Financeurs de Haute-Loire a décidé de lancer un second appel à projets. Vingt nouveaux projets ont ainsi été retenus pour un montant de 66 280 euros.

En 2019, la Conférence des financeurs a donc consommé 414 306, 06 euros, laissant ainsi 155 969, 66 euros encore disponible.

Le reste de l'enveloppe financière sera consacré, pour partie, à l'ingénierie de la Conférence des Financeurs (40 000 euros).

Le taux de consommation de l'enveloppe s'élève à 80%.

Le montant du forfait autonomie, quant à lui, s'élève en 2019, à 16 887.36 €.

Le pôle social du Service Maintien de l'Autonomie

- 14 travailleurs sociaux spécialisés Personnes Agées/Personnes Handicapées ;
- 3 749 personnes (3 571 en 2018) ont été rencontrées au domicile par nos travailleurs sociaux que ce soit dans le cadre d'une évaluation sociale APAD ou PCH, ou dans le cadre d'un accompagnement.

Le volet APA à domicile

En 2019 :

- 2 147 évaluations ont été effectuées (2065 en 2018) ;
- 990 visites (1 081 en 2018) ont été réalisées dans le cadre de l'accompagnement (hors demande évaluation sociale) ;
- 15 mesures de protection.

Le volet Handicap

En 2019 :

- 233 évaluations ont été faites (214 en 2018)
- 308 visites ont été réalisées dans le cadre de l'accompagnement (hors demande évaluation sociale)
- 8 accompagnements lors de demandes de mesures de protection.

Le volet Fonds de compensation

A la demande de la MDPH, les travailleurs sociaux du SMA réunissent les éléments financiers, effectuent une évaluation sociale et les conséquences du handicap dans la vie quotidienne de la personne.

39 dossiers ont été présentés au Fonds de Compensation en 2019. (40 en 2018)

Le service accueil familial

Ce service est chargé de l'agrément et du contrôle des personnes accueillant à leur domicile et à titre onéreux des personnes âgées ou adultes handicapés. Il assure également le suivi des personnes accueillies. Suite à la loi ASV, la formation des familles d'accueil est obligatoire, 2 volets doivent être mis en place: un premier temps de formation avant tout accueil de personnes à son domicile et une formation continue.

- 50 familles d'accueil agréées (48 en 2018), soit une offre de 84 places en accueil familial (60 places potentielles en accueil permanent et 24 places potentielles pour de l'accueil temporaire)
- 84 contrats d'accueil gérés sur l'année 2019, dont 54 contrats pour un accueil permanent et 34 contrats d'accueil temporaire
- 24 (18 en 2018) personnes sont prises en charge au titre de l'aide sociale départementale. Budget global de 176 147.46€

4 commissions d'agrément en 2019: 20 dossiers ont été présentés, 3 dossiers de renouvellement, 9 premières demandes et 5 modifications d'agrément (extension, déménagement)

- Les mouvements des familles d'accueil agréées :
 - 5 personnes ont arrêté leur activité : départ à la retraite.
- Une famille a déménagé
- 7 familles n'ont pas accueilli pour diverses raisons
- Demandes d'accueil reçues en 2019 :
 - 29 demandes d'information demeurées sans dépôt de dossier
 - 20 demandes qui ont donné lieu à 1 ou plusieurs entretiens pour déterminer le projet, les besoins classées sans suite
 - 23 demandes qui ont abouti sur un accueil
- Réunions d'information sur l'accueil familial adulte
 - 4 réunions d'information
 - 25 personnes invitées, 12 personnes présentes, 5 ont déposé une demande d'agrément à l'issue de ce premier contact
- Formation des familles par le CRIAS
 - 12 personnes ont participé à 10 jours de formation

POLE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET DES ETABLISSEMENTS (PAFE)

Mission

Le Département, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, a en charge l'élaboration des schémas en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de la protection de l'enfance. Les schémas sont programmés pour une période de 5 ans soit 2015- 2020.

Par ailleurs, pour répondre notamment aux défis du territoire en matière sociale et médico-sociale, l'assemblée départementale dans sa feuille de route 2015-2021 a inscrit en objectifs prioritaires le développement de l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées ainsi que le renforcement de la prévention pour les familles afin de mieux répondre aux problèmes de l'enfance en danger.

Le PAFE comprend 8 personnes (7.7 ETP) ; il est sectorisé en deux services : le service des établissements médico sociaux (SEMS) et le service administratif et financier (SAF)

Le SEMS suit, accompagne et contrôle le fonctionnement de l'ensemble des établissements médico-sociaux relevant de son champ de compétence. Le secteur emploie environ 4 000 équivalents temps plein pour une centaine d'établissements et services. Le SEMS analyse les propositions budgétaires et les bilans en fin d'exercice comptable et effectue les analyses financières et les plans pluriannuels d'investissement.

Le SEMS évalue la qualité dans les établissements tant au niveau de la prise en charge des résidents que dans la gouvernance réalisée par le gestionnaire (organisation, fonctionnement et coût des prestations).

Le SEMS travaille en étroite collaboration avec les services de l'ARS pour tous les établissements relevant d'une compétence conjointe. Pour accomplir sa mission, le SEMS est composé d'un adjoint au chef de service à 0.4 ETP et 4.8 ETP de chargés de suivi des établissements.

Le SAF élabore et suit la totalité du budget de la DIVIS en lien avec les 3 directions (autonomie, cohésion sociale et enfance). Pour accomplir sa mission, le SAF est composé de 2 agents pour 1 ETP.

Une assistante à temps plein, 0.4 ETP d'adjoint et 0.5 ETP de responsable de pôle sont mutualisés sur les 2 services

Activité

Sur le **secteur de l'enfance**, le SEMS est chargé du suivi et de la tarification sur le département de :

- 6 Maisons d'enfants à caractère social (MECS) comprenant de l'accueil externalisé (SAE), de l'internat pour 187 places et du placement familial pour une capacité de 35 places
- service d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO) de 456 mesures
- 2 centres d'action médico-sociale précoces (CAMSP) qui assurent un travail de dépistage et de prise en charge précoce de 40 places sur le Puy urbain et sur le Brivadois CAMPS appelé REZOCAMSP dans la mesure où celui-ci accueille des enfants de trois départements différents (Cantal, Puy de Dôme et Haute-Loire). Il a aussi une capacité de 40 places.
- 7 lieux de vie pour enfant

La somme des charges nettes de ces budgets tarifés pour 2019 s'établit à près de 15,82 M€ soit une augmentation de 0.67% par rapport à 2018.

Cette évolution est principalement liée au taux d'évolution de +0.5% et 30 000€ de mesures nouvelles.

Dans le cadre de sa feuille de route pour la période 2015-2021 et afin de répondre à l'axe 6 dont l'objectif est de renforcer la prévention pour les familles et mieux répondre aux problèmes de l'enfance en danger, le Département a confié à l'Observatoire de Développement de l'Action Sociale la conduite d'une recherche –action sur la Protection de l'Enfance.

La fiche-action n°1 a pour objectif de clarifier les modalités de contrôle et d'accompagnement des établissements et services de protection de l'enfance. Cette action vise à vérifier le respect des législations et réglementations applicables et tend, dans le cadre d'une démarche partenariale à améliorer la qualité des prestations et inscrire les structures dans une démarche de progrès et de réponses adaptées aux besoins du Département.

Un travail conjoint avec les 6 MECS et Département a été mené pendant l'année 2018 pour une signature des conventions et application dès le 1er janvier 2019.

Sur le **secteur des personnes âgées**, 58 budgets d'établissements et services ont fait l'objet d'une tarification (48 EHPAD, 5 USLD, 2 MARPA, 2 petites unités d'hébergement temporaires et 1 Accueil de jour).

On comptait, fin 2019, 4 016 places installées en établissement (toutes formes d'accueil comprises).

S'agissant des 53 établissements pour personnes âgées dépendantes, la somme totale des budgets tarifés s'établit comme suit. La section hébergement des établissements habilités à l'aide sociale (prise en charge par le résident ou l'aide sociale) enregistre 76.15 M€ de charges nettes soit une hausse de 2.35% par rapport à 2018. Une augmentation qui est principalement due aux surcoûts induits l'ouverture de la nouvelle structure « Les Vergers de Léa » au Puy en Velay et la revalorisation de certains tarifs journaliers afin de résoudre des problèmes de trésorerie (EHPAD d'Aurec sur Loire, Bas en Basset et Saint Pal en Chalencon)

La section dépendance enregistre 22.10 M€ de charges nettes contre 21.4 M€ en 2018 soit +3.16 € relatif au taux d'évolution et la revalorisation due la valeur du point GIR à 2% afin d'arriver à la valeur nationale.

En 2019 une réflexion globale sur la réorganisation des EHPAD du territoire de Saint Julien / Lantriac a été menée. Une étude a été engagée afin d'évaluer les besoins des personnes âgées de ce territoire afin d'aboutir au redéploiement de places en concordance avec les besoins identifiés. Le scénario retenu est d'un EHPAD de 70 places à Saint Julien et un pôle gérontologique sur le site de Lantriac. Cette proposition va dans le sens du plan Grand Âge avec la mise en place de l'EHPAD de Demain.

Sur le secteur des **services d'aide à domicile**, le montant des budgets tarifés par le Département s'est établi à 15 746 M€ (Soit 1.10% de plus qu'en 2018) pour 701 261 heures équivalente à celle de 2018.

Pour 2019, l'assemblée départementale a voté une aide exceptionnelle de 215 000€ relative à la revalorisation des frais kilométriques de +0.10 € par kilomètre.

Sur le **secteur du handicap**, on comptait 30 budgets d'établissements et services pour 467 places d'hébergement permanent. La somme totale des charges nettes de ces budgets tarifés s'établit à près de 22 381M€ soit une hausse de 0.7% par rapport à 2018 qui se justifie par le taux voté par l'assemblée départementale et des mesures nouvelles pour la mise en place du PPI du FAM de l'association Abbé de l'Epée.



En 2019, un nouveau cahier des charges du SAVS départemental a été réalisé et appliqué aux associations ASEA et Croix Rouge. Ce cahier des charges a pour objectif de définir un cadre commun de fonctionnement afin d'assurer une harmonisation des prestations apportées aux usagers. Les deux services répondent à l'objectif prioritaire d'inclusion décrit dans le schéma départemental en faveur de l'inclusion et la citoyenneté des personnes handicapées.

Service administratif et financier : En 2018, la direction générale des services a présenté dans son rapport la nécessité de doter la DIVIS d'un service administratif et financier dès 2019 afin de centraliser la gestion budgétaire de la direction qui consomme plus de 50% du budget du département.

Le SAF est effectif depuis janvier 2019. L'objectif prioritaire du SAF est de participer à l'élaboration du budget et de mettre ne place avec les directions délégués un suivi régulier et les outils de pilotage correspondant (indicateurs, tableaux de bord).

2019 a été une année de mise en route avec la création des tableaux de suivis en lien avec le service des finances et les directions déléguées.

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Missions et organisation

Prévue par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées est constituée en Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.).

Elle est chargée d'une mission d'accueil, d'information et de conseil des personnes handicapées et d'aide à la mise en œuvre des décisions. Elle a vocation à être le mode

d'accès unique aux droits et prestations et à l'orientation vers des établissements et services quelles que soient les institutions concernées, à faciliter les démarches des personnes handicapées, à mettre en place et à organiser le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H).

Elle fonctionne avec des personnels mis à disposition par les parties à la convention constitutive, des fonctionnaires régis par le statut général de la fonction publique de l'État, placés en détachement, de la fonction publique territoriale et des agents contractuels de droit public.

Activité

2019 marque une année charnière. Une réforme étatique centralisée autour d'un nouveau Système d'Information Harmonisé (SIH) a impacté de nombreux rouages de l'organisation et de l'activité de la MDPH.

Ce système d'information n'étant pas livré dans une forme opérationnelle, sa mise en place a nécessité de nombreuses réunions de conceptualisation, d'adaptation et de nombreux temps d'échanges et de formation pour l'équipe de la MDPH. Tous ces éléments conjugués, associés aux différents projets en cours, ont entraîné une augmentation des délais de traitement des situations.

	2017	2018	2019
Nombre de demandes déposées	13715	14397	14454
	+ 1.68 %	+ 4.97 %	+0.4%
Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande	6519	6722	6587
Nombre de décisions et avis formulés par la CDAPH	14252	14306	13041
Délai moyen de traitement des demandes	3.0	3.4	4,9
% de demandes traitées en 4 mois maxi	70.6%	64.3%	35%
Délai moyen de traitement des demandes enfants en mois	3.2	4	4,8
Délai moyen de traitement des demandes adultes en mois	3	3	4,9

Evolution du service en 2019

Ressources Humaines

Prenant en compte la réforme du SIH ainsi que la perspective prochaine de la Maison Départementale de l'Autonomie, la MDPH s'est organisée en pôles :

- **Administratif** : Numérisation/courrier et instruction :

Un pôle administratif commun permet le traitement de la totalité des dossiers. Plusieurs formations ont été nécessaires afin d'appréhender l'entièreté des éléments à maîtriser.

- **Evaluation** selon 3 dominantes: vie scolaire, vie professionnelle, vie quotidienne

Chaque situation est orientée en fonction de la dominante afin de répondre à la personne dans tous les champs de ses attentes et besoins.

- **Médical/paramédical**

L'élargissement des profils des personnes en compétences dans le champ médical a permis de créer ce pôle. Il est à noter la poursuite de nos difficultés de recrutement de médecins.

En 2019, on peut noter l'arrivée de plusieurs personnes au sein de la MDPH pour renforcer l'équipe et remplacer des départs. Cependant le temps d'appropriation de l'ensemble des missions nécessite un délai.

Projets développés en 2019

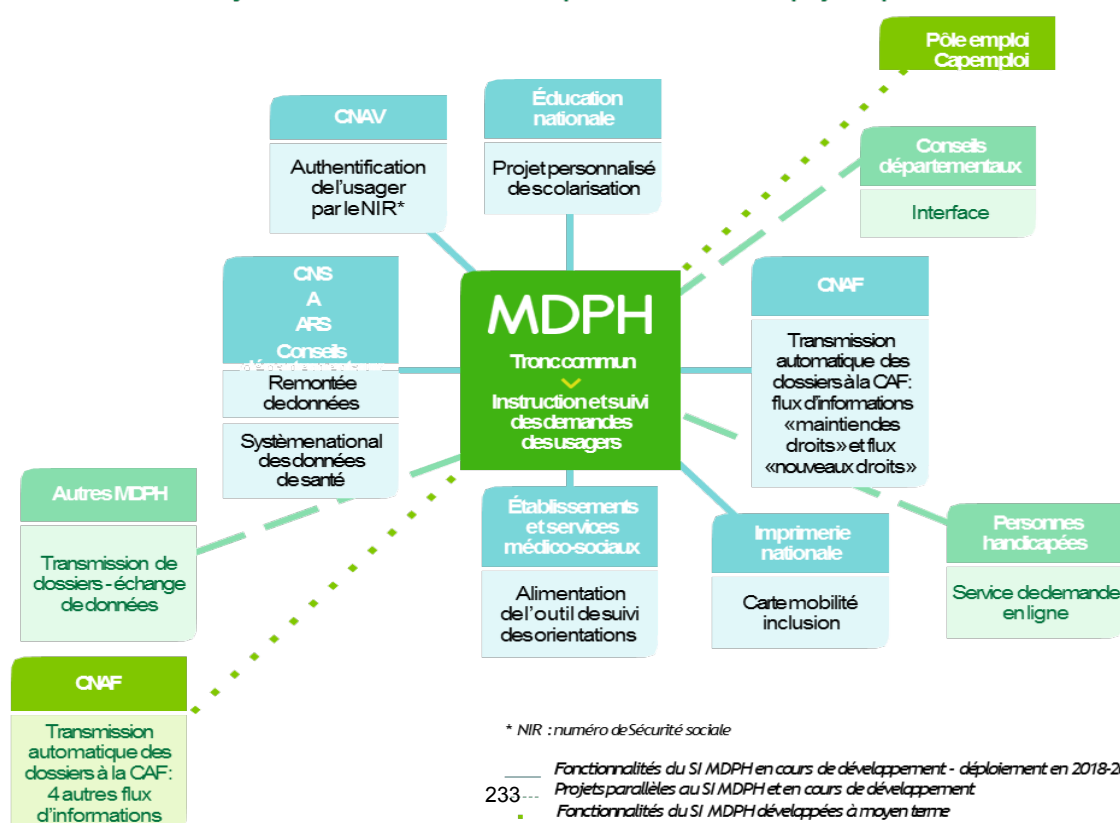
Le système d'information harmonisé des MDPH se compose de différents projets qui correspondent aux missions de la MDPH, au suivi du parcours de l'utilisateur et aux relations avec les partenaires. Il propose aussi des fonctionnalités nouvelles et de pilotage.

- **Le tronc commun.** Il explicite les principes clés et les étapes métiers de chaque processus
- L'harmonisation des courriers de notification des décisions
- Les échanges avec les caisses d'allocations familiales (CAF) et l'authentification de la personne handicapée grâce à un identifiant unique et sécurisé
- Le suivi des décisions d'orientation : Via Trajectoire
- **La carte mobilité inclusion.** Le système d'information des MDPH permet à chaque MDPH de transmettre ces informations en se connectant au portail de l'Imprimerie nationale.
- **Le service de demande en ligne :** prochaine étape qui devrait se mettre en place en 2020.

De plus de nouvelles fonctionnalités sont intégrées et ont été mises en œuvre par la MDPH:

- Un nouveau formulaire de demande à la MDPH.
- Un outil de soutien à l'évaluation
- Un outil d'extraction automatique de données.

Modernisation du système d'information des MDPH: déploiement des différents projets et partenaires concernés



En complément ou associés au système d'informations, plusieurs projets ont été menés ou poursuivis au sein de la MDPH en 2019.

La Réponse Accompagnée Pour Tous

Dispositif d'orientation permanent et de suivi des personnes à risque ou en situation de rupture.

Développement des dispositifs professionnels pour les Personnes en situation de Handicap

Travail en coordination avec le service public pour l'emploi et le dispositif de l'emploi accompagné.

Outils de suivi des orientations

Mise en œuvre de Via Trajectoire et participation aux formations de tous les ESMS du Département dans le champ du Handicap. Intégration des notifications afin de permettre un suivi de l'orientation des personnes en situation de handicap. A noter que l'on recense la plus grande participation régionale à l'actualisation de l'annuaire Via Trajectoire.

Allongement de la durée d'attribution des droits

Plusieurs textes législatifs ont modifié la durée d'attribution des droits accordés par la CDAPH.

Traitement numérique des dossiers

Débuté fin 2018, le traitement numérique des dossiers associé à une GED dès l'arrivée des demandes s'est finalisé en 2019.

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

Dans la continuité du travail débuté au cours de l'année 2018, l'ensemble des agents de la MDPH, associés aux agents du SMA, du relais gérontologique et de la MAIA ont participé à plusieurs séquences de travail permettant de poursuivre la conceptualisation de la MDA de Haute-Loire.

Pour rappel, au cours de l'année 2018, les équipes ainsi que les partenaires ont été sollicités afin de dresser un état des lieux des missions actuelles mais aussi des attentes liées au projet MDA.

Fort de ce constat, l'année 2019 a quant à elle été consacrée à la co-construction du projet. A cette étape de la démarche, un comité de suivi composé des managers de chaque service a été constitué.

Afin de reprendre le travail déjà effectué, le comité de suivi, accompagné par l'ODAS s'est réuni sous la forme de séminaires. A la suite de chaque séminaire, un atelier participatif permettant d'associer les agents des trois services concernés s'est tenu.

Les ateliers, animés par les cadres du comité de suivi ont repris quatre thématiques :

- Accueil-Information.
- Instruction des dossiers.
- Mise en œuvre des décisions.
- Suivi du dossier et accompagnement.

Ce travail, couvrant l'ensemble des missions dévolues à la future MDA a fait l'objet d'une restitution aux agents puis au comité de pilotage afin de faire valider les propositions.

Suite du projet

Les différents scénarios ayant émergés devront permettre, en associant les équipes, de travailler des projets de service.

Avec l'achat du bâtiment devant accueillir la future MDA, un travail de conceptualisation sera lancé dès le début de l'année 2020.



ANNEXES

ANNEXES

- L'Assemblée départementale – trombinoscope des élus
- L'Exécutif et les conseillers délégués
- La Commission permanente
- Les commissions intérieures
- La feuille de route 2015-2021
- Le budget 2019
- L'organigramme des services départementaux


VOUS 38 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Plateau du Haut-Velay granitique




MARIE-AGNÈS PETIT
BERNARD BRIGNON

Bas-en-Basset




BLANTINE PRORIOLE
JOSEPH CHAPUIS

Monistrol-sur-Loire

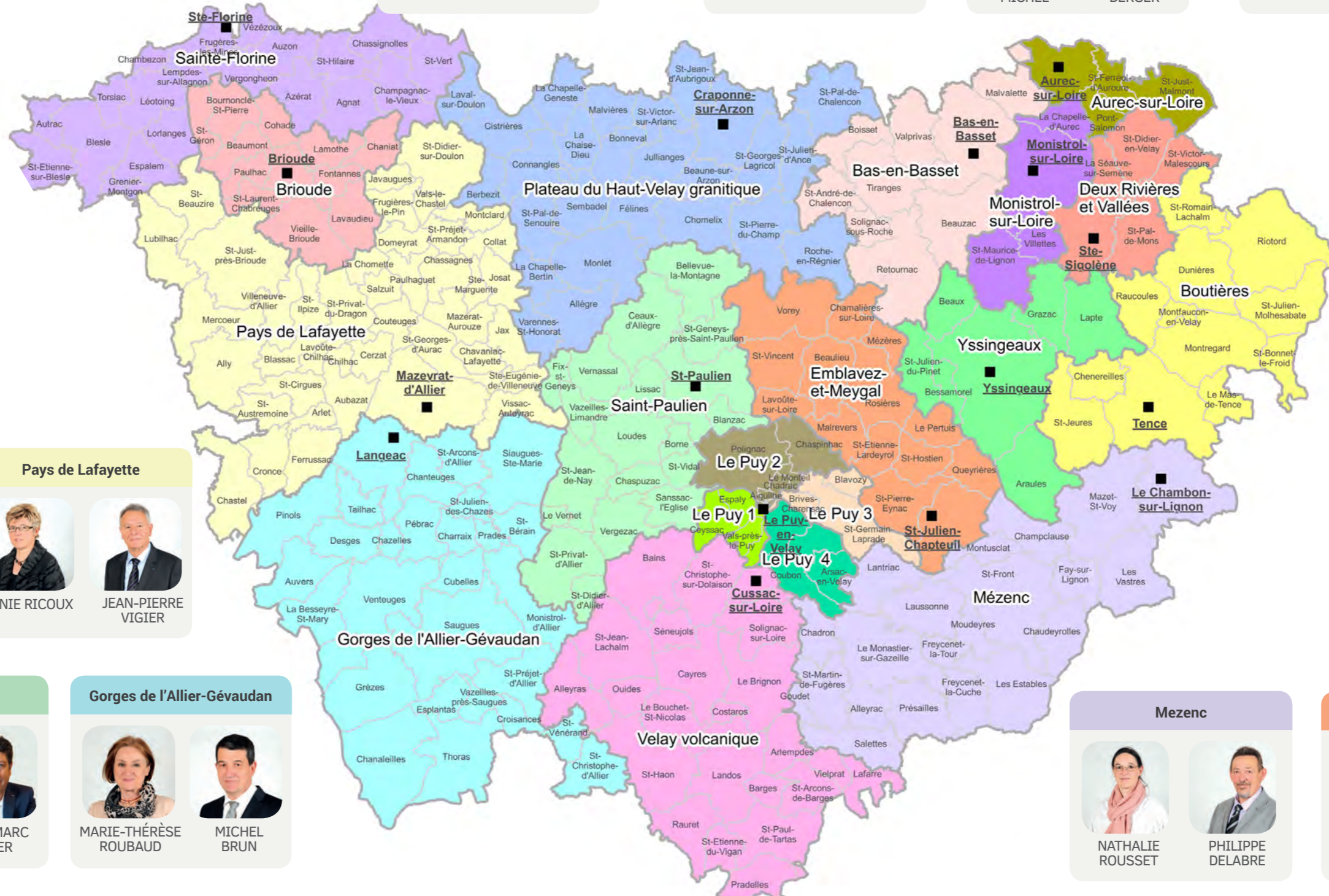



CHRISTELLE MICHEL
FRANÇOIS BERGER



Aurec-sur-Loire




FLORENCE TEYSSIER
DANIEL TONSON





Sainte-Florine

NICOLE CHASSIN
PASCAL GIBELIN

Brioude

SOPHIE COURTINE
MICHEL BERGOUGNOUX

Pays de Lafayette




ANNIE RICOUX
JEAN-PIERRE VIGIER

Saint-Paulien




MARIE-PIERRE VINCENT
JEAN-MARC BOYER

Gorges de l'Allier-Gévaudan




MARIE-THÉRÈSE ROUBAUD
MICHEL BRUN

Deux Rivières et Vallées




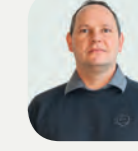

MARYLÈNE MANCINI
YVES BRAYE

Boutières




BRIGITTE RENAUD
JEAN-PIERRE MARCON

Yssingeaux

MADELEINE DUBOIS
GEORGES PHILIBERT

Mezenc




NATHALIE ROUSSET
PHILIPPE DELABRE

Emblavez et Meygal




CÉCILE GALLIEN
RAYMOND ABRIAL

Le Puy-en-Velay 1






CHRISTIANE MOSNIER
MARC BOLÉA

Le Puy-en-Velay 2






CORINNE BRINGER
JEAN-PAUL VIGOUROUX

Velay Volcanique

MARIE-LAURE MUGNIER
MICHEL DÉCOLIN

Le Puy-en-Velay 4

CHRISTELLE VALANTIN
PIERRE ROBERT

Le Puy-en-Velay 3




LAURE VILLARD
ANDRÉ CORNU



Président
Jean-Pierre MARCON
Développement des territoires.

L'EXÉCUTIF : 8 VICE-PRÉSIDENTS



1. Michel DECOLIN
Solidarités sociales, Maison de l'autonomie, Ressources humaines.



2. Madeleine DUBOIS
Education, Culture, Patrimoines, Usages numériques, Jeunesse et sports.



3. Jean-Pierre VIGIER
Agriculture, ruralité, services aux publics.



4. Marie-Agnès PETIT
Innovation, attractivité du territoire, tourisme.



5. Joseph CHAPUIS
Routes et transports.



6. Christiane MOSNIER
Enfance et famille.



7. Michel Brun
Finances, achat public et moyens généraux.



8. Florence TEYSSIER
Emploi - insertion.

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Marie-Thérèse ROUBAUD
Rapporteur de la commission permanente.



Pierre ROBERT
Délégué à l'aménagement rural.



Sophie COURTINE
Rapporteur du budget.



Yves BRAYE
Délégué au handicap.



Corinne BRINGER
Déléguée à la téléphonie mobile et au très haut débit.



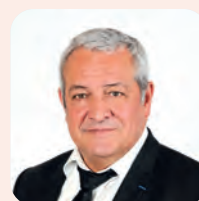
Philippe DELABRE
Délégué aux fonds européens et à l'ingénierie.



François BERGER
Délégué au développement durable.



Marie-Laure MUGNIER
Déléguée à l'alimentation collective et aux services aux publics. 241



Marc BOLEA
Délégué à la sécurité et aux sports.

LA COMMISSION PERMANENTE

La Commission Permanente est composée, depuis le 12 novembre 2018, de l'ensemble des Conseillers Départementaux



Bernard BRIGNON



Blandine PRORIOL



Christelle MICHEL



Daniel TONSON



Marylène MANCINI



Brigitte REYNAUD



Georges PHILIBERT



Nathalie ROUSSET



Cécile GALLIEN



Raymond ABRIAL



André CORNU



Laure VILLARD



Christelle VALANTIN



Jean-Paul VIGOUROUX



Jean-Marc BOYER



Marie-Pierre VINCENT



Annie RICOUX



Michel BERGOUX



Pascal GIBELIN



Nicole CHASSIN

Composition des commissions intérieures

au 12/11/2018

4^{ème} COMMISSION

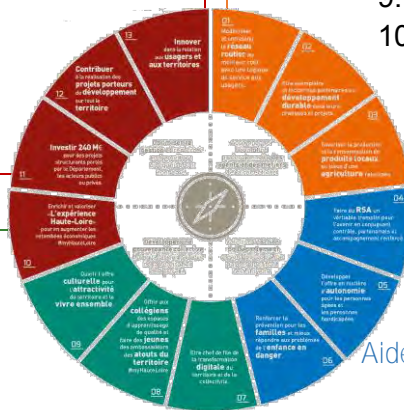
Développement du territoire, Innovation et investissement, Finances et Moyens généraux

1. **Président : Sophie COURTINE**
2. **Vice-Président : Michel BERGOUGNOUX**
3. **Secrétaire : Laure VILLARD**
4. Michel BRUN
5. Philippe DELABRE
6. Jean-Pierre MARCON
7. Marie-Agnès PETIT
8. Blandine PRORIOL
9. Brigitte RENAUD

1^{ère} COMMISSION

Réseaux routiers, Développement durable, Agriculture et produits locaux

1. **Président : François BERGER**
2. **Vice-Président : Pierre ROBERT**
3. **Secrétaire : Marie-Laure MUGNIER**
4. Joseph CHAUPUIS
5. Pascal GIBELIN
6. Georges PHILIBERT
7. Annie RICOUX
8. Nathalie ROUSSET
9. Daniel TONSON
10. Jean-Pierre VIGIER



3^{ème} COMMISSION

Collèges, Jeunesse, Culture, Transformation digitale, Vivre ensemble et Patrimoine

1. **Présidente : Corinne BRINGER**
2. **Vice-Président : Marc BOLEA**
3. **Secrétaire : Marie-Thérèse ROUBAUD**
4. André CORNU
5. Madeleine DUBOIS
6. Marylène MANCINI
7. Christelle MICHEL
8. Jean-Paul VIGOUROUX
9. Marie-Pierre VINCENT

2^{ème} COMMISSION

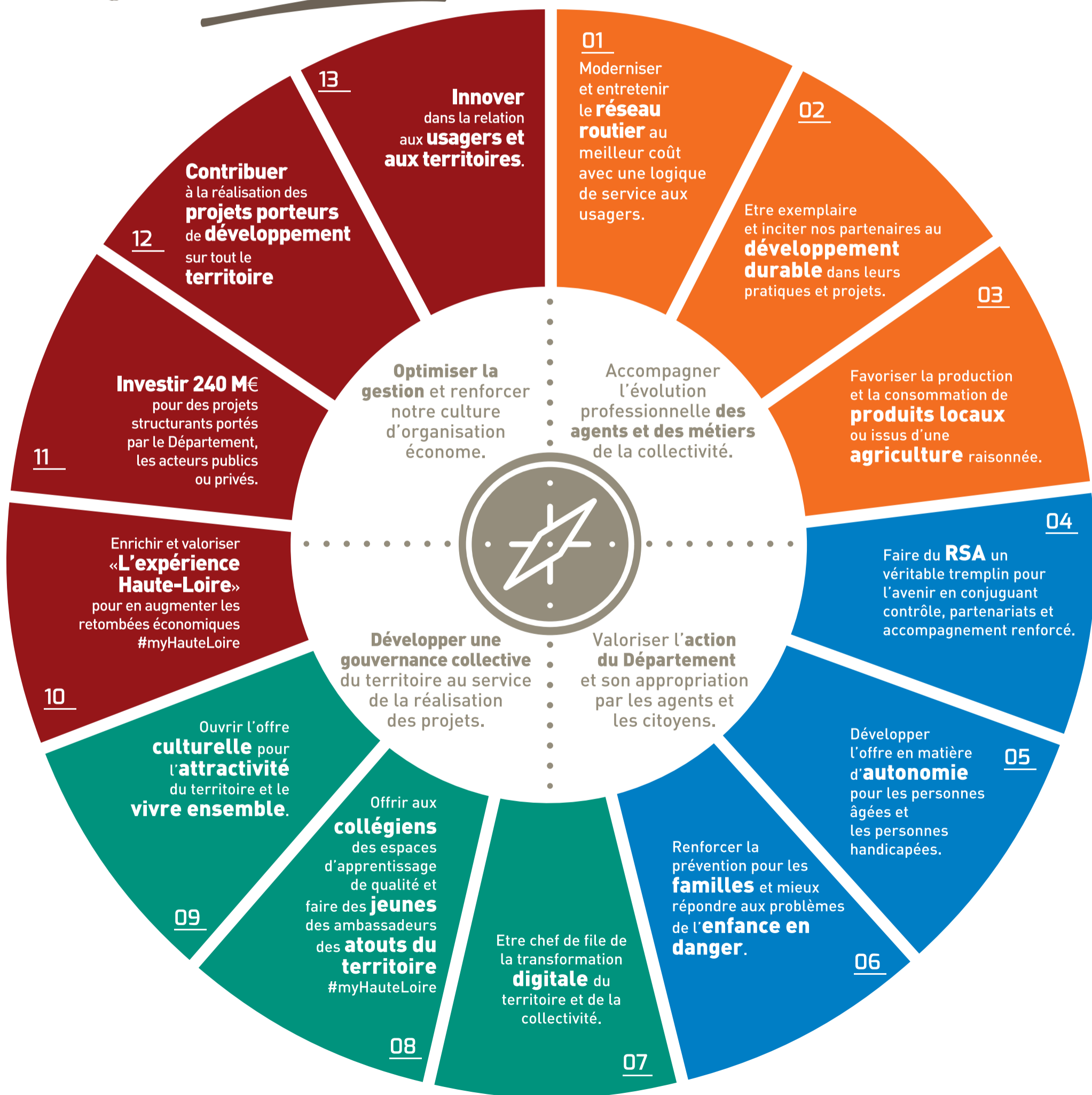
Insertion, Autonomie, Aide aux familles, Protection de l'enfance et Ressources humaines

1. **Président : Christelle VALANTIN**
2. **Vice-Président : Nicole CHASSIN**
3. **Secrétaire : Cécile GALLIEN**
4. Raymond ABRIAL
5. Jean-Marc BOYER
6. Yves BRAYE
7. Bernard BRIGNON
8. Michel DECOLIN
9. Christiane MOSNIER
10. Florence TEYSSIER

le Goût de l'Action



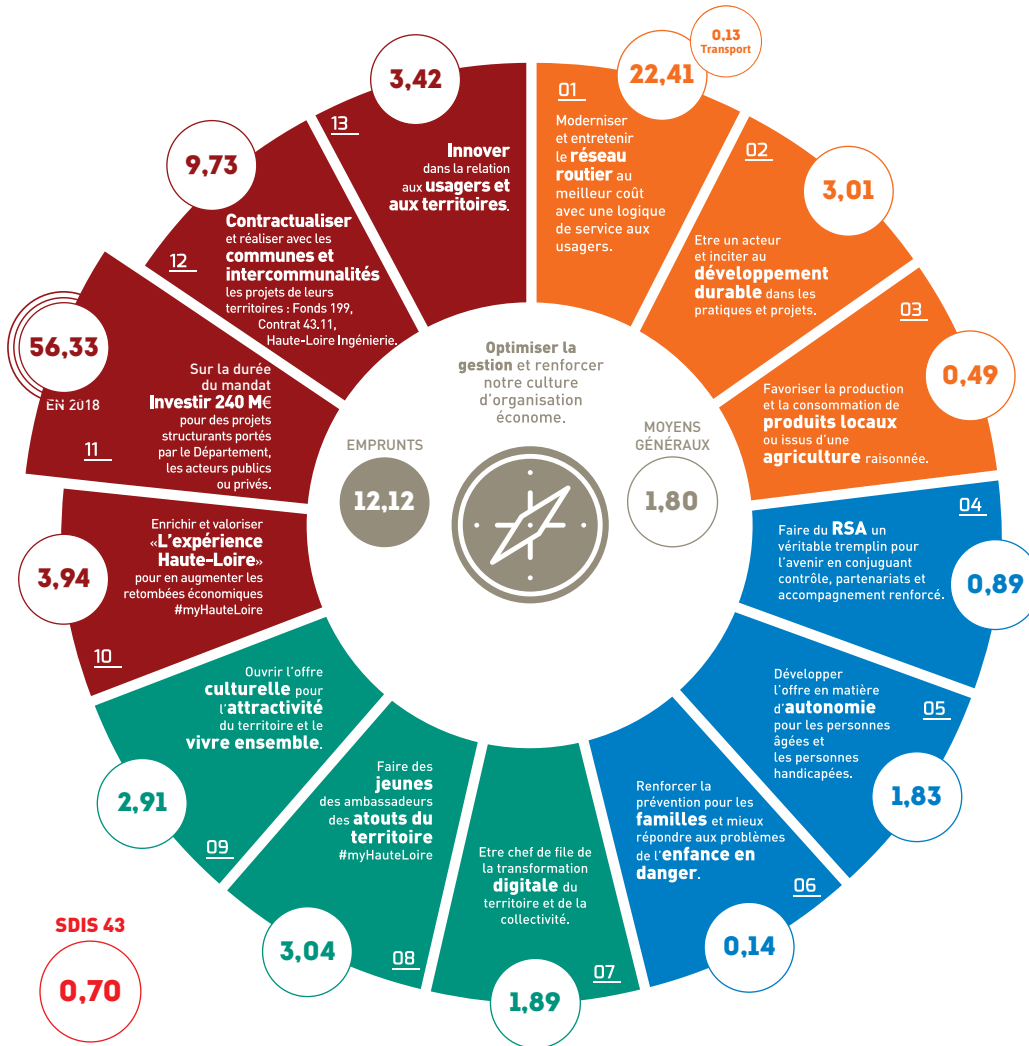
13 PRIORITÉS AVEC VOUS !
Feuille de route 2015-2021



DÉPENSES INVESTISSEMENT | BUDGET PRIMITIF 2019

(en millions d'euros)

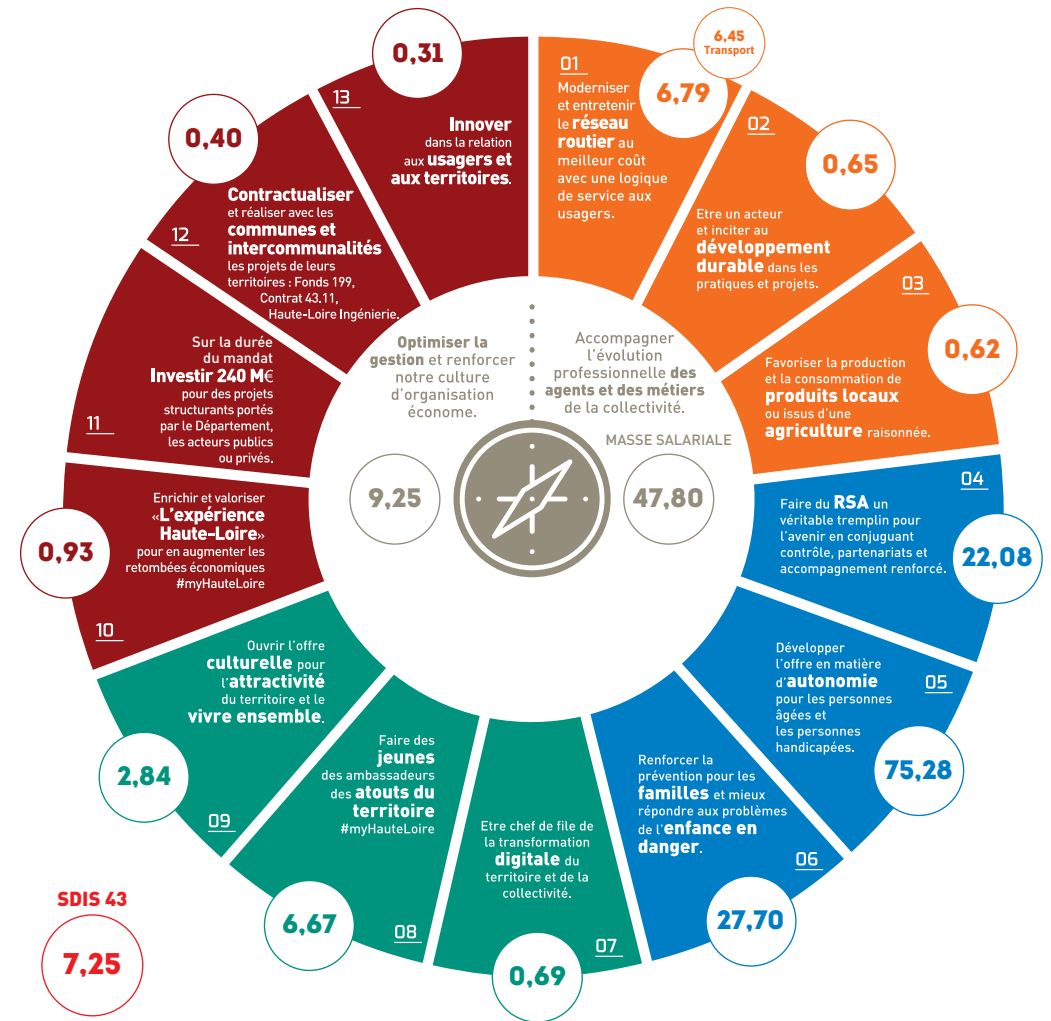
68,45



DÉPENSES FONCTIONNEMENT | BUDGET PRIMITIF 2019

(en millions d'euros)

215,71



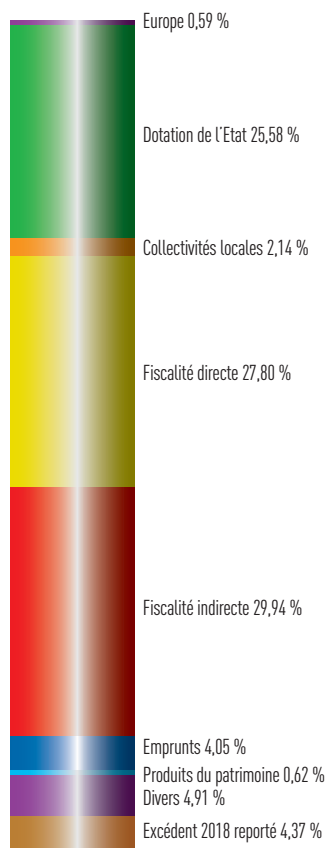
RECETTES

MONTANT TOTAL : 284,16 M€

Investissement
23,58 M€
soit 8,30 %

Fonctionnement
260,58 M€
soit 91,70 %

	En M€	En %
• EUROPE	1,67	0,59
• DOTATION DE L'ÉTAT	72,68	25,58
- DSID (Dot. de Soutien à l'Investissement des Départements)	1,40	
- DGF (Dot. Globale de Fonctionnement)	37,60	
- DGD (Dot. Gén. de Décentralisation)	1,43	
- DDEC (Dot. Dale d'Équipement des Collèges)	0,89	
- FCTVA (Fds de Compensation TVA)	4,43	
- CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)	14,59	
- FMDI (Fds de Mobilisation pour l'Insertion)	0,96	
- Compensations Fiscales	2,50	
- Dotations fiscales	7,17	
- Divers	1,71	
• COLLECTIVITÉS LOCALES	6,09	2,14
• FISCALITÉ DIRECTE	79,02	27,80
- Foncier Bâti	57,15	
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée	8,80	
- Fonds National de Garantie Individuelle des ressources	6,09	
- Frais de Gestion transféré par l'Etat sur le Foncier Bâti	5,75	
- Divers	1,23	
• FISCALITÉ INDIRECTE	85,09	29,94
- Droits de mutation	18,53	
- TSCA (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances)	40,42	
- TIPCE (Taxe Interieure de Conso. sur Produits Énergétiques)	11,73	
- Taxe d'aménagement	0,75	
- Fonds de péréquation DMTD	10,28	
- Taxe sur l'électricité	2,50	
- Fonds de solidarité pour les départements	0,89	
• EMPRUNTS	11,50	4,05
• PRODUITS DU PATRIMOINE	1,76	0,62
• DIVERS	13,94	4,91
(dont aide sociale particuliers et caisses)		
• EXCÉDENT 2018 REPORTÉ	12,41	4,37



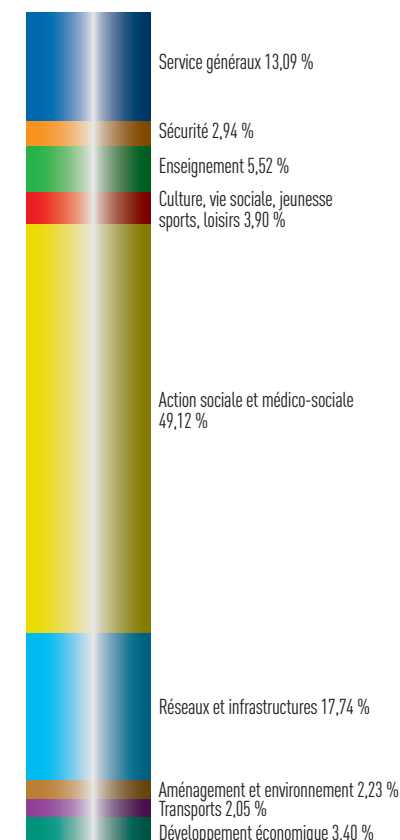
DÉPENSES

MONTANT TOTAL : 284,16 M€

Investissement
68,45 M€
soit 24,19 %

Fonctionnement
215,71 M€
soit 75,91 %

	En M€	En %
• SERVICES GÉNÉRAUX (frais de personnel compris)*	37,21	13,09
- dont annuité des emprunts	12,12	
• SECURITE	8,36	2,94
• ENSEIGNEMENT	15,68	5,52
- Enseignement du second degré	9,29	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	6,39	
• CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS	11,07	3,90
- Culture	4,22	
- Sports	1,71	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	5,14	
• ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE (frais de personnel compris)*	139,58	49,12
- Famille et enfance	27,60	
- Personnes handicapées	35,04	
- Personnes âgées	14,26	
- Insertion	20,45	
- Personnes dépendantes (APA)	27,79	
- Autres interventions sociales	14,44	
• RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	50,42	17,74
- Eaux et assainissement	1,60	
- Routes et voirie	28,80	
- Très Haut Débit	3,42	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	16,60	
• AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	6,35	2,23
- Environnement	2,23	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	4,12	
• TRANSPORTS	5,83	2,05
- Transports scolaires	4,89	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	0,94	
• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	9,66	3,40
- Agriculture et pêche	2,61	
- Industrie, commerce, artisanat	2,04	
- Développement touristique	4,18	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	0,83	



* Pour info, total des frais de personnel 47,80

CABINET DU PRESIDENT

Éric PETIT

Directeur de cabinet

Directeur-adjoint : Alain GARNIER

Assistante de direction (en charge des élus)
Marie FORTUNATO

Animation du site : Valérie PHILIPPON

Communication

Florent BORIE

PRESIDENT

Jean-Pierre MARCON

Assistante du Président : Martine MARTEL

EXECUTIF
ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

François MONIN

Directeur général des services

Assistants de direction : Patricia ASTIER, Pascale FARRUGIA

Coordination des objectifs de gestion de la Feuille de route
Éric CHANAL, DGA

Coordination interne
Anne BELZ

Mission feuille de route
Management et communication
Jean-François PERBET

SERVICES TECHNIQUES

Joël ROBERT

Directeur

Assistante de direction : Marie-Pierre BONNET

Thierry HAUTIER
Directeur adjoint

Mission PPI - Livres Blancs

ADMINISTRATION

Jean-Jacques CHAVE

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Véronique BELLEDENT
Équipes des EMOP et service intérieur

TRANSPORTS

David GREGOIRE

ROUTES

Routes
Michel FIMBEL

Gestion de la route
Hervé SALANON

Parc routier départemental
Christian REVON

POLES DE TERRITOIRE ET CENTRES OPERATIONNELS ROUTIERS

Chefs de pôles

LE PUY EN VELAY Bernard MARREL
CRAPONNE Laurent CHARRE
MONISTROL/LOIRE Nicole BOYER
BRIOUDE – LANGEAC Patrick ANDRIEUX

VIE SOCIALE

Valérie KREMSKI-FREY

Directrice générale adjointe

Assistante de direction : Christine GUTIERREZ

Référent informatique : Thierry CLION

PÔLE ADMINISTRATION FINANCES ET ÉTABLISSEMENTS

Lucie BRUN

Etablissements médico-sociaux

Lucie BRUN

POLE ENFANCE

Directrice déléguée : **Josiane COUTAREL**

Aide sociale à l'enfance

Valérie ARMATOL

CASED

Sandrine BONNEFOY CORTIAL

Foyer de l'enfance

Rémi ARIK

POLE COHESION SOCIALE et COORDINATION DES TERRITOIRES

Directeur délégué : **Alain SABY**

Pôle administratif et financier

Thierry DEYRIES

Insertion – Action sociale

Nathalie JOLIVET

Mission logement

Fabienne CAMUS

P.M.I. - Prévention santé

Ghislaine CHAMPAGNAC

POLE AUTONOMIE

Directeur Délégué : **François LIONNET**

Chargé de projets Autonomie

Vincent COURRIOL

Maintien à l'autonomie

Béatrice CHOUVET

Relais gérontologie et MAIA

Christine MASSON

M.D.P.H

François LIONNET

POLES DE TERRITOIRE ET CENTRES MEDICAUX SOCIAUX

Responsables de territoires

LAFAYETTE

Luc JOUVE

VELAY

Sophie TREMEAUD

JEUNE LOIRE

Charles SAMOUILLER

RESSOURCES HUMAINES

Sandrine MAUGUIN

Directrice

Assistante de direction : Florence ALLIRAND

Annie RIVIER

Directrice adjointe
en charge de la mobilité,
compétences vie au travail

Gestion RH

Irène FAYNEL DIATTA

SIRH

Laurence BERNARD

RESSOURCES & INGENIERIE

Éric CHANAL

Directeur Général adjoint

Assistants de direction :

Patricia ASTIER, Pascale FARRUGIA

FINANCES ET CONTROLE DE GESTION

Richard ROYER

Directeur délégué

**Mission ingénierie financière
et Europe - Cellule FSE**

JURIDIQUE ET ACHATS
Philippe CROS

DATA-ANALYSTE : Rémi BERGER

Mission Haute-Loire Ingénierie
Stéphane FRAYCENON
Directeur opérationnel

SYSTEMES D'INFORMATION RESSOURCES NUMERIQUES

Georges MAUGUIN

Directeur

Assistante de direction : Isabelle SCHMITT

SYSTEMES et RESEAUX
François BERNASSAU

ETUDES ET APPLICATIONS
Bruno CASTEX

ADMINISTRATION
Catherine ROUVIERE

**Mission Numérique
et innovation**
Martine EYRAUD
Davy TROCLET

**Protection des données
et sécurité**
Jean-Christophe ROIRON

JEUNESSE, CULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Dominique GILLET, Directeur

Assistante de direction : Sophie BRINGOLD

POLE PATRIMOINES, CULTURE, ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE

Directeur délégué

Grégory LASSON

Cheffe de pôle adjointe

Carine DEMOURGUES

Publics

Centre d'information Europe Direct
Carine DEMOURGUES

POLE ADMINISTRATION, FINANCES ET GRANDS PROJETS

Directeur adjoint

Alexandre RAMONA

Cheffes de pôle adjointes

Sylviane MONCHAMP et Anne-Laure DELORME

Mission Grands projets
Anne-Laure DELORME

POLE TERRITOIRES, COLLEGES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Directrice déléguée

Michèle REY

Cheffe de pôle Adjointe

Cathy ESPERET

Collèges

**Mission
Publics et territoires**

Archives Départementales

Martin de FRAMOND

Bibliothèque départementale

Catherine BENOD

Terana Haute-Loire

Guillaume CHEVALIER – Brigitte PAYS

**Adjointes techniques territoriales
des établissements
d'enseignement**